



ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère de la Défense

Plan STAR

(SECURITY & SERVICE - TECHNOLOGY - AMBITION - RESILIENCE)

Bruxelles, 02 mai 2022

Avant-Propos de la Ministre de la Défense

Madame, Monsieur,

L'accord de gouvernement d'octobre 2020 prévoyait notamment la poursuite de la mise en œuvre et l'actualisation de la Vision stratégique de la Défense à l'horizon 2030 et la loi de programmation militaire. Avec mes collègues du gouvernement et l'état-major de la Défense, nous nous sommes donc attelés à cette actualisation qui était effectivement un objectif nécessaire au regard de l'environnement sécuritaire évolutif, complexe, incertain et imprévisible dans lequel nous vivons. Ce processus, qui s'inscrit dans la continuité des plans POP (« *People Our Priority* ») et Quartiers, a donné naissance au Plan STAR, pour Security & Service – Technology - Ambition - Resilience.

Dès ma prise de fonction, j'avais pour ce faire chargé un comité stratégique, formé de dix experts actifs dans différents domaines, de préparer en toute indépendance une analyse de l'environnement sécuritaire 2022-2030. Je tenais, en guise de préambule, à les remercier une fois de plus pour leur précieuse contribution. De cette analyse, reprise en grande partie dans le chapitre I du Plan STAR, découle la présente planification qui s'articule autour de dix grands principes¹ directeurs approuvés par le gouvernement, le 23 juillet 2021.

Par ailleurs, cette nouvelle revue stratégique donne lieu à une adaptation pluriannuelle des priorités et des moyens à allouer au travers de l'actualisation de la loi de programmation militaire. Les axes principaux définis par cette loi concernent l'évolution des effectifs de personnel, le recrutement et les mesures de revalorisation au sein de la Défense ; les investissements en matériel majeur ; et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense.

Ensemble, l'actualisation de la loi de programmation militaire et le Plan STAR doivent permettre à la Défense de disposer, à terme, des capacités adéquates pour répondre aux nouveaux défis contemporains, y compris sur le territoire national.

Avec ce Plan STAR, qui s'accompagne d'une trajectoire de croissance d'ici 2030 tel qu'explicitée dans le présent chapitre 4, nous voulons en outre positionner la Belgique au cœur de l'Europe de la Défense et du « pilier européen » au sein de l'OTAN. Des synergies et des collaborations internationales renforcées sont possibles afin de viser l'efficacité. Un partage équilibré et équitable des charges et des risques seront les fils conducteurs, ainsi que la confiance et la fiabilité des partenaires envisagés.

L'objectif 2030 du Plan STAR est d'ailleurs le même que celui fixé pour les processus parallèles de la boussole stratégique européenne et de la révision du Concept stratégique de l'OTAN. Ces processus offrent une opportunité unique pour mieux faire converger les efforts au niveau de l'UE et de l'Alliance, car l'Europe devra être appelée à l'avenir à faire plus pour assumer sa propre sécurité et par là même renforcer sa contribution au sein de l'OTAN.

Dans ce contexte, la Défense se doit d'être capable d'anticiper et d'assurer la gestion des crises et conflits du futur, d'acquiescer la technologie permettant d'avoir au moins un temps d'avance sur les rivaux et adversaires potentiels, mais également de maintenir un effectif en adéquation avec le niveau d'ambition. De par son ancrage dans la société, pour soutenir les services responsables et

¹ Voir Annexe 1

lorsque ses ressources le permettent, la Défense sera également appelée à contribuer à la sécurité de la population sur le territoire national, quelle que soit la crise (c'est-à-dire en appuyant par exemple les zones de secours, la protection civile ou encore la police).

La réalisation de toutes ces tâches est basée sur un meilleur équilibre entre le matériel, l'infrastructure, le personnel et les opérations.

Ce nouveau dynamisme passe effectivement par l'octroi de plus de moyens en matériel et personnel, mais aussi davantage de moyens structurels pour fonctionner de manière efficace et efficiente. Si je devais résumer l'ambition du Plan STAR en une phrase, je dirais qu'il s'agit évidemment d'assurer notre sécurité à toutes et tous, ainsi que celle de nos partenaires stratégiques et alliés, tout en remettant le département de la Défense au cœur de la Nation et au plus proche des citoyens. C'est le message que nous avons traduit à travers les lignes de force du Plan, approuvé par le gouvernement le 17 juin 2022.

Les objectifs de ce Plan et de la loi de programmation militaire ne sont évidemment pas figés et évolueront en tenant compte de la volatilité de l'environnement sécuritaire, tant sur le plan international que national. Des processus de « *lessons learned* » en lien notamment avec les dramatiques inondations de juillet 2021 en Belgique, la pandémie mondiale de COVID-19 et le retrait d'Afghanistan sont, en outre, toujours en cours au niveau national et, le cas échéant, au niveau international. La guerre non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a, de son côté, engendré un changement évident de paradigme de la sécurité. Ce sont là des raisons pour lesquelles, nous avons prévu la possibilité d'une actualisation structurelle de la loi de programmation militaire et de la vision stratégique de la Défense, comme indiqué dans le présent chapitre 8. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, le Gouvernement a par ailleurs d'emblée pris des mesures urgentes et nécessaires pour assurer une meilleure « *Readiness* » de nos forces armées. Dans tous les cas, il est clair que chaque nouvelle situation menaçante pour notre sécurité, implique que nous en tenions compte dans notre posture sécuritaire, y compris dans le cadre de nos partenariats stratégiques.

Pour terminer, je voudrais renouveler mes plus sincères remerciements à mes collègues du gouvernement, aux parlementaires, à l'état-major de la Défense, aux experts, à mon cabinet ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à nourrir la réflexion qui nous a permis d'aboutir à cette nouvelle Vision pour la Défense à l'horizon 2030. Une Vision assurément cruciale pour nous permettre de replacer le département à la hauteur de ses ambitions.

Enfin, je vous remercie vous-même, Madame, Monsieur, de l'intérêt que vous portez, par votre lecture du Plan STAR, non seulement à la sécurité de la Société et de nos concitoyens en général, mais aussi aux défis actuels que nous allons relever pour les femmes et les hommes de la Défense.

Ludivine DEDONDER,
Ministre de la Défense

Table des matières

Avant-Propos de la Ministre de la Défense	2
Table des matières	4
1. Environnement sécuritaire 2022-2030	9
i. La stabilité et la prospérité économiques.....	10
ii. Les technologies disruptives émergentes.....	11
iii. L'accès aux ressources et l'énergie	11
iv. La démographie et les migrations.....	11
v. Les tendances environnementales et le changement climatique	12
b. Un espace sécuritaire de plus en plus contesté	12
i. Contestation par les États de l'ordre fondé sur des règles.....	12
ii. Démocraties sous pression et polarisation sociétale.....	12
iii. Guerre de l'information	13
iv. Environnement de cyber sécurité.....	13
v. Espionnage	13
vi. Chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif	13
vii. Espace.....	13
viii. Privatisation de la sécurité	14
ix. Piraterie.....	14
x. Terrorisme et irrégularité.....	14
xi. Criminalité transnationale.....	14
c. Une concurrence exacerbée entre grandes puissances	14
d. Environnements régionaux instables	15
i. Les relations transatlantiques, avec le Royaume-Uni et les États-Unis.....	15
ii. La grande périphérie sud de l'Europe	15
iii. La périphérie est de l'Europe	16
iv. La périphérie nord de l'Europe	17
v. L'Asie	17
vi. Les relations avec des régions plus éloignées de l'Europe: l'Océanie et l'Amérique centrale et du Sud.....	18
e. Conclusion.....	18
2. Positionnement de la Défense belge dans un environnement sécuritaire difficile	20
a. Etat de préparation national: construire les Forces armées, assurer une société résiliente ...	20
b. Les missions clés de la Défense	21

i. La défense collective : dissuader et défendre	22
ii. La sécurité collective : contribuer au maintien de l'ordre international	23
iii. La protection des ressortissants belges à l'étranger	24
iv. Contribution à la sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise	25
c. Impact sur les capacités de défense belges.....	28
i. Renseignement et sécurité	29
ii. Une capacité militaire de cyber-influence	30
iii. Les entités dans la dimension capacitaire Terre	30
iv. Les entités dans la dimension capacitaire Air	32
v. Les entités dans la dimension capacitaire Maritime	32
vi. L'appui médical	33
vii. L'Espace	34
d. Capacité d'adaptation et d'accueil	34
3. Tendre activement vers une défense plus européenne grâce à un ancrage capacitaire.	36
a. Comblent les lacunes capacitaires (« <i>capability gaps</i> ») européennes	36
b. Constituer les capacités de la Défense encore davantage en coopération avec les partenaires stratégiques européens	37
c. Impact sur les capacités de défense belge	38
4. Une défense en équilibre budgétaire via une recapitalisation solidaire	40
a. La recapitalisation multilatérale solidaire de la Défense.....	40
b. Une Défense budgétairement cohérente en route vers 2030	41
i. Investissements en matériel majeur.....	44
ii. Enveloppe de base	44
iii. Effort de défense externe (principalement les pensions des militaires)	48
5. Le Portfolio capacitaire à l'horizon 2030	49
a. Dimension capacitaire Information (Intelligence-Cyber-Influence)	52
Réalisation capacitaire et niveau d'ambition	52
Investissements en matériel majeur	54
i. Service de renseignements militaire.....	56
ii. Collecte de renseignements par satellite (<i>Space-based</i> IMINT)	58
iii. HALE- en MALE-Reconnaissance-Remotely Piloted Aircraft (RPA).....	59
iv. Capacité Cyber	61
v. Capacité de communication stratégique	64
vi. Joint C4ISR.....	67

vii. Digitalisation & Communication soutenant la Défense	68
b. Dimension capacitaire Terre.....	70
Réalisation capacitaire et niveau d’ambition	70
Investissements en matériel majeur	73
i. Capacité motorisée interarmes	75
ii. Special Operations Forces (incl. Special Operations Aviation)	81
iii. Transport aérien tactique	84
iv. Joint & General Support Land	84
c. Dimension capacitaire Air.....	91
Réalisation capacitaire et niveau d’ambition	91
Investissements en matériel majeur	93
i. Capacité multi-rôle de combat aérien	95
ii. Capacité de transport aérien Fixed Wing et Air Refueling.....	96
iii. Capacité Surface to Air Missiles (SAM)	98
iv. Force Protection (FP)	99
v. Air Command & Control (Air C2).....	99
vi. Search and Rescue (SAR).....	102
vii. Aviation Safety Directorate (ASD)	102
d. Dimension capacitaire Maritime	103
Réalisation capacitaire et niveau d’ambition	103
Investissements en matériel majeur	104
i. La capacité Surface Combatant (y compris les hélicoptères de frégate et les drones tactiques maritimes).....	106
ii. La capacité de lutte contre les mines	107
iii. La capacité de pose de mines	109
iv. La capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d’information Maritime)	109
v. La protection des ports	111
vi. Capacités d’appui	111
e. Dimension capacitaire de commandement et de soutien opérationnel.....	112
Réalisation capacitaire.....	112
Investissements en matériel majeur	115
i. Les capacités d’appui médical.....	117
ii. Le système intégré autour du soldat	120
iii. Space Support	120
iv. Appui général	121

f. Etat-major de la Défense	121
g. Développement de compétences (<i>competence development</i>).....	122
h. Gestion des ressources matérielles	122
i. Gestion des camps.....	123
j. Le Wing Météo.....	123
k. L'Unité cynologique interarmes (UCI)	123
l. Les commandements de Province	124
m. Les laboratoires de la Défense (DLD).....	124
n. Les Musiques royales de la Défense	125
o. Participation aux organisations internationales	125
p. Les attachés de défense et conseillers militaires	127
q. Belgian Pipeline Organisation (BPO).....	127
r. L'Institut royal supérieur de défense (IRSD).....	128
6. La Défense : une organisation résiliente	129
a. Les structures en fonction des processus.....	129
b. <i>Sourcing</i> des activités non-militaires	130
c. Renforcement de la résilience du soutien médical	131
d. Développement des compétences	131
e. Une politique de santé et de bien-être intégrée	132
f. Recapitalisation des infrastructures dans une perspective durable	133
g. Renforcer le potentiel scientifique, technologique et industriel.....	134
i. La <i>Defence Industry and Research Strategy</i> (DIRS).....	135
ii. La loi de programmation militaire comme pierre angulaire de la politique d'accompagnement de la DIRS	136
iii. Interaction avec les politiques d'autres domaines	136
iv. Politique de Défense en matière de Recherche et Technologie.....	137
v. Politique de soutien à la participation belge à des projets de coopération	138
vi. Protection des intérêts essentiels de sécurité	138
vii. Niches prioritaires	139
h. Une Défense durable	140
7. Une Défense plus attrayante avec une gestion moderne de son personnel	141
a. Stabilisation et consolidation des effectifs en personnel.....	141
b. Consolidation et croissance des effectifs en personnel après 2025.....	143
c. Mesures initiées à court terme.....	144
i. Raviver l'intérêt pour la Défense	144

ii. La Défense, un employeur attractif	146
iii. Un rôle renforcé pour les civils au sein de la Défense	148
iv. Une Défense plus jeune	148
v. Effort maximum sur le recrutement interne	149
vi. La nécessité d'encore augmenter la rétention	149
vii. Evaluation de la formation et du statut	149
viii. Modernisation du concept de la Réserve et des militaires à temps partiel	150
ix. Le rôle essentiel des partenaires sociaux.....	150
d. Valorisation continue.....	150
8. Next steps	152
Liste des abréviations.....	154
Annexe 1	162

1. Environnement sécuritaire 2022-2030

Depuis la Vision stratégique de 2016, l'environnement sécuritaire a constamment évolué, tant au niveau systémique que dans plusieurs régions du monde, confirmant la volatilité du contexte stratégique contemporain. Cela nécessite de dépasser les événements individuels et ponctuels pour identifier, comprendre et analyser les tendances à moyen terme.

Avoir une Belgique sûre et sécurisée signifie l'absence de guerre ou de conflit violent, ou de toute autre menace pour les citoyens belges, l'existence même du pays et ses intérêts vitaux et stratégiques. Le système d'alliances de défense et les relations de plus en plus complexes entre les grandes puissances dans la politique mondiale contemporaine rendent la sécurité politico-militaire non seulement pertinente, mais véritablement vitale à prendre en compte. La menace de conflit entre États, y compris au niveau mondial, est réelle et résulte de multiples facteurs interdépendants.

Pourtant, cette conception de la sécurité, bien que fondamentale, est trop étroite pour comprendre et saisir pleinement ce qu'est réellement la sécurité ou les formes que peuvent prendre les menaces sur la sécurité. Les forces structurelles qui façonnent notre environnement international posent des défis à notre sécurité sous de nombreuses formes et à des degrés différents. Notre sécurité en tant que pays est liée, entre autres, à une économie stable et prospère, à des institutions politiques stables et fonctionnelles, à une société cohésive et unifiée, ainsi qu'à un environnement de vie sain.

Avec l'augmentation des menaces non traditionnelles sur la sécurité depuis les années 1990, notre attention s'est progressivement étendue à d'autres types de questions sécuritaires. Les conflits revêtent à présent plus souvent une nature transnationale et sont définis en termes politiques, socio-économiques, sanitaires, énergétiques ou encore environnementaux. En effet, alors que la sécurité était autrefois comprise de manière sectorielle ou étroite, nous reconnaissons depuis quelques années qu'elle est désormais trans-sectorielle, en ce sens qu'une menace pesant sur un secteur peut s'étendre à d'autres secteurs. Pour ne prendre que cet exemple, le défi énergétique actuel nous rappelle à quel point il sera primordial de réduire nos dépendances à l'égard du reste du monde et d'emprunter le chemin vers l'indépendance dans ce domaine. La sécurité ne peut dès lors plus être isolée à un seul niveau.

Cette double perspective de la sécurité, avec des questions traditionnelles et non traditionnelles formant notre environnement de sécurité, sera la clé pour sécuriser la Belgique au cours de la prochaine décennie et pour se préparer aux menaces connues et inconnues.

En abordant ces questions, nous voulons atteindre un niveau de préparation qui soit à la hauteur des multiples menaces auxquelles l'État belge et ses citoyens sont confrontés. Nous pouvons également chercher, d'une part, à protéger des individus ou des acteurs étatiques ou non-étatiques de tout préjudice et, d'autre part, à protéger ce que nous apprécions et considérons dans l'intérêt de la Belgique, qu'il s'agisse d'éléments matériels (tels que nos infrastructures énergétiques) ou immatériels (tels que notre mode de vie ou notre droit politique à l'autodétermination).

Dans cet environnement, l'État et son appareil de défense restent des fournisseurs et des garants cruciaux de la sécurité nationale. La Défense s'inscrit par ailleurs dans la vision globale de la Stratégie nationale de sécurité de la Belgique, qui s'articule clairement avec le présent Plan STAR. Au niveau international, les traités de l'UE et de l'OTAN soulignent l'idée que « l'entraide » et « l'assistance mutuelle » vont de pair.

Étant donné que la garantie de la sécurité des citoyens est le cœur de métier des Forces armées et que le plan STAR est déterminé et façonné par l'environnement sécuritaire du pays, il est essentiel d'avoir une compréhension complète, précise et exacte de ce qu'est notre contexte.

À cette fin, nous examinons (1) les forces structurelles mondiales, (2) la contestation active de l'espace sécuritaire, (3) le risque de guerre entre grandes puissances et (4) les différents environnements régionaux instables. Dans la conclusion, nous soulignons les différentes priorités pertinentes pour la Défense belge, plus particulièrement la nécessité de se préparer : aux conflits de haute intensité, à faire face à des acteurs étatiques et non étatiques sur des théâtres d'opérations rendus de plus en plus complexes par l'urbanisation, aux conséquences du changement climatique, à la menace de la polarisation sociétale, et à l'impact des technologies émergentes.

a. Forces structurelles mondiales

Des tendances intersectorielles structurent l'environnement sécuritaire mondial. Ces tendances façonnent notre contexte stratégique en exacerbant et en intensifiant les insécurités existantes ou en en créant de nouvelles. La pandémie de COVID-19 a illustré la nature perturbatrice de ces forces structurelles et leur impact sur l'environnement sécuritaire de la Belgique. Ces problèmes ne peuvent être résolus qu'au moyen d'une action collective et d'une coopération globale, mais aussi et surtout avec nos partenaires et alliés, dont l'UE et l'OTAN mais aussi l'OSCE, ce qui exige de la Belgique une prise de conscience, un engagement, un investissement et une fiabilité dans notre paysage sécuritaire.

Les récents événements en Ukraine nous ont également rappelé à quel point les insécurités existantes ont été intensifiées et que de nouvelles insécurités ont été créées. Depuis la chute de l'URSS, cette guerre a démontré la volonté de la Russie de contribuer à l'émergence d'un monde multipolaire. L'objectif global étant de contrebalancer la prééminence américaine et de s'imposer en tant que véritable force majeure capable de changer et de façonner l'ordre et l'architecture mondiales. Les conséquences directes et indirectes qui découlent de ce conflit ont dès lors un impact non-négligeable sur la manière de concevoir la sécurité : la stabilité et la prospérité économiques, les technologies émergentes, les ressources et l'énergie, la démographie et les migrations. Mais aussi les tendances environnementales et le changement climatique sont autant de forces structurelles qui sous-tendent notre environnement sécuritaire pour les décennies à venir. Plus que leur évolution individuelle, c'est l'intersection de ces forces qui aura un impact profond sur notre environnement sécuritaire. Il est donc essentiel que nous comprenions toute l'ampleur de ces interactions et que nous nous y préparions.

i. La stabilité et la prospérité économiques

Notre développement économique et notre prospérité dépendent de notre environnement direct et de notre capacité à opérer dans un contexte prévisible. Or, l'ampleur de la crise du COVID-19 a surpris et affaibli les économies du monde entier. La Chine dépasse déjà les États-Unis comme première économie mondiale et l'Inde devrait dépasser les États-Unis en 2036. Il est donc probable que les prochaines années se caractérisent par un déplacement du pouvoir économique vers l'Asie, avec des conséquences majeures pour l'équilibre du pouvoir politique et militaire, ainsi que pour les investissements directs étrangers de la Belgique.

En outre, la montée du nationalisme dans les politiques économiques du monde entier risque d'entraver les flux de marchandises, de services, de capitaux et de personnes. L'architecture économique et commerciale ouverte et mondialisée de la Belgique rend le pays vulnérable à ces politiques. Étant donné la structure de notre économie orientée vers l'exportation, les lignes de communications maritimes (*Sea Lines Of Communication* – SLOC) resteront essentielles pour le

commerce mondial, puisque 80 à 90 % du commerce mondial continuera à être transporté par voie maritime. Dans ce cadre, l'insécurité maritime rendrait notre système économique encore plus vulnérable dans un avenir proche.

ii. Les technologies disruptives émergentes

Le développement de nouvelles technologies, de technologies dites « émergentes » ou encore « innovantes », remodèle tous les aspects de notre vie quotidienne. Qu'il s'agisse du développement de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique ou bien des méga données (*big data*), les technologies qui en découlent offrent avant tout un large panel d'opportunités, par exemple, en termes d'économie, de social, de lutte contre le changement climatique, d'orientation vers les énergies renouvelables ou encore de combat contre les maladies infectieuses.

Lorsque les technologies émergentes ne sont pas correctement utilisées ou qu'elles le sont en tout cas dans un but de nuire, elles peuvent aussi être qualifiées de « perturbatrices » ou de « disruptives ». En effet, parallèlement à leur usage initial, ces technologies peuvent notamment générer une concurrence mondiale, de l'espionnage industriel et économique, de nouveaux armements et donc, constituer une menace pour notre environnement sécuritaire. Le niveau de pénétration général de la technologie dans le monde est tel que l'influence de la GAFAnomique/BATXnomique² aura considérablement gagné en importance d'ici 2030. Le passage du pouvoir à ces acteurs non étatiques placera un niveau sans précédent de pouvoir politique et économique entre les mains des entreprises concernées. Dans le même temps, les menaces numériques s'accroîtront et rendront nos sociétés de plus en plus vulnérables.

iii. L'accès aux ressources et l'énergie

Notre prospérité économique, de même que notre développement technologique et numérique, dépendent fortement de l'accès aux ressources. La quatrième révolution industrielle (technologique) est le moteur de la nouvelle économie numérique et est source d'opportunités socio-économiques pour les acteurs étatiques et non-étatiques. Nonobstant, elle crée aussi globalement de nouvelles dépendances vis-à-vis de technologies étrangères, de sources d'énergie (énergies renouvelables, batteries...), ainsi que de matières premières qui sous-tendent leur production. La concurrence mondiale accrue pourra avoir des effets déstabilisants dans certaines régions d'Afrique, d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. L'Europe pourrait ne pas être épargnée, elle non plus, puisque les politiques énergétiques ont rendu certains pays de l'UE plus dépendants de pays hors zone UE. Cela dit, les intérêts partagés dans ce contexte créeraient de facto une certaine interdépendance entre ces Etats. Cette interdépendance pourrait tout aussi bien constituer un éventuel facteur positif de « médiation » en cas de tensions entre ces Etats ou leurs alliés.

iv. La démographie et les migrations

Le besoin d'accéder aux ressources et matières premières est par ailleurs également fortement lié à l'accroissement de la population. Le développement humain et les tendances démographiques, dont la migration, façonnent d'ailleurs eux aussi notre environnement sécuritaire. Deux dimensions principales peuvent être identifiées à cet égard : la sécurité dans la région d'origine qui pousse à l'émigration et au déplacement, et les questions de sécurité dans les destinations qui sont alimentées par des « menaces » réelles ou perçues.

La migration présente évidemment l'occasion d'une vie meilleure pour les migrants. Elle a également son lot d'avantages, notamment en termes de formation d'un marché mondial ouvert et de croissance sociale et économique des pays, élargissant ainsi les champs du développement.

² GAFA : Google, Amazon, Facebook, Apple - BATX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi.

Néanmoins, la migration doit être bien gérée. Sans contrôle, elle peut effectivement véhiculer certaines menaces et être source d'une polarisation sociétale, ce qui peut exacerber par là même les discours extrémistes. La migration irrégulière peut donc en cela constituer indirectement une menace pour les intérêts vitaux belges et pour la cohésion sociale.

v. Les tendances environnementales et le changement climatique

La croissance de la population mondiale peut avoir un impact négatif sur la mondialisation des échanges et la mobilité humaine. Mais de manière incontestable, elle aura surtout un impact négatif sur la déforestation, l'agriculture extensive, l'urbanisation, le changement climatique et, partant, sur la sécurité humaine. Les dégradations environnementales exacerbent les conflits existants, provoquant ainsi des chocs dans le système international et contribuant aux migrations internes et internationales. L'urgence climatique a dès lors le potentiel d'affecter négativement à la fois l'environnement sécuritaire, économique et politico-social global. Cela concerne également les intérêts de la Belgique, tant sur son territoire qu'à l'étranger. Par exemple, l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles en Belgique, à l'instar des inondations que nous avons connues en juillet 2021 et qui ont fait 41 morts, nécessitera une planification de la réponse que nous apportons à celles-ci, qui pourra impliquer le soutien des Forces armées aux services responsables, avec leurs ressources disponibles. Par ailleurs, les opérations expéditionnaires auxquelles la Défense belge participe dans les zones les plus vulnérables au climat, peuvent, d'une part, être affectées par les effets directs du changement climatique, notamment par rapport à l'utilisation de certains équipements et de certaines technologies. D'autre part, ces opérations peuvent aussi être affectées par les effets indirects du changement climatique sur les menaces locales, nationales et régionales pour la sécurité (par exemple : les conflits frontaliers, les tensions sur l'approvisionnement en énergie, la fragilité et la radicalisation).

b. Un espace sécuritaire de plus en plus contesté

Ces forces structurelles soustendent des défis croissants qui remettent en question l'ordre traditionnel existant, mis en place pour garantir notre sécurité et notre stabilité. Ils augmentent les capacités perturbatrices des tendances transnationales qui exposent le système international fondé sur des règles à des contestations croissantes. Les relations internationales sont de plus en plus polarisées, ce qui pourrait éroder les mécanismes et institutions multilatérales. Outre les concurrents et les adversaires étatiques, les acteurs non étatiques sont désormais à l'origine d'une part plus importante des problèmes liés à la sécurité.

i. Contestation par les États de l'ordre fondé sur des règles

Des acteurs étatiques ou non étatiques peuvent faire usage de moyens hybrides, tels que la pression économique, la guerre de l'information, les cyberattaques et la réinterprétation des normes et des standards, pour affaiblir la Belgique et ses partenaires stratégiques. La Belgique doit s'attendre à ce que des adversaires potentiels aient davantage recours à cette forme de guerre, accessible et peu coûteuse, soit en appui à des opérations militaires plus conventionnelles, soit de manière autonome pour défendre leurs intérêts.

ii. Démocraties sous pression et polarisation sociétale

Le renforcement des régimes autoritaires et la polarisation sociétale au sein des États démocratiques risquent d'affaiblir ces derniers. Face aux inégalités et aux mécontentements sociaux et politiques qui continueront probablement de s'accroître dans notre société démocratique, les gouvernements pourraient éprouver des difficultés à satisfaire les demandes de sécurité et de prospérité de leurs populations. Les puissances extérieures n'hésiteront pas à exploiter ces forces pour accroître la polarisation intérieure et favoriser leurs intérêts.

iii. Guerre de l'information

Les développements technologiques ont amplifié l'importance des informations et des données dans notre environnement sécuritaire. L'information est une ressource qui est et sera de plus en plus utilisée pour déstabiliser les pays et polariser l'opinion publique, aidés par les algorithmes des réseaux sociaux qui encouragent la polarisation et l'incitation. Les narrations et communications chocs feront partie intégrante de la stratégie opérationnelle dans les conflits futurs. Si on a dit que les technologies émergentes pouvaient avant tout constituer des opportunités, notamment pour la Défense belge et ses partenaires stratégiques, elles vont aussi par ailleurs accentuer cette tendance, car la surface et la vitesse opérationnelles sont décuplées par l'intelligence artificielle (IA) et l'informatique quantique.

iv. Environnement de cyber sécurité

Pouvant être orchestrées tant par des acteurs étatiques que non étatiques, les cyberattaques sont chaque jour de plus en plus nombreuses. Leur forme sera de plus en plus diverse et ciblera nos actifs étatiques et non étatiques. Précisément ciblées, elles pourraient paralyser notre société, et le cyber espionnage permettrait de voler des brevets, des recherches ou des informations personnelles. Le cas échéant, notre vulnérabilité augmenterait au niveau individuel, économique, communautaire, institutionnel et national. La sécurité des données deviendra de toute façon un élément de plus en plus crucial pour une Belgique sûre et fonctionnelle.

v. Espionnage

Le cyberspace et les technologies ouvrent un nouveau champ de possibilités pour les activités de renseignement de nos adversaires par rapport aux intérêts et aux institutions belges. Ces activités vont s'intensifier au cours de la prochaine décennie et combiner le renseignement humain et le renseignement cybernétique.

vi. Chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif

Les armes nucléaires et les stratégies associées resteront, du moins à moyen terme, un facteur fondamental dans les relations internationales. De nouvelles puissances nucléaires pourraient émerger. De plus, la montée des arsenaux nucléaires, les nouveaux types de systèmes de frappe nucléaire (maritimes et hypersoniques) et le développement de boucliers antimissiles pourraient mettre en cause la stabilité de la dissuasion nucléaire. Par ailleurs, l'utilisation d'armes radiologiques par un acteur régulier ou irrégulier reste une possibilité théorique. Enfin, l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques par des acteurs étatiques ou non étatiques contre la Belgique ou des pays alliés ne peut être exclue.

vii. Espace

Les progrès technologiques et l'expansion économique des entreprises privées ont façonné le nouvel espace³ et ont encouragé l'exploration et l'exploitation de l'espace, un domaine de plus en plus contesté et concurrentiel dans lequel la présence des États est plus importante aujourd'hui qu'à n'importe quel moment dans le passé. L'économie spatiale qui a fleuri ces vingt dernières années va très certainement se développer et devenir un enjeu industriel majeur pour la Belgique, ses partenaires stratégiques et ses alliés. Un grand nombre d'États disposent ou disposeront probablement de capacités (cybernétiques ou cinétiques) pour cibler les bases de lancement et les centres de contrôle au sol des satellites. L'espace est également un lieu de coopération, que ce soit pour développer des capacités sur une base bilatérale ou européenne (l'Agence Spatiale Européenne – ASE ; le système multinational d'imagerie spatiale pour la surveillance, la

³ L'émergence d'une industrie spatiale d'initiative privée.

reconnaissance et l'observation MUSIS ; la constellation Galileo ; le projet de sensibilisation à la surveillance de l'espace de la coopération structurée permanente PESCO⁴) ou pour élaborer de nouvelles politiques.

viii. Privatisation de la sécurité

La privatisation de la sécurité a connu une croissance exponentielle au cours des vingt dernières années et devrait continuer sur cette voie d'ici 2030. Les activités des sociétés de sécurité privée comprennent de plus en plus de missions de sécurité essentielles (10 à 15%), telles que la formation et le conseil militaires, ainsi que l'intervention militaire directe en appui ou en remplacement des troupes nationales. Ces dernières resteront a priori minoritaires, mais elles se développeront sans doute en tant que bras armé de certains gouvernements (comme le groupe russe Wagner), défiant nos Forces armées sur les théâtres d'opérations et soulevant des questions difficiles sur les règles d'engagement ou le statut de prisonnier de guerre. Les technologies disruptives émergentes devraient accentuer cette tendance, car des entreprises privées seront partiellement chargées de la cyber sécurité.

ix. Piraterie

En raison de son architecture commerciale et économique, la Belgique a un intérêt à garantir un passage sûr en mer. Le contexte économique pourrait pousser de plus en plus de groupes vers des activités de piraterie dans certaines régions. Les opérations militaires resteront un des éléments clés de l'approche globale dans la lutte contre ce type d'activités.

x. Terrorisme et irrégularité

Le terrorisme restera une menace sérieuse pour la sécurité dans le monde entier, y compris en Belgique, car nos adversaires étatiques et non étatiques continueront d'utiliser cette tactique pour déstabiliser notre pays et/ou atteindre leurs objectifs politiques. Les groupes islamistes armés continueront d'utiliser le terrorisme comme une de leurs principales tactiques. De plus, la montée de l'extrémisme politique pourrait entraîner une augmentation des activités terroristes nationales dans les sociétés occidentales, y compris en Belgique. Les activités terroristes tireront parti des technologies disruptives émergentes, soit à des fins de propagande et de recrutement (réseaux sociaux et forums en ligne), soit pour mener à bien leurs activités (cyber terrorisme, opérations militaires). Le développement de la chaîne de blocs (*blockchain*) et des crypto-monnaies facilite leur financement, élargissant ainsi leurs plateformes d'attaques.

xi. Criminalité transnationale

La criminalité transnationale devrait continuer à se développer au cours de la prochaine décennie, en utilisant les possibilités offertes par les technologies et l'intersection des forces environnementales et des tendances démographiques. Bien que la lutte contre cette forme de criminalité ne relève a priori pas d'une tâche de la Défense, lors d'opérations à l'étranger, nos Forces armées sont souvent confrontées à des activités criminelles transnationales, lesquelles constituent une menace pour la sécurité de nos troupes, de nos moyens militaires et de notre population.

c. Une concurrence exacerbée entre grandes puissances

Dans la perspective d'une concurrence exacerbée entre grandes puissances, voire d'une guerre entre elles, la Belgique peut être une cible stratégique, avec des ports essentiels, des infrastructures énergétiques et des sièges d'organisations internationales. Sa vulnérabilité vis-à-vis des opérations d'influence, des attaques cybernétiques et de la guerre de l'information, ainsi que, notamment, sa

⁴ *Permanent Structured Cooperation.*

dépendance vis-à-vis des normes et règles internationales, la rendront de moins en moins résiliente face à l'utilisation de moyens hybrides par les grandes puissances.

D'ici à 2030, le retour d'une perspective de conflit entre puissances majeures est susceptible d'accroître le spectre de la violence. En plus d'une préparation pour les conflits de faible intensité et des menaces non traditionnelles, les Forces armées européennes doivent se tenir prêtes à des scénarios de haute intensité. D'autant plus que la haute et la basse intensité auront tendance à se mélanger de plus en plus. De nombreux petits conflits seront probablement résolus à l'aide d'armes avancées fournies par les grandes puissances. La charge pour les pays européens de préserver la sécurité de leurs soldats et leur liberté d'action n'a probablement jamais été aussi importante.

d. Environnements régionaux instables

L'environnement sécuritaire de l'Etat belge et, à plus large échelle, de l'UE et de ses alliés, est donc mis en péril par toute une série de forces structurelles et de défis croissants, dans un contexte à la fois de concurrence toujours plus forte entre grandes puissances et de tentatives de (re)définition par des acteurs non étatiques de leur rôle dans le système actuel de gouvernance globale.

i. Les relations transatlantiques, avec le Royaume-Uni et les États-Unis

À l'horizon 2030, l'intérêt de la Belgique consiste à maintenir les relations politiques et commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni, tout en préservant la coopération en matière de sécurité avec cet Etat.

De leur côté, les Etats-Unis resteront eux aussi un allié stratégique qui partage globalement les mêmes valeurs et les mêmes intérêts politiques que les nôtres. La concurrence entre grandes puissances pourrait poser de plus en plus de défis considérables à son réseau d'alliances couvrant l'Europe, le Moyen-Orient et l'Indopacifique. La Belgique et l'UE devront dans ce contexte déterminer leurs intérêts nationaux et agir en conséquence. Par ailleurs, si les Etats-Unis restent attachés à l'idée d'unité européenne, il y a une nécessité croissante de remédier au manque d'équilibre au sein de l'OTAN.

ii. La grande périphérie sud de l'Europe

Selon le *Fragile States Index*, la grande périphérie sud de l'Europe, composée de l'Afrique du Nord, du Sahel, de l'Afrique centrale, de la Corne de l'Afrique et du Moyen Orient, rassemble toujours en 2021 des Etats parmi les plus fragiles au monde. Ces Etats sont tous confrontés à de l'instabilité, pouvant être liée notamment à des guerres (civiles) récentes ou actuelles, à du terrorisme et à l'expansion de réseaux extrémistes violents, à de la piraterie, à de la criminalité transnationale, à un manque de perspectives économiques, à des changements géoéconomiques fondamentaux, à du népotisme, à une polarisation sociétale, à des déplacements internes et des migrations non contrôlées, à la prolifération des armes illicites, à l'insécurité alimentaire ou encore aux conséquences du changement climatique. L'instabilité de ces Etats fragiles continue - et continuera encore en 2030 - d'avoir des impacts majeurs sur la situation politico-sociale, économique et sécuritaire de l'UE, et *a fortiori* de l'Etat belge et ses citoyens. Ainsi, la périphérie sud de l'Europe restera donc un théâtre géopolitique et géostratégique complexe.

Dans ce contexte d'imprévisibilité permanente, notamment au Moyen Orient, la concurrence entre l'Arabie saoudite et l'Iran aura toujours tendance à façonner la géopolitique de la région. Le modèle économique de l'Arabie saoudite, fondé sur le pétrole, devrait quant à lui continuer de s'éroder. La population jeune de l'Iran et les gisements de gaz naturel du pays pourraient très bien lui donner de meilleures cartes dans les prochaines décennies. La Turquie pourrait s'affirmer comme une

troisième puissance alternative dans la région. La zone reste d'intérêt pour la Belgique et l'UE pour des raisons géoéconomiques, géopolitiques et géostratégiques. Des pays comme le Qatar ou Israël pourraient gagner en importance géoéconomique d'ici 2030, car le gaz naturel deviendra relativement plus important que le pétrole dans la stratégie de diversification énergétique. Le golfe d'Aden est un lieu stratégique en raison de sa localisation. Il est la porte d'entrée du Canal de Suez vers les territoires européens et restera vital pour la liberté de navigation et la sécurité des échanges. Par ailleurs, comme le démontre sa base de soutien à Djibouti, l'empreinte économique et politique de la Chine va probablement s'accroître, déplaçant ainsi les sphères d'influence.

De plus, les facteurs d'instabilité en Afrique du Nord et au Levant y exerceront également une pression supplémentaire sur les ressources et pourraient entraîner des crises sécuritaires ultérieures. En termes de sécurité énergétique belge, de nouvelles opportunités de coopération peuvent également se présenter avec les pays de la région où sont découverts de nouveaux gisements de gaz naturel. Ces derniers accroîtraient cependant les rivalités existantes ou en créeraient de nouvelles.

En outre, l'expansion de l'extrémisme violent devrait renforcer la présence d'acteurs militaires extérieurs, en particulier dans la région du Sahel, compte tenu de sa situation géostratégique en tant que plaque tournante pour le transit des réfugiés vers l'Europe. La présence de grandes puissances pourrait s'accroître, à l'instar des initiatives antiterroristes des acteurs européens et euro-atlantiques, mais aussi des acteurs locaux.

iii. La périphérie est de l'Europe

Étant donné que la Russie recherche une zone tampon entre son territoire et l'UE et ses partenaires stratégiques, la situation en Ukraine et au Belarus restera probablement très instable au cours de la prochaine décennie. La Russie risque de poursuivre ses actions subversives au cours de la prochaine décennie pour affaiblir l'OTAN et l'UE.

Ces actions se prolongeront certainement jusque dans le Caucase, où l'instabilité risquerait donc aussi de perdurer. En effet, les questions économiques⁵, les tensions ethniques et l'influence de puissances régionales vont probablement continuer de déstabiliser la région dans les années à venir. Cela pourrait avoir un impact sur la sécurité de l'UE dans la région de la mer Noire et sur le transit du pétrole et du gaz vers l'Union. Plus particulièrement en Géorgie, par exemple, la Russie ne se résignera probablement toujours pas devant l'extension de la sphère d'influence de l'OTAN et de l'UE, tentant de créer sa propre influence régionale dans la mer Noire. D'une manière générale, l'affirmation et l'imprévisibilité de puissances régionales va probablement persister alors qu'il est possible qu'elles intensifient leurs activités de désinformation et de propagande à l'égard de l'UE et des gouvernements de ses États membres.

En outre, des initiatives d'acteurs réguliers non européens en Europe centrale et orientale pourrait être également un facteur de déstabilisation pour l'unité de l'UE, et pour l'UE en tant qu'acteur mondial au niveau systémique. Dans les Balkans occidentaux, l'instabilité politique et les tensions interethniques persistantes devraient quant à elles continuer longtemps à ralentir les processus internes de réforme politique et économique. Elles auront en plus certainement un impact négatif sur les relations régionales. L'intégration à l'UE restera probablement le principal objectif politique. Toutefois, la probabilité d'y parvenir à court ou moyen terme est faible. Bien qu'il soit peu probable que des conflits armés entre États se produisent d'ici à 2030, la forte probabilité de violences interethniques internes reste une menace. Cela pourrait effectivement entraîner des flux

⁵ Il s'agit d'une région de transit pour de nombreux pipelines.

migratoires vers l'UE. Cette situation pourrait être exploitée de différentes manières par des acteurs étatiques pour nuire à l'UE, notamment en cherchant à maintenir ou étendre leur influence.

iv. La périphérie nord de l'Europe

Les nouvelles réalités climatiques offrent des opportunités géostratégiques et géoéconomiques dans la région arctique. De l'Alaska aux îles Sakhaline, une nouvelle ceinture énergétique potentielle (gaz et pétrole) pourrait se former. Des matières premières sont présentes en quantités importantes. La région est très poissonneuse et présente des opportunités pour des routes maritimes supplémentaires. Cette évolution est particulièrement importante pour la Russie, pour qui les avantages économiques actuels et futurs causés par la fonte de la calotte glaciaire arctique pourraient se transformer en davantage de ressources pour soutenir les investissements militaires. De plus, le renforcement militaire actuel de la Russie dans l'Arctique pourrait entraîner une militarisation accrue des États membres de l'UE ou de l'OTAN. La Chine accroît également son emprise dans la région, via un partenariat avec la Russie pour l'exportation de gaz. L'évolution du Groenland doit être suivie de près, en particulier le rôle de la Chine sur le territoire, son intérêt pour les matières premières et son rôle militaire potentiel dans la région.

v. L'Asie

Les pays d'Asie centrale devraient être de plus en plus connectés à l'économie mondiale. La sécurité et la géopolitique régionales, y compris en Asie du sud, continueront probablement d'être dominées par le triangle Pakistan-Inde-Chine. L'adversité entre l'Inde et le Pakistan, d'une part, et la concurrence entre l'Inde et la Chine, d'autre part, auront tendance à continuer de contrecarrer toute tentative d'intégration régionale. En raison de sa croissance économique et de ses importants investissements technologiques, l'Inde sera certainement un partenaire crucial pour les pays de l'UE, dont la Belgique.

L'Asie du Sud est une des économies dont la croissance est la plus rapide au monde, tout en restant très fragmentée en termes d'intégration économique régionale. Un conflit ouvert entre l'Inde et le Pakistan ou entre l'Inde et la Chine est une possibilité, qui aurait des répercussions mondiales en raison de son potentiel nucléaire. Les dépenses militaires de tous les pays de la région pourraient augmenter en termes d'effectifs et d'équipements. Les importantes ressources minières de l'Asie centrale pourraient en outre faire de la région le théâtre d'une concurrence entre acteurs étatiques et privés. Les conséquences du changement climatique auront un impact terrible, plus important que dans la plupart des régions. Elles renforceront probablement la pauvreté et les inégalités qui perdureront dans les pays d'Asie du Sud, érodant la sécurité humaine et entraînant des déplacements massifs de population au sein de la région, mais également vers l'Europe.

En Asie de l'Est, la péninsule coréenne continuera certainement à faire l'objet d'une attention particulière. La Corée du Nord pourrait disposer de capacités nucléaires complètes, y compris de missiles balistiques lancés par sous-marin. Le cas échéant, cet arsenal, capable d'atteindre le continent américain, va encore accroître les tensions dans la péninsule et faire reculer la possibilité d'un accord de paix entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Par ailleurs, l'Asie de l'Est abrite les puissances technologiques mondiales en plein essor. Compte tenu de l'avancée technologique de ces pays, il est probable que leur concurrence s'exercera également dans le domaine cybernétique, avec un effet de contagion potentiel au niveau mondial, y compris au niveau de l'OTAN.

Quant à la région de l'Asie du Sud-Est, elle est cruciale pour l'économie mondiale. Elle abrite les routes maritimes les plus fréquentées du monde, d'où l'importance de la sécurité du Déroit de Malacca. Elle abrite plusieurs économies émergentes et restera vraisemblablement cruciale pour la

stabilité économique et la prospérité de la Belgique, en termes de sécurité des routes commerciales.

Mais la montée du nationalisme dans la région, ainsi qu'en Asie de l'Est, alimentée par des griefs historiques mutuels, devrait compliquer la situation géopolitique et sécuritaire en polarisant davantage les contextes politiques et sociaux. Les différends territoriaux maritimes, notamment en mer de Chine méridionale, et l'augmentation des dépenses et du développement de la puissance militaire dans tous les pays empêcheront probablement la stabilisation de la région et pourraient accroître les tensions et la méfiance entre les acteurs régionaux, y compris les États-Unis et, plus largement, notamment les alliés euro-atlantiques.

vi. Les relations avec des régions plus éloignées de l'Europe: l'Océanie et l'Amérique centrale et du Sud

En Océanie, l'influence de la Chine devrait continuer de croître au cours de la prochaine décennie. Bien que la Belgique n'ait pas d'intérêts directs dans la région, à l'exception des échanges économiques avec l'Australie et, dans une moindre mesure avec la Nouvelle-Zélande, nos alliés, notamment les États-Unis, Le Royaume-Uni et la France, ont des intérêts régionaux. Or, l'État belge pourrait justement être amené à contribuer à la défense des intérêts de ses partenaires stratégiques.

L'Amérique du Sud et centrale constituent une zone géopolitique plus éloignée en termes d'intérêts belges. Néanmoins, le continent est et restera l'objet d'une compétition géoéconomique et géostratégique entre les États-Unis et la Chine. La montée du populisme dans certains pays d'Amérique du Sud, comme le Brésil et le Venezuela, pourrait les rendre plus sensibles à l'influence globale de la Chine, qui pourrait à son tour détourner l'activité économique de l'Europe vers l'Asie. Avec l'importance croissante des énergies renouvelables, la région de l'Amérique du Sud et centrale deviendra certainement plus importante pour la diversification énergétique de la Belgique, en raison de la présence de minerais. En outre, suite à l'augmentation générale de la criminalité transnationale organisée, les risques de sécurité posés par les réseaux criminels transnationaux tels que les cartels de la drogue colombiens dans la région d'Anvers pourraient augmenter et devront être combattus, le cas échéant.

e. Conclusion

L'hyper connectivité du monde est tant une opportunité qu'une force déstabilisante. La sécurité et la stabilité systémique et de régions du monde se sont détériorées au cours de la dernière décennie. De manière plus significative, la polarisation des sociétés pourrait accroître les tensions entre les individus mais aussi entre des acteurs étatiques. Cette polarisation pourrait également favoriser les conditions permettant de remettre en question la légitimité et l'autorité des gouvernements et des institutions politiques, tant dans les démocraties que dans les régimes autoritaires. La contestation du pouvoir politique et des mécanismes de gestion de la sécurité au niveau international aura tendance à se poursuivre au sujet des normes, des standards et des institutions, mettant le multilatéralisme toujours plus sous pression et encourageant les actions unilatérales et le recours à la force comme mécanisme légitime d'action politique.

D'ici à 2030, des mécanismes de gestion doivent ainsi être mis en place pour faire face à des forces structurelles allant des pandémies aux technologies disruptives émergentes, en passant par le changement climatique et les questions démographiques. Compte tenu de cet environnement sécuritaire qui se détériore, la Défense belge va devoir s'adapter, définir des priorités et s'équiper pour atteindre un niveau de préparation tel, qu'elle pourra apporter des contributions crédibles à

ses partenariats stratégiques et ses alliances (par exemple l'UE et l'OTAN). De cette façon, elle pourra contribuer à empêcher le développement de tous types de conflits - cinétiques et non cinétiques, de faible et de haute intensité, y compris des confrontations indirectes et directes entre grandes puissances ou encore entre des acteurs étatiques et non étatiques, sur des théâtres d'opérations rendus de plus en plus complexes.

2. Positionnement de la Défense belge dans un environnement sécuritaire difficile

La Défense est un acteur important qui contribue au besoin de sécurité résultant de l'analyse de l'environnement sécuritaire. La Défense est de surcroît un instrument essentiel pour une politique étrangère et de sécurité crédible.

L'évolution de l'environnement sécuritaire exigera néanmoins plus d'implication et d'engagement de la Défense belge, évolution pour laquelle, malgré les investissements repris dans les précédentes Vision stratégique et Loi sur la Programmation militaire, elle doit se préparer. Il est par ailleurs nécessaire de développer une culture stratégique plus proactive et anticipative en raison des incertitudes croissantes et des changements géopolitiques.

« Nos partenaires européens et transatlantiques attendent de notre pays une capacité déployable dans laquelle la Belgique assume ses responsabilités et apporte une contribution pertinente à la sécurité collective de nos citoyens. »
(Accord de gouvernement du 30 septembre 2020)

L'essence même de la Défense est la contribution à la sécurité des concitoyens et la sauvegarde de nos valeurs et de nos intérêts au niveau mondial. Ces derniers constituent la base de notre liberté, de notre bien-être et de notre prospérité. Les politiques de sécurité nationale, européenne et euro-atlantique sont liées de façon indissociable vu l'ancrage européen de nos intérêts et de nos valeurs. La Défense contribue à la sécurité internationale afin que les menaces existantes ne puissent pas influencer négativement notre société et pour éviter que de nouvelles menaces contre notre territoire national ne se développent. La Défense contribue également à la préservation des flux mondiaux (*global flows*) qui sont essentiels à notre économie ouverte et donc à la prospérité et au bien-être de la population. Dans ce chapitre, partant de l'analyse de l'environnement sécuritaire et des tâches principales d'une défense, il est indiqué quel positionnement notre Défense doit adopter d'ici à 2030 afin de garantir notre sécurité, notre prospérité et notre bien-être.

Notre politique de défense se doit de définir les missions pour lesquelles les Forces armées belges s'engagent. L'analyse de l'environnement et les contributions d'experts en défense belges ont permis de déduire plusieurs tâches principales possibles que la Défense doit pouvoir remplir. Mais avant de les passer en revue, il convient d'explicitier leur fondement et la condition préalable à leur bonne exécution. Le fondement de toute défense réside dans son niveau de préparation et son intégration dans la société qu'elle vise à défendre. Cette intégration, et *a fortiori* sa profondeur sociétale, constitue véritablement le socle ou le centre de gravité d'où sont générées toute force et toute résilience.

a. Etat de préparation national: construire les Forces armées, assurer une société résiliente

La capacité d'action militaire ne se crée pas du jour au lendemain : elle se construit minutieusement à partir de divers paramètres. Au niveau national, ceci requiert la capacité d'analyser l'environnement de sécurité, de planifier et de commander des opérations, de décider de l'emploi des Forces et de les doter en ressources nécessaires. En tant que telle, l'institution de « la Défense nationale » est essentielle pour maintenir le niveau de préparation nécessaire à l'exécution de toutes les autres missions et pour contribuer à favoriser la résilience de la société dans son ensemble. Ces deux dimensions - préparation et résilience - sont intimement liées. La préparation

militaire donne à la société des moyens d'absorber les chocs et de répondre à chaque urgence. La résilience de la société repose donc aussi notamment sur l'armée, qui constitue un des socles de la continuité du gouvernement. Inversement, l'état de préparation militaire repose sur le fait que les Forces armées soient pleinement intégrées dans la société qu'elles sont censées défendre. Un niveau de préparation élevé nécessite un personnel suffisant, la sécurité d'approvisionnement en matériel et un système de commandement et d'entraînement pour transformer les ressources humaines, matérielles et financières en capacités utilisables et capables de tenir dans la durée. Maintenir l'état de préparation militaire national et permettre ainsi de contribuer à la résilience de la société est le fondement de notre politique de défense. Il assure à tout gouvernement belge - que ce soit aujourd'hui ou dans une génération - d'avoir la capacité et la liberté d'action d'intervenir quand il le souhaite. Sans ce fondement, aucune autre mission ne peut être entreprise avec succès. Le système de renseignement militaire et l'état-major de la Défense informent et permettent la prise de décision au sein du Conseil national de sécurité (CNS) et du Conseil des Ministres. La structure « Forces armées », qui englobe tous les domaines géo-spatiaux, fournit aux décideurs les moyens d'agir lorsqu'ils sont sollicités. Dans le même temps, cette institution de la Défense nationale contribue à l'emploi, à l'activité industrielle, à la recherche et au développement et à la résilience de la société. En étant pleinement intégrées dans la société, les Forces armées peuvent générer les effectifs en personnel et garantir l'approvisionnement en matériel dont elles ont besoin pour maintenir le degré de préparation approprié à toutes leurs missions, tant sur le territoire national que sur les théâtres d'opération extérieurs.

b. Les missions clés de la Défense

« Les tâches principales de la Défense belge sont la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges à l'étranger. Par ailleurs, de par son ancrage dans la société, pour soutenir les services responsables et lorsque ses ressources le permettent, la Défense pourra être appelée à contribuer à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national, quelle que soit la crise. »
(Principe n° 1 - Extrait)

Le terme « collective » dans « défense collective » et « sécurité collective » souligne le fait que ces deux tâches principales sont par essence de nature européenne et souvent euro-atlantique. Si notre Défense veut fournir une contribution pertinente à la sécurité européenne qui constitue le cadre plus large de notre sécurité nationale, toutes les capacités de défense belges doivent y contribuer de manière appropriée.

La « sécurité collective » concerne une contribution hors des frontières nationales (et de celles de nos alliés) dans des endroits pertinents pour notre propre sécurité. Par contre, avec la « défense collective » l'accent est placé sur la défense du territoire national des Etats membres de l'OTAN, et de l'UE, ainsi que sur la prévention d'une atteinte à l'intégrité territoriale via la dissuasion militaire. Toutefois, en réaction aux événements du 11 septembre 2001, l'Alliance s'est engagée activement dans la lutte contre le terrorisme et a notamment lancé ses premières opérations hors de la zone euro-atlantique, invoquant l'article 5 du Traité de Washington pour la toute première fois dans son histoire. Cela implique qu'une attaque contre un membre de l'OTAN est ainsi considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés et donc, que la légitime défense s'applique. Autrement dit, la « défense collective » peut aussi bien s'appréhender sous une autre dimension que le seul territoire national des Etats membres de l'Alliance.

La protection des ressortissants belges à l'étranger et des personnes habilitées par le gouvernement à pouvoir bénéficier de cette protection (*entitled person*), concerne la contribution de la Défense à garantir la sécurité physique des Belges à l'étranger et des ayants-droit, lorsque que les autorités locales n'en sont plus capables.

La définition de ces tâches principales est importante car elles déterminent dans quelles capacités notre Défense doit investir.

La Défense peut toutefois toujours être engagée par le gouvernement dans le cadre de missions nationales et internationales additionnelles sur base des capacités disponibles. Cela peut concerner des capacités qui sont disponibles parce que le niveau d'engagement opérationnel national du moment est inférieur au niveau d'ambition ou parce que ces capacités sont en phase de préparation opérationnelle.

Les tâches supplémentaires de la Défense sont :

- les missions humanitaires qui peuvent être exécutées tant au niveau national qu'international,
- la diplomatie de défense⁶, et
- l'appui à l'élaboration et au contrôle du respect des traités internationaux de maîtrise des armements, de contrôle des armes, de non-prolifération et de désarmement.

Dans ce chapitre nous allons indiquer comment les tâches principales s'inscrivent dans l'environnement sécuritaire et quel impact le positionnement général de la Défense dans cet environnement a sur la configuration capacitaire future. Les capacités en elles-mêmes seront traitées en détail dans le chapitre 5.

i. La défense collective : dissuader et défendre

Après la guerre froide, la défense collective est passée au second plan et la Défense belge s'est progressivement orientée vers la sécurité collective, les opérations expéditionnaires en dehors du territoire de l'UE et de l'OTAN devenant la mission principale. En réalité, la dissuasion et la défense collectives sont toujours restées vitales ; l'invasion russe de l'Ukraine n'a fait que le souligner.

Compte tenu de l'assertivité de la Russie et de la réorientation stratégique des États-Unis de l'Europe vers l'Asie, les États européens, dont la Belgique, doivent renforcer de manière significative leur contribution à la dissuasion et à la défense de l'OTAN. Dans ce contexte, le concept stratégique de l'OTAN de juin 2022 aidera d'ailleurs à préparer l'Alliance à un monde caractérisé par une compétition et des menaces croissantes. Il exprimera un réengagement en faveur des valeurs fondamentales et de l'objectif immuable de l'Alliance, lequel consiste à sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses États membres par des moyens politiques et militaires. Les intérêts vitaux de sécurité de la Belgique sont ancrés dans le système de défense collective et en dépendent donc fondamentalement. La défense collective est plus exigeante que la sécurité collective et doit donc être priorisée en termes d'équipements, d'effectifs, de doctrine, de planification, de formation, de préparation et de stocks.

L'OTAN restera une organisation de défense collective fondée sur la dissuasion et la capacité de contrer une agression par tous les moyens possibles. La stratégie globale de l'OTAN repose sur une combinaison appropriée de capacités conventionnelles, nucléaires et de défense antimissile. En tout état de cause, le renforcement de la puissance de feu conventionnelle et de la cyber-influence des alliés sera essentiel pour maintenir une dissuasion crédible dans tous les scénarios possibles. De plus, il existe un besoin croissant d'une plus grande flexibilité et d'une capacité à déployer des

⁶ La diplomatie de défense vise à bâtir une relation de confiance entre différents pays via différentes actions militaires *ad hoc*, telles que l'échange de personnel militaire, la visite de navires et d'avions, des contacts entre états-majors, des entraînements et exercices communs. Cette mission supplémentaire est assurée par les capacités disponibles de la Défense, notamment dans le cadre de la mise en condition.

renforts dans des zones éloignées. La mobilité militaire, les communications sécurisées et l'accès au ravitaillement sont des priorités.

La Belgique représente une des artères clés pour le renforcement et le soutien des forces de combat en Europe centrale et orientale, en raison de la présence de plusieurs ports sur la Mer du Nord. Avec l'élargissement de l'OTAN vers l'Est, les distances ont augmenté. Les lignes de démarcation sont devenues floues. Le réseau de dépôts territoriaux n'existe plus et les stocks doivent être plus mobiles. Différentes logiques de confrontation sont combinées et couvrent des domaines très divers allant du domaine cognitif au domaine de la plus haute intensité, et ce à différents endroits. La vitesse de réaction et de prise de décision donne un avantage substantiel dans les cinq domaines opérationnels de l'OTAN (Maritime, Terre, Air, Espace⁷ et Cyberspace). Une présence avancée de l'OTAN le long du flanc oriental et la capacité de réagir avec souplesse à tous les scénarios concevables - ce qui requiert le niveau de préparation (*readiness*) pour des opérations de combat si nécessaire - sont essentielles. La Belgique doit assumer sa part du fardeau (*burden sharing*) et du risque (*risk sharing*) que cela implique si elle veut véritablement soutenir l'architecture de sécurité européenne et euro-atlantique.

ii. La sécurité collective : contribuer au maintien de l'ordre international

Un environnement international stable et fondé sur des règles est l'un des intérêts stratégiques de la Belgique. C'est pourquoi celle-ci doit continuer à contribuer également à la sécurité collective. Cela implique une participation active dans des opérations internationales de gestion de crise⁸, des missions d'assistance des forces de sécurité, des opérations de soutien de la paix et, si nécessaire, des opérations de combat contre des adversaires qui menacent de déstabiliser l'ordre international. La Belgique et les autres États européens doivent accroître leur capacité à pouvoir faire face à toutes crises dans leur périphérie qui se situent sous le seuil de l'article 5 de l'OTAN.

Les initiatives de dissuasion actuelles de l'OTAN sont pour l'heure complétées par des moyens qui peuvent spécifiquement offrir une réponse à une menace hybride. Des services de renseignement performants et renforcés sont essentiels comme premier chaînon pour reconnaître rapidement des menaces hybrides et les comprendre afin de réagir rapidement pour éviter l'escalade, par exemple via l'emploi des Forces d'opérations spéciales (*Special Operations Forces*⁹ – *SOF*). Dans ce cadre, le rôle des attachés de défense est important et doit lui aussi être renforcé dans la mesure où ils participent également, entre autres, à la collecte et au partage de renseignements.

Chaque fois que cela sera nécessaire, la Belgique et ses partenaires européens doivent être en mesure de lancer des opérations expéditionnaires autonomes afin d'éviter que les menaces pour la sécurité ne débordent au sein de l'UE, de fournir un soutien humanitaire aux États partenaires dans le besoin ou d'empêcher des puissances extérieures de mettre en péril la sécurité de voisins de l'UE et partant, potentiellement sa propre sécurité.

⁷ En 2019, l'OTAN a reconnu l'espace comme 5^{ème} domaine opérationnel.

⁸ Les opérations de gestion de crises (*crisis management operations*) sont des opérations engageant des moyens civils et/ou militaires afin d'empêcher que crise de sécurité ne dégénère en conflit ou afin d'interrompre ou (d'aider) à résoudre des conflits qui ont un impact sur la sécurité et les intérêts de notre pays ou de nos alliés. Les opérations de gestion de crise peuvent également avoir lieu dans le cadre de la responsabilité de protéger (*responsibility to protect*) d'une population qui est exposée (ou qui risque fortement d'être exposée) à de la violence physique à grande échelle. Cette situation est en effet à l'encontre du maintien d'un ordre international basé sur des règles. Les opérations de gestion de crise peuvent également contribuer à la consolidation de la stabilité dans les situations d'après conflit. Dans le cadre du Plan STAR, il est fait usage d'une définition plus restrictive par laquelle ni la défense collective ni les opérations humanitaires internationales faisant usage de moyens militaires ne sont pas reprises dans les opérations de gestion de crise. L'engagement militaire dans des opérations de gestion de crise comporte la prévention des conflits, les déploiements militaires préventifs, le maintien de la paix (*peacekeeping*), le rétablissement de la paix (*peacemaking*), la consolidation de la paix (*peace building*) et l'imposition de la paix (*peace enforcement*).

⁹ La capacité *Special Operations Forces* (*SOF*) comporte les Forces spéciales (*Special Forces – SF / Special Forces Group – SFG*), le Groupe de soutien aux Forces spéciales (*Special Forces Support Group – SFSG* ; deux bataillons de paracommandos) et la Force spéciale Aviation (*Special Forces Aviation – SFA*).

A l'avenir les Etats européens pourront moins faire appel aux capacités d'appuis stratégiques (*strategic enablers*) des Etats-Unis comme par exemple les avions ravitailleurs, les drones de reconnaissance, les missiles de précision à longue portée, les SOF, les cyber-capacités offensives et la collecte de renseignements. Ces capacités sont en fait essentielles pour, entre autres, les opérations de gestion de crise aux frontières de l'Europe. Les pays européens devront donc eux-mêmes plus investir dans ces « lacunes capacitaires » (*capability gaps*) pour obtenir l'autonomie nécessaire.

Dans ce contexte, la coordination UE-OTAN est cruciale. Cela passe par un renforcement de l'engagement de l'Etat belge pour une défense européenne effective. La crise afghane a démontré une nouvelle fois la nécessité pour l'Europe de concrètement mettre en œuvre le niveau d'ambition de la Stratégie globale de l'UE adoptée en 2016. Depuis le lancement du dialogue stratégique au niveau des Etats membres, cet objectif a été décliné dans la Boussole stratégique. Celle-ci devra constituer une feuille de route qui permette à l'UE de devenir un véritable acteur sécuritaire, capable d'agir de manière autonome lorsque cela s'avère nécessaire pour défendre ses intérêts vitaux, en bonne intelligence avec le partenaire transatlantique et l'OTAN. Le renforcement des capacités d'action européennes, notamment dans la gestion de crise et la résilience, accroîtra la contribution de l'UE à l'OTAN, mais aussi à l'ONU.

En termes de développement des capacités, la Belgique peut renforcer, lorsque cela est possible, son dispositif de Forces par la coopération et l'intégration avec d'autres pays, tels que par exemple via BENESAM¹⁰, BNU A400M¹¹, EEA¹², CaMo¹³, EATC¹⁴ ou tout autre partenariat-cadre pertinent. L'investissement de la Belgique dans de nouvelles plateformes majeures pour toutes les composantes est une occasion de poursuivre l'intégration. En investissant dans ses Forces armées et dans leur intégration avec les partenaires, la Belgique pourrait contribuer à certaines des composantes essentielles de la PESCO¹⁵ et jouer un rôle dans son développement futur.

iii. La protection des ressortissants belges à l'étranger

Nos concitoyens se trouvent partout à travers le monde. La garantie de la sécurité de ces Belges à l'étranger doit en premier lieu être préventive via une contribution de nos autorités à la sécurité dans le monde, entre autre par l'action diplomatique, la coopération au développement et l'emploi de la Défense. Des situations où dans un pays, une région ou une ville, une menace directe contre des citoyens belges se matérialisent peuvent par contre se développer. Lorsque les autorités locales ne sont plus en état de garantir la sécurité de nos concitoyens, il est nécessaire que les autorités, et si besoin la Défense, puissent intervenir pour garantir la sécurité de ces ressortissants à travers le monde.

Si une menace directe contre des ressortissants apparaît à l'étranger, elle est en première instance captée par notre service de renseignement militaires et nos attachés de défense à l'étranger. Ceux-ci sont en contact étroit avec les services diplomatiques et consulaires belges et avec les services de sécurité et de renseignements des pays amis. Dans la plupart des cas, il y a une montée progressive de la menace vis-à-vis de nos ressortissants à l'étranger et les autorités belges peuvent réagir graduellement, éventuellement en concertation avec d'autres pays et au niveau européen. Les services consulaires sont responsables d'avertir les ressortissants belges qui sont menacés de

¹⁰ BENESAM : *Belgisch-Nederlandse Samenwerking* - « Accord de coopération Belgique-Pays-Bas » est le nom de la coopération belgo-néerlandaise.

¹¹ BNU A400M : *Belgium-Luxembourg Binational Air Transport Unit A400M* - Unité binationale belgo-luxembourgeoise de transport aérien.

¹² EEA : *European Participating Air Forces (EPAF) Expeditionary Air Wing* - Coopération entre les nations européennes utilisant le F-16.

¹³ CaMo : « Capacité motorisée » - Partenariat stratégique entre la Belgique et la France dans le cadre du projet de coopération « Capacité motorisée » (CaMo).

¹⁴ EATC : *European Air Transport Command - Commandement européen du transport aérien*.

¹⁵ PESCO : Coopération Structurée Permanente (en anglais : *Permanent Structured Cooperation*).

sorte qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires, comme par exemple partir via des moyens de transport civils avant que la situation sécuritaire ne se détériore plus.

Les autorités peuvent toutefois décider à un moment donné qu'une évacuation effective et immédiate des ressortissants est nécessaire car la sécurité ne peut plus être garantie. La Défense peut fournir un transport via ses moyens stratégiques lorsque les services civils sont déjà interrompus.

Si des indications montrent que la situation sécuritaire dans une région donnée risque de se détériorer et que la sécurité de nos ressortissants est remise en question, les autorités peuvent décider de pré-positionner des militaires et du matériel en vue d'une intervention rapide.

En cas de menace imminente ou directe sur nos ressortissants et sans possibilité de pré-positionnement, la Défense - sur proposition du gouvernement - exécutera une opération d'évacuation militaire des ressortissants (*Non-Combatant Evacuation Operation* – NEO). Dans ce cadre et suite à une appréciation, un détachement flexible allant du renforcement des équipes de sécurité sur place au déploiement d'une *SOF Task Force*¹⁶, doit pouvoir être engagé au moyen de transports aériens.

L'organisation effective d'opérations d'évacuation sera à l'avenir de plus en plus internationale et multilatérale. Avec l'accent historique sur l'Afrique sub-saharienne et la région des Grands Lacs, notre pays fournit une contribution aux évacuations dans un cadre international, là où d'autres pays prennent la direction d'opérations d'évacuation dans d'autres régions. Nos capacités militaires doivent également pouvoir contribuer à des opérations d'évacuation partout à travers le monde, potentiellement sous la direction d'autres pays.

Pendant ou en parallèle d'opérations d'évacuation, notre Défense doit également être capable d'exécuter, en collaboration avec des partenaires stratégiques, des actions directes partout à travers le monde lorsque des compatriotes sont en danger, au besoin pour libérer des otages belges. Des membres du Régiment des opérations spéciales (*Special Operations Regiment* – SOR) peuvent également assurer la sécurité de compatriotes pour qui la fonction exige qu'ils restent dans des régions peu sûres, principalement du personnel des ambassades. De plus ils protègent également de façon ponctuelle des délégations via des missions de protection rapprochée.

iv. Contribution à la sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Les attentats sur le territoire européen et en particulier ceux du 22 mars 2016, la crise migratoire et plus récemment la pandémie de COVID-19 ainsi que les inondations de juillet 2021, ont sensibilisé les acteurs nationaux à la nécessité d'une coopération mieux intégrée.

En effet, la défense des intérêts belges requiert une approche plus globale, interdépartementale et intégrée. Le Plan STAR s'inscrit dans la Stratégie nationale de sécurité, qui traduit au niveau belge l'approche intégrée voulue par l'Union Européenne dans sa Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité, adoptée le 28 juin 2016. Dans ce cadre, et partant d'une approche pragmatique qui sera appuyée par la Défense, il convient de s'inscrire pleinement dans l'évolution de la Stratégie nationale de sécurité qui doit prendre en compte la gestion des crises hybrides.

L'approche interdépartementale devrait en tout cas être basée sur un commandement et contrôle efficace, une formation conjointe et la participation à des exercices (inter)nationaux, la mise en place des stocks stratégiques et des ressources connexes.

Pour la Défense en particulier, cette Stratégie doit définir les modalités de mise en œuvre des capacités militaires à caractère *dual*, qui en plus d'avoir leur nécessité en opérations militaires - première priorité - ont une déclinaison sur le territoire national - seconde priorité. Le

¹⁶ La *SOF Task Force* est décrite dans le chapitre 5 concernant les capacités militaires.

développement de ces capacités, ainsi que de leur financement et de leur dotation en personnel, est intimement lié à cette Stratégie.

Concrètement, un certain nombre d'initiatives pourront être réalisées avec les partenaires concernés. Il s'agit de la modernisation du Carrefour d'Information Maritime (CIM ; *Maritiem Informatie Kruispunt* – MIK), de la création d'un centre national de sécurité de l'espace aérien (*National Airspace Security Center* – NASC) intégré au nouveau Centre de contrôle et de rapport (*Control and Reporting Center* – CRC) de Beauvechain, d'une mise en œuvre de la capacité cyber de la Défense dans le cadre de la Stratégie nationale de cyber sécurité, coordonnée par le Centre pour la Cyber sécurité Belgique (CCB), et du développement d'un hub logistique et d'un hub médical qui intégrera une fonctionnalité d'hôpital de crise. La réalisation de ces initiatives ainsi que du futur quartier général, dotera la Défense d'un outil de commandement moderne qui intégrera les informations générées et assurera le contrôle des opérations. Par ailleurs, le Département étudiera les possibilités de mise à disposition sur le territoire national d'expertise et de technologies de résilience au brouillage des systèmes PNT/GNSS¹⁷ (communément appelés « GPS »), d'une capacité pour contrer les systèmes d'aéronefs sans humain à bord (*unmanned aerial systems* ou drones) et contribuera à l'étude de la mise à disposition d'une fonction hospitalière de crise incluant la capacité hospitalière militaire.

La Défense réalise déjà des tâches structurelles de sécurité sur le territoire national, en partie via les moyens spécialisés pour la protection du territoire (« *Air Policing* » via des avions de combat et « Action de l'Etat en Mer » via les patrouilleurs côtiers) et en partie via son expertise développée historiquement (SEDEE¹⁸, hélicoptères SAR¹⁹, tâches nationales du SGRS²⁰, certaines capacités de l'appui médical militaire).

Les deux avions de combat que la Défense met en permanence à la disposition de l'OTAN sur le territoire national afin de réaliser la mission de *Quick Reaction Alert*, sont pour des considérations d'efficacité interdépartementale, à la fois engagés au profit des missions nécessaires à la sécurité interne (« *Air Policing* ») et au profit de la tâche anti-terroriste *Renegade*²¹. Il en va de même pour les patrouilleurs côtiers de la Marine qui sont en permanence prêts à suivre d'éventuelles menaces militaires dans notre zone de responsabilité maritime. Ces navires peuvent également exécuter des tâches telles le contrôle de la pêche, la lutte contre le trafic (drogue, êtres humains), la protection de l'environnement, l'appui en cas de catastrophe ou d'incident. Du point de vue des autorités en général, la contribution de ces capacités à la sécurité sur le territoire national constitue une optimisation de l'emploi des moyens publics.

Certaines sous-capacités de la capacité médicale militaire, à savoir la possibilité d'ériger un hôpital de crise au sein de l'Hôpital Militaire lors d'une catastrophe, la morgue de crise de l'Hôpital Militaire et les capacités de production de médicaments, sont également destinées principalement à la sécurité sur le territoire national. D'autres capacités militaires sont dimensionnées à cet effet, comme par exemple la capacité de réponse nationale EOD/C-IED²² et les tâches du SEDEE de neutralisation, de démantèlement et d'évacuation des munitions et des explosifs non explosés abandonnés.

L'avenir de l'appui médical est traité plus largement dans les chapitres 5 et 6, mais on veillera en permanence au rôle de l'appui médical militaire dans la sécurité sur le territoire national. De même, la Défense a développé des structures pour assurer une bonne coordination interdépartementale concernant la sécurité sur le territoire national, à savoir le MIK et les commandements militaires de

¹⁷ PNT/GNSS : *Positioning, Navigation and Time /Global Navigation Satellite System*.

¹⁸ SEDEE : *Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs*.

¹⁹ SAR : *Search and Rescue*.

²⁰ SGRS : *Service Général du Renseignement Militaire*.

²¹ *Renegade* : l'engagement d'avions de combat pour l'interception, l'identification, le détournement et - en ultime recours - la neutralisation d'aéronefs civils qui pourraient être utilisés à des fins terroristes, comme lors des attentats du 11 septembre 2001.

²² EOD/C-IED : *Explosive Ordnance Disposal/Counter-Improvised Explosive Device*.

province qui seront détaillés au chapitre 5. Le NASC déjà mentionné plus haut en fait également partie.

En cas de crise nationale, à côté des tâches structurelles limitées, il est également fait appel à l'expertise de la Défense et aux capacités nationales présentes. Les détachements de surveillance qui ont été générés à partir des Forces armées lors d'un niveau de menace terroriste élevé, le soutien en planification et logistique durant la crise des migrants et la crise sanitaire, le personnel et les moyens (bateaux, véhicules, engins de génie) mis en œuvre pour la gestion des conséquences (*consequence management*) lors d'inondations et autres catastrophes, les équipes CBRNe²³ lors de catastrophes chimiques, les Forces Spéciales en appui des Unités Spéciales de la Police, l'engagement de l'Hôpital Militaire pour la coordination, le triage et les soins de grands nombres de blessés, la cyber capacité en appui du plan d'urgence cyber, les hélicoptères pour le transport de blessés, l'expertise de l'*Aviation Safety Directorate* (ASD) militaire lors d'accidents aériens avec des appareils civils ou l'appui au contrôle du trafic aérien civil par des contrôleurs aérien militaires, en sont des exemples.

« Dans le fonctionnement de la Défense, il sera également tenu compte de sa contribution à la capacité de résilience nationale, qui est garantie par les structures publiques. A ce titre, la Défense s'inscrira pleinement dans la stratégie nationale de sécurité en cours d'élaboration. »

(Principe n° 1 - Extrait)

Les capacités militaires peuvent également contribuer de manière plus efficiente et en interdépartemental à la fourniture de sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national. Une coordination encore plus poussée avec les autres acteurs de sécurité (y inclus via des partenariats structurels avec des entreprises²⁴) peut y contribuer. Il est important pour nos acteurs civils de la sécurité de savoir dans quelle mesure la Défense peut mettre à disposition des capacités militaires pour un engagement national. La coopération et la coordination avec les autres acteurs de la sécurité nationale dans un même domaine (comme par exemple la Protection Civile pour le CBRNe et la construction militaire ou les hôpitaux civils pour l'Hôpital Militaire) seront recherchées et pourront déboucher sur des synergies. Pour des capacités civiles et militaires comparables, un *win-win* est possible en acquérant conjointement du matériel (identique) ou séparément du matériel (complémentaire), ou même en utilisant du matériel *dual*. Des lignes de développement telles la formation, l'appui et l'infrastructure peuvent être organisées conjointement.

Un renforcement de la coopération constitue également une bonne base pour une coordination encore plus poussée entre la Défense et les autres acteurs de la sécurité nationale, tels que le NCCN²⁵, la Police et la Protection Civile, ainsi que dans le cadre de l'Approche globale (*Comprehensive Approach*) européenne et de la planification de Défense de l'OTAN et l'engagement opérationnel civilo-militaire. La Défense contribuera activement au renforcement de ces liens. L'optimisation de son rôle dans la sécurité sur le territoire national contribuera en même temps à son assise sociétale qui est essentielle à l'exécution de ses missions. L'intervention de la Défense en appui des principaux acteurs de la sécurité intérieure se fera sur base de règles définies. Les Forces déployées le cas échéant sur le terrain doivent effectivement bénéficier d'une couverture juridique.

²³ CBRNe : Chimique, Bactériologique, Radiologique, Nucléaire et explosif.

²⁴ Par exemple, les firmes de télécommunications et le secteur IT dans le cadre de la cyber-sécurité.

²⁵ NCCN : National CrisisCentrum - Centre Crise National.

c. Impact sur les capacités de défense belges

“*Warfare is changing.*” Notre environnement de sécurité mondial et régional continuera d'évoluer au cours de la prochaine décennie. Nos Forces armées belges seront donc confrontées à des défis persistants et simultanés dans les domaines physiques et non physiques. En raison des incertitudes croissantes et des changements géopolitiques, il est nécessaire de développer une culture stratégique plus proactive et anticipative.

Avec nos partenaires et nos alliés, nous devons être prêts à opérer au travers de l'ensemble du spectre des conflits. Les clés du succès sont la connaissance de la situation (*situational awareness*), la résilience, l'influence et la projection de puissance, la défense intégrée multi-domaines et le commandement inter-domaines. Nous devons également parvenir à une interopérabilité complète, ce qui est uniquement possible en mettant en place une architecture C4I²⁶, qui permet aux commandants opérationnels de disposer de la compréhension de la situation (*situational understanding*²⁷) nécessaire, c'est-à-dire de percevoir, de décider et d'agir plus judicieusement que l'adversaire, aujourd'hui et à l'avenir.

L'objectif à atteindre est l'échange d'informations complètement intégré via des *Joint Command and Control Systems* et ceci dans un réseau complet entre les domaines opérationnels Air, Terre, Maritime, Cyberspace et Espace. Le concept *Multi-Domain Operations* sera déterminant pour le futur. Le défi sera de conserver l'avantage tactique et l'initiative au moyen de la dominance informationnelle, de l'interopérabilité augmentée, de l'efficacité corrigée et de l'efficacité durant les opérations, ce qui finalement mènera à la prise de décision énergique et à la réaction rapide.

La technologie dans les systèmes d'armes continuera d'évoluer toujours plus vite. Ceci ne se limitera pas seulement aux systèmes d'armes cinétiques traditionnels, tels les missiles hypersoniques, et aux systèmes d'armes autonomes dotés d'intelligence distribuée ou « en essaim » (*swarm intelligence*), mais vaudra également pour les menaces non-cinétiques comme la guerre électronique, cyber ou dans l'espace. En comprenant la complexité des facteurs environnementaux opérationnels et en exploitant nos propres progrès technologiques, nous pouvons toujours avoir une longueur d'avance sur nos adversaires potentiels dans le spectre capacitaire complet. La possibilité de présenter simultanément une cascade d'alternatives surpassera la capacité de l'adversaire, ce qui garantira notre propre avantage tactique et notre initiative.

A cette fin, une condition *sine qua non* est de disposer de Forces armées en réseau. Les senseurs et les effecteurs (armes ; *sensor/shooter*) sont présents dans les Composantes respectives. C'est en fait la cohésion et la flexibilité d'un réseau stratifié de senseurs et la connectivité entre eux qui peut garantir une alerte précoce. Un réseau puissant permet de découpler les senseurs et les effecteurs des systèmes d'armes de sorte qu'ils puissent appuyer tous les autres systèmes d'armes. Précédemment, chaque Composante traitait les informations dans son propre réseau. En améliorant la sécurisation de ces réseaux et en les connectant les uns aux autres, tous les utilisateurs peuvent disposer des données opérationnelles de toutes les Composantes en temps réel. Une mise en commun plus efficace et plus efficiente de l'expertise des réseaux de données spécifiques à chaque Composante induira un meilleur échange d'informations concernant les tâches principales au niveau interarmes (*Joint*).

Une dissuasion et une défense conventionnelles efficaces exigent la capacité d'être prêt à mener des opérations de combat dans une guerre de haute intensité. Cela implique d'améliorer le renseignement, la puissance de feu et la soutenabilité de nos Forces armées. Ces dernières ont

²⁶ C4I : Commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement.

²⁷ “*Within a military context, understanding is the perception and interpretation of a particular situation in order to provide the context, insight and foresight required for effective decision-making.*” (Doctrines alliées interarmées du renseignement, de la contre-ingérence et de la sécurité ; Allied joint doctrine for intelligence, counterintelligence and security - NATO-AJP-2).

actuellement une posture principalement expéditionnaire. Nous devons donc rééquilibrer nos efforts entre la défense collective et la projection de Forces dans le cadre d'opérations expéditionnaires en réponse aux crises. En outre, dans chacun de nos engagements opérationnels, nous devons développer des capacités cyber et de guerre de l'information (*information warfare*). La contribution effective aux opérations à l'étranger requiert la capacité d'appuyer de grandes unités en opération de manière permanente, et ce tout au long de l'année. Pour ne pas devoir interrompre les contributions aux opérations en cours, des Forces suffisamment importantes seront nécessaires. En effet, une organisation responsable de la sécurité du pays et de la population doit être en mesure d'exécuter ses propres tâches et procédures internes à tout moment, sans avoir à faire de compromis susceptibles de mettre la sécurité des citoyens et de ses collaborateurs en danger. Une structure des coûts et des effectifs de la Défense doit garantir l'exécution sûre des processus internes, assurer son rendement opérationnel, se concentrer sur l'attractivité pour son personnel et accorder une attention particulière à l'infrastructure appropriée, à la préparation générale, à la pérennité des Forces armées et à l'investissement nécessaire dans l'équipement militaire de base. En d'autres termes, les Forces armées devront présenter un état de préparation élevé (*high state of readiness*) et offrir une profondeur accrue en termes de logistique. Cet objectif ne peut être atteint dans le cadre de l'enveloppe de personnel de 25 000 FTE_u²⁸ qui avait été envisagée précédemment pour un environnement de sécurité plus bienveillant.

Le moment est venu d'élargir cet éventail et les effectifs, à la lumière des besoins de préparation nationale, de défense collective et de sécurité collective. Dans ce cadre, la multiplication des synergies avec les autres pays de l'OTAN et de l'UE est indispensable, à commencer par le renforcement des partenariats avec nos voisins. Il s'agira non seulement de poursuivre et de renforcer les partenariats existants (par exemple, BeNeSam avec la Marine des Pays-Bas, la BNU A400M avec le Luxembourg, l'EATC avec plusieurs partenaires européens, la CaMo avec la France, le C-SOCC²⁹ avec les Pays-Bas et le Danemark), mais également d'en développer de nouveaux.

i. Renseignement et sécurité

Le renseignement est essentiel pour garantir que les ressources disponibles soient engagées de manière appropriée et efficace. Des capacités d'analyse et de collecte d'informations, tant humaines que techniques (signal, imagerie, intelligence artificielle, informatique quantique, exploitation et stockage du *big data*), sont nécessaires pour renforcer l'autonomie dans la prise de décision et la préparation aux crises ou aux conflits. À cette fin, nous devons non seulement garantir nos capacités ISR³⁰, mais aussi évidemment renforcer le Service général de renseignement et de sécurité (SGRS) de la Défense et nous assurer qu'il soit toujours à la hauteur de ses ambitions.

Par ailleurs, le SGRS, tout comme la Défense et les autres partenaires de sécurité, a joué son rôle dans la création de la Stratégie nationale de sécurité. Il s'inscrit naturellement dans la vision globale de cette Stratégie. Le principe n°5 du Plan STAR stipule d'ailleurs bien, notamment, que des formes poussées de coopération avec, entre autres, d'autres partenaires de sécurité nationaux publics seront recherchées.

De plus, la Belgique accueille les principales institutions de l'UE et de l'OTAN, en plus de nombreuses autres organisations internationales, qui méritent d'être protégées. Afin de pérenniser notre position en tant qu'État hôte et de préserver le fonctionnement sécurisé de ces institutions, la Belgique doit renforcer ses capacités anti-TESSOC³¹.

²⁸ FTE_u : *Useful Full Time Equivalent* est égal à la quantité d'équivalents temps plein (FTE) qui réalisent effectivement les tâches au sein de l'organisation, à l'exception, par exemple, du personnel en formation longue durée ou du personnel affecté aux organisations situées en-dehors de la Défense (tels que les parastataux, les autres services publics ou la sécurisation des Parlements).

²⁹ C-SOCC : *Composite Special Operations Component Command* - Il combine les capacités nationales des trois nations participantes en un quartier général multinational déployable, spécifiquement conçu pour commander plusieurs groupes des Forces d'opérations spéciales.

³⁰ ISR : *Intelligence, Surveillance and Reconnaissance* - Renseignement, Surveillance et Reconnaissance.

³¹ TESSOC : *Terrorism, Espionage, Subversion, Sabotage, Organised Crime*.

ii. Une capacité militaire de cyber-influence

Une cyber-capacité militaire contribue à la protection des systèmes d'arme et de communication cruciaux pour la Défense, mais elle doit tout autant pouvoir contribuer à des actions offensives lors d'un engagement expéditionnaire.

A côté de la contribution des cyber-capacités à un engagement dans le cadre de la sécurité collective, il faut également mentionner que ces capacités sont depuis 2014 reconnues comme essentielles à la défense collective de l'OTAN. Durant le sommet du Pays de Galles, la dimension cyber a été ajoutée aux dimensions pour lesquelles l'OTAN est responsable de la défense collective, du fait que certaines cyberattaques peuvent avoir le même effet sur l'intégrité territoriale des pays de l'Alliance que des attaques avec des armes conventionnelles. Le renforcement de notre cyber-capacité sert donc également aux besoins de la défense collective. L'OTAN considère ceci comme une responsabilité nationale, mais attend des pays hébergeant des installations importantes sur leur territoire qu'ils prennent l'initiative de leur cyber-protection.

Des efforts importants doivent être consentis dans le domaine du cyberspace et de la guerre de l'information afin de satisfaire tant à nos missions nationales qu'à celles de défense et de sécurité collectives. Une composante de cyber-influence sera développée pour appuyer nos opérations militaires ainsi que notre résilience nationale. La nature multidimensionnelle du cyberspace exige le couplage des domaines cyber et de l'information/influence, ainsi que la coopération et la coordination au niveau national. Les *Homeland Cyberspace Operations* doivent être complétées par des cyber-opérations déployées et à distance.

Cela nécessitera le recrutement spécifique et la formation d'un nombre important de techniciens, d'analystes, de personnel spécialisé dans ce domaine. L'amélioration de ces capacités renforcera également les capacités de l'UE et de l'OTAN, et améliorera l'état de préparation aux opérations combinées et conjointes, tant au niveau national qu'international.

iii. Les entités dans la dimension capacitaire Terre

Alors qu'auparavant les entités dans la dimension capacitaire Terre (*Land*) se focalisaient sur les opérations de réponse aux crises à caractère expéditionnaire, la résurgence de la compétition entre grandes puissances impose de pouvoir mener également des opérations conventionnelles de défense collective. De ce fait, l'organisation, les matériels et équipements doivent offrir la flexibilité requise pour remplir tant ce rôle de défense collective qu'un rôle expéditionnaire. Cette aptitude à opérer dans ces différents types de scénarios garantit notre crédibilité non seulement face à l'ennemi, mais également à l'égard de la Nation, des autres départements et de nos partenaires internationaux. Dans le cadre spécifique des plans de défense de l'OTAN, le rôle primordial de la Belgique en matière de transit implique de pouvoir contribuer à la sécurisation de nos lignes de communication et d'approvisionnement (aéro)portuaires et terrestres.

Afin d'assumer ses missions et ses obligations tant au sein de l'OTAN que l'UE, et de pouvoir faire face aux défis et menaces futurs, la Composante Terre ne poursuivra pas seulement le développement des capacités prévues par la vision stratégique initiale. Elle reconstruira plusieurs capacités indispensables, mais actuellement déficitaires. Sont concernés en particulier l'appui feu, la défense anti-aérienne, la collecte de renseignement tactique, et le soutien logistique et médical. Afin de rendre ses unités pleinement opérationnelles et modernes, elle sera appuyée par une réelle capacité de transport tactique hélicoptère.

Pour ce faire, les entités de la dimension capacitaire Terre (*Land*) s'articulent autour de deux piliers indissociables que sont la Capacité Motorisée (CaMo) et la capacité des opérations spéciales (*Special Operations* – SO). Interopérables et complémentaires, elles permettent de conduire un large spectre d'opérations tant sur le territoire national que sur un théâtre extérieur. Les opérations spéciales revêtent un caractère stratégique. Leur action est soit limitée en temps, espace et taille,

très discriminante et apporte ainsi une réponse précise face à un problème bien défini, soit elle est de plus longue haleine lorsqu'elle s'inscrit dans la prévention de crises. Les opérations conventionnelles, dans ce cas, menées par les unités plus robustes de la capacité motorisée, s'inscrivent dans la durée et occupent voire saturer le terrain, conférant à leurs actions plus tactiques la résilience indispensable au règlement définitif et durable d'un conflit ou d'une situation de crise. La combinaison de ces deux capacités allie ainsi la robustesse de l'une à la réactivité de l'autre.

Plus concrètement, la capacité motorisée constituera une entité robuste et interarmes qui doit pouvoir être déployée en un bloc dans un scénario de défense collective et dès lors contribuer à la dissuasion conventionnelle. Notre capacité motorisée sur base de véhicules à roue est idéale grâce à sa protection et à sa faculté d'être déployée pour les opérations dans le cadre de la sécurité collective. Les Forces terrestres motorisées correspondent complètement aux conditions d'engagement pour des opérations de gestion de crise dans la périphérie sud de l'Europe (Afrique du nord, Sahel, Moyen Orient). Il sera dès lors possible de contribuer davantage grâce aux Forces terrestres belges actuelles et futures aux capacités structurelles de l'OTAN dans le cadre de la défense collective (*NATO Response Force – NRF*) et *Very High Readiness Joint Task Force – VJTF*).

Le SOR va continuer la transformation amorcée en se dotant en outre, d'avions à décollage et atterrissage court (*Short Take Off & Landing – STOL*) qui leur conféreront agilité, allonge opérationnelle grâce à des possibilités d'évacuation médicale, d'appui feu, de transport aérien et même de commandement et conduite (*command and control*). L'intégralité de la capacité des SOF constitue également un renforcement clair des possibilités belges de contribution au nouveau concept d'engagement de l'OTAN dans le cadre de la défense collective, comme par exemple avec la contribution au projet OTAN de *Composite Special Operations Component Command (C-SOCC)*, ensemble avec le Danemark et les Pays-Bas. Pour la Défense, la contribution se fait à partir du *Special Operations Command (SOCOM)* national. Dans le cadre de la sécurité collective, des *Special Operations Task Groups* peuvent mener des opérations spéciales du type « actions directes » ou de reconnaissance spécialisée au sein d'une coalition *ad hoc*, sous l'égide de l'UE ou de l'OTAN. Dans ce même cadre, les missions d'assistance militaire permettent d'appuyer la prévention de conflit par l'aide à la construction de capacités locales. Enfin, la capacité d'opérations spéciales a comme mission de mener des opérations de réaction rapide, comme réserve stratégique du gouvernement sur le territoire national (comme lors des attentats de 2016 ou même plus récemment) ou à l'étranger, notamment pour la tâche de protection de nos ressortissants.

A côté de ces deux grandes capacités, la composante Terre développe des modules capacitaires spécialisés dans les domaines suivants : RSOM³², CBRNe, MP³³ et EOD³⁴.

Dans son trajet vers 2030, la Composante Terre sera confrontée à des défis cruciaux. Tout d'abord un profond rajeunissement des cadres, positif en soi, et qui découle du recrutement massif, mais qui ne permettra pas de compenser à court terme les nombreux départs à la retraite. Il y aura également l'arrivée positive de nouveaux matériels majeurs, mais qui s'accompagnera du maintien en état des trop peu nombreux véhicules « *legacy* ». Enfin, une remise à niveau de l'entraînement fonctionnel s'impose après cinq années en mode mineur suite à l'Opération *Vigilant Guardian*

³² RSOM : *Reception, Staging Onwards Movement*.

³³ MP : *Military Police*.

³⁴ EOD : *Explosive Ordnance Disposal*, c'est-à-dire l'enlèvement et la destruction de munitions.

(OVG) suivie de la crise COVID et la reconstitution de stocks permettant une certaine résilience, conforme aux directives de « *readiness* » prescrites par l'OTAN et l'EU.

iv. Les entités dans la dimension capacitaire Air

La capacité de combat aérien, actuellement toujours basée sur le F-16-*multirole*³⁵, bientôt remplacé par l'avion de combat F-35, est particulièrement adaptée à la défense collective, vu qu'elle peut être engagée rapidement et à grande distance. Cette capacité participe aussi bien à la dimension territoriale de la défense collective qu'à la dissuasion plus large de l'OTAN, entre autres via la défense aérienne des frontières de ses Etats membres. En temps de paix, elle assure également le rôle de police de l'air (*Air Policing*) dans l'espace aérien européen et le rôle anti-terrorisme (*Renegade*) au-dessus de l'espace aérien des pays du BENELUX.

L'efficacité de l'engagement des capacités de combat aérien dépend grandement des avions ravitailleurs tant pour la défense collective que pour la sécurité collective. Cette capacité logistique essentielle est actuellement trop limitée au sein des défenses européennes pour un engagement d'avions de combat de manière européenne autonome. Une des initiatives pour y remédier est l'achat et l'exploitation en commun par un certain nombre de pays européens, dont la Belgique, d'une flotte d'appareils de transport et de ravitaillement (*Multi-Role Tanker Transport – MRTT*).

La capacité de transport aérien est dimensionnée selon le besoin en transport de l'ensemble de la Défense, mais est également de plus en plus engagée au niveau européen. En exploitant les avions de transport en commun via l'EATC, les pays participants peuvent engager leurs capacités nationales de façon plus efficiente.

En ce qui concerne nos capacités aériennes pour les plateformes de combat, de transport multi-rôles et de facilitateurs stratégiques, les acquisitions antérieures de trente-quatre F-35, sept A400M, un Airbus A330 MRTT et deux systèmes MALE RPA³⁶ MQ-9B seront complétées par des capacités complémentaires pour contribuer aux opérations actuelles et futures. Ceci comprend également l'augmentation des capacités opérationnelles des avions de combat.

La Belgique investira dans les moyens de défense aérienne basés au sol contre les missiles de croisière, hypersoniques et balistiques pour protéger nos organes étatiques, nos infrastructures critiques, les centres de décision internationaux établis sur notre territoire, ainsi que les infrastructures destinées à faciliter l'arrivée de renforts et de réapprovisionnements provenant d'outre-Atlantique ou d'outre-Manche.

v. Les entités dans la dimension capacitaire Maritime

Pour ce qui concerne les capacités navales, lors de la précédente législature, des accords ont été conclus pour l'achat de deux frégate de guerre anti-sous-marine (*Anti-Submarine Warfare Frigate – ASWF*) et six navires multifonctionnels qui, à l'aide de boîtes à outils spécifiques, sont optimisés pour les missions de lutte contre les mines.

Nos lignes d'approvisionnement logistiques, l'aspect liberté de navigation (*freedom of navigation*) ainsi que des ports belges et leur libre accès, contribuent au bien-être en Belgique et en Europe. Ils doivent être protégés au même titre que les infrastructures critiques en mer, telles les parcs éoliens et les câbles de communication. En outre, dans le cadre de la sécurité européenne, nos ports de mer constituent des frontières externes de l'Europe. Nos ports et leurs routes d'accès doivent donc en permanence rester libres de toutes menaces venant de sous-marins, de mines marines ou éventuellement de sources terroristes. Les navires de lutte contre les mines de nouvelle génération autorisent un concept d'emploi ouvert vers le futur au sein duquel durant les prochaines décennies de nouvelles évolutions (technologiques) pourront être incorporées. Les nouveaux navires permettront aussi bien de remplir les tâches nationales dans le cadre de la défense collective que

³⁵ *Multirole* : la possibilité d'exécuter avec une même plateforme tant des tâches de défense ou d'attaque aérienne que des frappes au sol, de la reconnaissance ou de l'appui aux troupes terrestres.

³⁶ MALE RPA : *Medium Altitude Long Endurance Remotely Piloted Aircraft*.

de contribuer à un engagement expéditionnaire pour garder les lignes d'accès maritimes européennes libres. Avec ce concept de lutte contre les mines innovant, la Défense belge confirme son expertise qui fait autorité au niveau mondial pour une capacité qui reste extrêmement pertinente dans l'avenir. A la lumière de l'importance croissante de la dissuasion et de la défense collective, et afin de remplir nos obligations dans le cadre du processus de planning capacitaire de l'OTAN, la Belgique développera une capacité de pose de mine dans le domaine maritime.

La capacité de combat de surface (sur base des frégates) est importante pour la protection des routes d'approvisionnement. La menace sous-marine augmente tant en périphérie de l'Europe que mondialement et l'OTAN demande un effort supplémentaire aux membres européens. En attente du renouvellement des frégates, les frégates actuelles de classe M pour la lutte anti sous-marine et pour la surveillance des routes d'approvisionnements européennes qui présentent également une dimension sécuritaire globale, seront mieux équipées à court terme. Ceci sera réalisé par l'achat et l'intégration de divers modules qui permettront à l'hélicoptère de frégate NH90 d'être engageable avec des capacités de lutte sous-marine dès 2025. A partir de 2027, les nouvelles frégates de lutte anti-sous-marine ensemble avec les hélicoptères de frégate NH90, formeront le fer de lance de notre contribution à la défense collective de l'OTAN, à la liberté de navigation (*freedom of navigation*) et à la sécurité maritime en général. Leur équipement pour opérer dans le spectre de violence le plus élevé combiné à leur modularité feront que ces frégates seront engageables de manière très flexible.

A l'image des futures plateformes de lutte contre les mines, ces nouvelles frégates pourront également être engagées pour des tâches dans le cadre de la sécurité collective comme la protection expéditionnaire des lignes d'approvisionnement ou des missions de lutte contre la piraterie, tâches qui protègent également les intérêts maritimes de notre pays. Elles jouent également un rôle dans la protection des ressortissants à bord de notre flotte marchande qui est une flotte importante au niveau mondial.

Les navires civils et militaires sont plus vulnérables quand ils sont amarrés dans un port et tout comme les infrastructures portuaires, ils forment une cible aisée pour des actions qui peuvent être particulièrement efficaces avec des moyens limités. Notre Défense va développer une capacité expéditionnaire de protection des ports qui pourra offrir une contribution importante à un engagement maritime, tant dans le cadre de la défense collective que de la sécurité collective et ce aussi bien à l'étranger que dans nos propres ports.

En cas d'engagement national, cette capacité constitue un complément à la capacité de patrouille côtière en protection de nos infrastructures maritimes critiques tels les parcs éoliens.

Une attention particulière sera consacrée dans les programmes de nouvelles constructions à la limitation de l'empreinte écologique des navires en parallèle à l'utilisation de concepts et technologies innovants. Dans ce contexte, une participation à la plateforme maritime d'innovation *Plug and Play*³⁷ du *Maritime Campus Antwerp* pourrait être un gros atout.

vi. L'appui médical

L'évacuation médicale de nos troupes reste une responsabilité nationale. Pour compenser les lacunes actuelles dans le domaine des évacuations médicales, la Défense investira dans des moyens terrestres, tels que les ambulances, et aériens (notamment des hélicoptères) d'évacuation protégés en suffisance, pour garantir le respect des normes de l'OTAN et de l'UE en la matière.

L'appui médical aux opérations dans le cadre de l'évolution de l'environnement sécuritaire volatile et du niveau d'ambition envisagé pour la Défense à l'horizon 2030 est - et restera - bien entendu indispensable.

³⁷ Le *Plug and Play Maritime* aide les jeunes entreprises internationales à tester et à développer de nouvelles technologies dans le port d'Anvers.

La Défense investira pour ce faire dans différentes capacités de soutien médical telles que des laboratoires mobiles pour les opérations déployées dans des zones à haut risque, des hôpitaux de campagne déployable « Rôle 2 », des *Casualty Staging Units* (CSU) et des conteneurs de décompression au profit de la Marine.

D'autre part, la capacité d'intervention médicale sur le territoire national au sein de l'Hôpital Militaire Reine Astrid (HMRA) sera renouvelée, via le concept de « *bridging mode* », jusqu'à l'opérationnalisation du *Medical Hub*.

Comme la pandémie de COVID-19 l'a récemment montré dans le domaine biologique, la capacité à opérer dans des environnements contaminés par des agents CBRNe constitue un élément clé de la résilience dans les missions de défense collective ainsi que pour la contribution à la sécurité globale sur le territoire national. Afin de garantir un degré d'autonomie suffisant dans le cadre de la continuité des soins aux patients, la Défense investira dans sa propre capacité en matière d'analyse d'épidémies, capacité également dénommée *Rapid Deployable Outbreak Investigation Teams* (RDOIT). La mise en place d'une telle capacité se fera également dans un contexte multinational.

vii. L'Espace

La Défense doit obtenir et s'assurer l'accès à des services spatiaux résilients et sûrs dans trois domaines opérationnels essentiels : communications par satellite, *space-based* ISR et services PNT³⁸. Ceci nécessite le soutien par du personnel qualifié et la participation à des programmes de recherche et développement.

La Défense contribuera à la sécurité et à la résilience des biens spatiaux nationaux et alliés en développant ses fonctions nationales et internationales en termes de connaissance du domaine spatial (*space domain awareness*) et de gestion du trafic spatial (*space traffic management*). La contribution à la sécurité se traduira par le développement de services cybernétiques pour l'espace en synergie avec le centre d'excellence cybernétique de l'Agence spatiale européenne (*European Space Agency – ESA*) basé en Belgique, ainsi que des services de surveillance des microsatellites. Le développement de connaissances dans le domaine spatial se décline sous différentes formes : contribution à des organisations internationales ou à des capacités mises en commun, contribution au développement de services ou de capteurs de météorologie spatiale et participation à une capacité nationale autonome de niche.

d. Capacité d'adaptation et d'accueil

Un élément important garantissant que la Défense reste un acteur de sécurité pertinent est la mesure dans laquelle l'organisation est capable de s'adapter continuellement à cet environnement sécuritaire.

Il ne peut y avoir de capacité d'adaptation que si la Défense a une bonne vision sur les tendances de l'environnement sécuritaire et examine à intervalles réguliers si des changements de cet environnement ne forcent pas à adapter la politique de défense et les moyens disponibles pour la réaliser. Une vision, aussi stratégique soit-elle, reste une vision qui doit être adaptable à une nouvelle réalité. La construction de capacités militaires est souvent un travail de longue haleine à cause d'une part de délais, souvent longs, de développement et d'acquisition des systèmes d'armes et d'autre part vu le temps nécessaire pour décliner ces systèmes d'arme à travers toutes les lignes de développement³⁹ afin d'en faire des capacités.

Une Défense de large spectre d'engagement s'avèrera toujours flexible s'il est possible d'insuffler de nouveaux accents capacitaires suite à un changement de l'environnement sécuritaire.

Le portfolio capacitaire de large spectre d'engagement du Plan STAR (voir chapitre 5), la volonté forte d'ancrage capacitaire au niveau européen (voir chapitre 3) et l'ancrage du développement et

³⁸ PNT : *Positioning Navigation Time*.

³⁹ Comme expliqué dans l'introduction, une capacité militaire comporte les lignes de développement suivantes : doctrine, organisation, entraînement, matériel, *leadership*, éducation, personnel, infrastructure et interopérabilité.

de l'appui des potentiels scientifique, technologique et industriel au domaine de la sécurité et défense (voir chapitre 6), participent à l'opérationnalisation de la capacité d'adaptation de notre Défense.

La capacité d'adaptation et d'accueil de la Défense est en fait beaucoup plus large que la dimension matérielle et est également définie par un statut du personnel adapté et adaptable, par la mesure dans laquelle la Défense réussit à construire et garder ses connaissances sur d'autres doctrines d'emploi pour ensuite les (ré)insuffler rapidement dans la formation et les structures de la Défense. Le maintien et le développement d'une propre capacité robuste pour le développement des compétences (*competence development*) spécifiquement militaire (voir chapitres 5 et 6) en sont la garantie. Des infrastructures idoines ne peuvent pas manquer.

e. **Transparence**

« La transparence dans l'exécution des tâches de la Défense demeure une préoccupation centrale. »
(Principe n° 1 - Extrait)

La Défense étant une mission essentielle de l'autorité publique, la transparence de l'information à l'égard du Parlement et du public continuera à jouer un rôle important dans le fonctionnement démocratique des institutions. A cet effet, le cadre d'information et d'évaluation de la politique de défense pour plus de transparence et d'implication parlementaire, notamment en ce qui concerne les missions, les achats et ventes militaires, les retours sociétaux et les victimes civiles, sera amélioré. Les éléments clés des « leçons apprises » (*lessons learned*) à l'issue, par exemple, de l'évaluation d'une mission à laquelle a participé la Défense belge ne seront pas seulement pris en compte dans le cadre des missions futures, mais aussi de celles en cours, comme la Défense le fait déjà. Ce faisant, il sera bien entendu toujours tenu compte des règles de confidentialité applicables en Belgique ou dans les organisations ou coalitions internationales sous l'égide desquelles les activités de la Défense sont exécutées.

Dans le cadre des opérations, à l'exception des cas où des capacités doivent être déployées de manière urgente et inattendue ou sur une base hautement confidentielle, lors du déploiement de personnel militaire individuel dans des quartiers généraux internationaux, lors du déploiement de personnel militaire dans le cadre de la protection d'une équipe B-FAST ou dans le cadre de l'exécution de programme de partenariats militaires bilatéraux d'éducation et formation de personnel militaire étranger, les opérations proposées continueront à faire l'objet d'un dossier global annuel qui informera sur les principales orientations et le déploiement des unités les plus importantes, y compris la couverture budgétaire nécessaire.

La Défense informera également sur les pays participants et les nations partenaires et, dans la mesure où elles peuvent être partagées publiquement, la dimension militaire de l'opération, les objectifs, la faisabilité, les tâches assignées, ainsi que la durée de la mission, le coût estimé du déploiement, et la cohérence avec la politique étrangère belge.

La Défense fera également preuve d'une transparence maximale en ce qui concerne la prévention, le suivi et le signalement de toute victime civile pendant l'exécution de ses tâches, en tenant compte, bien entendu, de la sécurité physique de son personnel et des règles de sécurité en vigueur.

3. Tendre activement vers une défense plus européenne grâce à un ancrage capacitaire.

Compte tenu de l'analyse de l'environnement sécuritaire et de notre situation géographique, notre pays veut se focaliser principalement sur la création de sécurité en et autour de l'Europe. Pour la Belgique, pays européen de taille moyenne, c'est également la stratégie la plus appropriée pour pouvoir influencer durablement la sécurité internationale.

Tendre vers une politique de sécurité européenne plus commune, tant via l'UE qu'au sein de l'OTAN, constitue donc logiquement l'élément central et constant de notre politique de sécurité et de défense. Depuis la réorientation stratégique des États-Unis vers l'Asie, l'UE et l'OTAN soulignent également la nécessité de renforcer la coopération européenne en matière de capacités militaires, afin que les pays européens soient en mesure de couvrir de manière plus efficace et efficiente l'ensemble du spectre des capacités militaires. Cela permettra aussi à ces derniers de pouvoir participer à des missions et opérations dans le cadre de la Politique de sécurité et défense commune (PSDC) de l'UE, tout comme cela garantira davantage la résilience interne à l'Union. Il s'agit là d'une nécessité pour garantir de manière plus autonome la sécurité dans leur propre périphérie. Dans le même temps, cela permet de renforcer le « pilier européen » au sein de l'OTAN et donc de contribuer également à la défense collective. Le renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN constitue dans ce cadre une nécessité stratégique reflétée par la Boussole stratégique de l'Union européenne et le Concept stratégique 2022 de l'OTAN. Ces processus offrent une opportunité unique pour mieux faire converger les efforts au niveau de l'UE et de l'Alliance, car l'Europe devra être appelée à l'avenir à faire plus pour assumer sa propre sécurité et par là même renforcer sa contribution au sein de l'OTAN.

La Belgique, pays européen de taille moyenne partisan d'une défense plus européenne et qui veut par cette voie activement renforcer le caractère supranational européen, va pour ce faire poursuivre deux pistes complémentaires. D'une part, en contribuant à combler les lacunes capacitaires (*capability gaps*) au niveau européen pour renforcer l'UE comme acteur sécuritaire crédible. D'autre part, en organisant autant que possible ses capacités nationales conjointement avec des pays partenaires privilégiés européens et internationaux. Ces éléments, qui sont très clairement repris dans l'accord de gouvernement et dans le principe n° 5, seront développés ci-dessous.

« Un ancrage capacitaire avec nos partenaires privilégiés européens et internationaux sera recherché, renforçant l'efficacité et l'efficacé de la Défense et soutenant une politique de défense plus européenne. Cela contribuera à une réelle stratégie et autonomie européennes et renforce également le 'pilier européen' au sein de l'OTAN. »
(Principe n° 5.b)

a. Comblent les lacunes capacitaires (« *capability gaps* ») européennes.

Les lacunes capacitaires européennes les plus importantes se situent au niveau des capacités de soutien (stratégique) qui permettent aux capacités de combat de fonctionner efficacement. Il s'agit notamment d'avions ravitailleurs, de grands avions de transport, de drones de reconnaissance, de missiles de précision à longue portée, de Forces d'opérations spéciales (*Special Operations Forces*,

SOF), de cyber capacités offensives, de moyens de collecte de renseignements et de logistique. Les défenses de taille moyenne peuvent également contribuer proportionnellement à la réalisation de ces capacités par le biais de programmes⁴⁰ de l'UE (via des agences, outils ou organisations comme l'EDA⁴¹, la PESCO et l'OCCAR⁴² ou, par exemple, le Fonds européen de défense)) et de l'OTAN (via des agences comme NSPA⁴³ et NAHEMA⁴⁴, ou encore des programmes communs tels que AWACS⁴⁵, *Strategic Airlift*⁴⁶ et AGS⁴⁷) qui sont souvent axés sur ces capacités d'appui. Un exemple significatif est l'acquisition récente par notre pays de l'équivalent d'un avion MRTT (*Multi-Role Tanker Transport*) via une mise en commun (*pool*) de la gestion de neuf avions avec un certain nombre d'autres pays européens. Il n'est donc pas nécessaire pour un pays comme la Belgique de faire des compromis sur l'étendue de son portefeuille de capacités nationales, en mettant une telle capacité stratégique en place de manière efficiente.

Là où cela est possible et approprié dans le cadre de sa politique de défense, notre pays contribuera à ces capacités européennes de soutien stratégique communes qui rendent un déploiement militaire européen autonome possible dans la périphérie européenne et qui renforcent en même temps les capacités du partenariat transatlantique.

b. Constituer les capacités de la Défense encore davantage en coopération avec les partenaires stratégiques européens

Les capacités de la Défense peuvent également contribuer à plus de coopération européenne en matière de capacités de défense, ce en les constituant conjointement avec des pays partenaires stratégiques. Tendre vers des matériels et des configurations identiques à ceux des partenaires stratégiques européens présente l'avantage d'augmenter l'échelle de ces capacités et d'en rendre le soutien plus efficient.

Du point de vue d'une Défense belge relativement moyenne, l'organisation de l'appui nécessaire à une capacité militaire donnée est de plus en plus disproportionnée par rapport à la taille de la capacité opérationnelle elle-même. Du point de vue capacitaire, il y a donc intérêt à rechercher des économies d'échelle tant dans les capacités de défense elles-mêmes que dans leur soutien. Ceci ne peut se faire que par une intégration poussée avec les capacités militaires des pays partenaires stratégiques et ce, en vue de renforcer l'interopérabilité entre les armées européennes et de contribuer au renforcement de l'Europe de la Défense. La proximité géographique avec les pays partenaires apporte une valeur ajoutée, mais l'essentiel est d'augmenter ensemble la masse critique des capacités, même si ces pays ne sont pas nos voisins directs, et de viser une forme

⁴⁰ L'UE et l'OTAN ont mis en lumière les lacunes capacitaires au cours de divers Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement. Les priorités collectives ont été traduites en « plans capacitaires » ; au niveau de l'Alliance à travers le Processus OTAN de planification de défense (*NATO Defence Planning Process* - NDPP), au niveau de l'UE à travers l'Examen annuel coordonné de la défense (EACD ; *Coordinated Annual Review on Defence* - CARD). Le NDPP énonce quelles capacités doivent être disponibles à quel moment, et quels sont les Etats responsables de fournir certaines de ces capacités, tandis que le CARD énonce les priorités au sein de l'UE. Mais le NDPP et le CARD ne disent pas comment les nations doivent concrétiser ces capacités. C'est là une responsabilité de chacune d'entre elles. Certaines nations peuvent par exemple décider de développer leur propre capacité, ce qui sous-entend développer chacune des constituants nécessaires et spécifiques. Mais parallèlement, il existe aussi des mécanismes de mise en commun et de partage (*pooling and sharing*), soit partiels (par exemple en développant en commun le matériel et/ou l'armement), soit de manière de plus en plus intégrée (où on met en commun non seulement le matériel, mais aussi les doctrines, les tactiques, ...). En l'occurrence, les programmes de l'UE et de l'OTAN ici évoqués, sont ceux qui ont trait à de tels mécanismes.

⁴¹ EDA : European Defence Agency - AED : Agence européenne de défense.

⁴² OCCAR : Organisation conjointe de coopération en matière d'armement.

⁴³ NSPA : *NATO Support and Procurement Agency* - Agence OTAN de soutien et d'acquisition.

⁴⁴ NAHEMA : *NATO Helicopter Design and Development, Production and Logistics Management Agency* - Agence de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère OTAN.

⁴⁵ AWACS : *Airborne Warning & Control System* - Système aéroporté de détection et de contrôle.

⁴⁶ *Strategic Airlift* : Transport aérien stratégique.

⁴⁷ AGS : *Alliance Ground Surveillance* - Capacité alliée de surveillance terrestre.

d'équilibre pour l'organisation conjointe des lignes de développement capacitaire « formation », « organisation », « entraînement », « gestion et maintenance du matériel » et « infrastructure ».

Grâce à ses coopérations dans les domaines maritime (ABNL⁴⁸, BENESAM⁴⁹), aérien (EEAW⁵⁰, EATC, MMU⁵¹, BENESAM NH90, BNU A400M, PMOU⁵² F-35), terrestre (par exemple : CaMo) mais aussi cyber (via des programmes UE et OTAN), spatial (CSO⁵³) et médical (par exemple : avec le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann), la Défense est non seulement un précurseur, mais un modèle pour de nombreux pays européens. Des systèmes identiques permettent un effet multiplicateur plus qu'important, y compris pour ces types de coopération approfondie en matière de défense. La souveraineté nationale de chaque pays partenaire est renforcée grâce à la coopération approfondie : l'augmentation de la capacité d'action nationale est plus importante que la perte d'autonomie due à l'organisation conjointe des lignes de développement qui les supportent.

Dans le cadre de ces liens structurels de coopération, une évaluation systématique des plans capacitaires nationaux de défense peut également avoir lieu dans le but d'élaborer un planning (partiellement) commun, grâce à des instruments comme la Plateforme d'investissement pour le voisinage (PIV ; *Neighbourhood Investment Platform* – NIP) ou le CARD. La poursuite du développement du partenariat CaMo s'inspire donc pleinement de cet exemple, de cette expérience et des principes qui la sous-tendent.

Une défense belge dotée d'un large portefeuille de capacités avec un fort ancrage européen - et contribuant à combler les lacunes capacitaires européennes et à répondre aux besoins de défense euro-atlantique - est donc la voie la plus logique vers une défense plus européenne. Cet ancrage capacitaire européen favorise également une politique de défense européenne plus cohérente (que ce soit via l'OTAN ou via la PSDC). Combler des lacunes capacitaires européennes permet d'augmenter les possibilités d'action européenne. Le soutien conjoint des capacités avec des pays partenaires stratégiques crée dès lors un lien de confiance, de dépendance mutuelle et donc, à terme, une politique de défense nationale qui doit également tenir compte des autres parties et doit dès lors être plus collaborative.

c. Impact sur les capacités de défense belge

L'orientation pour notre politique de défense, telle qu'esquissée ci-dessus, encourage particulièrement le gouvernement à investir lui-même dans des capacités de soutien stratégiques (*strategic enablers*) essentielles. Dans les cas où des lacunes en matière de capacités opérationnelles européennes doivent être comblées à court terme, il peut s'avérer nécessaire d'acquérir des équipements existants « sur étagère ». À plus long terme, il est recommandé d'investir dans le développement d'une véritable BITD⁵⁴ européenne, afin que les pays européens puissent eux-mêmes développer et fournir des équipements militaires de haute qualité et abordables pour répondre aux besoins opérationnels. La contribution belge à ce processus est décrite au chapitre 6.

⁴⁸ ABNL : *Admiraal BENELUX*.

⁴⁹ BENESAM : *Belgisch-Nederlandse Samenwerking*.

⁵⁰ EEAW : *European Participating Air Forces (EPAF) Expeditionary Air Wing*.

⁵¹ MMU : *Multinational Multirole Tanker Transport (MRTT) Unit*.

⁵² PMOU : *USAF-BEL F-35 PROGRAM MOU*.

⁵³ CSO : *Composante Spatiale Optique*.

⁵⁴ BITD : *Base Industrielle et Technologique de Défense*.

Il faut toujours essayer de coordonner l'exploitation des capacités acquises avec le plus grand nombre possible d'autres utilisateurs européens afin de maximiser le rendement opérationnel.

Une coopération militaire internationale étroite avec nos pays partenaires stratégiques permet de générer directement une plus grande efficacité dans le soutien de nos propres capacités. Le fait que les capacités nationales soient organisées de manière plus efficace avec nos pays partenaires stratégiques a pour effet qu'il y ait plus de capacités qui peuvent être déployées dans le cadre de la politique nationale de défense et des affaires étrangères. Le renforcement des possibilités d'action de notre gouvernement qui en découle l'emporte sur la dépendance créée par la gestion conjointe de lignes de développement avec un pays partenaire stratégique. La décision sur l'utilisation opérationnelle de la capacité nationale reste toujours la prérogative de l'Etat belge.

Dans le chapitre 5, nous indiquerons un certain nombre de formes de coopération possibles pour l'ancrage capacitaire européen.

4. Une défense en équilibre budgétaire via une recapitalisation solidaire

Dans ce chapitre, l'importance de la recapitalisation de la Défense jusque 2030 est soulignée, et ce non seulement dans le domaine du matériel, mais aussi de l'infrastructure, du personnel et de l'innovation. Cette recapitalisation doit à la fois renforcer le caractère solidaire de notre Défense dans le contexte multilatéral et contribuer de façon significative à l'intégration de la Défense dans notre tissu sociétal, ce tant au niveau social, qu'économique et qu'en matière d'innovation.

a. La recapitalisation multilatérale solidaire de la Défense

Il est important qu'au niveau international notre pays prenne ses responsabilités dans la défense en corrélation avec sa position dans le monde et en Europe. Cette prise de responsabilités influence en effet la perception internationale de notre pays de par le monde. En tant qu'une des économies les plus ouvertes au monde, notre pays est fortement tributaire du commerce extérieur. Une vision internationale globalement positive à l'égard de notre pays est donc d'une importance capitale.

La ligne de conduite de notre politique de défense est de contribuer de manière solidaire à l'effort de défense au niveau collectif, en mettant l'accent sur la sécurité de l'Europe. La concrétisation solidaire des besoins opérationnels et capacitaires des deux principales organisations de sécurité européennes, l'OTAN et l'UE, n'est possible que si la Défense peut investir suffisamment dans l'évolution de ses capacités et disposer de suffisamment de budget de fonctionnement et de budget de personnel.

La ligne directrice de l'OTAN pour un effort de défense⁵⁵ solidaire est de 2% du PIB⁵⁶. Depuis le sommet de l'OTAN au Pays de Galles en 2014, ceci a été confirmé quasi chaque année lors de tous les Sommets successifs des chefs d'État et de gouvernement. L'engagement en matière d'investissements (« *Defence Investment Pledge* ») de 2014 stipule que tous les pays qui ne dépensent pas 2% de leur PIB devront stopper toute nouvelle diminution (« *Halt-Any-Decline* » - HAD), et tendre au cours de la prochaine décennie vers la norme de 2%. Il a également été décidé que les États membres de l'OTAN qui, à l'époque, dépensaient moins de 20 % de leur efforts de défense annuel pour l'acquisition de nouveaux équipements majeurs, devraient atteindre 20 % ou plus pour ce critère avant la fin de la décennie⁵⁷.

La moyenne des efforts de défense des États européens membres de l'OTAN sans capacités nucléaires (c'est-à-dire sans le Royaume-Uni et la France) s'élevait en juillet 2021 à 1,74% du PIB selon les statistiques de l'OTAN⁵⁸ et, selon le dernier *Strategic Level Report*, on prévoit d'ici 2024, 1,83% du PIB.

Dans l'accord de gouvernement, il est prévu d'étudier la manière avec laquelle le gouvernement tracera une trajectoire de croissance pour réaligner notre effort de défense d'ici 2030 avec les États européens membres de l'OTAN sans capacités nucléaires.

⁵⁵ L'effort de défense est la somme du budget effectif de la Défense d'un pays et des dépenses concernant les pensions et les dépenses connexes liées à la Défense.

⁵⁶ PIB : Produit Intérieur Brut.

⁵⁷ En plus de ces critères en matière de moyens, il existe également des critères en matière de résultats tels qu'un *burden and risk sharing* suffisant lors d'opérations OTAN, une Défense suffisamment déployable, avec une persistance opérationnelle suffisante ainsi que l'implémentation des standards et doctrines de l'OTAN afin que les forces de l'OTAN puissent opérer conjointement et de manière efficace.

⁵⁸ « *Defence Expenditure of NATO Countries (2013-2020)* »: NATO Press Release (2020) 104, 21 octobre 2020. (https://www.nato.int/nato_static_files2014/assets/pdf/2020/10/pdf/pr-2020-104-en.pdf)

Compte tenu de notre environnement sécuritaire et de notre désir de maintenir, avec nos alliés, une Europe sûre, libre et prospère, il a en effet été décidé de procéder à une recapitalisation de la Défense. Toutefois, celle-ci ne devrait pas se traduire uniquement en matériels, mais bien aussi en personnel, en infrastructure et en innovation. Au niveau budget, cette solidarité multilatérale signifie que notre pays sera toujours en mesure de se profiler, au sein de l'OTAN, mais aussi progressivement et de manière significative via les accords UE/CDP⁵⁹, en tant que partenaire solidaire et crédible, comme prévu par l'accord de gouvernement et transcrit dans le principe n° 2 du Plan STAR.

« Le gouvernement examine comment tracer une trajectoire de croissance d'ici 2030, afin de réaligner notre effort de défense sur celui avec les alliés européens non nucléaires de l'OTAN. »
(Accord de gouvernement du 30 septembre 2020)

« L'ancrage multilatéral de la Défense belge génère une sécurité au travers de la solidarité internationale. Cet objectif sera atteint grâce au développement et au déploiement de capacités militaires. A cet égard, il sera examiné comment tracer une trajectoire de croissance soutenable d'ici 2030, afin de réaligner notre effort de défense sur celui des alliés européens non nucléaires de l'OTAN. Cela permettra à la Belgique de remplir son rôle de partenaire international fiable, qui partage les risques et les charges, avec une influence et un impact durables sur la sécurité internationale. »
(Principe n° 2)

Le Plan STAR, met en place une trajectoire budgétaire⁶⁰ qui tient compte d'une remise à niveau logistique et informationnelle, de renouvellement d'infrastructures, des mesures au niveau du personnel pour réaliser dans un premier temps une stabilisation, et par la suite une consolidation et, en fin de compte, une croissance (chapitres 6 et 7). L'effort de défense atteindra 1,55% du PIB⁶¹ en 2030.

La trajectoire budgétaire de la recapitalisation de la Défense au niveau capacitaire, c'est-à-dire au niveau non seulement du matériel et de son soutien, mais aussi du personnel, de l'infrastructure et de l'innovation, génère dès lors un effort de défense solidaire qui tend, vers la moyenne 2021 des Etats-membres européens non nucléaires de l'OTAN.

b. Une Défense budgétairement cohérente en route vers 2030

L'augmentation relative globale de l'effort de défense et du budget de la Défense décrites ci-dessus, permet de manière cohérente de satisfaire le besoin capacitaire (chapitre 5) qui découle de l'évolution de l'environnement sécuritaire (chapitre 1), la réalisation des missions de la Défense et l'impact de l'environnement sécuritaire modifié sur le portefeuille capacitaire (chapitre 2), la

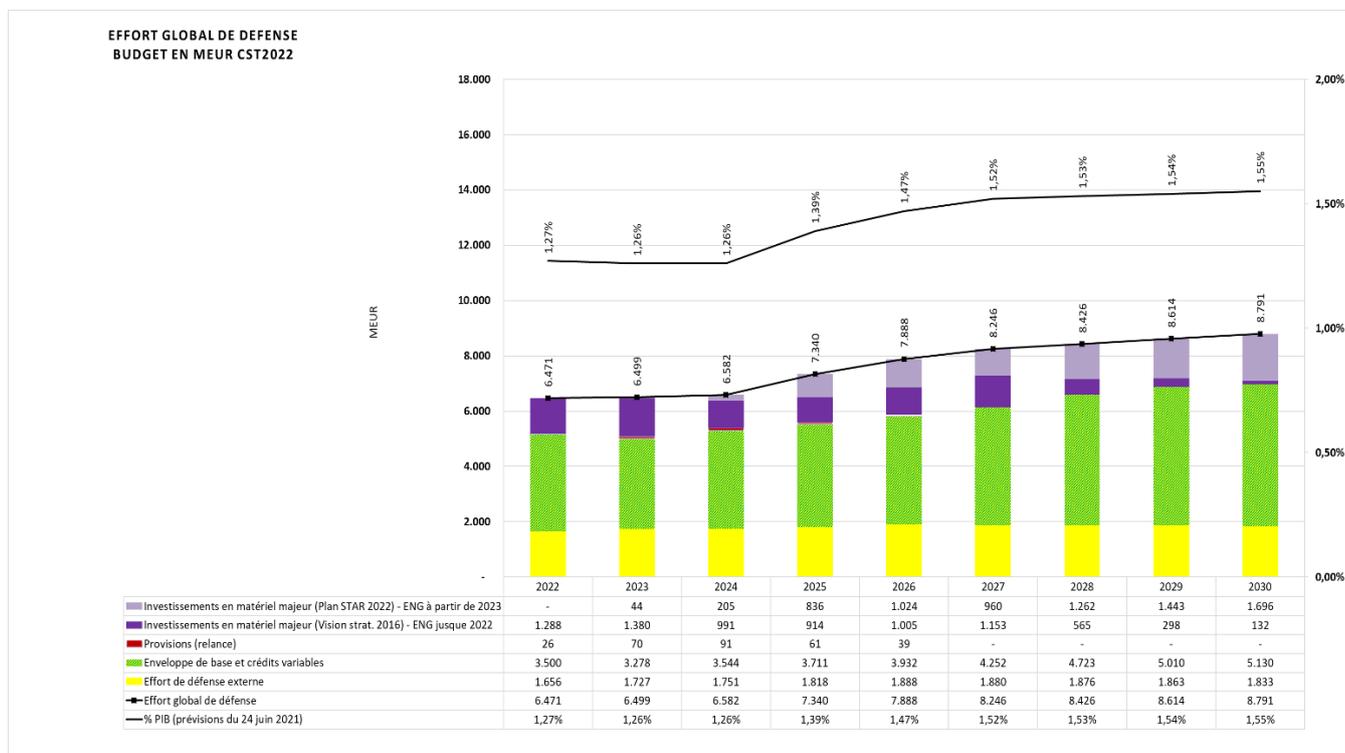
⁵⁹ CDP : *Common Defense Policy* - Politique commune de défense.

⁶⁰ Chiffres disponibles à la date du 01 juin 2022, basés sur la déclaration gouvernementale du 02 octobre 2020, la note d'orientation politique de la Ministre de la Défense, la décision du Conseil des ministres du 20 octobre 2021 concernant le budget pluriannuel 2022-2024, notamment la revalorisation salariale des militaires, l'appui financier européen (EU-RRF Cyber) pour une nouvelle politique quant à la Stratégie de Cyber sécurité Belge 2.0, l'appui financier national pour la relance (cybersécurité, hub logistique et rénovation énergétique des bâtiments), les « quartiers du futur », les mesures d'économie linéaires, la décision du 15 janvier 2022 concernant le *Halt-Any-Decline*, la décision van 01 avril 2022 concernant l'augmentation de la *readiness* ainsi que la prise en compte de l'indexation des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement et la transition énergétique.

⁶¹ Les prévisions du PIB jusque 2026 sont basées sur les données du Bureau du Plan du 24 juin 2021, et, au-delà, sont extrapolées sur base d'une croissance de 1,5% et d'une inflation de 1,7%.

poursuite de l'ancrage européen des capacités et le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne (chapitre 3). Elle est également cohérente avec les mesures de gestion envisagées en termes de résilience de l'organisation (chapitre 6) et en matière de personnel (chapitre 7).

La structure globale des coûts de la Défense correspondante est subdivisée en deux grands sous-domaines: d'une part, les investissements en matériel majeur et, d'autre part, l'enveloppe budgétaire de base cohérente avec ces derniers⁶².



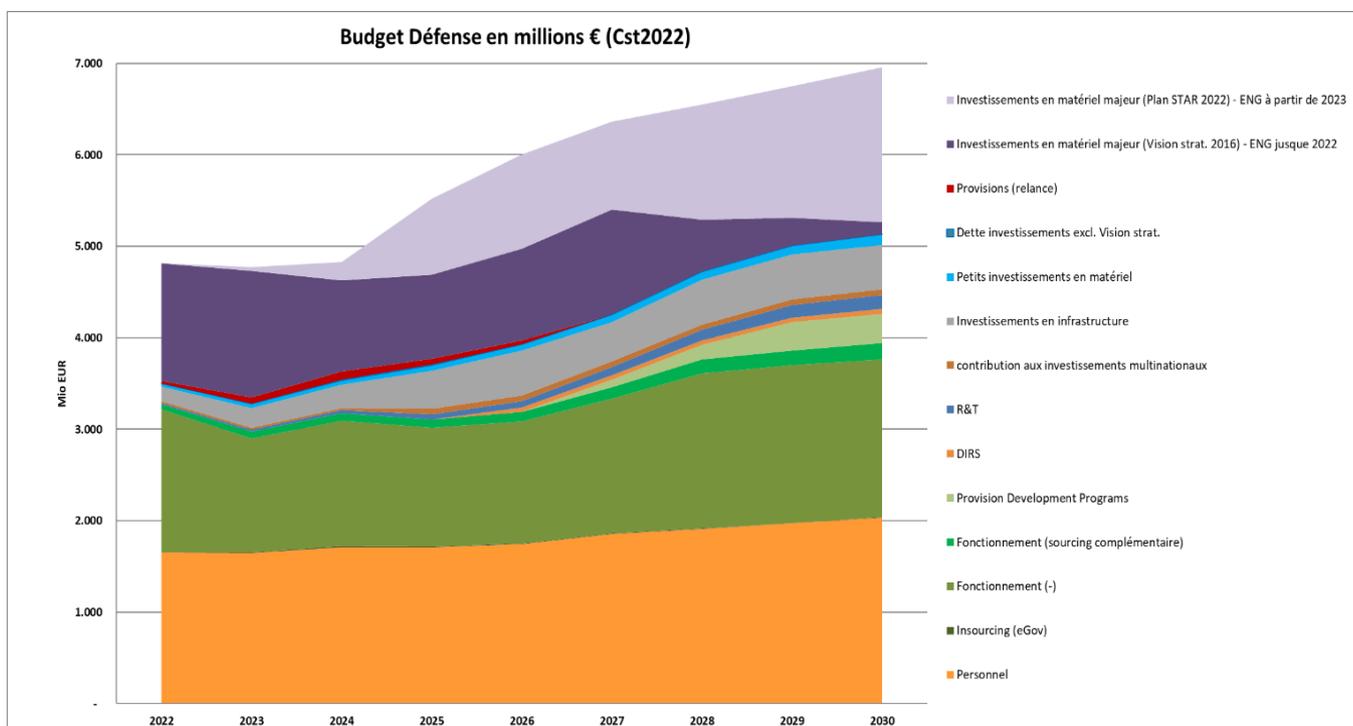
Graphique 1: L'évolution globale de l'effort de défense entre 2022 et 2030 (en millions d'euro_{CST22}) selon le trajet budgétaire du Plan STAR, l'évolution des investissements en matériel majeur correspondants repris dans la loi de programmation militaire et son actualisation, ainsi que l'évolution correspondante de l'enveloppe de base et des efforts de défense externes (e.a. les dépenses pour les pensions)

L'enveloppe budgétaire de base se subdivise à son tour en plusieurs sous-domaines spécifiques : dette, investissements en infrastructure, contribution aux investissements multinationaux, petits investissements en matériel, domaine de l'innovation avec les investissements en R&T, ressources pour soutenir la *Defence Industry and Research Strategy* (DIRS) et provisions pour les grands programmes d'investissement, fonctionnement et les dépenses de personnel.

⁶² Pour la traduction d'une Défense réaliste en termes budgétaires, partant des « investissements » (cfr. les investissements en matériels majeurs tels que décrits dans la Vision stratégique 2016-2030), les concepts « personnel » et « fonctionnement » sont par trop restrictifs. Il faut tenir compte de l'intégralité des moyens budgétaires formant une « enveloppe de base », c'est-à-dire de l'ensemble des moyens qui, avec ces mêmes investissements en matériel majeur, permettent d'assurer la mise en condition complète des capacités de la Défense, ainsi que leur fonctionnement durable (ceci comprend, entre autres, les petits investissements, les investissements en infrastructure, la contribution aux investissements multinationaux ; les investissements en matière de recherche et technologie (*Research and Technology* – R&T), les subsides, les frais de fonctionnement de l'externalisation, les frais de fonctionnement des systèmes, le coût du personnel y compris des aspects liés à ses activités, à la reprise en régie (*insourcing*) et aux autres initiatives dans le domaine des conditions de travail en appui des objectifs de rétention et d'attractivité).

« Une structure des coûts et des effectifs de la Défense qui garantit l'exécution sûre des processus *internes*, assure le rendement opérationnel de la Défense, se concentre sur l'attractivité pour le personnel et accorde une attention particulière à l'infrastructure appropriée, à la préparation générale, à la pérennité des forces armées et à l'investissement nécessaire dans l'équipement militaire de base. En d'autres termes, il s'agit d'élaborer un plan cohérent, avec les moyens nécessaires relatifs à l'infrastructure, à l'entretien des matériels, aux équipements individuels, aux investissements et à la préparation opérationnelle. »
(Principe n° 3.a)

Cette structure de coûts de défense doit garantir l'*output* opérationnel de la Défense. Le recrutement et l'attractivité du personnel y occupent une place centrale, accompagnés de la nécessaire attention pour la recapitalisation de l'infrastructure, ainsi que pour le renforcement de l'état de préparation général (*readiness*) et de la persistance opérationnelle (*sustainability*).



Graphique 2: L'évolution globale des besoins budgétaires entre 2022 et 2030 selon la trajectoire budgétaire du Plan STAR.

(en millions d'euros constants 2022)		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
O	Investissements en matériel majeur (Plan STAR 2022) - ENG à partir de 2023	-	44	205	836	1.024	960	1.262	1.443	1.696
	Investissements en matériel majeur (Vision Strat. 2016) - ENG jusque 2022	1.288	1.380	991	914	1.005	1.153	565	298	132
	Dette investissements excl. Vision Stratégique	2	-	10	10	-	-	-	-	-
	Contribution aux investissements multinationaux	22	22	21	62	62	62	62	62	62
T	Provisions (relance)	26	70	91	61	39	-	-	-	-
	Kleine investeringen materieel	35	47	48	59	69	80	91	101	112
	Investeringen in infrastructuur	155	215	257	418	492	427	485	490	485
	R&T	13	22	33	53	74	95	115	136	157
A	DIRS	-	-	-	-	44	48	49	51	53
	Provision Development Programs	-	-	-	-	-	80	160	307	319
	Fonctionnement (sourcing complémentaire)	53	74	83	93	108	128	147	164	176
	Fonctionnement (-)	1.562	1.246	1.371	1.300	1.330	1.471	1.699	1.724	1.725
N	Insourcing (eGov)	6	7	8	9	10	8	6	5	4
	Personnel	1.652	1.645	1.713	1.707	1.743	1.854	1.909	1.971	2.037
	Effort de défense externe (pensions)	1.656	1.727	1.751	1.818	1.888	1.880	1.876	1.863	1.833
	TOTAL = effort de défense	6.471	6.499	6.582	7.340	7.888	8.246	8.426	8.614	8.791
O T A N	PIB (prévisions du 24 juin 2021)	506.035	513.813	521.257	527.898	534.292	542.306	550.441	558.698	567.078
	Effort de défense en % PIB	1,27%	1,26%	1,26%	1,39%	1,47%	1,52%	1,53%	1,54%	1,55%
	Budget Défense (= effort de défense sans la partie externe)	4.814	4.772	4.831	5.522	6.000	6.365	6.550	6.751	6.958
	Différence annuelle du Budget Défense		(43)	59	691	478	365	185	201	207
O T A N	Coûts d'investissement en % de l'effort de défense	20,3%	22,3%	18,6%	24,8%	26,5%	26,4%	22,4%	20,9%	21,5%
	Coûts de fonctionnement en % de l'effort de défense	28,6%	25,9%	28,7%	27,2%	27,5%	28,3%	32,7%	34,6%	34,5%
	Coûts de personnel en % de l'effort de défense	51,1%	51,9%	52,6%	48,0%	46,0%	45,3%	44,9%	44,5%	44,0%

Tableau 1: *l'évolution globale des lignes budgétaires de l'effort de défense 2022-2030 et l'évolution du pourcentage correspondant de l'effort de défense pour le budget en personnel, en fonctionnement et en investissement.*

i. Investissements en matériel majeur

Ce budget d'investissement est constitué des programmes d'investissement capacitaires décrits au chapitre 5. Ces derniers comprennent les programmes déjà engagés et encore à engager avant le 31 décembre 2022 dans le cadre de la loi de programmation militaire du 23 mai 2017 ainsi que les investissements en matériel majeur à engager à partir du 1 janvier 2023 dans le cadre de la loi de programmation militaire actualisée. Etant donné que l'ancrage des investissements prévus jusque 2030 est essentiel tant pour notre société, nos alliés, que notre industrie, l'accord de gouvernement prévoit en effet que la loi de programmation militaire soit actualisée. Le principe n° 6 du Plan STAR reprend cet élément.

« Une loi de programmation militaire actualisée qui prévoit, en continuité et en cohérence avec une vision à long terme:
les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la Vision Stratégique actualisée. Cela permettra de générer la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour la Défense, pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises ;
(Principe n° 6.a)
L'évolution des effectifs de la Défense en cohérence avec le niveau d'ambition nationale et la valorisation du personnel de la Défense. »
(Principe n° 6.b)

ii. Enveloppe de base

Dette

La ligne budgétaire « dette » correspond au reliquat des contrats d'investissement en matériel majeur antérieurs (c'est-à-dire passés avant la Loi de Programmation Militaire). Il s'agit essentiellement du solde des paiements pour les avions de transport A400M.

Investissements en infrastructure

Cette ligne budgétaire concerne spécifiquement les investissements en infrastructure. Les frais de fonctionnement de l'infrastructure sont quant à eux repris dans la ligne budgétaire « fonctionnement ». L'infrastructure de la Défense a fait l'objet de mesures d'économie pendant plusieurs dizaines d'années. Ces dernières années, des mesures ont été prises pour investir à nouveau dans ce domaine. Mais un effort pluriannuel soutenu s'impose afin de moderniser les bâtiments vieillissants et de les adapter aux nouvelles normes, en particulier en matière de durabilité avec comme ambition de tendre, à l'horizon 2040, vers un patrimoine immobilier de la Défense neutre en carbone et durable. Outre la modernisation du patrimoine existant, ces investissements en infrastructure concernent également les projets de « quartiers du futur », le nouvel Hôpital Militaire (*Medical Hub*), le nouveau quartier général à Evere et des infrastructures capacitaires supplémentaires. Pour ce dernier point, il est avant tout tenu compte du planning au niveau des quartiers correspondant au développement des capacités telle que décrit au chapitre 5. Pour financer cet effort pluriannuel, le budget d'investissement en infrastructure est augmenté de 155 millions d'euro_{cst22} en 2022 jusque 485 millions d'euro_{cst22} en 2030.

Contributions aux investissements multilatéraux

La ligne budgétaire « contribution aux investissements multinationaux » correspond essentiellement aux budgets nécessaires pour le plan d'investissement en infrastructure de l'OTAN, auquel tous les Alliés doivent contribuer, ainsi qu'au programme d'investissement de l'OTAN pour la modernisation de la flotte AWACS (voir paragraphe 5). Cette ligne comprend également les contributions aux petits frais d'investissement de l'OTAN et de l'Eurocorps.

Investissements en R&T

La recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation forment la base permettant d'adapter rapidement notre organisation et nos capacités de défense aux nouvelles menaces et à l'évolution technologique toujours plus rapide. La politique R&T de la Défense a pour but essentiel de renforcer notre politique de sécurité et de défense. Elle cadre dans les politiques R&T nationale et européenne, et elle est concertée avec les acteurs au niveau régional et fédéral, de même qu'elle est coordonnée avec le monde académique et industriel. Les retombées sociétales et économiques potentielles sont également importantes.

La Belgique ne satisfait actuellement pas aux engagements pris dans le cadre de la PESCO en matière de R&T, engagements prévoyant comme norme commune 2% de l'effort de défense au profit de la R&T, dont au moins 20% via des programmes de coopération européens. En 2019, notre pays n'a dépensé que 0,16% de son effort de défense à la R&T, ce qui signifie même une diminution par rapport aux années précédentes⁶³.

Le renforcement de la contribution R&T de la Défense n'est pas seulement nécessaire pour satisfaire à nos engagements internationaux et, de là, pour contribuer à l'image de la Belgique en tant que partenaire solidaire et fiable, mais elle est également essentielle pour donner une impulsion positive au partenariat pragmatique décrit au chapitre 6 entre la Défense, notre industrie et nos organismes de recherche, selon le modèle *Triple Helix* en vertu de la DIRS. Le budget de la DIRS est repris quant à lui dans une ligne budgétaire séparée décrite ci-après.

Le budget spécifique pour la R&T croit progressivement pour atteindre un niveau de 157 millions d'euro_{cst22} en 2030. Ceci combiné avec l'effort financier de la DIRS génère un budget R&T de plus de 2% de l'effort global de défense, ce qui permettra de répondre en 2030 à l'engagement pris par rapport à la PESCO. De la sorte, cela fera aussi en sorte que notre pays soit un meilleur élève parmi

⁶³ National Defence Data 2019 of the 27 EDA Member States: <https://eda.europa.eu/publications-and-data/defence-data>.

les Etats membres de l'UE dans ce domaine, eu égard aux statistiques actuelles de l'OTAN et de l'UE.

DIRS

Cette ligne budgétaire se rapporte au financement du partenariat pragmatique décrit au chapitre 6 entre la Défense, notre industrie et nos organismes de recherche selon le modèle *Triple Helix*. Grâce à ce modèle pour l'innovation, la Défense souhaite impliquer plus tôt et plus intensément des partenaires industriels et commerciaux, qui seront *in fine* responsables de la poursuite du développement et de la production, dans la R&T afin d'accroître les chances d'exploiter avec succès les résultats de cette recherche. En plus de l'effet de renforcement de nos capacités militaires et de notre sécurité, cette collaboration structurelle vise également un retour sociétal au travers de la contribution aussi bien à notre prospérité qu'à notre bien-être, entre autres grâce aux technologies et applications civiles. Le financement spécifique de la DIRS augmente graduellement pour atteindre un niveau de 53 millions d'euro_{cst22} en 2030.

Provision pour les grands programmes de développement

En plus des investissements dans la R&T et le financement de la DIRS, on prévoit une provision pour la participation de la Belgique à des programmes européens de développement de grande ampleur et à long terme. Bien que les choix politiques et les modalités d'exécution associées doivent être établis, un montant d'engagement total de 866 millions d'euro_{cst22} réparti sur plusieurs années a déjà été planifié.

Petits investissements en matériel (KIM)

La ligne budgétaire « petits investissements en matériel » (*Kleine Investerings Materieel – KIM*) permet de préserver le bon fonctionnement des systèmes (d'arme) existants et, entre autres, de renouveler les outils, machines, mobilier et appareils électroniques nécessaires au soutien du fonctionnement journalier de la Défense. Cette ligne budgétaire doit être dimensionnée proportionnellement au nouveau matériel de la Défense. On prévoit dès lors pour les KIM une trajectoire croissante jusque 112 millions d'euro_{cst22} en 2030.

Fonctionnement

L'augmentation des « coûts de fonctionnement du matériel des capacités militaires » mentionnée dans le Plan STAR constitue la principale cause de la croissance de cette ligne budgétaire. Il s'agit non seulement des coûts de maintenance et d'entretien évolutif (petites évolutions) des systèmes (d'arme) au cœur des capacités, mais également des coûts inhérents à ces capacités en matière de carburants, de l'acquisition de nouveaux types d'armes et du réapprovisionnement en munitions destinés aux opérations (estimation) et à l'entraînement. L'augmentation des budgets nécessaires à cette partie de la ligne budgétaire en question découle, d'une part, de l'augmentation des frais de fonctionnement des systèmes d'armes suite à leur grande complexité technique et, d'autre part, du fait que la Défense disposera d'une plus grande quantité de ces systèmes d'arme. Une grande part du maintien en condition technico-logistique et de l'entretien de nouveau dépôt de ces systèmes (d'arme)⁶⁴ est aujourd'hui déjà confiée à des prestataires civils et cette tendance va encore se renforcer et, de là, nécessiter davantage de budget de fonctionnement. Par ailleurs, le coût du fonctionnement est également plus élevé lors de l'entrée en service des nouveaux systèmes d'arme, à cause des dépenses non-récurrentes qui doivent être effectuées pendant cette période spécifique (frais programmatiques, formation initiale des techniciens et des utilisateurs, participation à des *pools* de rechanges et de munitions, acquisition du stock initial de munitions

⁶⁴ Un exemple d'actualité dans ce domaine est l'externalisation de la maintenance des chasseurs de mines.

pour un système d'arme, ...). Le fait que beaucoup de nouveaux systèmes d'armes entreront en service dans les années 2025-2030, entraîne une augmentation supplémentaire des frais de fonctionnement pendant cette période. Le besoin de plus d'entraînement pour renforcer l'état de préparation de la Défense entraînera également une augmentation de la consommation en carburant et munitions de certains systèmes.

Cette ligne budgétaire reprend également les « coûts de fonctionnement de l'infrastructure ». En 2016, un tiers des coûts de fonctionnement de l'infrastructure provenait des consommations (eau, mazout, électricité et gaz). Cette partie des coûts de fonctionnement de l'infrastructure devra rester stable et diminuer à terme suite à la plus grande durabilité du patrimoine immobilier (via les investissements en infrastructure). Le reste des coûts de fonctionnement de l'infrastructure concerne principalement des contrats de services pour toutes sortes d'entretiens, de réparations et de petites rénovations. L'augmentation planifiée permettra de retourner à un régime normal au-delà de 2030 pour cette partie de la ligne budgétaire « fonctionnement ».

La dernière partie de cette ligne budgétaire est constituée des « coûts de fonctionnement non liés au matériel ». Ces derniers connaissent une croissance significative qui s'explique par une augmentation des frais de formation due à l'augmentation du nombre de formations à l'étranger, par des frais de recrutement plus élevés (voir chapitre 7) et par une augmentation de l'engagement opérationnel de la Défense, à côté des coûts actuels de fonctionnement, entre autres, de l'OTAN, de l'UE et de l'Eurocorps qui sont également repris sous cette partie de ligne.

Enfin, un rattrapage significatif doit également avoir lieu pour toutes les capacités de la Défense dans les domaines de la persistance opérationnelle (*sustainability*) et de l'état de préparation (*readiness*), vu les défis qui découlent de l'environnement sécuritaire et l'accent supplémentaire mis sur la mission essentielle de défense collective. Les stocks dans tous les domaines (notamment au niveau des munitions, des pièces de rechange et de l'équipement) sont réapprovisionnés dans le but de tendre vers les normes établies par l'OTAN et le Plan de développement capacitaire (*Capability Development Plan – CDP*) de l'UE. Une attention particulière sera également donnée à la mobilité de ces stocks.

Par conséquent, on prévoit une augmentation progressive de cette ligne jusque 1 725 millions d'euro_{cst22} en 2030.

Sourcing en remplacement de fonctions non spécifiquement militaires

Le chapitre 6 identifie les domaines au sein desquels les services sont externalisés: les services territoriaux à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers (*Territorial Service Support* avec, entre autres, le *sourcing* des activités HORECA, du gardiennage d'une partie des quartiers militaires et de l'entretien du patrimoine, appelé *facility management*), le soutien technico-logistique des systèmes d'arme au niveau dépôt, le soutien et la gestion du patrimoine actuel des camps ainsi que du stockage non opérationnel et de la distribution du matériel, de l'habillement et de l'équipement. La ligne budgétaire pour le *sourcing* croit vers un montant maximum de 176 millions d'euro_{cst22} à l'horizon 2030.

Personnel

Cette ligne budgétaire comporte en premier lieu les dépenses de personnel liées aux activités nécessaires à augmenter le niveau d'entraînement des militaires et, de là, à satisfaire la capacité d'engagement renforcée que doit fournir la Défense. Elles contiennent également toutes les allocations liées aux opérations, les prestations de weekend et les prestations de service intensif (d'une part, pour l'entraînement et, d'autre part, pour les besoins structurels tels que les permanences).

A cela s'ajoutent les rémunérations (de base) du personnel. La Défense se doit de maintenir une position concurrentielle sur le marché du travail afin d'attirer le nombre nécessaire de personnel (technique) compétent ainsi que du personnel qui satisfait aux exigences mentales, physiques et médicales requises pour pouvoir mettre en œuvre les capacités opérationnelles. Le recrutement plus élevé et les initiatives dans le domaine du personnel tels que décrits au chapitre 7 sont également reprises sous cette ligne. L'ensemble des moyens budgétaires pour le personnel croit vers un montant de 2 037 millions d'euro_{est22} à l'horizon 2030.

iii. Effort de défense externe (principalement les pensions des militaires)

Ce qui est dénommé effort externe de défense ne fait pas partie *stricto sensu* du budget de la Défense. Il est toutefois pris en compte dans le calcul d'une des normes comparatives avec les autres Alliés, à savoir l'effort de défense. En matière de contenu, l'effort externe de défense se résume essentiellement au coût total des pensions du personnel de la Défense retraité. Le coût total des pensions équivaut à la somme des dépenses qui seront réellement faites pour rémunérer le personnel de la Défense retraité. Pour déterminer cette ligne budgétaire, les dépenses actuelles ont été extrapolées vers le futur sur base des départs en pension prévus sur base du statut actuel du personnel ainsi que des mesures de gestion décrites au niveau du chapitre 7.

5. Le Portfolio capacitaire à l'horizon 2030

Partant de l'analyse de l'environnement sécuritaire, il a été déterminé dans le chapitre 2 comment la Défense devra se positionner pour les années à venir et quelles en seront les conséquences capacitaires. Le chapitre 4 a mis en évidence le cadre budgétaire précis pour le financement de ces capacités. Dans ce chapitre, nous rentrerons plus en profondeur dans le niveau d'ambition et la direction donnés à la répartition de ces moyens budgétaires, mais aussi le timing estimé des investissements et la mise en œuvre du personnel dans ces différentes futures capacités.

Tous les budgets d'investissement ci-dessous sont exprimés en euros constants 2022 afin que l'impact relatif des investissements soit immédiatement visible. Ces investissements sont également liés à un calendrier qui indique l'acquisition effective de ce matériel. Les montants des investissements devront être ajustés pour tenir compte de l'inflation en fonction du calendrier des investissements jusqu'en 2030 dans la loi de programmation militaire. Le montant total de l'investissement proposé pour le matériel principal sera liquidé au cours de la période allant jusqu'en 2035 inclus.

Ce chapitre décrit l'évolution du portefeuille capacitaire de la Défense. Le cas échéant, le rôle d'accompagnement de certaines capacités dans le cadre de la sécurité de la population sur le territoire national sera décrit, ainsi que la manière dont nous pouvons réaliser leur ancrage européen, selon les principes du chapitre 3. Le résultat final doit être une Défense plus résiliente (constituées des éléments « *resilience* », « *sustainability* » et « *readiness* ») et donc plus efficace, comme l'énoncent les principes n° 3 et 4 du Plan STAR. En fonction des possibilités de coopération militaire internationale, l'alignement international du calendrier d'acquisition de certaines capacités peut également influencer la répartition des programmes d'acquisition proposées ci-dessous. Des études complémentaires seront réalisées pour affiner certaines capacités.

La quantité de personnel nécessaire pour la mise en œuvre des capacités et le dimensionnement des services de la Défense responsables du processus d'acquisition sont également prises en compte. Comme déjà évoqué au chapitre 2, l'évolution de l'environnement sécuritaire nécessite la croissance de l'effectif en personnel. En ce qui concerne les mesures proposées dans le cadre du recrutement et de l'attractivité des professions militaires et civiles à la Défense, comme déjà expliqué au chapitre 4, la politique de gestion du personnel fournira le cadre général nécessaire à l'extension des capacités présentées ci-dessous. Toutefois, il n'est pas possible - dix ans à l'avance - d'établir des chiffres précis par capacité, car il faudra tenir compte de l'évolution des solutions technologiques, ainsi que des doctrines militaires et concept d'appui lors de la future mise en œuvre de ces capacités.

La poursuite du développement des capacités de la Défense est cependant planifiée de manière progressive et cohérente avec l'extension des effectifs pour toutes les capacités et dans toutes les dimensions capacitaires. On distingue ici trois phases importantes.

Premièrement il faut très rapidement s'efforcer de réaliser une stabilisation en termes de personnel. Cela demande un effort particulier et important à court terme, compte tenu du flux de départs important jusqu'en 2025 causé par les départs à la retraite. Dans cette phase, le développement capacitaire sera limité et avant tout focalisé sur l'exécution en toute sécurité de nos tâches propres et des procédures, ainsi que sur des ajustements urgents dans le cadre de

l'opérationnalisation suite à l'arrivée des nouveaux systèmes déjà commandés. Dans cette phase, l'accent sera également mis sur le développement de capacités duales.

Entre 2025 et 2030, l'impact des investissements actuels en personnel (expliqués dans les chapitres 4 et 7) se fera pleinement sentir et entraînera une forme de consolidation en termes de personnel. Dans cette phase, les investissements nécessaires à la mise en place des capacités seront progressivement programmés et réalisés. La poursuite et l'élargissement des recrutements et des mesures relatives à l'attractivité des métiers militaires et civils de la Défense constitueront dès lors la base permettant une croissance des FTE_u⁶⁵ pour atteindre les 29.000 militaires d'ici 2030 (voir chapitre 7 pour l'évolution générale des effectifs au-delà de l'horizon 2030).

Après 2030, l'effort en termes de personnel sera maintenu. Une partie des investissements en matériels majeurs engagés avant 2030 ne sera en effet livrée qu'au-delà de cette date et ce, afin de rester cohérent avec la montée en puissance des effectifs de la Défense et, de là, mener à l'opérationnalisation de ces capacités en atteignant complètement le niveau d'ambition explicité dans les tableaux capacitaires présentés ci-après.

L'évolution du portfolio capacitaire à l'horizon 2030 décrite ci-après, et au travers de laquelle sont proposés des investissements importants pour toutes les dimensions, donne corps au principe n° 3 d'une Défense équilibrée :

« Une organisation responsable de la sécurité du pays et de la population doit être en mesure d'exécuter ses propres tâches et procédures internes à tout moment, sans avoir à faire de compromis susceptibles de mettre la sécurité des citoyens et de ses collaborateurs en danger. Dans ce cadre, le réinvestissement dans la Défense entamé sous la précédente législature, doit se poursuivre en passant par une phase de consolidation avant une phase de croissance. Par la réalisation de l'actualisation de la Vision Stratégique, on tendra vers un meilleur équilibre au sein de la Défense belge, ce qui veut dire : »
(Principe n° 3)

« Une structure des coûts et des effectifs de la Défense qui garantit l'exécution sûre des processus internes, assure le rendement opérationnel de la Défense, se concentre sur l'attractivité pour le personnel et accorde une attention particulière à l'infrastructure appropriée, à la préparation générale, à la pérennité des forces armées et à l'investissement nécessaire dans l'équipement militaire de base. En d'autres termes, il s'agit d'élaborer un plan cohérent, avec les moyens nécessaires relatifs à l'infrastructure, à l'entretien des matériels, aux équipements individuels, aux investissements et à la préparation opérationnelle. »
(Principe n° 3.a)

« Des capacités qui permettent la réalisation adéquate des missions clés et qui sont couplées aux intérêts belges et à l'ancrage multilatéral. »
(Principe n° 3.b)

⁶⁵ FTE_u : *Useful Full Time Equivalent* est égal au nombre d'équivalents temps plein (FTE) qui effectuent effectivement des tâches dans le Département, à l'exclusion, par exemple, du personnel encore en formation à long terme ou employé dans des organisations extérieures à la Défense (comme, par exemple, des organismes parapublics, d'autres services gouvernementaux ou de surveillance des parlements).

« Un équilibre entre les quatre dimensions capacitaires (renseignement-cyber-influence, terre, air, maritime) et les éléments de Commandement et appui opérationnel, afin de permettre une contribution crédible, durable et soutenable à la Défense collective dans chaque dimension. La valeur ajoutée, la coopération et les synergies dans le contexte de l'UE y contribueront. Une boîte à outils nationale suffisamment large avec les capacités de combat nécessaires dans chaque dimension fait de la Belgique un partenaire international crédible et assure la contribution et l'influence belges sur la sécurité internationale. Un apport équilibré au travers d'un effort de défense optimal, pour des risques partagés, est essentiel pour assurer un output solidaire dans un cadre multilatéral et au service des intérêts nationaux. »

(Principe n° 3.c)

« Les capacités de soutien stratégiques (*strategic enablers*) et les capacités interarmées/facilitatrices (*joint/enabling capabilities*) qui sont nécessaires pour soutenir ses propres capacités ainsi que celles des alliés seront renforcées. Ceci contribuera à une réduction des lacunes capacitaires européennes. »

(Principe n° 3.d)

« Les capacités non cinétiques, civilo-militaires et duales qui sont importantes pour prévenir les conflits armés, pour la stabilisation après un conflit et pour la contribution à la sécurité dans la zone de conflit, seront renforcées. Par ailleurs, ces capacités peuvent s'avérer de première importance lors de la contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national. »

(Principe n° 3.e)

Un aperçu du niveau d'ambition des capacités pour chaque dimension capacitaire, ainsi que les investissements en équipements principaux pour les différentes capacités à l'horizon 2030, est repris ci-dessous.

a. Dimension capacitaire Information (Intelligence-Cyber-Influence)

Réalisation capacitaire et niveau d'ambition

Dimension capacitaire <i>Intelligence-Cyber-Influence</i>					
Capacité	Réalisation	Investissements en matériel majeur Engagements 2023-2030 (Mio €2022)	Niveau d'ambition <i>end state</i> ⁶⁶		
			Forme d'engagement	Durée d'engagement	Délai d'engagement
Service de renseignements militaire	OSINT ⁶⁷ / SIGINT ⁶⁸ / Analyse	160,03		illimité	permanent
Collecte de renseignements par satellite (<i>Space-based Imagery intelligence</i> – IMINT)	Participation au projet français (<i>Composante Spatiale Optique</i>)	0	Exploitation des données nationales	illimité	
<i>Medium Altitude Long Endurance</i> (MALE) - Reconnaissance – RPA	3 systèmes MALE-RPA ⁶⁹ avec 2EA RPA par système + PED ⁷⁰ center + SatCom ⁷¹ + participation au (PESCO) HAPS ⁷²	288,38	1 MALE-RPA	6 mois (annuellement) 24/7	5 à 10 jours
<i>High Altitude Long Endurance</i> (HALE) - Reconnaissance – RPA	Participation avec du personnel à des programmes OTAN ⁷³	0	Participation au programme OTAN <i>Alliance Ground Surveillance</i> (AGS)	illimité	
Cyber	Cyberdéfense et Cyberattaque (incl. Crypto + <i>EU Reliance Cyber</i> + CyberSec Strat 2.0)	139,07	Cyber Crypto	illimité	permanent
StratCom ⁷⁴	<i>Support Teams (Analyse & Info Mgt Tools and Support Equipment)</i>	9,99	<i>Support Teams</i> pour chaque engagement	illimité	10 jours

⁶⁶ Le « end state » est la situation, atteinte à un moment donné, à partir de laquelle la capacité est pleinement engageable en opérations.

⁶⁷ OSINT : *Open Source Intelligence*.

⁶⁸ SIGINT : *Signal Intelligence*.

⁶⁹ MALE-RPA : *Medium Altitude Long Endurance-Remotely Piloted Aircraft*.

⁷⁰ PED : *Processing, Evaluation and Dissemination*.

⁷¹ SatCom : *Satellite Communications*.

⁷² HAPS : *High Altitude Platform Station*.

⁷³ Via la ligne budgétaire « contributions aux investissements multinationaux », les moyens de soutien de l'OTAN pour cette capacité sont financés conjointement avec tous les États membres de l'OTAN, y compris la Belgique. Cependant, notre pays n'a pas investi dans l'acquisition de ces appareils et une contribution à l'investissement pour les mises à niveau n'est pas prévue au sein de la ligne budgétaire « investissements en matériel majeur ».

⁷⁴ StratCom : la DG StratCom (Communication Stratégique - *Strategic Communication*) était précédemment appelée *Influence*.

Joint C4ISR ⁷⁵	JCAI ⁷⁶ / <i>Coalition Shared Data Center</i>	213,14	JCAI / <i>Coalition Shared Data Center</i>	illimité	permanent
Digitalisation & appui communication Défense	<i>Supporting Joint Communication Systems</i>	144,44	Communication satellite Systèmes réseau Systèmes d'arme de communication <i>Communication HF</i> ⁷⁷ CIS ⁷⁸ -shelters		

⁷⁵ C4ISR : *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance.*

⁷⁶ JCAI : *Joint Collection Assets Integration.*

⁷⁷ HF : *High Frequency.*

⁷⁸ CIS : *Communication and Information System.*

Investissements en matériel majeur

Dimension capacitaire <i>Intelligence - Cyber - Influence</i>			
Capacité	Investissements en matériel majeur 2023-2030 (Mio €2022)	Liquidation 2023-2030 (Mio €2022)	Projets d'investissement et calendrier prévu (Liquidation)
Service de renseignement militaire	160,03	149,81	<input type="checkbox"/> Renseignement opérationnel : outils d'analyse 11,35 Mio (2026, 2028,2030) <input type="checkbox"/> <i>Multiple Source Analysis</i> : 2,27 Mio (2025) <input type="checkbox"/> Programmes <i>Signal Intelligence</i> : 133,92 Mio (2024-2031) <input type="checkbox"/> Programmes <i>Open Source Intelligence</i> : 12,49 Mio (2025-2026, 2028-2029, 2031)
MALE-Reconnaissance-RPA	288,38	195,93	<input type="checkbox"/> MALE: 288,38 Mio (2030-2031)
Cyber	139,07	139,07	<input type="checkbox"/> Updates <i>Cyber Security Operations Center</i> : 7,04 Mio (2023-2030) <input type="checkbox"/> Cyber Homeland : 4,84 Mio (2024-2030) <input type="checkbox"/> Cyber Ops : 48,46 Mio (2023-2030) <input type="checkbox"/> Cyber Deployed : 5,52 Mio (2023-2024) <input type="checkbox"/> Cyber LMBI ⁷⁹ Projects : 25,77 Mio (2023-2026) <input type="checkbox"/> Cyber SPOF ⁸⁰ : 11,35 Mio (2025-2026) <input type="checkbox"/> Crypto programmes : 36,09 Mio (2024-2028)
StratCom	9,99	9,99	<input type="checkbox"/> <i>Influence Analysis & Info Management Tools</i> : 7,95 Mio (2024, 2025) <input type="checkbox"/> StratCom Support Equipment: 2,04 Mio (2023, 2025, 2027, 2029)

⁷⁹ LMBI : Lockheed Martin - Belgian Industry.

⁸⁰ SPOF : Single Point Of Failure.

Joint C4ISR	213,14	213,14	<input type="checkbox"/> C4ISR LMBI Project - Enterprise Service: 5,67 Mio (2025) <input type="checkbox"/> C4ISR LMBI Project - JCOP ⁸¹ : 5,67 Mio (2025) <input type="checkbox"/> JCAI / <i>Coalition Shared Data Center</i> : 5,68 Mio (2025) <input type="checkbox"/> Multipurpose microsats: 17,02 Mio (2026-2027) <input type="checkbox"/> Systèmes d'Intégration, de Communication et d'Information <i>Core Weapon Systems (WS)</i> : 147,32 Mio <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes C2⁸²: 45,40 Mio (2025, 2026) • Systèmes d'arme d'Intégration avec d'autres systèmes nationaux (WS II, WS III, WS V en WS VII): 101,92 Mio (2024-2026, 2028) <input type="checkbox"/> Emerging Technologies: 31,78 Mio (2029)
Digitalisation & Appui Communication Defence	144,44	134,23	<input type="checkbox"/> Investissements pour les communications par satellite : 86,54 Mio <ul style="list-style-type: none"> • Bande passante : 49,94 Mio (2023-2025) • Terminals : 16,17 Mio (2025, 2030, 2035) • Station d'ancrage : 14,75 Mio (2024, 2025) • SatCom on the pause: 5,68 Mio (2029) <input type="checkbox"/> Systèmes réseaux : 42,23 Mio <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux Defense : 30,88 Mio (2024-2027) • <i>Block update new technologies</i>: 11,35 Mio (2027-2030) <input type="checkbox"/> Communications HF : 5,45 Mio <ul style="list-style-type: none"> • Station d'ancrage : 3,41 Mio (2031) • Canaux de remplacement: 2,04 Mio (2024) <input type="checkbox"/> CIS-shelters : 10,22 Mio (2025-2027)
TOTAL	955,05	842,17	

⁸¹ JCOP : *Joint Common Operational Picture*.

⁸² C2 : *Command and Control*.

i. Service de renseignements militaire

Le service de renseignement militaire spécialisé - Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) - fournit principalement un appui à la planification et la conduite d'opérations militaires grâce à sa connaissance approfondie des menaces potentielles et de l'environnement. Le SGRS joue également un rôle indispensable dans l'exécution des opérations.

De plus, ce Service permet de disposer d'un dispositif de sécurité efficace et judicieux pour les détachements militaires déployés. Le SGRS appuie la Défense du niveau stratégique au niveau tactique. Disposer d'un service de renseignement militaire est donc une nécessité, tant pour la planification que pour la conduite de nos opérations et pour l'appui de celles de nos alliés.

En outre, ce service joue un rôle important qui s'inscrit dans une approche globale. Toutes confrontations modernes (politiques, idéologiques, économiques et militaires) comportent une importante dimension informationnelle liée fortement, mais pas seulement, au domaine cybernétique.

Réalisation actuelle et future

Garantir la sécurité et fournir des renseignements adéquats, fiables, utilisables et à temps sont les objectifs essentiels du SGRS. Pour cela, il faudra continuer avec un recrutement élevé de civils et maintenir un nombre adéquat de militaires. La quantité d'information à traiter devenant de plus en plus importante et diverses (gestion « *Big data* »), il est nécessaire que le SGRS dispose d'un outil informatique capable de gérer les informations récoltées, les traiter, produire du renseignement et finalement le distribuer. L'objectif est donc de numériser les différents processus liés au cycle du renseignement afin d'exploiter efficacement la masse d'information disponible et d'améliorer l'analyse « multi-sources ».

Outre la digitalisation du service, les capacités suivantes sont à maintenir performantes ou à développer:

- la capacité de collecte du renseignement par satellite (*IMagery INTelligence* – IMINT) afin de disposer de moyens d'imagerie satellitaire en collaboration avec la France et le Luxembourg,
- la capacité de collecte du renseignement basée sur l'exploitation de signaux d'origine électromagnétique (*SIGnal INTelligence* – SIGINT) afin de disposer de moyens modernes d'interception dans le domaine des télécommunications vu l'évolution constante dans ce domaine, et
- la capacité de collecte du renseignement via du renseignement de source ouverte (*Open Source INTelligence* – OSINT) permettant d'accéder aux différentes informations présentes sur internet.

Il convient par ailleurs de développer la capacité cyber dans le domaine défensif, mais également offensif, que ce soit en Belgique ou lors de déploiements opérationnels, sans pour autant affaiblir la contribution de la capacité de cyber-renseignement au service du renseignement militaire.

Tant au niveau des directives qu'au niveau matériel, il est nécessaire de s'adapter au nouvel environnement. Des projets « anti-drones » ou la biométrie feront également parties des objectifs du SGRS pour ces prochaines années sans compter une digitalisation des procédés d'habilitation de sécurité.

Les élections en 2019 et la crise COVID-19 ont démontré l'importance de disposer d'une capacité efficace dans le domaine de l'information (plus précisément dans le domaine de la lutte contre la désinformation). Un effort sera fait pour se doter d'outils informatiques performants dans ce domaine, principalement en ce qui concerne la détection, la surveillance, le suivi et l'analyse de ce type de menace. La *Task Force Information Operations* interdépartementale vise une optimisation de la coopération entre les différents acteurs belges dans ce domaine, ainsi que l'établissement d'une stratégie nationale d'*Information Operations* avant les prochaines élections législatives.

D'ici 2030, la Défense sera dotée de nouvelles plateformes, équipées de senseurs et de capteurs très performants. Afin de pouvoir assurer la mise en œuvre de ces nouveaux moyens, il va falloir disposer au bon moment de suffisamment de personnel qualifié et entraîné. A cette fin, non

seulement le recrutement de spécialistes en renseignement sera nécessaire, mais aussi un renforcement de la formation spécifique et l'élaboration de filières de carrières couvrant aussi bien le niveau de renseignement tactique et opérationnel que stratégique.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

« Afin de garantir la sécurité et l'ordre juridique, la justice, les services de sécurité et de renseignement seront refinancés et modernisés par des investissements dans les ressources humaines, l'informatisation et les bâtiments. »
(Accord de gouvernement du 30 septembre 2020)

Les menaces étant tellement diffuses et répandues, il est illusoire que le SGRS puisse toutes les couvrir par ses moyens propres. Il se doit donc d'avoir une collaboration/coopération accrue avec d'autres services de renseignement et de sécurité, et de disposer de partenaires fiables que ce soit au niveau national ou international.

La collaboration avec la Sûreté de l'Etat (VSSE) est également indispensable et doit continuer à s'améliorer. Le développement de plateformes d'échange doit se poursuivre pour que cette collaboration puisse être de plus en plus effective. Dans le cadre de cette collaboration fortement renforcée déjà ces trois dernières années, le Plan stratégique national du renseignement (PSNR), présenté dans sa version initiale fin 2018 au Conseil national de sécurité (CNS), fera l'objet d'une nouvelle édition, sous l'égide du comité de suivi institué par les deux services. Les principaux projets pour une collaboration plus étroite sont énumérés ci-après :

- lancement d'initiatives législatives destinées à renforcer le fonctionnement et la position d'information des services de renseignement belges,
- statut unique pour le personnel civil des deux services,
- mobilité des agents entre les deux services,
- renforcement de l'Académie belge du Renseignement,
- présence des deux chefs de service lors de la présentation de rapports relatifs à leurs services respectifs, établis par le Comité R, aux membres de la commission d'accompagnement parlementaire,
- développement d'une vision globale des éléments nécessaires sur le plan des technologies de l'information et la communication (TIC ; *Information and Communication Technologies* – ICT) en vue de renforcer l'architecture informatique des deux services et mise en place d'un réseau permettant aux autorités et services de renseignement belges d'entrer plus aisément en contact par le biais de systèmes dûment sécurisés et cryptés.

La collaboration renforcée entre les deux services vise ainsi à accroître la performance collective et la transparence mutuelle au niveau du fonctionnement des services de renseignement et de sécurité. Elle ne mettra pas uniquement l'accent sur leurs relations mutuelles et leur propre fonctionnement, mais tendra à une meilleure collaboration avec les autres partenaires opérationnels dans le domaine de la sécurité et de la défense ainsi qu'à l'architecture sécuritaire belge en général.

Situational Understanding

Nul ne doute de l'importance croissante des ressources dans le domaine du renseignement au sein de l'ensemble de la Défense. Cela inclut des tâches et des capacités qui sont bien plus larges que celles du SGRS à lui seul.

En cas de déploiement effectif de moyens militaires en opération, les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (*Intelligence, Surveillance and Reconnaissance* – ISR)

fourniront la nécessaire compréhension de la situation (*situational understanding*⁸³) au commandement afin de lui permettre la planification et la conduite des opérations. Elles contribuent à garantir la liberté d'action de manœuvre, l'efficacité des actions et la protection des moyens propres et du personnel. Il s'agit typiquement de la connaissance et de la compréhension de l'état de l'environnement opérationnel (forme et état du terrain, conditions météorologiques, accessibilité, possibilités de mouvement, ...), ainsi que des positions, possibilités et attitude des moyens disponibles d'un ennemi (potentiel). Tout comme la mission à accomplir, les propres ressources disponibles et l'environnement, l'analyse de la menace fait partie intégrante de l'appréciation militaire à tous les niveaux.

Les yeux et les oreilles de chaque soldat, les jumelles du chef de section, le radar de l'avion ou du navire, la grande variété d'avions d'observation sans pilote à bord : ce sont tous des exemples de moyens et de capteurs qui contribuent à la formation de la compréhension de la situation (*situational understanding*) nécessaire à la conduite des opérations militaires. Cette grande disparité de capteurs et de moyens ISR fait également partie du processus de ciblage qui fournit les données correctes pour des interventions cinétiques de précision à tous les niveaux. Les moyens et capacités ISR, ainsi que le personnel qui fait partie du processus de planification et de gestion intégrées des missions militaires, constituent donc un élément essentiel de toute capacité militaire et sont essentiels à tous les niveaux de conduite : de l'individu ou de l'équipe jusqu'aux grandes formations militaires terrestres, aériennes, maritimes ou *joint and combined*.

Dans ce contexte la Belgique doit se doter d'un cadre légal permettant la mise en condition et la mise en œuvre des moyens ISR actuels et futures qui contribuent à la compréhension de la situation (*situational understanding*) et qui appuient la prise de décisions au niveau tactique et opérationnel. Cependant, il ne faut pas confondre les tâches ISR avec les missions spécifiques assignées au SGRS. Pour cette raison, les capacités ISR sont traitées dans les feuilles de route (*roadmaps*) respectives des Composantes concernées.

ii. Collecte de renseignements par satellite (*Space-based IMINT*)

Cette capacité garantit une intelligence de niveau stratégique complémentaire à l'ISR via la RPA, notamment grâce à sa capacité à cartographier les zones et les installations du monde entier depuis l'espace, dans le but de fournir une connaissance de la situation géographique ou opérationnel aux décideurs militaires et civils, au sein d'une zone d'opérations ou ailleurs.

Réalisation actuelle et future

L'organisation de la Défense participe depuis les années 1990 au programme français HELIOS pour une capacité de renseignement à base d'images satellitaires (IMINT). Le système HELIOS étant arrivé en fin de vie, la France a mis en place le programme Composante spatiale optique (CSO) comme capacité de suivi. La Belgique participe à ce programme. BELSPO⁸⁴ a déjà investi dans cette capacité compte tenu de son importance pour l'aérospatiale belge (industrie).

En intégrant le programme CSO (3 satellites d'extrême haute résolution), la Belgique reste au plus près de ces développements et cultive une niche capacitaire. La capacité *Space-Based IMINT* est par ailleurs en constante évolution (*New Space*, intelligence artificielle, meilleures résolutions et taux de rafraîchissement de plus en plus courts des images). L'ambition est d'assurer une intégration fluide avec les moyens ISR nouveaux de la Défense et de l'EU et de l'OTAN, tout en tenant compte de l'impact du traitement de données massives (*Big data*). Le but final est de fournir une connaissance de la situation (*situational awareness*) géographique d'un niveau stratégique ou

⁸³ "Within a military context, understanding is the perception and interpretation of a particular situation in order to provide the context, insight and foresight required for effective decision-making." (Doctrine alliée interarmées du renseignement, de la contre-ingérence et de la sécurité ; *Allied joint doctrine for intelligence, counterintelligence and security* - NATO-AJP-2).

⁸⁴ Service public fédéral de planification Politique scientifique

opérationnel pour les preneurs de décision tant militaires que civils, en zones d'opérations ou ailleurs.

L'analyse de toutes ces images en conjonction avec des données venant d'autres moyens de collecte nécessitera le développement d'une capacité en intelligence artificielle en appui du *Space-based IMINT*. La conception et la mise en œuvre de programmes spatiaux suit des cycles d'environ 10 ans dans le domaine du *Space-based IMINT*. La Belgique doit donc envisager dès maintenant la suite du programme CSO si elle veut en tirer le maximum de profits opérationnels, industriels et technologiques.

Le SGRS est également responsable pour l'appui en données géo-spatiales, papier ou électronique, des unités de la Défense. L'acquisition de nombreux nouveaux systèmes d'armes, la multiplication des théâtres placent une pression énorme sur un potentiel point de défaillance unique (*potential single point of failure*) et demandera donc une attention particulière dans le domaine du personnel dans cette niche. Sans ces données, ces systèmes d'armes perdent grandement en efficacité et sécurité. Des collaborations actives avec l'IGN⁸⁵ doivent entre autres permettre de répondre à une partie de ces besoins.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Comme les autres IMINT du SGRS, l'IMINT spatial peut être intégré dans le dispositif de sécurité nationale, en tenant compte d'une priorité pour le soutien des missions essentielles de la Défense et dans le cadre juridique idoine.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Ce programme contribue à la possible autonomie européenne en matière de renseignement et d'opérations militaires. Nous maintenons ainsi l'accès national à une capacité à travers la coopération internationale de défense et la poursuite d'un partenariat important avec notre partenaire stratégique français.

Cette participation de la Défense belge aux coûts permet d'établir également des coopérations complémentaires avec d'autres pays partenaires (stratégiques).

iii. HALE- en MALE-Reconnaissance-Remotely Piloted Aircraft (RPA)

Généralités

L'importance relative des *Remotely Piloted Aircraft* (RPA ; drones) en tant que capacité de soutien stratégique augmente dans les opérations actuelles, c'est pourquoi ils doivent être davantage intégrés dans le portfolio capacitaire belge. Les RPA de reconnaissance font partie des moyens ISTAR⁸⁶. Une capacité ISTAR fournit la compréhension de la situation (*situational understanding*) nécessaire par l'aspect ISR (*Intelligence, surveillance and reconnaissance*) pour fournir des conseils au niveau du commandement pendant les opérations et pour rendre les actions au sol plus sûres et plus efficaces. Par l'acquisition de cible, on entend le processus de ciblage (*targeting*) basé sur l'ISR qui fournit les données correctes pour des interventions cinétiques de précision. En plus des drones HALE, les drones MALE et la capacité ISTAR sont également des moyens ISR. Le RPA doit être déployable pour connecter les opérations (en temps réel) dans un espace aérien opérationnel complexe. Le MALE-RPA appartient au niveau inférieur au HALE-RPA.

⁸⁵ L'IGN, fournisseur de données géographiques de référence et « courtier en géo-information » s'est installé sur le site du Campus Renaissance en 2020, permettant ainsi le développement des synergies encore plus poussées entre la Défense et l'IGN. La révision des modalités d'exécution progresse bien et les résultats seront repris dans un nouvel accord de coopération entre la Défense et l'IGN.

⁸⁶ ISTAR : *Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, and Reconnaissance*.

HALE-Reconnaissance-RPA

Réalisation actuelle et future

A court terme, notre Défense n'investira pas dans le HALE-RPA lui-même, mais participera à la capacité HALE de l'OTAN (*Alliance Ground Surveillance – AGS*) à travers une contribution en personnel au centre d'exploitation de l'AGS HALE-RPA (*Global Hawks*) dont dispose l'OTAN.

L'exploitation des données obtenues grâce à ce RPA nécessite que nos forces armées puissent opérer dans un réseau intégré sécurisé numériquement offrant une interopérabilité à la fois internationale et nationale entre des capacités de différentes dimensions.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Ces RPA comblent un important déficit capacitaire au niveau européen. Notre contribution au programme AGS exprime également la volonté de renforcer les capacités de déploiement de l'OTAN. La participation au projet PESCO HAPS est un investissement supplémentaire à plus long terme pour renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN ainsi que l'autonomie stratégique européenne.

MALE-Reconnaissance-RPA

Les MALE-RPA sont plus petits que les HALE-RPA. Leurs possibilités sont également plus limitées, mais ils sont plus flexibles et moins coûteux à déployer.

Les UAS tactiques sont toujours nécessaires, mais les MALE-RPA, plus performants, deviennent de plus en plus importants pour soutenir le déploiement opérationnel. Le manque cruel de cette capacité d'appui stratégique au niveau européen a été identifié lors des opérations en Afghanistan, en Libye, mais aussi au Mali.

Réalisation actuelle et future

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, un certain nombre d'investissements importants ont été réalisés pour combler une importante lacune de capacités de l'OTAN et de l'UE, à savoir les RPA de reconnaissance MALE. Jusqu'à récemment, le 80e Escadron d'UAV⁸⁷ était en mesure d'effectuer des missions de surveillance longue durée avec le UAV B-HUNTER. Le B-HUNTER a été retiré d'emploi dans le courant de l'année 2020 pour être remplacé à partir de 2023 par deux systèmes MALE de type MQ-9B *SkyGuardian* et par la suite un troisième système, chacun des 3 systèmes MALE comportant deux RPA MQ-9B et des systèmes de contrôle et de communication associés du même type. Après tout, le prix de revient des RPA MALE prend en compte l'ensemble du système, c'est-à-dire à la fois la cellule (y compris les capteurs) et les postes de contrôle au sol avec des équipements supplémentaires.

Le stationnement des systèmes, la gestion centrale et le développement de l'expertise de cette capacité se feront à partir d'un Centre C4ISR qui sera implanté à Florennes. L'intégration prévue dans notre espace aérien offre une valeur ajoutée significative pour la formation et la mise en œuvre éventuelle de tâches nationales dans un cadre interdépartemental.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

La capacité MALE peut également soutenir la « contribution à la sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national ». Par exemple, le MALE RPA peut effectuer des missions au profit de la Police (Fédérale), des Douanes, voire des services environnementaux. Pour les missions de surveillance, ils sont complémentaires des hélicoptères car ils peuvent survoler en toute discrétion une zone pendant de longues périodes. Les données des RPA de la Défense

⁸⁷ UAV : *Unmanned Aerial Vehicle*.

peuvent alors être exploitées dans le Carrefour de l'Information Maritime (CIM ; *Maritiem Informatie Kruispunt – MIK*) et dans le futur centre de sécurité aérienne national (*National Airspace Security Center – NASC*).

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Ces MALE-RPA comblent une lacune capacitaire importante au niveau européen, signalée par l'OTAN et l'UE et à laquelle les deux organisations de sécurité tentent de remédier. Notre contribution accrue à cette capacité représente donc un renforcement capacitaire important de la capacité militaire européenne.

Dans ce contexte, la Belgique offre une valeur ajoutée grâce à ses nombreuses années d'expérience dans la mise en œuvre d'UAV dans des espaces aériens complexes et dans des réseaux opérationnels en temps réel avec des troupes au sol, des avions de combat, le MIK et le NASC. Cela pourrait constituer la base d'une coopération avec nos pays voisins pour la formation et l'éducation sur l'intégration tactique de ce type d'aéronefs, y compris l'analyse d'images en temps réel, la compréhension de la situation (*situational understanding*) tactique, l'appui aérien rapproché (*Close Air Support - CAS*) et le déploiement pratique des RPA dans un espace aérien opérationnel complexe.

iv. Capacité Cyber

Notre société et notre économie sont numérisées, de plus en plus interconnectées et doivent donc pouvoir compter sur la disponibilité et l'intégrité des informations digitales, ainsi que sur les systèmes et les infrastructures sous-jacents. La Défense, elle aussi, est de plus en plus dépendante des nouvelles technologies et du bon fonctionnement de ses réseaux et systèmes d'armes critiques. En même temps, l'accès facile à de nombreux outils cyber sophistiqués fournit à nos adversaires les moyens de compromettre directement ou indirectement ces systèmes critiques militaires. Nos adversaires abusent également du domaine de l'information pour déstabiliser nos troupes et la société de manière hybride. Protéger les informations militaires et garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes de communication, d'information et d'armement est donc la tâche principale de la capacité cyber militaire.

La Défense est en effet une organisation de plus en plus technologique, donc fortement dépendante de l'environnement Cyber. Le renforcement du caractère technologique et la numérisation de la Défense se poursuivront sans relâche. La dépendance de la Défense vis-à-vis de l'environnement Cyber va donc augmenter. Les systèmes militaires sans pilote, de plus en plus intégrés au portfolio capacitaire, amplifient ce phénomène. Les opposants chercheront à saboter, détruire ou s'emparer de nos systèmes et réseaux d'armes par le biais de cyber-actions. La dépendance à l'environnement cyber constitue également une menace pour la cyber-sécurité en Belgique en raison de l'imbrication croissante de la sécurité intérieure et extérieure.

La Défense doit être en mesure d'apporter une réponse adéquate à cette réalité. Cela se fera par le développement ultérieur de sa propre cyber-capacité, constituée d'un pilier sécurité, défensif, renseignement et offensif (en créant des effets opérationnels dans le domaine cyber qui peuvent aller au-delà de la cyberdéfense). D'une part, cette capacité doit garantir un niveau de cyber-sécurité adapté aux systèmes de communication et d'armes de la Défense, mais d'autre part, elle doit également être capable d'identifier, de manipuler ou de perturber les réseaux et systèmes d'un adversaire. De cette façon, les options d'action d'un adversaire sont limitées ou annulées.

Le pilier Cyber Intelligence garantit également, à l'instar des capacités ISR comparables dans les autres dimensions opérationnelles, la compréhension de la situation (*situational understanding*) nécessaire pour garantir notre liberté d'action dans la dimension essentielle du cyberspace militaire.

La Défense doit donc s'adapter à la nouvelle réalité cybernétique afin de sauvegarder sa liberté d'action dans ce nouveau domaine. Les administrateurs décentralisés des réseaux et des systèmes d'armes doivent être soutenus pour que leurs systèmes résistent de manière optimale aux cyberattaques. La compréhension de la situation (*situational understanding*) dans le cyberspace

doit être développée et intégrée dans l'image opérationnelle courante (*common operational picture*). Des systèmes de détection avancés doivent être installés afin de détecter à temps les logiciels malveillants (*malware*) ou les tentatives d'intrusion. Une expertise suffisante doit être mise en place et disponible en permanence pour répondre de manière adéquate aux incidents et attaques informatiques majeurs. Enfin, il faut créer, valider et intégrer dans le processus de planification opérationnelle ses propres effets cyber et implémenter des procédures de contingence afin que la Défense puisse continuer à mener ses opérations, même dans des conditions de cyberspace dégradé.

Réalisation actuelle et future

Une capacité cyber militaire garante de la liberté d'action et de la capacité d'engagement de nos Forces armées

La liberté d'action dans le domaine opérationnel Cyber est en effet une composante essentielle de la préparation et de l'exécution de toute opération. Tous les systèmes d'armes modernes ont une composante numérique qui les lie au cyberspace. Première ligne de Défense, le renseignement doit donner au commandement la compréhension de la situation (*situational understanding*) qui lui permet de prendre les bonnes décisions. Une connaissance des adversaires, de leur capacité d'action et des faiblesses de leur dispositif est la condition préalable à toute action, que cela soit sur terre, mer ou dans les airs, ainsi que dans le cyberspace. La capacité cyber de la Défense devra donc poursuivre son développement dans sa capacité de renseignement cyber. La capacité cyber de la Défense offre un haut potentiel d'acquisition d'information tout en travaillant de manière ciblée. De plus, le renseignement cyber est la base de toute opération offensive dans le cyberspace et vise donc à l'identification de l'adversaire et de ses faiblesses. Ces dernières doivent être déterminées bien avant une (contre)attaque car les délais de décision et de réaction sont toujours plus courts. L'utilisation du cyberspace en vue d'y générer des effets constitue également une opportunité pour la Belgique d'utiliser l'asymétrie à son propre avantage. Tels que nos Etats voisins, la Belgique se doit d'exploiter le potentiel de l'arme cyber qui lui offre à coût relatif réduit une capacité d'action supplémentaire qui lui permettra d'être intégrée dans des actions multinationales et d'assurer une dissuasion essentielle.

Une capacité cyber, moteur de la maîtrise de l'information

L'expansion des technologies de l'information et l'impact massif des médias sociaux modifient drastiquement l'environnement de l'information, créant des défis nouveaux et complexes pour les opérations militaires. La guerre moderne est fortement influencée par l'évolution de l'environnement de l'information. Nos adversaires abusent du domaine de l'information pour déstabiliser de manière hybride nos troupes et la société. La nouvelle génération de conflits se déplace de plus en plus vers l'environnement informatique virtuel. L'élargissement des sphères d'influence sans avoir à passer à l'action physique est la nouvelle norme, de nombreuses opérations aujourd'hui ne parviennent pas à passer le seuil du conflit armé. Aujourd'hui, il est possible d'induire en erreur, de provoquer, d'intimider des personnes et des organisations, ainsi que de polariser des populations, sans craindre des répercussions juridiques ou militaires.

Afin d'acquérir et de conserver le contrôle de l'environnement de l'information, la Défense doit reconsidérer ses processus et ses structures dans cet environnement. Aujourd'hui, il n'existe pas de gestion univoque et unique qui puisse conseiller l'ensemble du Département pour le développement des capacités, la prestation de services, le déploiement des capacités dans l'environnement de l'information et en tant que technologique de surveillance pour le suivi, l'anticipation et la mise en œuvre des technologies émergentes disruptives. Nous devons reconnaître que notre réflexe de séparer, développer et déployer ces domaines d'expertise nous limite à créer une image opérationnelle commune (*common operational picture*) plus large et réaliser que nous sommes « modelés » par notre adversaire. L'intégration des aspects « *Influence* » dans le cyberspace s'avère donc indissociable du développement de la capacité cyber.

Création d'une Composante Cyber-Influence

Alors que les plans de relance et de transition européen et interfédéral identifient la cyber sécurité comme l'un des domaines prioritaires, la Défense approfondira significativement sa capacité cyber pour marquer l'importance de ce domaine, ce qui se traduira dans la création d'une Composante à part entière et sera développée en se basant sur le cyber commandement qui sera mis en place en 2022

Dans une première phase, la cyber-capacité existante au sein du service de renseignement militaire devra être encore renforcée. À cette fin, la Défense étudiera comment recruter plus facilement des profils cyber hautement spécialisés et quelles mesures seront nécessaires afin d'assurer leur rétention. De plus, des investissements complémentaires garantiront que les cyber-capacités continuent de disposer de ressources modernes et adaptées.

Une Composante Cyber de la Défense peut alors se développer à partir de cette cyber-capacité renforcée au sein du service de renseignement militaire, sans affaiblir la capacité de cyber-renseignement du service de renseignement militaire. La création d'effets opérationnels dans le domaine Cyber, qui peuvent aller au-delà de la cyberdéfense, nécessite également un cadre juridique et légal consistant qui doit être développé.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Comme indiqué au chapitre 2, notre cyber-capacité militaire est axée sur une certaine répartition territoriale dans le contexte de la défense collective de l'OTAN et de la sécurité de l'Europe. Le renforcement des cyber-capacités militaires offrira également des opportunités de renforcement des cyber-capacités nationales dans le cadre de la « contribution à la sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national ». La Défense disposera en effet de l'une des cyber-capacités les plus conséquentes de notre pays et contribuera certainement aux tâches définies dans la « Stratégie de cyber-sécurité 2.0 ».

Une capacité cyber militaire intégrée dans un écosystème de cyber défense national

Comme indiqué ci-dessus, les cyber menaces émergent déjà dans notre pays en raison du rapprochement croissant de la sécurité intérieure et extérieure. Le cyber environnement peut être utilisé pour nuire à notre économie, à notre industrie et au potentiel de notre communauté scientifique. Si ceux-ci sont insuffisamment protégés contre les cyberattaques, notre économie court des risques avec un impact possible sur l'attractivité de la Belgique en tant que pays d'investissement. Bruxelles est aussi l'une des capitales diplomatiques du monde. La Belgique abrite également d'importantes institutions d'organisations internationales.

L'absence de frontière physique au cyberspace impose une approche systémique pour la protection de la Belgique. Aucune organisation ne peut à elle seule assurer la protection du cyber territoire belge. La résilience des systèmes de communication et d'information de la Défense est un des éléments essentiels de la résilience nationale. La protection et la résilience face aux menaces cybernétiques sera le fruit d'une coopération toujours plus forte entre tous les acteurs. La Défense accompagne le Centre pour la Cyber sécurité Belgique (CCB) qui agit comme catalyseur au niveau national. La Défense met au service de la Nation ses capacités *dual-use* et son expertise tout en garantissant les ressources nécessaires à la gestion des incidents et crises de niveau national. Aux côtés de la Sûreté de l'Etat, de la *Federal Computer Crime Unit* (FCCU) et du Parquet fédéral, la Défense contribue à l'analyse des menaces et à la recherche d'informations techniques, de même qu'elle se tient prête à exploiter ou à répondre à une attaque si l'ampleur et les enjeux justifient des actions de type (contre)offensif. La Défense dispose également de relations multinationales privilégiées qui lui donne accès à des informations de première importance dont l'exploitation au niveau national peut contribuer à la mise à jour systématique des systèmes et donc, à leur protection ou au renforcement de leur résilience.

Une cyber capacité militaire à haut potentiel humain intégrée dans la société

La Défense se doit également d'être un employeur attractif dans le domaine du cyberspace. Le développement de la capacité cyber de la Défense contribue à cet attrait tout comme l'arrivée des nouveaux systèmes d'armes hautement numérisés. La jeunesse attirée par ce défi numérique pourra acquérir au sein de la Défense une formation de base à haute valeur ajoutée dans les domaines techniques et de télécommunication où la compréhension de la cyber défense sera essentielle. Cette expérience sera une garantie sur le marché de l'emploi et contribuera à la mise à disposition de techniciens ICT expérimentés. D'autre part, les possibilités de formations continuées ou alternance au sein de la Défense permettront le développement des potentiels experts qui pourront travailler au sein de la capacité cyber de la Défense. La mise en place de partenariats stratégiques et d'une « *Cyber Reserve Force* » intégrant l'expertise du monde de l'industrie et les défis de la capacité cyber de la Défense garantira un retour gagnant pour les deux parties. Ce transfert d'expertise se doit d'être bidirectionnel. L'accès à des activités que seule la capacité cyber militaire de par son statut à part entière peut offrir, est une source d'expérience unique pour chaque réserviste ainsi que pour son employeur. Par ailleurs, ceux-ci assurent un transfert d'expérience indispensable au développement de la capacité cyber et une garantie de disposer des renforts nécessaires à la gestion de toute crise majeure. Cette symbiose entre l'industrie et la Défense avec la « *Cyber Reserve Force* » comme catalyseur, doit également contribuer au développement de projets et produits adaptés au besoin de la capacité. Cette complémentarité ne se limitera pas au monde de l'industrie mais sera également développée avec le monde académique qui garantit la formation des experts et le développement de projets de recherche au profit de l'industrie et la Défense.

« La Défense continuera à se concentrer sur la (cyber)sécurité, l'innovation, la recherche et les technologies dans les années à venir, contribuant ainsi non seulement à la sécurité de notre pays et de l'Europe, mais également à la relance économique. »

(Accord de gouvernement du 30 septembre 2020)

Possibilités pour un ancrage capacitaire européen

Depuis 2017, la Défense contribue avec un spécialiste cyber au Centre d'excellence en matière de cyberdéfense de l'OTAN (*Cooperative Cyber Defence Center of Excellence*) en Estonie, qui participent également au renforcement des connaissances de la capacité cyber de la Défense. Une analyse comparative internationale plus poussée devrait encore renforcer ce processus.

v. Capacité de communication stratégique⁸⁸

L'environnement informationnel d'aujourd'hui (*information environment*), avec ses dimensions physiques, virtuelles et cognitives, a présenté à la Défense de nouveaux défis. Afin de fonctionner efficacement sur l'ensemble du spectre de cet environnement, des capacités spécifiques doivent être développées. D'une part, celles-ci servent à surveiller, analyser, informer et, si désiré, influencer l'attitude et le comportement de groupes cibles spécifiques de cet environnement au profit du déploiement militaire. D'autre part, il est également important d'optimiser la coopération civilo-militaire dans le cadre d'une approche globale (*comprehensive approach*) efficace.

La capacité de communication stratégique (*StratCom Cap*) doit être capable de générer des effets et de fournir des conseils sur la communication, l'influence et la coopération civilo-militaire au niveau stratégique, opérationnel et tactique. La capacité StratCom est l'une des capacités militaires non cinétiques les plus importantes dont le principe n° 3e indique l'importance d'assurer un

⁸⁸ Cette capacité est plus large que la précédente « capacité d'influence » qui était trop restrictive.

portfolio capacitaire équilibré à l'horizon 2030. Cette capacité critique s'articule autour des trois sous-capacités suivantes :

- *La sous-capacité PSYOPS*⁸⁹

La sous-capacité PSYOPS soutient le déploiement opérationnel en analysant et en influençant par la suite l'attitude et le comportement de groupes cibles spécifiques (y compris les opposants, la population locale, les autorités, etc.). Outre la planification, l'analyse et le déploiement d'équipes tactiques (*Tactical PsyOps Teams*), la sous-capacité PSYOPS peut s'appuyer sur sa propre capacité spécialisée en production de contenus photo, vidéo, radio et web. De cette façon, elle peut apporter une réponse à la propagande des opposants et promouvoir ses propres troupes/actions (*Force multiplier*).

- *La sous-capacité CIMIC*⁹⁰

La coopération civilo-militaire en opération est assurée par la sous-capacité CIMIC. En tissant de bons contacts avec les autorités civiles, la population locale et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales de la zone d'opérations, un soutien est créé pour les troupes présentes. La sous-capacité CIMIC coordonne les actions militaires en étroite coopération avec les autorités civiles et les acteurs de la communauté internationale, qui peuvent également inclure des moyens militaires tels que l'aide médicale et le matériel de construction militaire. Les équipes CIMIC peuvent également évaluer pendant la phase de suivi d'un conflit les actions nécessaires au redémarrage des services publics (électricité, eau potable, infrastructures routières, collecte des déchets, télécommunications, services de police, soins de santé, services juridiques, administration publique, relance économique...). Cette analyse est une première étape dans le redémarrage de ces services par des acteurs civils et des organisations (non-)gouvernementales, dans laquelle ils peuvent souvent être soutenus en premier lieu par des acteurs militaires (construction militaire, soutien médical militaire).

Grâce au déploiement combiné des sous-capacités PSYOPS et CIMIC, les opposants qui veulent perturber la sécurité dans une zone sont privés de l'opportunité majeure d'assurer un soutien permanent ou nouveau à la population locale. Ce soutien est également un élément crucial pour la réalisation de solutions durables pour la sécurité locale. Ces capacités sont basées sur une approche globale (*comprehensive approach*) complète et, en tant que telles, offrent une réponse efficace aux menaces contemporaines sur l'ensemble du spectre des conflits.

L'utilisation efficace des PSYOPS et de la CIMIC nécessite une analyse en profondeur des facteurs humains (*human factors*). Des spécialistes en sciences humaines telles que la sociologie, l'anthropologie et la psychologie étudient la culture locale avec ses mœurs et ses coutumes spécifiques. Ils examinent quels sont les facteurs humains qui influencent la coopération entre les acteurs locaux, militaires et civils, dans une zone d'opérations définie. Outre une présence physique sur le théâtre opérationnel, la société de l'information requiert actuellement aussi une présence sur le terrain virtuel. Dans le domaine de l'information (*information domain*), il y a une lutte permanente pour influencer l'opinion publique et la perception.

Ces capacités seront déployées en priorité au profit de la dimension capacitaire Terre (Land) dans le cadre à la fois de la défense et de la sécurité collective. Cela comprend simultanément la capacité motorisée interarmes et la capacité Forces d'opérations spéciales (*Special Operations Forces – SOF*). Cependant, des spécialistes de ces capacités peuvent également être déployés en appui général en tant que capacité d'appui interarmes (*Joint*).

⁸⁹ PSYOPS : *Psychological Operations*.

⁹⁰ CIMIC : *Civilian-Military Cooperation*.

- *La sous-capacité Military Public Affairs*

Les *Military Public Affairs* (Mil PA) s'occupent d'une communication proactive et efficace en soutien des objectifs poursuivis (tant au niveau national que sur le théâtre des opérations) auprès de tous les groupes cibles et parties prenantes, tant en interne qu'en externe, afin d'améliorer l'appréciation et l'identité, disséminer une image positive et générer une meilleure compréhension. Dans notre propre pays, cette sous-capacité optimise ainsi la pertinence de la Défense et, par conséquent, améliorera son attractivité et donc le recrutement et la cohésion. Une communication transparente contribue à contrer la désinformation et à accroître la résistance aux dangers de la désinformation. Les Mil PA sont également des capacités indispensables pour atteindre les objectifs de l'OTAN liés à la réassurance et à la dissuasion (*reassurance & deterrence*).

Interdépartemental

Sur le plan stratégique, la Belgique doit également s'armer contre les influences étrangères. Le SGRS, en collaboration avec le Centre National de Crise, a mis en place en place une *Information Operations Task Force* interdépartementale, dans laquelle les missions suivantes ont été identifiées : sensibiliser aux possibles activités d'influence et de désinformation provenant d'acteurs étatiques et non étatiques, à destination de la population et des institutions belges, ainsi que de l'UE et de l'OTAN ; surveiller et suivre les activités d'influence et de désinformation des acteurs étatiques et non-étatiques ; analyser les activités d'influence et de désinformation, puis rendre compte à tous les départements et autorités concernés ; élaborer une stratégie cohérente d'exploitation de l'information.

Comme mentionné ci-dessus, nos adversaires utilisent ou abusent du domaine de l'information pour déstabiliser de manière hybride nos troupes et notre société. La nouvelle génération de conflits se déplace également de plus en plus vers l'environnement informatique virtuel et, par conséquent, le domaine opérationnel du cyberspace. L'intégration des aspects « *Influence* » dans le cyberspace s'avère donc par ailleurs indissociable du développement de la capacité cyber.

Réalisation actuelle et future

Des efforts supplémentaires en termes de personnel, de développement des compétences et d'investissements dans l'équipement sont nécessaires pour étendre davantage la capacité StratCom. Les investissements prévus visent à renforcer toutes les capacités et sous-capacités dans le domaine de l'environnement de l'information (*information environment domain*). L'intention est, entre autres, d'élargir la coopération avec les spécialistes du monde civil (réservistes) par une augmentation progressive des moyens opérationnels. Un partenariat structurel entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche pour la capacité StratCom pourrait être particulièrement intéressant pour accéder à des capacités spécialisées dans des domaines tels que : la psychologie, la sociologie, la communication, le journalisme, la culture, les langues, la religion, l'histoire et le marketing.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Dans le cadre de la « contribution à la sécurité globale de la population sur le territoire national », cette capacité apporte son soutien par l'intermédiaire de l'*Information Operations Task Force* interdépartementale. Celle-ci pourrait éventuellement être élargie en faisant participer des spécialistes à l'élaboration d'une stratégie nationale de communication (pour contrer directement les menaces extérieures, entre autres), dans un cadre juridique à prévoir et en appui aux acteurs de la sécurité nationale.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Les Pays-Bas jouent un rôle de premier plan au sein de l'OTAN en ce qui concerne le CIMIC, à travers le Centre d'excellence CIMIC. Nos spécialistes CIMIC sont actuellement tous formés par ce centre. Le Centre d'excellence STRATCOM en Lettonie, l'École de l'OTAN en Allemagne et le Centre d'excellence HYBRID en Finlande sont tous des acteurs importants pour l'expansion future de la capacité.

Au niveau tactique, il existe une coopération avec des unités semblables aux Pays-Bas (*Civil en Militaire Interactie Commando*), en France (Centre Interarmées d'Action sur l'Environnement) et en Allemagne (*Bundeswehr Operational Communication Center, Deutsches CIMIC Zentrum*).

vi. Joint C4ISR

Pour la prise de décision militaire opérationnelle, la préparation et l'exécution d'une mission militaire opérationnelle doivent également assurer la protection des troupes amies (*Force Protection*), un déploiement efficace des ressources et une efficacité des effets militaires dans les domaines cognitif, virtuel et physique. Disposer d'informations à jour, fiables, objectives et complètes, autrement dit d'une connaissance de la situation (*situational understanding*), est indispensable à la prise de décision dans un environnement complexe. Le nombre (quantité) et l'évolution technologique (qualité) des capteurs ISR fournissent une énorme quantité d'informations qu'il faut collecter, stocker, analyser et exploiter. Le modèle C4ISR présenté ci-dessous garantit que la couche « *Sensor* », la couche « *Command & Control* » (C2) et la couche « *Effector*⁹¹ » (cinétique ou non cinétique) sont connectées entre elles par un système de réseau sécurisé.

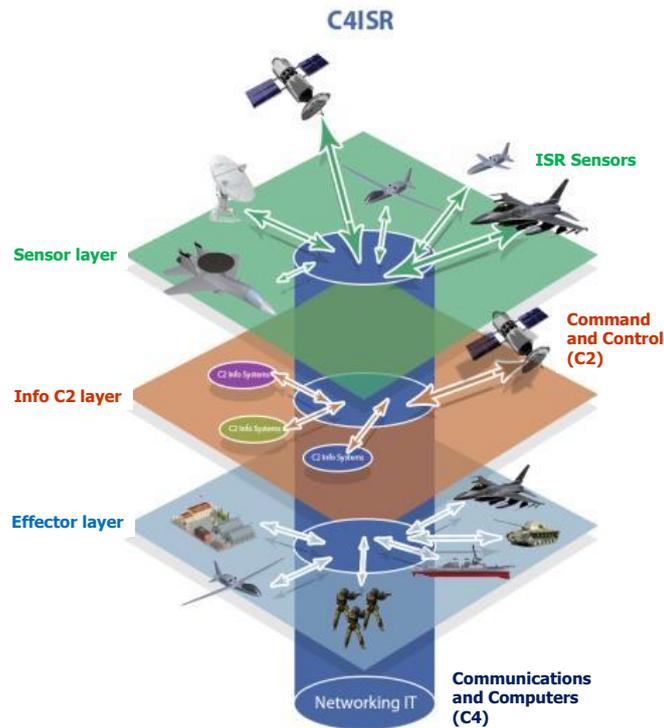


Figure 1: Le modèle pour le Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance & Reconnaissance (C4ISR)

⁹¹ Les effecteurs sont l'ensemble des capacités ou sous-capacités qui réalisent des effets cinétiques (neutraliser des cibles, retarder des mouvements, ...) ou non cinétique (brouillage, collecte de renseignement, ...) sur le champ de bataille.

Réalisation actuelle et future

Un projet pilote est actuellement en cours dans le cadre du projet *Joint Collection Assets Integration* (JCAI) pour le déploiement de deux serveurs de données partagées de la coalition (*Coalition Shared Data - CSD*) avec des applications logicielles associées qui connectent les couches « *sensor* » et la « C2 ». Ce projet pilote est le début du chemin afin de connecter les capteurs actuels et futurs à la capacité d'analyse qui convertit l'information en renseignement pour les décideurs militaires. Ce projet pilote doit clarifier comment nous pouvons déployer avec efficacité et efficience l'architecture CSD après 2023 au sein de la Défense. Un projet complémentaire devrait assurer l'intégration des effecteurs dans le modèle C4ISR et fournir aux décideurs militaires une « *Joint Common Operational Picture* » (JCOP), tout cela au sein d'un réseau robuste et sécurisé.

Les développements technologiques actuels et futurs dans des domaines comme « *Big data* », l'intelligence artificielle, le *machine learning*, les systèmes autonomes (et d'autres *Emerging and Disruptive Technologies* – EDT) ainsi que dans le domaine cyber, sans perdre de vue l'interopérabilité avec nos partenaires stratégiques, montrent clairement qu'une approche évolutive est ici nécessaire avec la capacité d'adaptation, le potentiel de croissance et les financements récurrents structurels y associés.

L'intégration des informations de toutes les sources d'information (internes et externes) à la disposition de la Défense doit permettre à terme de fournir aux décideurs la bonne information au bon moment. L'efficacité et l'efficience de cette intégration nécessitent une gestion centrale (I&T⁹² *Governance*) dans le but d'obtenir une position dominante dans le domaine de l'information (*I-Dominance*).

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Le Joint C4ISR sera utilisé pour soutenir les opérations *Homeland* ou pour soutenir la protection de Sommets internationaux importants sur le territoire belge, par exemple dans le cadre de la mission *Joint Umbrella*.

Il existe de nombreuses possibilités de coopération internationale avec nos partenaires stratégiques dans le cadre du BENELUX. Par exemple, un mémorandum d'entente (*Memorandum of Understanding* – MoU) a été conclu avec les Pays-Bas pour le RPAS tactique (*Integrator*) et avec le Luxembourg pour la coopération C4ISR avec un potentiel de croissance d'approfondissement.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Le développement du domaine Joint ISR n'en est qu'à ses balbutiements au sein de l'UE et repose principalement sur les procédures développées au sein de l'OTAN. Néanmoins, la demande d'une capacité Joint ISR est en augmentation et proportionnelle au nombre croissant de missions et d'opérations militaires et civiles de l'UE. Cette capacité comble une importante lacune capacitaire, tant à l'OTAN qu'à l'UE.

vii. Digitalisation & Communication soutenant la Défense

La numérisation de la société ne cesse d'augmenter et se fait également de plus en plus sentir au sein du Ministère de la Défense.

Cette évolution crée de nouvelles possibilités de simplification administrative des différents processus de gestion à la Défense et crée également les paramètres techniques nécessaires pour les nouveaux modes de travail (*New Ways of Working* – NWoW) plus efficaces qui ont soudainement atteint leur vitesse de croisière lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux dans un environnement où la cyber-menace est présente en permanence, la Défense a besoin de disposer de systèmes de communication et d'information

⁹² I&T : *Information and Technology*.

(*Communication and Information System* – CIS) robustes et sécurisés. Les investissements dans une meilleure sécurisation de nos systèmes de communication (comme les réseaux numériques et les communications par satellite et radio) et le développement des réseaux classifiés, sont donc une priorité absolue dans laquelle l'interopérabilité nationale et internationale ne doit pas être négligée.

Tout comme notre société évolue vers un « internet des objets » (*Internet of Things* – IoT), l'interconnexion de nos grands systèmes d'armes augmente également énormément. Une attention particulière sera donc accordée à l'acquisition des composants CIS nécessaires au développement de toutes les dimensions capacitaires. Tous nos avions, navires, véhicules, jusqu'au soldat⁹³ débarqué également, peuvent actuellement être considérés comme de petits, voire grands centres de données (*data centers*) qui doivent être connectés les uns aux autres pour assurer le flux d'informations nécessaire dans le cadre du *Joint C4ISR*.

Le développement et l'exploitation de cette vaste gamme CIS se font de plus en plus en étroite collaboration avec l'industrie. Mais la Défense doit toujours maintenir une capacité interne critique de personnel CIS spécialisé afin de pouvoir gérer et déployer elle-même les moyens CIS d'importance stratégique et ce, tant sur le territoire national que sur les différents théâtres d'opérations. Cela s'applique principalement au réseau de communication territorial et aux systèmes opérationnels de « *Command, Control & Communications* » (C3) du Ministère de la Défense.

Définir les besoins dans les différents domaines (capacitaires), afin de garantir une intégration optimale des différents systèmes, nécessite une vision I&T et une stratégie au niveau du département à partir d'une cellule politique centrale (fonction CIO⁹⁴). Cependant, ce dernier aspect est inclus dans l'étude sur la révision des structures et de l'état-major (voir chapitres 5 et 6).

⁹³ Voir également « *Soldier-centric Integrated System* » dont il est question dans la dimension capacitaire Commandement et Support.

⁹⁴ CIO : *Chief Information Officer*.

b. Dimension capacitaire Terre

Réalisation capacitaire et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Terre (<i>Land</i>)					
Capacité	Réalisation	Investissements en matériel majeur Engagements 2023-2030 (Mio €2022)	Niveau d'ambition <i>end state</i>		
			Forme d'engagement	Durée d'engagement	Délai d'engagement
Capacité Motorisée (CaMo)	Construite autour de la Brigade motorisée qui comporte un QG, des bataillons de Manœuvre (Infanterie et Cavalerie), des bataillons d'Appui au Combat (ISTAR, Combat Recce, Génie et Artillerie avec un capacité SHORAD ⁹⁵) et des unités d'Appui (Logistique, CIS ⁹⁶ et médicales)	4.781,96	Brigade motorisée ⁹⁷	ONE shot pour 6 mois	30 jours
			<i>Force Headquarter</i> ⁹⁸	6 mois (annuellement)	10 jours
			<i>Groupement tactique (battlegroup)</i> interarmes entre autres pour des opérations de gestion de crise	illimitée	10 jours
			<i>Battlegroup</i> interarmes pour EUBG ⁹⁹ /NRF ¹⁰⁰ /VJTF ¹⁰¹ /RRO ¹⁰²	6 mois (annuellement)	5 à 10 jours (EUBG/NRF) 3 jours (VJTF) RRO (TBD)
	Compagnies de réserve pour la gestion des crises et les missions de surveillance sur le territoire national (étude)	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	Jusque 4 compagnies (Une par bataillon d'Infanterie)	A déterminer en fonction des résultats de l'étude	

⁹⁵ SHORAD : *SH*Ort Range Air Defense

⁹⁶ CIS : *Communication Information Systems*.

⁹⁷ L'engagement de la Brigade motorisée compromet a priori l'engagement d'autres lignes du niveau d'ambition de la Capacité Motorisée. Cependant, pour l'exercice de dimensionnement, il est tenu compte du fait qu'un groupement tactique (*battlegroup*) puisse encore être déployé le temps de terminer sa mission, alors que la Brigade soit, elle, déployée. Ce déploiement de la Brigade se fait dans un contexte d'un conflit potentiel globalisé dont la durée est difficile à prévoir.

⁹⁸ Le personnel pour la mise sur pied d'un *Force Headquarter* provient de l'état-major de la Brigade motorisée et est compris dans les effectifs de la capacité interarmes motorisée.

⁹⁹ EUBG : European Union *Battlegroup - Groupement tactique de l'UE*.

¹⁰⁰ NRF : *NATO Response Force - Force de réaction de l'OTAN*.

¹⁰¹ VJTF : (NATO) *Very High Readiness Joint Task Force* - Force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (de l'OTAN).

¹⁰² RRO : *Rapid Reaction Operation*. Dans le rôle en attente des groupements tactiques (*battlegroups*) motorisés, une Compagnie est prévue pour exécuter une mission dans le cadre RRO, en support du SO (NTM-TBD).

Special Operations (SO)	Special Operations Regiment Y compris le soutien logistique SD pour assurer la sustainability nécessaire.	268,70	SOF Task Force (SOTF) ¹⁰³	maximum 2 mois (plusieurs fois par an)	3 jours
			Contribution au Composite Special Operations Component Command ¹⁰⁴	12 mois (avec temps de récupération d'un an)	3 jours
			Special Operations Task Group (SOTG) ¹⁰⁵	illimitée	3 jours
			Une compagnie amphibie ParaCdo dans le cadre d'un Amphibious Task Group	6 mois (avec temps de récupération de maximum un an)	10 jours
Special Operations Aviation FW ¹⁰⁶ 5 avions SOF	309,13	2 avions SOF spécialisés	12 mois (avec temps de récupération de maximum un an)	3 jours	

Transport aérien tactique et SOF RW ¹⁰⁷	15 Light Utility Helicopters (LUH)	250,82	2 LUH pour l'appui médical d'évacuations aéromobiles sur deux théâtres d'opérations ¹⁰⁸	6 mois	10 jours
			4 LUH dans le cadre du déploiement d'un SOATU ¹⁰⁹	4 mois/an	10 jours
	8 à 10 Heavy Transport Helicopters (HTH)	612,86	4 HTH SOF-capable pour le transport d'une Cie en un lift	4 mois/an	10 jours

¹⁰³ SOTF : en configuration maximale, ça consiste en un QG SOTF, un SOTG, un bataillon paracommando (ParaCdo) et les *Joint Enablers* (comme des moyens aériens) ou Terre (Land) pour intervention rapide (dont opérations d'évacuation). Le QG SOTF est établi sur base du quartier général du *Special Operations Regiment (SOR)*.

¹⁰⁴ C-SOCC : il est généré en coopération avec le Danemark et les Pays-Bas et est certifié « OTAN ». Il peut être déployé dans ce cadre ou dans celui d'une opération sous l'égide de l'EU ou de l'ONU. Cette contribution provient principalement depuis le *Special Operations Command* national (SOCOM) et le quartier général du SOR.

¹⁰⁵ Le SOTG est composé en fonction de la mission à partir essentiellement des unités du SOR, qui peuvent être éventuellement renforcées. Il peut être maritime (SOMTG) ou terrestre (SOLTG)

¹⁰⁶ FW : *Fixed Wing*.

¹⁰⁷ RW : *Rotary Wing*.

¹⁰⁸ Ou bien 2 LUH sur un théâtre pour une durée illimitée.

¹⁰⁹ SOATU : *Special Operations Air Task Unit*.

<i>Joint and General Support</i>	Construction militaire : équipes de construction militaire	45,63	équipes de construction militaire pour chaque engagement	illimitée	10 jours
	Capacité CBRN ¹¹⁰ : équipes de gestion des dangers chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.	63,94	équipes CBRN militaire pour chaque engagement	illimitée	3 à 10 jours
	General Support Joint/Land	112,52	Joint Support Hub (RSOM ¹¹¹) Theatre Logistic Battalion: General Support, RSOM, Log Transport & Supply Additional Equipment		

¹¹⁰ CBRN : chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

¹¹¹ RSOM : *Reception, Staging and Onward Movement*.

Investissements en matériel majeur

Dimension capacitaire Terre (Land)			
Capacité	Investissements en matériel majeur 2023-2030 (Mio €2022)	Liquidation 2023-2030 (Mio €2022)	Projets d'investissement et calendrier prévu (Liquidation)
General Land	109,39	103,71	<input type="checkbox"/> Simulation : 96,72 Mio (2025-2030) <input type="checkbox"/> Armement : 12,67 Mio (2025, 2026, -2031,2032)
Capacité motorisée interarmes	4.781,96	3.395,83	<input type="checkbox"/> CaMo Program - General: 1.388,25 Mio (2024-2032) <ul style="list-style-type: none"> • Program Additional: 254,24,66 Mio (2025-2030) • VBAE¹¹²: 351,60 Mio (2024, 2025, 2028 -2031) • VBMR: 691,62 Mio (2027-2032) • Command & Liaison Veh: 90,79 Mio (2031, -2032) <input type="checkbox"/> Combat - Manœuvre - Inf/Cav: 261,03 Mio (2031-2034) <input type="checkbox"/> Combat Support - Land ISR - ISTAR/ Cbt Recce/ UAS: 191,24 Mio (2025-2032) <input type="checkbox"/> Combat Support - Indirect Fire Support - JTAC ¹¹³ : 50,73 Mio (2025-2026, 2028, 2032) <input type="checkbox"/> Combat Support - Indirect Fire Support - Artillerie: 492,19 Mio (2025-2032, 2034) <input type="checkbox"/> Combat Support - Mil Engineer - Génie: 235,63 Mio (2025-2031) <input type="checkbox"/> Combat Support - Force Protection - C-UAS/VSHORAD: 358,68 Mio (2025-2032) <input type="checkbox"/> Combat Support - Force Protection - Jamming: 407,53 Mio (2024-2032) <input type="checkbox"/> Combat Service Support - Logistique: 429,10 Mio (2023-2032) <input type="checkbox"/> Combat Service Support - CIS - Communication: 858,63 Mio (2024-2030, 2033-2035) <input type="checkbox"/> Combat Service Support - CIS - EW: 108,95 Mio (2025-2028, 2031-2034) <input type="checkbox"/> Combat Service Support - Médical : voir CapDim Appui / Medical Support

¹¹² VBAE : Véhicule Blindé d'Aide à l'Engagement.

¹¹³ JTAC : Joint Terminal Attack Controller.

Special Operations	577,83	421,64	<input type="checkbox"/> SOR- Armement: 29,11 Mio (2025, 2027,2028, 2030) <input type="checkbox"/> SOR- Parachute: 36,60 Mio (2023-2035) <input type="checkbox"/> SOR- Maritime: 26,95 Mio (2025-2027, 2029-2031, 2033, 2035) <input type="checkbox"/> SOF- Engagement batch: 9,48 Mio (2025-2030) <input type="checkbox"/> SOF- Intel batch: 20,93 Mio (2025-2027, 2030-2034) <input type="checkbox"/> SOF - Force Protection batch: 14,32 Mio (2025-2034) <input type="checkbox"/> SOF - Deployability & mobility batch: 87,60 Mio (2027-2032) <input type="checkbox"/> SOF- C2 batch: 43,71 Mio (2025-2030) <input type="checkbox"/> SOF - STOL Aircraft : 309,13 Mio (2025-2031)
Tactical Air Transport RW	863,68	423,20	<input type="checkbox"/> Light Utility Helicopter: 250,82 Mio (2024-2026) <input type="checkbox"/> MTH ¹¹⁴ /HTH: 612,86 Mio (2029-2032)
Joint & General Support	222,09	164,19	<input type="checkbox"/> CBRN: 63,94 Mio (2023-2034) <input type="checkbox"/> Construction Mil: 45,63 Mio (2028-2031) <input type="checkbox"/> General Support Joint / Land / RSOM: 112,52 Mio <ul style="list-style-type: none"> • TLB : RSOM, Log Transport & Supply Equipment: 69,12 Mio (2025-2031) • <i>Additional Equipment Personnel</i>: 43,40 Mio (2030-2031)
TOTAL	6.554,95	4.508,57	

¹¹⁴ MTH : *Medium Transport Helicopter*.

i. Capacité motorisée interarmes

La capacité motorisée est articulée autour de la brigade motorisée interarmes qui est ancrée au sein d'un partenariat stratégique fort avec la France.

La brigade motorisée comprend les éléments suivants : un quartier général déployable, des unités de combat (quatre bataillons d'Infanterie sur Griffon et deux bataillons de Cavalerie sur Jaguar), d'appui au combat (deux bataillons de Génie, un bataillon d'Artillerie et un bataillon ISTAR¹¹⁵) ainsi que les unités d'appui logistique (deux bataillons Logistiques), médicales (qui comporte les modules de rôle 1 au sein d'un bataillon médical et le rôle 2)¹¹⁶ et de communication (deux groupes CIS).

Planifiés à partir de 2025, les véhicules de combat du programme français SCORPION¹¹⁷ permettront d'opérer de manière crédible tant sur le flanc sud lors d'opérations de gestion de crise (*Crisis Response Operations* - CRO) qu'à l'est dans le cadre de la défense collective sans oublier bien sûr les missions sur le territoire national (*Homeland*). D'ici à 2025, le partenariat avec la France sera principalement matérialisé au travers d'un entraînement commun et des opérations sous réserve d'un accord politique. Quelques militaires belges sont progressivement mis en place au sein de la structure française afin de développer conjointement cette nouvelle initiative et de garantir nos intérêts nationaux.

Le programme SCORPION va cependant bien au-delà de l'acquisition et de la mise en service de véhicules de combats. Il s'agit surtout d'un vaste programme d'infovalorisation, à savoir l'interconnexion des niveaux de combats par l'intégration de senseurs, de moyens de « *Command and Control* » (C²) et de communication afin de diminuer les temps de réactions et de transmissions des ordres et renseignements, de limiter les tirs fratricides et les dégâts collatéraux. La colonne vertébrale de cette infovalorisation se fait grâce au Système d'Information et de Combat Scorpion (SICS).

Le développement de la capacité motorisée devra être poursuivi afin de combler nos déficits capacitaires et de pouvoir ainsi répondre à nos engagements internationaux. Le programme d'investissement prévu par la Vision stratégique devra être accéléré et complété, notamment par l'intégration de nouveaux véhicules liés à l'évolution du programme SCORPION, d'équipements d'auto-défense, d'appui feu direct et indirect, de lutte anti-aérienne ainsi que par les capacités logistiques de soutien et autres. La sécurité en cas d'engagement sera aussi assurée par des investissements dans des brouilleurs (*jammers*) contre les engins explosifs improvisés.

Etant donné que la brigade motorisée devra pouvoir être engagée en bloc, dans son ensemble, dans le cadre de la Défense collective, elle ne constitue plus seulement un réservoir de Forces appelé à générer des groupements tactiques (*battlegroups*) pour l'exécution de CRO, même si cette dernière possibilité subsiste. Cela a un impact important pour les unités d'appui qui doivent à nouveau être complètement déployables et appuyer un combat interarmes mobile. Cette dualité entre mission CRO et de défense collective est exprimée dans le tableau du niveau d'ambition ci-dessus.

La composition d'un groupement tactique (*battlegroup*) interarmes dépend quant à elle, de la mission à exécuter et de l'environnement dans lequel *celui-ci* est engagé. Une composition type consiste en un élément de commandement et de contrôle, un bataillon de manœuvre (combinaison d'infanterie, de véhicules blindés pour l'appui-feu en tir direct et généralement de moyens de reconnaissance propres et de mortiers), des éléments *combat support* (artillerie, génie, ISTAR), des éléments *combat service support* (logistique, appui médical, moyens de commandement et de

¹¹⁵ ISTAR : *Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance*.

¹¹⁶ La structure et les équipements de la Composante Médicale ont été revus afin d'être en mesure d'appuyer les différentes lignes du niveau d'ambition.

¹¹⁷ SCORPION: Synergie du COntract Renforcée par la Polyvalence et l'Infovalorisation.

communication) et parfois d'autres capacités adaptées à la mission, tels que des moyens aériens (hélicoptères ou drones).

- **Combat: de bataillons de manœuvre vers des structures d'infanterie et de cavalerie**

Réalisations actuelles et futures

La transformation de la capacité motorisée, le projet CaMo, s'inscrit dans le partenariat stratégique avec la France. Avec l'arrivée des nouveaux véhicules (Griffon et Jaguar) et par analogie avec la structure et la doctrine françaises, les cinq bataillons de manœuvre existants (mix de Piranha Fus, Piranha DF et DINGOs)¹¹⁸ constitueront quatre bataillons d'infanterie (sur Griffon) et deux bataillons de cavalerie (sur Jaguar). La mise en condition de ces bataillons (personnel, équipement, éducation et formation) fournira les éléments constitutifs nécessaires pour participer dès 2030 aux opérations de sécurité collective avec un groupement tactique (*battlegroup*) interarmes pour une durée illimitée et, moyennant la suspension des rotations, pour déployer une brigade interarmes *one shot* dans le cadre d'opérations de permanence.

Cette transformation signifie:

- le rétablissement de la cavalerie, avec le deuxième Bataillon de cavalerie et de la filière de personnel et des trajets de formations spécifiques (alignés sur la structure française) ;
- disposer de quatre bataillons d'infanterie et deux bataillons de cavalerie ;
- que cette structure peut servir de base pour se transformer en deux brigades identiques, conformément aux objectifs (*targets*) du NDPP¹¹⁹ ;
- La composition qualitative de ces unités vise le « centre » de la description des structures moyennes et légères du catalogue des capacités OTAN. En ne faisant pas la distinction entre moyen et léger dans ces structures, l'interchangeabilité des unités et des équipements augmente donc la flexibilité pour la composition des détachements opérationnels et leur soutenabilité. En même temps, cette approche simplifie la mise en condition (enseignement, entraînement, simulation, doctrine, appui logistique, etc.). De plus, cette approche offre toujours la possibilité d'adapter la composition et l'articulation pour une mise en œuvre répondant à des exigences moyennes ou légères.

Les quatre bataillons d'infanterie et les deux bataillons de cavalerie sont donc la référence pour dimensionner la structure d'appui au combat et d'appui logistique au combat pour dimensionner la composition interarmes (au niveau compagnie, bataillon ou brigade) afin de garantir notre contribution opérationnelle.

- **Combat Support - Land ISR - ISTAR & Binational BELUX Combat Recce**

La capacité ISTAR est au cœur de l'appui déployable en matière de renseignement et de sécurité et se compose d'éléments de commandement et de contrôle, d'une capacité d'analyse et des capteurs nécessaires. Les éléments de commandement et de contrôle garantissent le bon fonctionnement de cette capacité ISTAR en appui de tout type de déploiement des autres dimensions.

La capacité d'analyse comprend les analystes « toutes sources » (*all source*) et spécialisés qui garantissent la bonne compréhension de la situation en étroite collaboration avec la capacité d'analyse du SGRS. Pour assurer la collecte dans les futurs environnements complexes, cette capacité comprend un mélange de capteurs : reconnaissance terrestre, renseignement humain, *Unmanned Aerial Systems* (UAS) tactiques, renseignement tactique sur les signaux,

¹¹⁸ Basé sur la configuration actuelle du matériel et la description de la Vision stratégique.

¹¹⁹ NDPP : *NATO Defense Planning Process*.

radars et capteurs au sol. Cette capacité remplit également un rôle dans la communauté du renseignement au niveau interarmes c'est-à-dire *Joint*¹²⁰.

Réalisation actuelle et future

Les capteurs actuels évolueront vers un mélange de capteurs modernes. Ils doivent pouvoir fonctionner dans un environnement en réseau pour garantir à temps l'intégration de toutes les informations pertinentes. La capacité existante des radars de surveillance du champ de bataille a entretemps déjà été remplacée.

S'appuyant sur l'expertise et l'expérience des drones tactiques B-Hunter, de nouveaux UAS tactiques ont également été achetés et intégrés à cette capacité.

Afin de rester en phase avec l'évolution des objectifs du NDPP, ainsi qu'avec le plan de transformation de la Composante Terre avec un accent particulier sur le partenariat CaMo, une réorientation sera envisagée dans le développement ultérieur de la capacité de reconnaissance au sol ou bien de la Recce terrestre au sein du LAND ISR.

Le Pandur MLU¹²¹ ne sera plus seulement déployé en tant que capacité spécifique de reconnaissance terrestre, mais également en tant que plateforme NSO (*Non Source Operations*) en appui direct, entre autres, aux équipes de renseignement humain. Cela s'inscrit dans l'engagement doctrinal qui lie une Capacité NSO aux Capacités SO (*Source Operations* ou *Tac Humint*) du Bataillon ISTAR. Un tel déploiement est conforme à ce qui est déjà appliqué, par exemple, en France (COMRENS/2RH) et au Pays-Bas (JISTARC), ensemble avec nos partenaires stratégiques luxembourgeois dans le domaine ISTAR.

En attendant l'achat de véhicules blindés d'aide à l'engagement (VBAE) dans le cadre de la collaboration avec la France, une étude est en cours pour proposer une phase de montée en puissance au sein du Bataillon ISTAR basée sur le CLV (*Command and Liaison Véhicule*) et ce, à partir de 2024. Cette démarche permet à la Composante Terre de pouvoir proposer une capacité « Escadron de Recherche et d'Intervention » (ERI) à partir de 2024, déployable avec la Brigade motorisée interarmes. La phase de développement sur CLV préparera de manière optimale la future transition de 2030 vers une capacité ERI exclusivement sur VBAE. L'objectif CBTREC-M¹²² sera en principe réalisée au sein d'un bataillon de cavalerie équipé de Jaguar dans une contribution commune avec le Luxembourg, dont les modalités de mise en condition sont encore à l'étude. Le plan proposé s'inscrit dans l'enveloppe de personnel allouée au Bataillon ISTAR.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Les capteurs tactiques de la capacité ISTAR peuvent également être utilisés dans le dispositif de sécurité nationale dans les limites du cadre juridique prévu.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

La coopération étroite existante entre les pays du BENELUX pour l'organisation commune des formations et de l'entraînement et le soutien des systèmes sera encore plus développée, de même que la coopération militaire avec la Brigade de Renseignement française.

L'achat conjoint de capteurs UAS et ISTAR peut offrir une opportunité d'intensifier encore la coopération pour les différentes lignes de développement dans l'exploitation de ces systèmes.

¹²⁰ *Joint* : qui englobe plusieurs parties des Forces armées, c'est-à-dire interarmes. Au niveau interarmées, les contributions des Composantes des Forces armées sont intégrées de sorte que le résultat est meilleur que la somme des contributions individuelles.

¹²¹ MLU : *Mid-Life Update*.

¹²² CBTREC-M : *ComBat REConnaissance-Medium*.

- **Combat Support - Indirect Fire Support**

Il a été décidé de créer une batterie longue portée sur roues (*Wheeled Fire Systems – WFS*) afin de fournir un minimum d'appui-feu indirect nécessaire à la brigade et aux groupements tactiques (*battlegroups*).

La batterie Mor 120mm existante sera modernisée dans le cadre du projet CaMo en deux batteries à deux Pelotons MEPAC¹²³, une par régime linguistique, afin de pouvoir soutenir les quatre bataillons d'infanterie *a priori*. Cela implique également le dédoublement des détachements de liaison (ELOC¹²⁴).

Le développement de cette capacité ira de pair avec le développement de l'appui logistique nécessaire étant donné que celui-ci est dimensionnant pour l'efficacité du bataillon d'artillerie.

- **Combat Support - Military Engineer**

Les bataillons de génie existants doivent être en mesure de soutenir douze unités de niveau compagnie d'infanterie ou escadrons de cavalerie d'ici 2030, ainsi que de fournir des moyens spécifiques au niveau du bataillon et de la brigade.

L'appui à la capacité de combat motorisée est assuré par deux bataillons de génie. A cet effet, chaque bataillon de génie dispose de deux compagnies de génie de combat et d'une compagnie d'appui général. Ces compagnies d'appui général comprennent les capacités de construction et CBRN spécialisées. Avec les moyens du bataillon SEDEE, ils complètent les compagnies de Génie de Combat en « *Multi Role Engineer Companies* » (MREC).

- **Combat Support - Force Protection - C-UAS/C-RAM & (Very) Short Range Air Defence (VSHORAD)**

Outre le déploiement expéditionnaire, une attention renouvelée est portée aux opérations et activités visant la dissuasion et la défense (*deterrence and defence*). L'assurance d'une domination aérienne complète à tout moment et sur n'importe quel emplacement de déploiement ne peut plus être considérée comme acquise dans ce contexte. De plus, les conflits récents ont montré que la menace posée par des UAS armés ou non ne peut plus être sous-estimée et présente même un risque élevé lors de déploiements, y compris dans un contexte purement expéditionnaire.

Une capacité qui offre la protection nécessaire aux unités déployées à la fois contre la menace aérienne conventionnelle et contre ces menaces aériennes émergentes (*emerging aerial threats* ; y compris celles provenant de drones) dans les parties inférieures d'un système de défense aérienne en couches, est donc nécessaire et doit être reconstruite.

En raison de la courte portée inhérente des systèmes *Counter-UAS* (C-UAS) et (V)SHORAD, une multitude de ces systèmes est nécessaire pour fournir une protection efficace contre les menaces à (très) basse altitude, alors que ces ressources sont actuellement rares au sein de l'OTAN et de l'UE. Il est donc très peu probable que des partenaires internationaux mettent leurs moyens C-UAS et/ou (V)SHORAD à disposition d'une formation interarmes belge mobile s'ils sont eux-mêmes déployés. En l'absence d'une capacité belge organique C-UAS/(V)SHORAD, le risque de déploiement des formations terrestres belges devient élevé et ces formations risquent de perdre leur pertinence opérationnelle.

Cela nécessite donc l'acquisition de systèmes portables de détection et de neutralisation des C-UAS contre les micro et mini UAS commerciaux, ainsi que les nécessaires capteurs C-UAS

¹²³ MEPAC : Mortier Embarqué Pour l'Appui au Contact.

¹²⁴ ELOC : *Effects Liaison Observation Coordination*.

supplémentaires (par exemple les capteurs passifs), les effecteurs (par exemple les effecteurs cinétiques) et un système C2 en tant qu'étape intermédiaire entre la capacité C-UAS initiale et une capacité intégrée C-UAS/VSHORAD. Le module C2 nécessaire devrait assurer l'intégration locale des données des capteurs, la production et la distribution en temps réel de l'image aérienne locale reconnue dans le cadre de l'image opérationnelle commune, afin de garantir l'évaluation du niveau de menace aérienne, la résolution des conflits, la coordination et l'intégration de l'espace aérien au-dessus de la zone de déploiement ainsi que la distribution et la conduite des tirs, sans oublier la nécessaire intégration (multinationale). Ces ressources peuvent également être utilisées en appui à la « contribution à la sécurité, au sens large du terme, sur le territoire national ».

Une constitution initiale de quatre pelotons équipés C-UAS/VSHORAD devrait plus tard évoluer vers une capacité intégrée qui remplit le rôle de *Force protection* de la capacité motorisée avec les effecteurs VSHORAD et C-UAS, complétés par les capteurs C-UAS intégrés et par une commande de véhicules et un simulateur de tir.

À terme, on étudiera si des développements dans les domaines SBAMD¹²⁵ et C-RAM¹²⁶ sont réalisables.

- **Combat Support - Force Protection - Jamming**

En fonction du niveau de menace IED¹²⁷, entre autres, la flotte de véhicules de la capacité interarmes motorisée doit être partiellement ou totalement équipée des systèmes de brouillage de protection nécessaires.

- **Combat Service Support - Appui Logistique & Mobilité**

La mise à niveau du soutien direct (SD) logistique de la composante terrestre constituera un énorme défi, tant en termes de personnel que d'équipement, mais elle est indispensable pour permettre un déploiement et une mise en service durables (ce que l'on appelle le soutien logistique en profondeur) et donc pour pouvoir agir dans un scénario de *Collective defence*.

Le soutien logistique à la Brigade Motorisée et au SOR sera dimensionné pour assurer le niveau d'ambition de ces entités de combat et de soutien au combat dans toutes les classes de maintenance et d'approvisionnement. Ce dimensionnement se fera par la création d'une compagnie logistique SD dans le Quartier du Futur Sud (Charleroi) et d'une compagnie logistique SD dans le Quartier du Futur Nord afin de préparer les bataillons logistiques existants (4 et 18) à cette tâche SD. En outre, un comité SD logistique sera créé à Heverlee avec pour tâche principale d'assurer le SD pour le SOR.

- **Combat Service Support - Communication Information Systems (CIS)**

L'organisation des CIS n'est pas dimensionnée sur l'appui direct à un nombre d'unités, mais plutôt sur le nombre d'unités à connecter entre elles, dans les différents spectres, et en tenant compte des cadres ou entités internationaux. Dans cette approche, les deux Groupes CIS se composent chacun d'un détachement opérationnel avec cinq pelotons.

¹²⁵ SBAMD: *Surface Based Air and Missile Defence*.

¹²⁶ C-RAM : *Counter Rocket Artillery Mortar*.

¹²⁷ IED : *Improvised Explosive Devices*.

- **Combat Service Support - Medical Support**

La capacité de Combat Service Support pour l'appui médical lors de déploiement de la brigade motorisée interarmes est décrite dans la dimension capacitaire commandement et soutien opérationnel.

- **Command & Control - Quartier généraux**

Il devrait être possible de générer un quartier général de brigade opérationnellement déployable à partir des deux Quartiers-Généraux de mise en condition (Bourg-Léopold et Marche-en-Famenne) d'ici 2030. On étudie actuellement comment cette évolution qualitative s'accompagnera d'une surface de contrôle (*span of control*) optimal pour la mise en condition et si deux entités seront nécessaires pour cela. Une scission antérieure en deux quartiers généraux (équivalents ou non), dans le sens des objectifs du NDPP, est une option.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

L'ancrage du partenariat CaMo avec la France se traduit par la mise en place d'officiers belges dans les structures françaises pour permettre un bon développement capacitaire.

D'autre part, la Belgique s'est engagée à constituer un bataillon de reconnaissance au combat (*Combat Reconnaissance – Cbt Recce*) avec le Luxembourg. Une unité binationale sera créée à cet effet.

En outre, notre pays coopère de manière structurelle avec la France au sein du Corps de Réaction Rapide à Lille et par notre contribution à l'Eurocorps. Les structures de coopération BENELUX ont engendré des coopérations avec les Pays-Bas pour des (sous-)capacités terrestres comme le SRTUAS¹²⁸. Ces formes de coopération sont principalement axées sur l'échange en matière de doctrine ainsi que sur l'entraînement et la mise en condition communs (dans le cadre des EUBG et de la NRF).

Compagnies de réserve

L'intégration de réservistes dans les effectifs afin de fournir une capacité supplémentaire ponctuelle en période d'entraînement et d'engagement soutenu doit être améliorée. Avec les missions clés de défense collective, de sécurité collective, de protection des ressortissants belges dans le monde et d'aide à la Nation en point de mire, c'est en mettant surtout l'accent sur une Réserve spécialisée, au travers de fonctions spécifiques qui ne sont pas - ou insuffisamment - présentes au sein de la Défense, que la contribution pourra être garantie.

Pour permettre à la Défense de continuer à se focaliser sur ses missions et, simultanément, de fournir une aide significative et efficace pour contribuer à la sécurité intérieure en période d'engagement soutenu, on examinera si l'actuelle Réserve non spécialisée peut être renouvelée et réactivée¹²⁹. Ces compagnies de réserve devraient être constituées d'infanterie légère.

Les compagnies de réserve devraient pouvoir être rattachées aux bataillons d'infanterie de la capacité motorisée qui se chargent également de leur mise en condition.

Il est également envisagé de compléter ces compagnies d'infanterie par une unité logistique, dans le cadre du futur bataillon logistique de théâtre, afin de faciliter les mouvements de transit d'alliés sur le territoire national ou l'engagement expéditionnaires de nos propres troupes.

¹²⁸ SRTUAS : *Short Range Tactical UAS*.

¹²⁹ À politique inchangée, cette Réserve non spécialisée cessera d'exister dans les 5 ans à défaut de jeunes recrues.

ii. Special Operations Forces (incl. Special Operations Aviation)

La capacité SOF permet l'engagement d'entités modulables qui peuvent à chaque instant et partout dans le monde, agir discrètement. Elle offre une réaction proportionnelle à un grand nombre de situations, allant jusqu'au déploiement de Forces de combat relativement robustes.

Pour ce faire, il a été opté pour l'introduction d'un Commandement des Opérations Spéciales (SOCOM) au sein de l'état-major opérations et entraînement (ACOS Ops & Trg). Les missions du SOCOM sont de conseiller le Chef de la Défense (*Chief Of Defence* – CHOD) et les départements d'état-major en matière de Forces d'opérations spéciales, en particulier en ce qui concerne leur utilisation opérationnelle, d'établir un développement capacitaire cohérent dans tous ses aspects, de servir de point de contact en matière d'opérations spéciales pour les partenaires internationaux et interdépartementaux.

La capacité SOF est principalement mise en condition au sein de la Composante Terre. Elle s'y articule essentiellement autour du SOR qui comporte les unités suivantes : un quartier général, le *Special Forces Group*, deux bataillons para-commandos (ParaCdo), un groupement CIS et les centres d'entraînement de parachutistes et de commandos. Ces deux dernières unités sont non seulement des organismes de formations étant abordés dans le chapitre « Développement de compétences » (*Competence Development*), mais fournissent aussi des entités opérationnelles spécialisées. Les bataillons para-commandos sont devenus interarmes et ont en leur sein des éléments d'appui au combat (génie et artillerie). Ils comportent une compagnie spécialisée dans les opérations amphibies et le grand froid, destinée à être intégrée dans un « *Amphibious Task Group* ».

A côté de ces capacités organiques, le régiment peut être appuyé par des « *Enablers* » issus d'unités spécialisées et qui ont subi un entraînement spécifique pour soutenir les SOF.

Un « *Special Operations Air Squadron Fixed Wing* » sera créé au sein de la Composante Air pour mettre en condition des avions STOL. Au-delà, l'appui A400M est indispensable pour l'opérationnalité de la capacité de par ses possibilités de transports stratégiques et d'insertions tactiques, comme par exemple le parachutage ou l'atterrissage d'assaut.

En ce qui concerne le support *Rotary Wing (RW)*, la capacité opérations spéciales (*Special Operations*) se verra dotée de LUH et de HTH.

Le soutien logistique au SOR sera adapté à son niveau d'ambition dans toutes les classes de ravitaillement et de maintenance. Pour ce faire, une unité sera dédiée au SOR.

Au niveau médical, à côté des modules classiques d'appui que sont les rôles 1 et 2, qualifiés para-commandos, la Composante Médicale a aussi développé les « *Special Operations Surgical et Resuscitation Teams*¹³⁰ ». Il s'agit de capacités chirurgicales et de stabilisation de patients hyper légères et rapidement engageables en appui des opérations spéciales.

Enfin, au niveau maritime, le développement des capacités amphibies se réalise notamment grâce à la spécialisation amphibie d'une Compagnie par Bataillon para-commando, au transfert vers Zeebrugge du « *Special Operations Boat Unit* » qui met en œuvre des FRISC¹³¹, dont le nombre va être augmenté, et la collaboration avec les Pays-Bas pour le développement d'un « *Composite Special Operations Maritime Task Group* » (C-SOMTG).

¹³⁰ SOST et SORT.

¹³¹ FRISC : *Fast Raiding and Interception Special Forces Craft*.

Les missions du SOR ont été redéfinies : pouvoir conduire des opérations de réaction rapide et mener des opérations spéciales. Ces dernières reprennent les missions d'action directe (intervention en cas de prise d'otage, raid contre des terroristes, ...), les missions de recherche de renseignements et l'assistance militaire au profit des partenaires qui en expriment le besoin.

L'assistance militaire occupe une place importante dans ce spectre de missions. Elle permet de contribuer à la stabilisation de pays en proie à des défis sécuritaires, et par là même de combattre le terrorisme là où il prend racine, voire de disloquer d'autres organisations criminelles. Elle construit aussi une relation de confiance avec le pays concerné. Une présence préventive avant le déclenchement de la crise est *a priori* bien plus bénéfique et rentable que des actions dans la remédiation. Elle permet aussi de capter l'évolution de la situation sécuritaire sur une zone géographique donnée avec un nombre très restreint de personnel.

En ce qui concerne les opérations de réaction rapide, il est utile de préciser que celles-ci peuvent prendre des formes très diverses et avoir lieu à l'étranger ou sur le sol national dans le cadre de l'aide à la Nation. L'évacuation de ressortissants par exemple, qui nécessite de se rendre maître d'un aéroport et d'aller récupérer les ayants droit dans des lieux plus au moins éloignés, parfois dans un environnement non-permissif ou hostile, requiert une *Special Operations Task Force* (SOTF), constituée de plusieurs centaines de militaires tandis que la sécurisation urgente d'un poste diplomatique, implique la mise en œuvre d'une *Forward Security Team* d'une dizaine de personnes.

La composition des détachements opérationnels est étroitement liée aux tâches à effectuer et implique une large panoplie de sous-entités ou de spécialités amenées à opérer ensemble. Outre le robuste SOTF mentionné ci-dessus, la formation type est le *Special Operation Task Group* (SOTG), d'un effectif variant de 50 à 200 personnels. Elle intègre des éléments de commandement, des combattants, des militaires pour assurer la protection du détachement, des logisticiens, des transmetteurs et divers spécialistes renforçant le groupe de leurs propres compétences de pointe, tels que instructeurs, maîtres-chiens, démineurs, plongeurs de combat, spécialistes en renseignement, etc. La taille et la composition peuvent aussi varier dans le temps en fonction de l'évolution des tâches à effectuer, sachant que les missions peuvent durer de quelques jours à plusieurs années. En règle générale, un SOTF ou SOTG disposera de moyens aériens fournis par la Composante Air, de moyens médicaux de la Composante Médicale et, le cas échéant pour les opérations en mer, de plateformes navales provenant de la Marine, ainsi que des spécialistes en renseignement et en cybernétique. Cette intégration conjointe, qui ne coule pas de source, exige *de facto* un entraînement poussé et régulier.

Réalisations actuelles et futures

La couche de base du charroi organique (RRV¹³² et LTTV¹³³) a été acquise et est en cours de livraison. Cependant, des investissements supplémentaires sont encore nécessaires, notamment pour doter la capacité opérations spéciales de véhicules blindés légers offrant la protection nécessaire dans certains contextes. Il sera opté de préférence pour des véhicules compatibles avec le programme CaMo. De plus, vu la large palette de modes d'engagements possibles, il est également opté pour doter cette capacité de « *Mobility Packages* », c'est-à-dire de véhicules allant de la moto au SUV blindé permettant, en fonction de la mission, d'utiliser le vecteur de transport le plus approprié. L'implémentation de différents types de drones et l'investissement dans divers moyens d'appui feu (systèmes de défense anti-aériens portables MANPADS¹³⁴ et systèmes de protection anti-drones) viennent compléter la gamme des armements existants. Les systèmes d'armes autonomes létaux,

¹³² RRV: *Rapid Reaction Vehicle*.

¹³³ LTTV: *Light Troop Transport Vehicle*.

¹³⁴ MANPADS : *MAN Portable Air Defense System*.

au sens de systèmes autonomes capables d'utiliser la force létale contre des personnes sans véritable contrôle humain, sont explicitement exclus.

Comme la capacité est amenée à opérer dans un milieu amphibie ou maritime, la flotte de FRISC va être renouvelée et étendue et, ici aussi, des « *Maritime Mobility Packages* » seront acquis.

Au niveau Air, le STOL reste un projet à réaliser vu sa pertinence opérationnelle, l'allonge qu'il offre d'un point de vue opérationnel et d'appui médical. Les aspects RW sont développés dans le paragraphe consacré à ce domaine.

Enfin, des moyens C4I¹³⁵ et surtout, de communication satellitaire sont indispensables pour rendre la capacité opérationnelle et interopérable en toutes circonstances.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Les SOF de la Défense ont déjà été engagées dans des actions directes sous le contrôle de la Police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La Défense pourrait renforcer la coopération avec les unités spéciales de la Police en organisant de manière plus structurelle des formations communes et l'acquisition conjointe de matériel. La base légale devra pour cela être adaptée.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Les SOF demeurent en général une capacité d'appui stratégique. La Belgique a participé au projet pionnier de « *Composite Special Operations Component Command* » (C-SOCC) avec les Pays-Bas et le Danemark. Cette expérience sera renouvelée dans le futur.

Des coopérations avec les *Korps Commandotroepen en Korps Mariniers* néerlandais existent déjà au sein de la coopération de défense BENELUX. Elles couvrent la formation, l'entraînement, les opérations, l'acquisition de matériel ainsi que les structures de commandement et de contrôle. Elles seront intensifiées afin de dégager des synergies et d'augmenter l'efficacité. Plus concrètement, un C-SOMTG est développé avec les Pays-Bas. Il doit être certifié OTAN en 2025. Au niveau des compagnies amphibies un mémorandum d'entente (*Memorandum of Understanding – MoU*) a été signé avec les *Korps Mariniers* afin d'encadrer l'organisation d'un entraînement conjoint. Le renforcement de la capacité amphibie européenne est préconisé tant par l'UE que l'OTAN. Cette initiative conférerait aussi un ancrage européen supplémentaire à notre Défense au travers du partenariat amphibie existant entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Elle renforce également la position de notre pays au sein de l'Initiative amphibie européenne (*European Amphibious Initiative – EAI*).

En outre, on examine la possibilité de renforcer structurellement la bonne coopération avec les *Special Forces* britanniques, américaines (Officier de Liaison à l'US SOCOM, basé à Tampa en Floride) et françaises.

Parallèlement, la Défense contribuera en permanence avec des instructeurs à l'*International Special Training Center* (ISTC) à Pfullendorf en Allemagne. Ce centre entraîne les *Special Forces* des Etats membres de l'OTAN dans des domaines spécialisés. Nos instructeurs y collaborent avec leurs homologues allemands, américains, danois, grecs, italiens, néerlandais, norvégiens et turcs.

L'école parachutiste BENELUX à Schaffen est une des réalisations de la coopération de défense BENELUX initiée en 2012. Des formations communes et d'autres domaines de coopération, tels que le ravitaillement aérien, seront développés et si possible élargis. Au niveau du Centre d'entraînement commando de Marche-les-Dames, les échanges sont nombreux notamment avec la France (Ecole de Haute Montagne) ou l'Allemagne.

¹³⁵ C4I : *Command, Control, Computer, Communication and Information*.

iii. Transport aérien tactique

La Défense belge continue le développement de capacités de transport hélicopté tactique au profit des Composantes Terre et Médicale.

Réalisations actuelles et futures

Cette manœuvre se fera en deux temps. Tout d'abord, à court terme, une flotte de 15 LUH¹³⁶ sera acquise afin de remplacer les 4 NH90 TTH actuellement en service. Le but de cette flotte est d'appuyer les opérations terrestres avec des capacités d'évacuation médicale aéromobile et de doter les Forces spéciales d'une *Special Operations Air Task Unit - Rotary Wing* pour le transport de 16 opérateurs complètement équipés. Ceci permet non seulement d'atteindre le niveau d'ambition actuel, mais permet aussi, grâce à une disponibilité accrue des appareils, de garantir l'entraînement nécessaire, ainsi qu'un appui aux opérations dans la durée. En outre, l'arrivée de ces LUH permettra le retrait d'emploi des hélicoptères A-109. Dans un deuxième temps, une flotte d'hélicoptères plus lourds (*Heavy Transport Helicopters - HTH*) sera acquise avec comme ambition de pouvoir transporter une compagnie en un lift. Ce besoin émane en priorité de la capacité d'opérations spéciales. Ces hélicoptères devront dès lors être certifiés comme « *Special Operations Capable* ». Vu l'étendue des théâtres d'opérations actuels, il est aussi envisagé d'utiliser ces hélicoptères au profit des capacités conventionnelles. En cas de besoin, celles-ci pourront également être dotées de capacités aéromobiles limitées afin de disposer, par exemple, d'une compagnie de « *Quick Reaction Force* ».

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Les hélicoptères augmenteront la résilience de notre société dans la gestion des contingences en cas de catastrophes, notamment pour le transport de blessés et pour effectuer ou coordonner des actions de sauvetage ou de lutte anti-feu. Ils pourraient également être déployés en vue de garantir le transport en cas de déploiement rapide des détachements de surveillance ou pour une intervention SOF sur le territoire national. Les senseurs ISR de ces hélicoptères peuvent également être déployés en tant qu'appui supplémentaire dans le cadre de la sécurité, au sens large, sur le territoire national.

Possibilités d'un ancrage capacitair européen

Dans le cadre de l'acquisition du LUH, la priorité sera donnée aux partenaires européens chez qui ce type d'hélicoptère est déjà utilisé, comme c'est le cas par exemple du Luxembourg ou de l'Allemagne. En ce qui concerne le HTH, toutes les synergies possibles avec les partenaires européens seront exploitées.

iv. Joint & General Support Land

- **Construction militaire**

La construction militaire contribue aux engagements expéditionnaires par la réparation ou la construction d'infrastructures routières, ainsi que par la construction ou l'installation de constructions militaires, en particulier l'infrastructure des cantonnements (*compounds*) ou relative à la protection du personnel.

La construction militaire est en outre très importante pour la phase de reconstruction successive aux principales actions de combat lors d'un conflit armé. Cette capacité est

¹³⁶ LUH : *Light Utility Helicopter*.

essentielle pour la réouverture rapide des services publics, tels que la distribution de l'électricité, d'eau potable, l'infrastructure routière, l'enlèvement des déchets, les télécommunications, ... Elle est également importante si on veut gagner et conserver l'appui de la population locale au détriment de l'adversaire.

Les travaux de la construction militaire au bénéfice de la communauté locale contribuent aussi à assurer l'appui de la population aux troupes locales et étrangères présentes durant la phase de reconstruction. Ces troupes assurent la sécurité durant le redémarrage des processus politiques et socio-économiques, redémarrage qui devra évidemment mener à une solution structurelle au conflit. Les missions en appui de la population locale sont exécutées en coopération étroite avec la capacité *Influence*. Cette dernière est responsable de l'interaction civilo-militaire (CIMIC) qui guide (et établit des priorités parmi) les actions de la construction militaire.

Dans un schéma d'emploi plus conventionnel ou de plus haute intensité, la construction militaire fournit un soutien général pour l'élimination des obstacles non explosifs, le dégagement des champs d'observation et de tir, la construction de postes d'observation, d'abris et de sites militaires, la construction, la réparation et le nivellement des routes et des ponts, ainsi que la construction et la réparation des pistes d'atterrissage et des zones d'atterrissage avancées. Inversement, la construction militaire peut aussi contribuer à réduire la mobilité de l'adversaire en érigeant des obstacles et en effectuant des travaux préparatoires en profondeur.

Enfin, un engagement dans le cadre de la gestion internationale de crise en cas de désastres et de missions humanitaires reste aussi possible.

Réalisations actuelles et futures

Les éléments actuels de construction militaire présents au sein des bataillons multimodaux du génie seront conservés et renforcés. La « *Field Accomodation Unit* » (FAU), dont la mission est de type interarmes (*Joint*), sera maintenue sur le site de Beauvechain. Les deux types d'unités travaillent déjà actuellement en étroite collaboration lors de l'installation de *compounds* pour toutes les unités de la Défense.

Les investissements prévus serviront à remplacer et renforcer le matériel principal de la construction militaire.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Dans le cadre de la sécurité intérieure, la construction militaire peut fournir un appui à la gestion de conséquences en cas de catastrophe et peut également être déployée pour des missions humanitaires nationales.

- **La capacité CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire)**

La Capacité CBRN de la Défense représente un package de Forces cohérent, flexible et efficient qui respecte une logique de modularité et de complémentarité tout en s'inscrivant dans un cadre interarmes (*Joint*), multinational ou même interdépartemental.

L'objectif de cette capacité est de prévenir et de protéger en cas de menace et/ou d'incident CBRN, mais aussi de permettre aux troupes déployées et/ou aux autorités locales de récupérer leurs capacités après un incident.

La Défense CBRN est articulée selon trois niveaux de compétences : « *Basic* » pour tous les soldats (survivre suite à un incident CBRN), « *Enhanced* » pour toutes les unités opérationnelles

(poursuivre les opérations sous une menace CBRN ou dans un environnement CBRN) et « *Specialised* » pour les sous-capacités CBRN spécialisées interarmes (*Joint*) (réalisation qualifiée des tâches et des missions de Défense CBRN au profit de l'ensemble de la Défense, incluant les autres Composantes, nos alliés et nos partenaires). En plus, des experts spécifiques ayant des compétences particulières liées au CBRN viennent en appui aux opérations nationales ou internationales (comme le DLD¹³⁷, SMUR¹³⁸, EOD¹³⁹-CBRN, SGRS/WMD¹⁴⁰).

Réalisations actuelles et futures

La Défense dispose d'un réseau « *CBRNe*¹⁴¹ *Reachback* » en appui des opérations, quatre stations de décontamination approfondie (avec personnel, véhicules et équipement), deux modules de décontamination de blessés non-ambulants, des équipes de SIBCRA¹⁴² (CBRN *Forensics* dans le cadre de l'exploitation technique OTAN), des équipes de CBRN *Warning & Reporting* (conseil au commandement et modélisation), des équipes de déminage et d'enlèvement d'engins explosifs et CBRN (*EOD Hy team*), des équipes de SMUR CBRN (mandatées pour la Région de Bruxelles-Capitale), des laboratoires CBRN (dont le Laboratoire fédéral d'orientation) et des tentes pressurisées pour la protection collective de personnel.

Des investissements capacitaires sont néanmoins encore nécessaires pour remplir certaines lacunes. Il s'agit notamment de moyens de reconnaissance à plus grande échelle (drones terrestres et aériens pour la détection et l'identification CBRN, de balises de détection portables, de plateformes motorisées de reconnaissance CBRN (en appui à l'engagement de la brigade interarmes motorisées), d'équipes multi-rôles pour l'Exploitation & la Reconnaissance également capables d'opérer avec les SOF (MERT¹⁴³/SO CBRN) et d'équipes d'investigation épidémique rapidement déployables (RDOIT¹⁴⁴).

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

La Capacité CBRN spécialisée de la Défense est une capacité-niche (de moins de 200 personnes) qui contribue à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, mais aussi aux plans d'urgence nationale en cas d'incident majeur sur notre territoire. Elle participe à la prévention, la protection et la récupération face aux dangers provenant d'armes ou engins contenant des substances toxiques. Elle est donc tacitement engagée dans la lutte contre le terrorisme et joue un grand rôle dans la résilience sur le territoire national.

Au travers de protocoles d'accord interdépartementaux, des collaborations ont vu le jour dans le cadre du Centre de crise national (et son Centre d'expertise CBRN fédéral) et dans le cadre du Plan d'Urgence Nucléaire (sous la coordination de l'AFCN¹⁴⁵). La Défense met par ailleurs à contribution des MRH(L) A109 équipés de gamma-spectromètres de l'AFCN afin d'effectuer des contrôles radiologiques de zones sensibles. De plus, un accord de coopération existe entre la Composante Terre et les pompiers du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) de la Région de Bruxelles-Capitale à des fins d'échange d'expertises en CBRNe. Enfin, le

¹³⁷ DLD : *defensie laboratoria* - laboratoires de la Défense (*certifié comme laboratoire fédéral d'orientation*).

¹³⁸ SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation.

¹³⁹ EOD : *Explosive Ordnance Disposal*.

¹⁴⁰ WMD : *Weapons of Mass Destruction*.

¹⁴¹ CBRNe : chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif.

¹⁴² SIBCRA : *Sampling and Identification of Chemical, Biological, Radiological and nuclear Agents*.

¹⁴³ MERT : *Multirole Exploitation and Reconnaissance Team*.

¹⁴⁴ (R)DOIT : (*Rapid Deployable Outbreak Investigation Team*).

¹⁴⁵ AFCN : Agence fédérale de contrôle nucléaire.

développement de notre capacité CBRN scientifique s'établit en coordination avec la Police scientifique fédérale.

Les laboratoires de la Défense jouent un rôle d'intervenant de référence pour l'identification non ambiguë d'agents CBRN (notamment sous couvert de l'OIAC¹⁴⁶). Par ailleurs, le laboratoire fédéral d'orientation est le point d'entrée national pour le traitement de colis suspects CBRN. La capacité CBRN spécialisée de la Défense a *de facto* un grand rôle à jouer sur le territoire national, proposant un éventail capacitaire, une expérience et une préparation à la problématique CBRN qui n'a nul équivalent chez nos partenaires civils.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

A côté des participations régulières à des déploiements (*stand-by forces*) de l'OTAN, des accords de coopération avec l'Armée de Terre française et notre participation au « FNC¹⁴⁷ - *cluster CBRN* » en tant que nation-cadre (DEU Lead) nous obligent à rester un partenaire CBRN fiable dans un contexte CRO ou de plus haute intensité.

Notre collaboration historique avec les Pays-Bas et le Luxembourg le domaine CBRN¹⁴⁸ n'est pas à négliger non plus. Un Officier de liaison belge permanent est intégré au sein du « *Defensie CBRN centrum* » de Vught aux Pays-Bas et nous sommes également consultés comme experts CBRN dans les dossiers CBRN luxembourgeois (par exemple pour l'acquisition d'équipement).

- **Capacité Explosive Ordnance Disposal (EOD)/ Improvised Explosive Devices Disposal (IEDD)**

La capacité EOD/IEDD fournit l'appui interarmées pour la neutralisation de munitions et le démantèlement d'engins explosifs (improvisés ou non) durant l'engagement de nos contingents. En outre, cette capacité fournit aussi un appui à la neutralisation de munitions pendant la mise en condition.

Cette capacité collabore avec la capacité CBRN pour les IED pourvus d'agents CBRN.

Réalisations actuelles et futures

Les investissements nécessaires à l'engagement expéditionnaire de la capacité EOD sont en partie liés aux investissements pour le génie de combat (notamment les véhicules de transport spécifiques) dans le cadre d'engagements des capacités terrestres et aériennes, ainsi que liés aux investissements pour la Marine dans un cadre d'engagement naval (notamment les *Remotely Operated Under Water Vehicle*). Des budgets d'investissement en matériels spécifiques (comme pour les robots d'intervention, les équipements de protection, des instruments d'identification de composants d'engins explosifs, ...) sont également prévus et indispensables pour maintenir cette capacité en adéquation avec l'évolution de la menace.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Une importante partie de la capacité EOD est orientée vers le soutien de la sécurité intérieure. L'élimination de la pollution historique liée aux restes explosifs issus des deux guerres mobilise une grande partie des ressources en personnel et en matériel de cette capacité, mais apporte en contrepartie une expertise technique unique à ses spécialistes. Les principaux investissements dans cette capacité concernent en particulier le maintien opérationnel du

¹⁴⁶ OPCW : Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

¹⁴⁷ FNC : *Framework Nations Concept*.

¹⁴⁸ Dans le cadre du BSSG-LAND/WG CBRN.

charroi d'intervention et d'une installation de démantèlement des munitions à chargement chimique de la Première Guerre mondiale rencontrées principalement dans le Westhoek. Outre l'élimination de cette pollution historique, la capacité EOD assure également l'enlèvement et la neutralisation des IED (y compris les IED avec chargement CBRN dans ce cas avec l'appui d'éléments CBRN) d'origine terroriste ou criminelle rencontrés sur le territoire national. Ce rôle d'appui aux autorités judiciaires et à la Justice comporte par ailleurs un volet de rapportage d'expertise technique et de maintien d'un greffe national pour les engins explosifs. Tout comme pour le cadre expéditionnaire, des investissements sont indispensables pour garder cette capacité EOD en adéquation à l'évolution de la menace. La Défense assure cette mission de sécurité globale sur le territoire national de manière permanente.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

Au sein de la coopération de défense BENELUX, la collaboration s'accroît en matière de doctrine, de documentation, d'appui en matériel, de formation et d'entraînement EOD. Cette capacité est également impliquée dans des projets collaboratifs européens tels que le laboratoire de théâtre JDEAL¹⁴⁹ et les exercices multinationaux sur le thème de la lutte contre les IED.

La participation de spécialistes au sein de groupes de travail internationaux que ce soit dans le cadre de l'OTAN (comme l'*EOD working group*) ou de l'ONU (comme l'*International Mine Action Standards Review Board*) contribue au rayonnement de notre nation dans ces domaines EOD/IEDD.

- **La capacité Soutien Général (SG)**

En plus du soutien direct (SD) pour la brigade motorisée et la SOR, le soutien général (SG) existant, actuellement fourni uniquement par le 29^{ème} Bataillon logistique, sera approfondi et mis à niveau par la création d'un "*Theater Logistic Battalion (TLB)*" d'une part et un renforcement capacitaire du 29^{ème} Bataillon logistique d'autre part. En outre, la Cap CI III bénéficiera d'une extension qui lui permettra de déployer un *Battlefield Bulk Fuel Installation*.

Dans le Quartier du Futur Sud (dans un premier temps) et Nord (dans un second temps), la TLB nouvellement établie avec les capacités de RSOM, d'approvisionnement et de transport sera progressivement étendue. L'état-major de ce bataillon sera constitué à Charleroi, ainsi qu'un *Theater Logistic Element* et, après une décision sur l'emplacement du Quartier du Futur Nord, un deuxième *Theater Logistic Element* de ce bataillon sera établi.

- **Appui logistique général et interarmes (Joint)**

Outre les SD et SG, une attention particulière sera accordée à la mise à niveau des capacités *Joint & Enabling*. D'ici 2030, la police militaire du Gp créera une équipe de police militaire opérationnelle pour soutenir la brigade interarmes. En outre, le *Movement Control Group* sera renforcé et militarisé afin d'exécuter correctement ses défis territoriaux et opérationnels. Ce *Movement Control Group* soutiendra la mission RSOM de la TLB sur un théâtre étranger et la mission RSOM du *Joint Support Hub* en Belgique.

¹⁴⁹ JDEAL : *Joint Deployable Exploitation and Analysis Laboratory*.

Chaque opération (et exercice) commence par le déploiement des capacités et des troupes requises. Un déploiement bien pensé et coordonné garantit que les bonnes capacités soient disponibles au bon endroit au bon moment. Ensuite, une mobilité militaire rapide et sûre est l'un des piliers essentiels sur lesquels repose le cadre de sécurité stratégique. Le RSOM doit être considéré comme le processus qui rend possible ces déploiements. Pour l'exécution de la mission RSOM, les capacités logistiques, MovCon¹⁵⁰, CIS, médicales, du génie et la de Police Militaire sont responsables du flux de Forces, avec MovCon et la logistique comme pilote du processus.

Ces capacités sont projetées avant le début de l'exploitation proprement dite ou de l'exercice et travaillent exclusivement à proximité des terminaux (POD¹⁵¹/POE¹⁵²) pour réaliser les opérations logistiques afférentes (*Air Terminal Operations, Port Operations and Rail Operations*). Ils sont alors chargés de l'organisation et de la coordination de l'accueil du personnel et du matériel sur le théâtre d'opérations (*reception* dans un *theatre reception center*), de la préparation opérationnelle et logistique des troupes (*staging* dans la *staging area*) et de la coordination et du suivi du mouvement tactique des troupes jusqu'à leur destination finale (*onward movement* avec les équipes MovCon et appuyées par les *Convoy Support Centers*). De plus, tous les mouvements sont surveillés (en suivant et en utilisant LOGFAS¹⁵³) afin que le commandant tactique ait une vue d'ensemble constante de l'endroit où se trouvent ses troupes. En cas de retour des troupes (*redeploy*), les capacités interarmes (*Joint*) prendront en charge le processus inverse connu sous le nom de *Rearward Movement Staging and Dispatch* (RMSD). Les mêmes capacités MovCon et logistiques sont également responsables de la préparation du déploiement stratégique qui précède le processus RSOM.

Les capacités dans le domaine logistique (*Theatre Logistics : Log & MovCon*) sont développées sous forme de modules et sont localisées au sein des unités existantes (*Movement Control Group* et 29^{ème} Bataillon logistique General Support). Actuellement, à chaque déploiement et redéploiement (y compris les exercices), du personnel MovCon est mis en place pour établir les contacts nécessaires avec les POD/POE pour organiser l'arrivée et le départ du personnel et du matériel (opérations terminales y compris les formalités douanières) et ceci lié au mode de transport utilisé (aérien, maritime, ferroviaire).

De plus, ce personnel est également responsable du mouvement vers et depuis la destination finale avec les équipes MovCon. L'état-major du *Movement Control Group* (MCG) forme le noyau du quartier général du RSOM.

Le 29^{ème} Bataillon logistique General Support fournit un soutien au SOR et est également responsable du soutien logistique général déployé lors des déploiements. Les mêmes capacités sont également utilisées pour le processus RSOM sur le territoire national lorsque les troupes alliées arrivent en Belgique pour un déploiement ultérieur ailleurs en Europe (par exemple « *DEFENDER Europe* »). Une coordination et un soutien (multi)nationaux approfondis dans divers domaines logistiques sont de la plus haute importance à cet égard.

Cependant, les capacités interarmes (*Joint*) chargées de l'appui à la projection (*power projection*) et de l'appui au niveau du théâtre d'opération doivent être correctement dimensionnées afin d'apporter le soutien logistique requis. Pour cela, ces capacités doivent encore être développées et étendues dans un futur proche, entre autres grâce à des réservistes entraînés et à la coopération avec des partenaires stratégiques. Par ailleurs, le développement et l'extension de ces capacités s'inscrivent pleinement dans l'évolution actuelle de la situation

¹⁵⁰ MovCon : *Movements Control*.

¹⁵¹ POD : *Port of debarkation*.

¹⁵² POE : *Port of Embarkation*.

¹⁵³ LOGFAS : *Logistics Functional Area Services*.

opérationnelle et sécuritaire mondiale, où la dissuasion et la défense (*deterrence and defence*) et une mobilité militaire inhérente (*power projection* rapide) sont d'une importance primordiale pour l'OTAN. Dans ce contexte, de par sa situation géostratégique et son rôle de nation de transit, la Belgique est la « porte d'entrée » de l'Europe où le soutien des troupes alliées de passage doit être garanti.

Possibilités d'un ancrage capacitaire européen

La mobilité militaire de nos propres Forces armées et de nos alliés figure en bonne place dans l'agenda de l'OTAN et de l'UE, les capacités RSOM nécessaires étant incluses comme cibles dans le NDPP et le « renforcement de la mobilité militaire » (*Enhanced Military Mobility*) est l'un des six domaines prioritaires au sein du CARD de l'UE. À l'échelle nationale, cette mobilité militaire peut être organisée de manière plus efficace et efficiente en utilisant un « *Joint Support Hub* » qui prend en charge nos propres déploiements et ceux des alliés, complété par la logistique nécessaire et les capacités MovCon mentionnées ci-dessus. La mobilité militaire et les capacités requises sont également incluses dans le plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire (*EU Action Plan on Military Mobility*), dans lequel les projets PESCO « Mobilité militaire » (*Military Mobility - procédures*) et « Réseau de hubs logistiques en Europe et de soutien aux opérations » (*Network of Logistic Hubs in Europe and Support to Operations - capacités*) sont en première ligne au sein de la politique de sécurité de l'UE et de l'OTAN dans le domaine de mobilité militaire.

En plus du rôle de facilitateur que le *Joint Support Hub* joue dans le cadre du processus RSOM et en tant que partie d'un " *Network of Logistic Hubs in Europe*", cette entité unique a une mission permanente. En raison d'une diminution du personnel et de l'expertise dans les unités, le Hub agira comme un " *Center of Expertise*" en termes de préparation et d'envoi d'équipements pour les besoins des opérations et des exercices. En outre, le centre de soutien interarmées gèrera également les équipements et les stocks communs (tels que le stock de NEO) qui peuvent être utilisés dans les opérations et doivent être immédiatement disponibles. Avec cette mission, le *Joint Support Hub* remplit également un double rôle et cette entité peut être déployée en cas de crise dans le pays d'origine ou en cas de secours en cas de " *disaster relief*" (B-FAST). En outre, le *Joint Support Hub* fera office de *Joint Air Mounting Center* en cas d'activation d'une NEO.

c. Dimension capacitaire Air

Réalisation capacitaire et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Air					
Capacité	Réalisation	Investissements en matériel majeur Engagement 2023-2030 (Mio €2022)	Niveau d'ambition <i>end state</i>		
			Forme d'engagement	Durée d'engagement	Délai d'engagement
Capacité multi-rôle de combat aérien	34 avions de combat F-35	839,79	6 avions de combat	illimitée	10 jours
			2 avions de combat <i>Quick Reaction Alert</i>	50% du contexte BEL-NLD	15 minutes
Airlift & Air Refueling Fixed Wing	7 avions de transport A400M	201,81	4 avions de transport A400M	Illimitée	3 jours
	3 avions de transport léger	170,24	1 avion de transport léger	Illimitée	3 jours
	2 avions de transport Long Range Jet	-	2 avions Falcon 7X	Illimitée	3 jours
	<i>Appareils Multirole Tanker Transport</i>	303,02	2 ou plusieurs <i>Multirole Tanker Transport</i> dans le <i>pool</i> MMF	illimitée dans une perspective internationale	30 jours
Capacité Surface to Air Missiles (SAM)	SAM Long Range (SAM-LR)	317,80	1 batterie SAM pour la défense du territoire belge, de la population et des installations	Illimitée	permanent
	SAM Short Range (SAM-SR)	209,96	1 batterie SAM pour la défense du territoire, de la population et des installations en Belgique ou déployée	illimitée	30 jours

Force Protection Air	FP Flights	72,28	FP teams avec la capacité C-UAS pour la sécurisation des <i>Main Operating Bases</i>	illimitée (en fonction du niveau de menace)	permanent
			FP teams avec la capacité C-UAS pour la sécurisation de <i>High Visibility Events</i>	Ad hoc	Ad hoc
Air Command & Control Air C2	<i>Control and Reporting Center (CRC)</i>	96,85	Capacité de commandement pour le <i>Air Policing</i> national ou OTAN et les opérations aériennes de l'OTAN dans le cadre de la défense collective	illimitée	permanent
		170,24	Capacité déployable de commandement dans le cadre de la défense collective	illimitée	30 jours
	<i>National Airspace Security Center (co-localisé avec le CRC)</i>	7,94	Real Time Situational Awareness interdépartemental et Coordination Center pour l'espace aérien national	illimitée	permanent
	JFAC ¹⁵⁴ Augmentees	-	Participation avec du personnel à une capacité de commandement internationale pour les opérations aériennes	illimitée	30 jours
	Participation à la capacité <i>Airborne Warning And Control System (AWACS)</i>	34,05	1 ou plusieurs avions AWACS	illimitée dans une perspective internationale	5 jours
	Participation à la capacité <i>Alliance Future Surveillance and Control (AFSC)</i>	58,14	1 ou plusieurs systèmes AFSC	Illimitée dans une perspective internationale	5 jours
	Air Traffic Management (ATM)	31,21	module ATM déployable (personnel, matériel)	illimitée	5 jours
Search and Rescue	4 SAR Hélicoptères	181,59	1 SAR Hélicoptère	illimitée	20 minutes (jour) 40 minutes (nuit)

¹⁵⁴ JFAC : *Joint Forces Air Component*.

Investissements en matériel majeur

Dimension capacitaire Air			
Capacité	Investissements en matériel majeur 2023-2030 (Mio €2022)	Liquidation 2023-2030 (Mio €2022)	Projets d'investissement et calendrier prévu (Liquidation)
Capacité multi-rôle de combat aérien	238,13	0	<input type="checkbox"/> F-35 <i>Continuous Capability Development 2031-2035</i> : 238,13 Mio (2031-2035)
	178,04	106,61	<input type="checkbox"/> Infrastructure de commandement déployable : 11,35 Mio (2024, 2026, 2028) <input type="checkbox"/> Agrandissement du <i>Mission Training Center Joint Ops</i> : 166,69 Mio (2028-2031)
	321,48	321,48	<input type="checkbox"/> Participation au programme européen <i>Operational Training Infrastructure</i> : 178,60 Mio (2027-2030) <input type="checkbox"/> Participation à la capacité européenne <i>Mission Data Generation</i> : 142,88 Mio (2028-2030)
	102,14	34,05	<input type="checkbox"/> <i>Manned-Unmanned Teaming Phase 1</i> : 102,14 Mio (2030-2031)
Airlift & Air Refueling Fixed Wing	201,8	191,6	<input type="checkbox"/> A400M <i>Directional Infrared Countermeasures</i> (DIRCM): 161,00 Mio (2025-2030) <input type="checkbox"/> A400M Block Update: 40,8 Mio (2024-2034)
	272,38	272,38	<input type="checkbox"/> Participation supplémentaire MMF ¹⁵⁵ (2e MRTT équivalent): 272,38 Mio (2026-2029)
	30,65	30,65	<input type="checkbox"/> MRTT Block Update: 30,65 Mio (2027-2029)
	170,24	68,10	<input type="checkbox"/> 3 appareils de transport léger : 170,24 Mio (2029-2032)
Capacité Surface to Air Missile (SAM)	317,80	0	<input type="checkbox"/> 1 batterie SAM <i>Long Range</i> (SAM LR): 317,80 Mio (2031-2032)
	209,96	0	<input type="checkbox"/> 1 batterie SAM <i>Short Range</i> (SAM SR): 209,96 Mio (2031-2032)
Force Protection Air	22,70	22,70	<input type="checkbox"/> Counter UAS - Countermeasures: 22,70 Mio (2023-2025)
	49,58	49,58	<input type="checkbox"/> Remplacement des véhicules Lynx : 20,28 Mio (2028-2029) <input type="checkbox"/> Remplacement des véhicules Unimog : 29,30 Mio (2029-2030)

¹⁵⁵ MMF : *Multinational MRTT Fleet*.

Air Command & Control Air C2	244,01	61,02	<input type="checkbox"/> <i>National Airspace Security Center (NASC): 7,94 Mio (2025)</i> <input type="checkbox"/> Capacité de détection supplémentaire (inclus détection UAS): 34,05 Mio (2025-2027) <input type="checkbox"/> Remplacement du système Air C2 de défense aérienne: 31,78 Mio (2030, 2035) <input type="checkbox"/> Capacité CRC déployable inclus radar longue distance 3D: 170,24 Mio (2030-2032)
	92,19	66,08	<input type="checkbox"/> Participation au développement AFSC Phase 1: 29,77 Mio (2025) , Participation au développement AFSC Phase 2: 28,37 Mio (2028) <input type="checkbox"/> Participation à la dernière mise à jour AWACS: 34,05 Mio (2030-2034)
	31,21	16,46	<input type="checkbox"/> 2 TACAN mobiles pour D-ATM: 2,27 Mio (2025-2026) <input type="checkbox"/> <i>Virtual Control Tower: 7,38 Mio (2026-2027)</i> <input type="checkbox"/> ATM radio: 14,75 Mio (2029-2035) <input type="checkbox"/> Remplacement du <i>Airfield Surveillance Radar (ASR) 10W: 6,81 Mio (2030-2031)</i>
	31,02	31,02	<input type="checkbox"/> Intégration CIS des nouveaux systèmes d'arme en rapport avec les systèmes Air C2 (WS Air I): 8,51 Mio (2024-2025) - radars de surveillance: 19,10 Mio (2024, 2025, 2029) <input type="checkbox"/> <i>Airbase Voice Control System (VCS): 3,41 Mio (2025-2026)</i>
Search and Rescue	181,59	181,59	<input type="checkbox"/> 4 nouveaux hélicoptères SAR: 181,59 Mio (2025-2027)
Appui général aux capacités aériennes	91,78	91,78	<input type="checkbox"/> <i>Aircraft Ground Equipment (AGE): Phase 0 Weapon Load Trainer (2023): 11,92 Mio, Phase 1a: 0,61 Mio (2025), Phase 1b: 0,77 Mio (2025), Phase 2a: 6,58 Mio (2026-2028), Phase 2b: 2,25 Mio (2027), Phase 2c: 2,40 Mio (2028-2029), Phase 2d: 0,82 Mio (2029);</i>
			<input type="checkbox"/> <i>Airbase Support: véhicules Bowser 2,88 Mio (2024), déneigement 2,27 Mio (2027), véhicules incendie 4,54 Mio (2027)</i>
			<input type="checkbox"/> Intégration des systèmes d'arme CIS avec d'autres systèmes nationaux: WS Air IV : 17,02 Mio (2025) et WS Air VI : 39,72 Mio (2027)
TOTAL	2.786,70	1.545,10	

i. Capacité multi-rôle de combat aérien

Les avions de combat multi-rôles peuvent exécuter des attaques aériennes et terrestres ainsi que des tâches de défense aérienne et de reconnaissance, souvent simultanément ou au cours d'une même sortie. Ces avions de combat jouent un rôle important dans le soutien des capacités dans le domaine terrestre et maritime en créant une supériorité aérienne qui protège ces dernières des forces aériennes ennemies, en fournissant des informations tactiques, en appui aérien direct (*Close Air Support*) et en appuyant la progression des troupes ou des flottilles amies. Les avions de combat modernes sont de plus en plus utilisés comme lien dans un système de gestion du champ de bataille (*Battle Management System* - BMS) plus vaste (BMS aéroporté).

Réalisation actuelle et future

A partir de 2023, la flotte existante de 54 F-16 sera progressivement remplacée par de nouveaux chasseurs F-35A. A cet effet, 34 avions de combat de cette nouvelle génération ont été achetés en 2018. Les derniers F-16 seront retirés du service vers 2028.

Parce que le système d'arme du F-35 se concentrera davantage sur la simulation par rapport au F-16, le plan de vol annuel par pilote pourra être réduit. Cela aura un effet positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de cette capacité. Contrairement au F-16, le F-35 peut également utiliser du biocarburant. Les nouveaux complexes d'infrastructures opérationnels à Florennes et Kleine Brogel remplaceront des dizaines de bâtiments vétustes et énergivores et beaucoup de véhicules. Ces nouveaux complexes utilisent les dernières technologies dans le domaine de la durabilité écologique (exigences PEB¹⁵⁶, pas de combustibles fossiles, système fixe de distribution de carburant d'avion, système de gestion de bâtiment intelligent, ...). L'impact inévitable de cette capacité sur l'environnement sera dès lors réduit au strict minimum.

Après la période de transition vers le F-35A, notre pays sera en mesure de projeter 6 avions de combat, si besoin de manière permanente, sur une localisation déployée. En plus de cette capacité de projection, la Belgique pourra, à partir de 2030, mettre en œuvre 16 avions (8 par unité de combat aérien) au départ des bases aériennes belges, que ce soit ou non dans le cadre de la défense collective. Au-delà, 2 avions seront mis en œuvre dans le rôle *Quick Reaction Alert* (QRA) pour la mission de police aérienne (*Air policing*) dans le cadre de l'OTAN ou pour le déploiement national de lutte contre le terrorisme (*Renegade*). Le rôle de QRA restera partagé à parts égales au travers du partenariat binational avec les Pays-Bas.

Afin d'entraîner cette capacité de manière réaliste, des moyens sont prévus pour participer au développement futur, de préférence en Europe, d'un environnement d'entraînement opérationnel (*Operational Training Infrastructure* - OTI), en collaboration avec d'autres utilisateurs européens de F-35 ou d'avions de nouvelle génération encore à développer. La capacité de simulation sera encore renforcée, entre autres via l'introduction du concept LVCT (*Live Virtual Constructive Training*) dans un espace d'entraînement opérationnel (*Mission Training Center*) élargi. De plus, des moyens sont prévus pour développer notre propre capacité de génération de données de mission en Europe avec un ou plusieurs autres utilisateurs européens de F-35, ce qui renforcera l'autonomie stratégique dans le domaine de la gestion des données. Enfin, des fonds sont prévus pour participer au développement ou à l'achat, de préférence avec des partenaires européens, de la capacité *Manned-Unmanned Teaming* (MUM-T) qui devra à terme compléter les avions de combat par des avions sans pilote.

¹⁵⁶ Prestation énergétique du bâtiment.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Au niveau national, les avions de combat multi-rôles remplissent une mission antiterroriste (*Renegade*) dans le cadre de la « contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national », comme d'autres formes de « *Air Policing* », puisqu'ils sont de toute façon prêts pour l'exécution de la mission de surveillance aérienne de l'OTAN *Quick Reaction Alert* (QRA).

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Au moins 6 autres pays européens (dont 4 États membres de l'UE) utilisent déjà le F-35 ou le feront dans un avenir proche. Ceci offre de nombreuses possibilités d'ancrage capacitaire européen. Le concept de support logistique du F-35 repose sur une forme poussée de mise en commun et de partage des pièces de rechange et des consommables, souvent à partir de dépôts situés en Europe centrale. Les travaux de maintenance sont également souvent gérés de manière centralisée, ce qui offre de nombreuses possibilités pour notre industrie. Pour la formation, comme c'est déjà le cas sur le F-16, des procédures et concepts standardisés seront élaborés avec les partenaires européens.

Depuis plusieurs années, des avions belges et néerlandais sont chargés en alternance de la sécurité de l'espace aérien du BENELUX. Le QRA et l'*Air Policing* conjoints du BENELUX sont une étape importante vers une coopération de défense plus européenne, car elles créent une plus grande dépendance mutuelle pour une tâche de défense sensible (du point de vue de la souveraineté) telle que *Renegade*. La coopération BENELUX dans le domaine de QRA et *Renegade* a été définie dans un traité. Compte tenu des accords antérieurs entre la France et la Belgique, ceci a à son tour donné lieu à un traité BENELUX-France. Un traité similaire entre les pays BENELUX et l'Allemagne n'a pas encore été signé.

Après la formation initiale en Belgique sur le nouvel avion d'entraînement de base qui remplacera le Marchetti, la formation continuée de pilote de chasse se poursuit en ce moment à l'école de pilotage *Euro-NATO Joint Jet Pilot Training* (ENJJPT) au Texas (USA). L'ENJJPT regroupe 12 pays européens ainsi que les États-Unis et le Canada. En tant que membre de NFTE (*NATO Flight Training Europe*), notre pays pourra également suivre les évolutions futures dans le cadre de la formation avancée des pilotes militaires en Europe (et éventuellement les orienter).

ii. Capacité de transport aérien Fixed Wing et Air Refueling

Le transport aérien permet de déployer des troupes et du fret sur de grandes distances dans le temps de réponse souhaité. Le transport aérien permet une autonomie expéditionnaire de la Défense initialement par le déplacement des troupes et de l'équipement, ainsi que du soutien opérationnel et logistique continu, indépendamment du niveau de menace.

De plus, le transport aérien est souvent le vecteur le plus approprié et le seul pour le rapatriement rapide des ressortissants de l'étranger (*Non-combatant Evacuation Operations – NEO*), en cas de nécessité.

Le transport aérien est également une capacité très demandée dans le cadre d'opérations purement humanitaires, souvent au profit d'acteurs civils.

Le ravitaillement en vol (*Air to Air Refueling – AAR*) est nécessaire pour pouvoir effectuer des missions de longue durée avec des avions et des hélicoptères et augmenter leur rayon d'action. Cette capacité réduit également la dépendance à l'égard du soutien du pays hôte pour le déploiement expéditionnaire (besoin de moins d'escales). Les avions ravitailleurs sont nécessaires à la fois pour les engagements longues durées et pour les engagements sur de plus longues distances.

Réalisation actuelle et future

Le dernier des 11 avions de transport C-130H a été retiré du service fin 2021. Sept nouveaux appareils A400M, complétés par un appareil luxembourgeois, opèreront à partir d'une unité binationale belgo-luxembourgeoise (BNU A400M) au sein du 15^{ème} Wing. Tout comme le C-130H, les nouveaux avions de transport sont adaptés au transport aérien au sein de théâtres opérationnels et dans des conditions tactiques. Ils sont donc équipés de systèmes d'autoprotection et adaptés aux pistes de fortune.

Cependant, l'A400M peut également être déployé sur de plus longues distances et est équipé de série pour le ravitaillement en vol. Comme le C-130H, l'A400M est adapté au parachutage. L'appareil peut également être équipé d'une unité de soins intensifs pour l'évacuation sanitaire.

Une fois que tous les A400M seront opérationnels, une capacité de quatre avions sera disponible. Des blocs de mises à jour de l'A400M sont prévus pour les modifications futures ou des capacités supplémentaires (radios, système de largage, nacelles ISR, essaim de drones, ...)

Afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter d'avoir à déployer un gros A400M alors que la cargaison ne le nécessite pas forcément, l'acquisition de 3 petits avions de transport sera effectuée. A cette fin, la coopération avec un ou plusieurs pays voisins sera recherchée.

La « flotte blanche » a été progressivement supprimée ces dernières années et est désormais limitée à 2 *Falcon 7X Long Range Jets* qui sont mis en place via un contrat de service.

Depuis 2020, notre pays dispose d'une capacité d'avions multi-rôles de ravitaillement et de transport (*Multi-Role Tanker Transport - MRTT*) basée sur un Airbus A330-200 spécialement modifié qui peut assurer à la fois le transport aérien (stratégique) et le ravitaillement en vol (AAR). La Belgique contribue aux coûts d'investissement et d'exploitation de la *Multinational MRTT Fleet (MMF)*, une flotte de 9 avions MRTT exploitée conjointement avec 5 autres pays européens. La part belge correspond à l'équivalent de 1 avion. Cependant, plusieurs MRTT peuvent être mis temporairement à disposition de notre pays, tant que la consommation annuelle reste dans l'enveloppe d'heures de vol prédéterminée. Dans la seconde moitié de la décennie, notre pays investira dans l'équivalent d'un MRTT supplémentaire afin d'atteindre une participation de 2 équivalents MRTT.

Le MRTT est utilisé pour le transport de passagers et de marchandises sur des distances stratégiques. L'avion peut également être converti pour transporter jusqu'à 6 patients en *high care* et en même temps 16 patients en *low care*, ainsi que le personnel médical nécessaire. Cela lui permet d'être utilisé pour une évacuation médicale stratégique.

La capacité de ravitaillement en vol du MRTT utilise 2 systèmes différents (*boom* et *drogue*) pour ravitailler une très large gamme d'avions en vol.

Le MRTT peut être utilisé pour le ravitaillement des avions de combat qui utilisent le système *drogue* et l'utilisation de l'A400M équipé de nacelles AAR à cette fin n'est donc plus nécessaire. Afin de ravitailler l'A400M en vol, vu le gabarit de ce dernier, il sera étudié si un adaptateur *boom drogue* MRTT pourra offrir une solution acceptable. En fonction de la mise en œuvre de la future capacité des hélicoptères de transport lourd (*Heavy Transport Helicopter – HTH* - voir dimension Terre), l'achat de nacelles AAR A400M pourra être reconsidéré ultérieurement.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Toutes les ressources ci-dessus sont mises à la disposition du Commandement conjoint du transport aérien européen (*European Air Transport Command - EATC*), qui assure le contrôle au quotidien d'un parc diversifié d'avions de transport et de ravitaillement depuis son siège à Eindhoven (Pays-Bas). Les missions de l'EATC sont systématiquement étendues à plusieurs lignes de développement (logistique, maintenance, formation) afin de renforcer la coopération avec nos pays partenaires

stratégiques et au niveau européen. Ce commandement conjoint et l'utilisation d'avions identiques participent au renforcement de la coopération européenne de défense.

Beaucoup de nos partenaires européens ont contribué au développement et à la production de l'avion A400M, et la Défense s'efforce d'assurer la poursuite du développement avec ces partenaires de la manière la plus rationnelle possible. La mise à disposition des A400M nationaux à l'EATC par les utilisateurs européens entraîne automatiquement un certain degré de standardisation.

En plus des accords QRA précédemment énoncés, l'exploitation de l'A400M luxembourgeois au sein de l'unité binationale belgo-luxembourgeoise renforcera encore notre coopération militaire avec le Luxembourg.

En raison de sa polyvalence, la capacité MRTT offre des possibilités jusqu'alors inexistantes de déploiement multinational et de déploiement opérationnel. La capacité MRTT répond aux lacunes capacitaires européennes importantes dans le domaine du ravitaillement en vol et contribue ainsi à plus d'autonomie européenne.

Après la formation initiale en Belgique sur le nouvel avion de formation de base qui remplacera le Marchetti, les pilotes de transport belges recevront momentanément la suite de leur formation en France. Pour le MRTT, la reconversion sur avion pour les équipages et les techniciens se passera ultérieurement dans un contexte MMF multinational. Pour la formation spécialisée des équipages et techniciens de l'A400M, la Belgique adhérera à l'accord franco-allemand.

iii. Capacité Surface to Air Missiles (SAM)

Une capacité missile guidé sol-air (*Surface to Air Missiles*) ou capacité SAM contribue avec ses capteurs et intercepteurs (missiles) à construire l'image aérienne et à assurer l'intégrité de l'espace aérien. En plus des avions de combat, les systèmes SAM peuvent couvrir un secteur particulier à tout moment. Les systèmes SAM peuvent être déployés pour défendre le territoire, la population et les installations à partir d'un emplacement statique, ou peuvent être déployés pour ce même type de mission ou pour défendre des troupes déployées ou un dispositif militaire en particulier.

À l'exception des systèmes d'autodéfense à très courte portée, les systèmes SAM font généralement partie d'une chaîne de défense aérienne plus large et sont contrôlés à partir d'un CRC qui à son tour reçoit des instructions d'un *Combined Air Operations Center* (CAOC) ou d'un CFACC déployé (*Combined Forces Air Component Command*). Toute la chaîne est active en permanence et peut intervenir dans des délais courts.

Réalisation future

Dans le cadre de la défense collective, la protection collective prend désormais une place plus importante et la Belgique redéveloppera à nouveau cette capacité SAM dans le cadre du partage des charges.

La Belgique se dotera de deux batteries SAM : 1 batterie SAM-LR (*Long Range*) pour la défense principalement statique du territoire belge, de la population et des installations, et 1 batterie SAM-SR (*Short Range*) qui pourrait également être déployée en opération. Ces deux batteries devraient avoir une capacité opérationnelle initiale d'ici 2032.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Les systèmes SAM belges seront, comme par le passé, intégrés dans la partie européenne du système intégré OTAN de défense aérienne (*NATO Integrated Air and Missile Defense System - NATINAMDS*), ce qui entraînera automatiquement un degré élevé de coopération et de standardisation avec les autres pays européens.

La prospection du marché devra montrer dans quelle mesure notre pays peut participer au développement d'un système SAM de préférence européen ou, à partir d'une approche *Military off the Shelf* (MOTS), acheter les mêmes systèmes utilisés dans d'autres pays européens.

iv. Force Protection (FP)

Le caractère expéditionnaire des capacités principales rend indispensable la protection des détachements déployés avec nos propres ressources. Cette capacité de protection physique du personnel et du matériel est reprise sous le nom *Force Protection* (FP) dans la terminologie OTAN.

Réalisation actuelle et future

Répartis sur les bases de Beauvechain, Florennes et Kleine-Brogel, trois Flights FP expéditionnaires sont prêts à être déployés pour assurer la défense active et passive d'un détachement aérien déployé.

Les *Air Mobile Protection Teams* (AMPT) qui accompagnaient les C-130H pour protéger l'avion et l'équipage après l'atterrissage, effectueront bientôt la même tâche sur l'A400M. Il sera examiné si ces AMPT assureront également la sécurité de la nouvelle capacité Héli (HTH, dimension Terre) au moment opportun.

Les unités FP seront équipées de moyens de détection, d'identification et de neutralisation contre les petits drones. Cette capacité dite « C-UAS » (*Counter Unmanned Aerial Systems*) sera le dernier maillon d'une série de nouvelles capacités anti-aériennes (SAM LR/SR, VSHORAD) dans lesquelles la Défense investira dans la décennie à venir pour la protection des bases aériennes (les moyens C-UAS et VSHORAD destinés aux 3 Flights FP étant repris sous la dimension Terre). Toute la chaîne de détection-identification-suivi-neutralisation sera réalisée de la manière la plus intégrée possible.

À court terme, une capacité initiale semi-mobile de C-UAS est prévue, consistant en un système pour la protection des événements à haute visibilité (*high visibility events*), comme un sommet de l'UE, et trois systèmes respectivement pour la protection des bases aériennes principales (*Main Operating Bases – MOB* - Florennes, Beauvechain, Kleine-Brogel).

v. Air Command & Control (Air C2)

Les capacités Air C2 de la Défense assurent au quotidien la sécurité et l'intégrité de l'espace aérien et coordonnent les opérations aériennes au-dessus de la Belgique ou à l'étranger. Outre les unités CRC (dont le NASC) et l'*Air Traffic Control Center* (ATCC), cette capacité se concrétise également sous la forme de *JFAC Augmentees* (*Joint Forces Air Component*) et de contribution belge aux systèmes internationaux Air C2.

Réalisation actuelle et future

Le CRC de Beauvechain est chargé de surveiller, sécuriser et garantir à chaque instant la souveraineté de l'espace aérien national, et par extension luxembourgeois et international, dans le cadre de la défense collective de l'OTAN. Le CRC fait partie du NATINAMDS. En temps de crise, le CRC dirige les activités de défense aérienne des avions de combat et des systèmes SAM. Le CRC contrôle quotidiennement les avions du QRA BENELUX qui sont utilisés pour effectuer les missions d'*Air Policing*.

Dans le cadre de la *Homeland Defence*, le CRC est responsable à tout moment de l'intégrité de l'espace aérien belge et de la surveillance des points sensibles (par exemple les centrales nucléaires, les infrastructures clés, ...). Cette fois sous commandement national, le CRC interviendra en cas d'incidents aéronautiques, allant de l'assistance à l'aviation civile en cas d'urgence, au déploiement de moyens de recherche et de sauvetage (*Search and Rescue*) sur terre (via le *Rescue Coordination Center* intégré), à l'intervention en cas d'une menace terroriste (procédure *Renegade*) ou de la

protection d'un événement à haute visibilité (*high visibility event*) contre une menace aérienne potentielle.

Dans ce contexte, la coordination avec les autres acteurs de la sécurité nationale et les services aéronautiques se fera prochainement à partir d'un *National Airspace Security Center* (NASC). Dans ce carrefour interfédéral de l'information pour les questions aéronautiques, physiquement implanté au sein du CRC de Beauvechain, s'opérera une étroite coopération entre le personnel mis à disposition, entre autres, du Ministère de la Défense, de la Direction Générale Transport Aérien (DGTA), de la Police Fédérale et des Douanes afin d'assurer une réponse conjointe en cas d'incident aussi rapidement et efficacement que possible. Le NASC est un centre interfédéral de connaissance de la situation (*situational awareness*) qui collecte, analyse et traite les informations sur les incidents aéronautiques ou les éléments liés à l'aviation et les retransmet à toutes les autorités et services concernés pour une exploitation ultérieure.

Au regard du besoin opérationnel et de l'opportunité technologique, le « *cloud* tactique » ou « *combat cloud* », est la transcription la plus récente du concept d'« *information superiority* » et de « *decision superiority* » découlant de la mise en réseau d'informations tactiques. Il consiste à pousser jusqu'au *cockpit*, et pas seulement dans nos avions de combat, les informations des capacités les plus avancées de nos réseaux tactiques numériques, selon les technologies des *clouds* commerciaux, afin de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la résilience de la puissance aérienne. Le *combat cloud* est amené à devenir une pièce essentielle de nos opérations aériennes et, au-delà, de l'ensemble de nos Forces armées que ce soit en Belgique, mais aussi en opération expéditionnaire. Encore faut-il surmonter les énormes défis liés à son développement : cyber sécurité, connectivité, interopérabilité, normes et partage de l'information.

Pour ce faire le CRC de Beauvechain deviendra un acteur essentiel pour établir et partager le *combat cloud* en soutien des activités nationales, mais aussi en *reach-back* si nécessaire pour les opérations expéditionnaires. Il s'agira donc d'établir un réseau maillé global pour la distribution des données et le partage de l'information dans le *combat cloud*, où chaque utilisateur, plateforme ou nœud autorisé contribue et reçoit en toute transparence l'information essentielle et est en mesure de l'utiliser dans les opérations militaires. Afin de réaliser ces tâches, le CRC de Beauvechain bénéficiera de nombreux investissements qui seront étalés dans le temps (via les acronymes WS – *Weapon System* – Air).

La cellule de gestion des liaisons de données (*Data-Link Management Cell* – DLMC) existante au CRC de Beauvechain assure le soutien et la planification de tous les systèmes de liaison de données tactiques pour toutes les missions interarmées nationales et étrangères. C'est déjà le cas actuellement pour les Composantes Air et Marine, mais bientôt aussi pour le domaine Terre, dans le cadre du projet CaMo. Par analogie avec ce qui se passe dans les pays voisins, ce DLMC sera étendu à un *Joint Data-Link Management Center* (JDLMC) à part entière. En plus de l'efficacité en personnel, le JDLMC sera également en mesure d'atteindre une plus grande efficacité dans la formation en liant la transmission de connaissances technologiquement avancées à un entraînement continué grâce à la participation à des exercices internationaux Multi-Tactical Data-Link (Multi-TDL). Les formations JICO (*Joint Interface Controller*) devraient permettre aux spécialistes belges de participer sur le long terme à la conception et à la gestion de l'architecture TDL d'un théâtre opérationnel.

Depuis le démantèlement de l'ancien *Medium Power Radar* à Glons en 2015, la Belgique est largement dépendante des radars étrangers. Grâce à l'achat de nouveaux radars hautes performances, des données (*data*) Air, BMD¹⁵⁷ et *Space Surveillance* peuvent être échangées bien au-delà de l'horizon radar, tandis que la sécurité des vols est garantie de manière optimale. Il est

¹⁵⁷ BMD : *Ballistic Missile Defense*.

également opportun de renforcer les liens avec le *Joint NDLMC* des Pays-Bas dans le cadre d'une coopération BENELUX accrue.

Notre pays investira également dans une capacité CRC déployable, y compris la capacité de radar déployable à Beauvechain. Ce CRC déployable assumera les fonctions Air C2 susmentionnées dans un contexte multinational dans son secteur d'affectation dans un théâtre opérationnel à l'étranger. Des équipes de spécialistes de toutes les unités de la Composante aérienne peuvent être envoyées en opérations internationales pour renforcer des centres de commandement multinationaux. Ces renforts (*JFAC Augmentees*) reçoivent à cet effet une éducation et une formation spécialisées.

En tant que membre du programme *Airborne Warning and Control System* (AWACS) de l'OTAN, la Belgique soutient le programme de modernisation en cours pour que les avions AWACS restent techniquement projetables et pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2035. Du personnel de la Défense est employé à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen en Allemagne, à partir desquels ces aéronefs sont mis en œuvre. Notre pays participera dans le cadre de l'OTAN au développement et à l'achat du successeur de l'AWACS actuel. Ce nouveau programme est actuellement connu sous le nom générique *Alliance Future Surveillance and Control* (AFSC).

L'*Air Traffic Control Center* (ATCC) assure le contrôle du trafic aérien militaire et est essentiel pour assurer une bonne coordination entre les mouvements aériens militaires et civils dans notre espace aérien national, l'un des plus fréquentés au monde.

Au regard de l'évolution rapide du volume et du type de trafic aérien en Belgique, et afin de détecter efficacement celui-ci, la Défense continuera de collaborer avec Skeyes pour investir dans les moyens de détection du trafic aérien dit « collaboratif » et remplacera le radar 3D actuellement situé à Semmerzake par un réseau de radars 3D actifs et/ou passifs plus performants afin de détecter le trafic dit « non-collaboratif », qu'il soit à basse ou haute altitude, et dont la signature radar pourrait être (très) réduite (*small radar cross section*). Les drones dit « commerciaux » font parties de cette dernière catégorie et sont par ailleurs en augmentation exponentielle en Belgique. L'amélioration du dispositif de détection au sein de la Défense apportera une contribution encore plus efficace au NATINAMDS et ainsi à la meilleure sauvegarde de l'intégrité de l'espace aérien européen.

Des contrôleurs aériens militaires peuvent également être envoyés sous la forme d'un module de gestion du trafic aérien projetable (*Deployable Air Traffic Management module - D-ATM*) pour assurer le contrôle du trafic aérien et les informations aéronautiques nécessaires lors d'opérations expéditionnaires, pour des moyens aériens belges ou amis.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Hormis les missions purement nationales, les capacités belges de l'Air C2 ne pourront être réellement opérationnelles que lorsqu'elles pourront s'aligner pleinement sur les procédures communes aux pays voisins. Pour le pilier européen de NATINAMDS, notre pays travaille déjà en étroite collaboration avec les autres pays européens et ceci ne devrait pas être différent dans les années à venir. Les capacités belges d'Air C2 utilisent également les procédures convenues dans un contexte multinational pour les opérations offensives et déployées.

Outre les enjeux plus évidents tels que les accords internationaux ou encore les traités (impact sur la souveraineté, comme pour *Renegade*), ceci nécessite avant tout une implication continue du personnel de la Défense dans les instances internationales où sont élaborés les concepts et procédures NATO Air C2 comme au CAOC d'Uedem et au *Allied Air Command* (AIRCOM) de Ramstein, tous deux en Allemagne.

Le haut degré de standardisation de l'Air C2 européen a permis une utilisation des mêmes systèmes. Pour les nouveaux systèmes SAM et les capacités CRC déployables, notre pays préférera donc acheter du matériel identique aux autres utilisateurs européens.

vi. Search and Rescue (SAR)

En application des accords de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (Annexe 12), la Belgique dispose d'une capacité de recherche et sauvetage (*Search and Rescue* - SAR) disponible en permanence pour effectuer des opérations de sauvetage en mer, mais aussi au-dessus des terres. La capacité SAR est également disponible pour les accidents aériens sur les territoires belge et luxembourgeois.

Actuellement, le rôle SAR est assuré avec l'hélicoptère de Frégate OTAN NH-90 NFH. Afin de permettre à la capacité ASW¹⁵⁸ maritime de se développer correctement, le NFH sera dans le futur mis en œuvre exclusivement en appui de cette capacité maritime (MAR). Pour assurer le rôle SAR sur terre et sur mer, une flotte de 4 nouveaux hélicoptères SAR sera acquise à très court terme. Ces nouveaux hélicoptères devraient permettre un *lead-in training* au rôle MAR, afin que le potentiel du NFH puisse être utilisé au maximum pour la capacité maritime.

vii. Aviation Safety Directorate (ASD)

La Direction de la Sécurité des vols (*Aviation Safety Directorate – ASD*) a une mission essentiellement territoriale et est chargée d'établir et de contrôler les mesures prises en matière de prévention des accidents aériens. En cas d'accident d'aviation impliquant un aéronef militaire belge ou - sur demande - d'accident d'aviation dans notre espace aérien, ce service est chargé de l'enquête et de l'analyse en matière de sécurité des vols.

La quasi-totalité de la flotte aérienne de la Défense (à l'exception du NH-90 NFH) sera remplacée au cours de cette décennie. L'ASD jouera un rôle consultatif crucial dans ce processus de transition en soutenant les dossiers de sécurité. Cette forme de management du changement permet de cartographier à l'avance les risques lors de l'introduction de nouveaux systèmes d'arme afin d'éviter au maximum les pertes humaines et économiques. Par ailleurs, de nouvelles méthodes d'emploi sont également introduites telles que le MQ-9B (voir Dimension *Intelligence - Cyber - Influence*), le SOF Air (voir Dimension Terre) et le transport hélicopté lourd (voir Dimension Terre) qui, comme les autres capacités, doivent se conformer au cadre réglementant le domaine de la sécurité des vols. Enfin, l'ASD joue un rôle important dans le démarrage des systèmes de gestion de la sécurité des différentes nouvelles capacités UAS dans les composantes respectives.

¹⁵⁸ ASW : *Anti-submarine warfare* - lutte anti-sous-marine (ASM).

d. Dimension capacitaire Maritime

Réalisation capacitaire et niveau d'ambition

Dimension capacitaire Maritime					
Capacité	Réalisation	Investissements en matériel majeur Engagements 2023-2030 (Mio €2022)	Niveau d'ambition <i>end state</i>		
			Forme d'engagement	Durée d'engagement	Délai d'engagement
Capacité <i>Surface Combatant</i> (y compris les Hélicoptères de Frégate et Drones tactiques maritimes)	2 frégates anti-sous-marines (ASWF)	234,03	1 ASWF avec ASW-capable <i>NATO Frigate Helicopter</i> (type NH90) et MTUAS embarqués	36 mois (suivi d'une période de 2 ans avec une durée d'engagement de 6 mois par an)	10 jours
	4 hélicoptères maritimes NH90 (NFH)				
	2 drones tactiques maritimes (MTUAS)				
Capacité de lutte contre les mines	6 navires (inclus les toolboxes)	124,85	2 navires de lutte contre les mines	illimité	5 jours
	Capacité de lutte contre les mines pour les eaux confinées et peu profondes		1 navire de lutte contre les mines (navire de commandement)	6 mois	180 jours
			1 module de lutte contre les mines pour les eaux confinées et peu profondes	illimité	3 jours
			Etat-major de commandement du Groupe opérationnel de lutte contre les mines	Etat-major binational sous commandement belge	illimité
Capacité de pose de mines	Plateforme pourvue de mines marines pour la pose de mines (<i>overt</i>)	1,13	1 plateforme avec une capacité de pose de <i>standard combat load</i>	illimité	30 jours
Capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime)	Permanence pour les opérations en eaux territoriales et 2 patrouilleurs côtiers	22,92	Capacité de commandement pour les opérations dans les eaux nationales ¹⁵⁹	illimité	permanent
			1 patrouilleur côtier	illimité	2 heures

¹⁵⁹ Via le Carrefour d'Information Maritime (CIM) interdépartemental, compétent pour les tâches dans le cadre de la contribution à la sécurité globale de la population sur le territoire national.

Capacité de protection des ports	Capteurs et effecteurs contre de petites cibles de surface et sous-marines	17,03	Module de protection de port	illimité	10 jours
----------------------------------	--	-------	------------------------------	----------	----------

Investissements en matériel majeur

Dimension capacitaire Maritime			
Capacité	Investissements en matériel majeur 2023-2030 (Mio €2022)	Liquidation 2023-2030 (Mio €2022)	Projets d'investissement et calendrier prévu (Liquidation)
<i>Capacité Surface Combatant</i> (y compris les Hélicoptères de Frégate et Drones tactiques maritimes)	150,55	105,16	<input type="checkbox"/> Ballistic missile defence: 136,19 Mio (2029-2031) <input type="checkbox"/> Drones tactiques maritimes ¹⁶⁰ : 14,36 Mio (2024)
	83,47	83,47	<input type="checkbox"/> Deux modules pour les hélicoptères maritimes de combat (menace sous-marine et de surface): 14,92 Mio (2025) <input type="checkbox"/> Upgrades NFH: 64,90 Mio (2025, 2027) <input type="checkbox"/> Participation au Full Mission Flight Trainer des Pays-Bas: 3,65 Mio (2029)
Capacité de lutte contre les mines	124,85	11,35	<input type="checkbox"/> Toolbox pour la lutte contre les mines version 2.0: 113,50 Mio (2031-2033) <input type="checkbox"/> Remplacement du Mine Warfare Data Center: 5,67 Mio (2027-2028) <input type="checkbox"/> Banc de mesure déployable pour la calibration MCM ¹⁶¹ : 5,68 Mio (2025-2026)
Capacité de pose de mines	1,13	1,13	<input type="checkbox"/> Modifications pour la plateforme de pose: 1,13 Mio (2028)
Capacité patrouille côtière (y compris le Carrefour d'Information Maritime)	22,92	16,10	<input type="checkbox"/> Upgrade patrouilleurs: 14,97 Mio (2023-2024 en 2031) <input type="checkbox"/> Modernisation de la capacité de commandement pour les opérations dans les eaux nationales: 7,95 Mio (2028-2029)
Protection des ports	17,03	17,03	<input type="checkbox"/> Senseurs aquatiques: 17,03 Mio (2027-2028)
Soutien Maritime	127,11	93,07	<input type="checkbox"/> Achat de plateformes en soutien de la flotte: 13,62 Mio (2026-2027) <input type="checkbox"/> Achat et intégration des systèmes de communication: 113,49 Mio (2027-2034)

¹⁶⁰ Ces drones tactiques organiques font partie intégrante de la capacité *Surface Combatant*, mais ils contribueront également en plus à la capacité de patrouille côtière.

¹⁶¹ MCM : *Mine counter measures*.

TOTAL	527,07	327,32	
--------------	---------------	---------------	--

i. La capacité Surface Combatant (y compris les hélicoptères de frégate et les drones tactiques maritimes)

La capacité *Surface Combatant* est assurée par des navires militaires à partir du niveau frégate. Une frégate est la plus petite plateforme pouvant être déployée dans tout le spectre¹⁶² des opérations maritimes. Cela est dû au fait qu'elle dispose de l'équipement d'autoprotection nécessaire, à la fois des capteurs et des systèmes d'armes, pour accomplir ses missions en toute sécurité face à une menace combinée sous-marine, de surface, cyber et aérienne. Elle dispose aussi des capteurs et des armes pour protéger d'autres navires, que ce soit de la marine marchande ou militaire (comme les porte-avions et autres navires amphibies). Cet aspect polyvalent fait d'une frégate la plateforme la plus petite et la plus flexible, ainsi que l'épine dorsale et le cheval de bataille de nombreuses petites et moyennes marines.

Les hélicoptères de frégate, les drones tactiques et les petites embarcations pourvues d'un équipage font partie intégrante de la capacité *Surface Combatant*. Les hélicoptères de frégate et les drones apportent une contribution importante à la compilation d'une image maritime et à la collecte de renseignements tactiques. Les hélicoptères sont également des dispositifs avancés dans la lutte anti-sous-marins et certaines cibles de surface. Les petites embarcations sont nécessaires pour l'exécution d'opérations d'abordage (*boardings*)¹⁶³, pour laquelle une équipe d'abordage (*boarding team*) est prévue à bord de la frégate.

Réalisations actuelles et futures

Il existe à nouveau une demande de capacité renforcée contre la menace sous-marine croissante, aux frontières de l'Europe et ailleurs dans le monde, nécessitant des frégates modernes de lutte anti-sous-marine.

Les frégates polyvalentes actuelles seront remplacées par de nouvelles frégates de lutte anti-sous-marine (ASWF). Ce remplacement se déroulera entre 2027 et 2032. Les nouvelles frégates disposeront d'une capacité renforcée de lutte anti-sous-marine via des sonars à longue et moyenne portée, des torpilles et un hélicoptère de marine (le NH90 *NATO Frigate Helicopter* (NFH) existant, mais qui sera alors complètement équipé).

L'approbation politique belge pour deux nouvelles frégates a été donnée aux Pays-Bas sous la forme d'un mémorandum d'entente (*MoU*) le 8 juin 2018.

Les NFH seront utilisés comme senseurs avancés et armés contre la menace sous-marine et de surface. A cet effet, deux modules spécifiques pour les hélicoptères de frégate seront achetés. Complémentaires aux NFH, les drones tactiques organiques serviront de capacité de surveillance de soutien pour améliorer la compilation de cette image maritime afin d'observer et collecter des renseignements tactiques. L'intégration des hélicoptères de combat maritime - pouvant être utilisés pour la lutte anti-sous-marine - et des drones tactiques renforcera à court terme la capacité des frégates actuelles. Compte tenu de la menace accrue des sous-marins, ceci revêt la plus haute importance.

Les premières études confirment la faisabilité de l'intégration des ASWF au le NATINAMDS dans le cadre du BMD. Sur base de ces premières informations, les modifications requises par rapport à la conception de base de l'ASWF ont été en grande partie cartographiées. La participation belge aux études complémentaires internationales, en partie déjà en cours, est indispensable afin d'affiner le devis financier du programme BMD, de détailler les ajustements d'équipement nécessaires et enfin de pouvoir procéder à la mise en œuvre des modifications. Ainsi, nos frégates seront capables d'engager des missiles balistiques et pourront donc, le cas échéant, également participer à un système de *BMD*¹⁶⁴. Leur capacité BMD nécessitera l'utilisation de systèmes radar de détection à longue portée notamment à bord de frégates de défense anti-aérienne.

¹⁶² En général, les opérations maritimes sont divisées en 3 catégories principales, allant des opérations de combat aux tâches de sécurité collective en passant par l'assistance maritime et la diplomatie.

¹⁶³ Un *boarding* est le fait de se rendre à bord d'un navire afin d'effectuer des recherches.

¹⁶⁴ Les systèmes *Ballistic Missile Defence* (BMD) ont pour objectif de protéger des Forces déployées ou le territoire national contre des attaques de missiles balistiques. Ce système d'armes particulièrement complexe ne comporte pas seulement des intercepteurs mais aussi des senseurs et des systèmes de gestion d'engagement (*battle management*), d'acquisition du renseignement et de communication, de commandement et de contrôle. L'OTAN demande une contribution équitable des pays partenaires dans un système BMD qui puisse protéger à la fois la population, les installations et les troupes des pays membres.

Comme indiqué au chapitre 2, une attention particulière est portée à la limitation de l'empreinte écologique dans les nouveaux programmes de construction. Pour les frégates ASW, l'objectif, tel que décrit dans la directive « *Operational Energy Strategy* », est de réduire la consommation de combustibles fossiles de 20 % par rapport aux frégates actuelles.

Possibilités d'un ancrage capacitair européen

Les nouvelles frégates seront développées, acquises et soutenues conjointement avec la Défense néerlandaise. Dans la coopération navale belgo-néerlandaise, les Pays-Bas ont un rôle de directeur de programme pour les frégates de type identique. Cette coopération binationale permet des économies d'échelle pour réduire le coût du cycle de vie (*life cycle cost*).

La possibilité de coopération avec d'autres Défenses pour cette capacité est constamment à l'étude. Il pourrait y avoir davantage de coopération avec d'autres pays européens par l'emploi de sous-systèmes identiques, ou pour certaines lignes de développement (par exemple doctrine et entraînement), sans pour autant utiliser des systèmes identiques. La Belgique a des liens privilégiés avec les Marines française et britannique, et les Pays-Bas avec les Marines britannique et allemande.

Pour la NFH, il existe déjà une coopération étroite avec les Pays-Bas. Un *pool* commun avec les Pays-Bas pour certaines pièces détachées a déjà été mis en place et est systématiquement exploré pour l'élargir davantage. La préparation opérationnelle de nos hélicoptères de frégate se fait en étroite collaboration avec les Pays-Bas. Notre personnel de la Défense est présent aux Pays-Bas pour le soutien logistique, l'éducation et la formation. En ce qui concerne l'aspect des installations de formation, un volet de coopération supplémentaire verra le jour, car la Belgique co-investira dans le NFH *Full Mission Flight Trainer* (FMFT) néerlandais à Den Helder. Si un simulateur ne peut bien entendu pas se substituer à une formation complète en vol, il permet le développement de compétences complexes dans des conditions idéales et sûres, ainsi qu'une formation moins chère et réduisant l'empreinte écologique.

En ce qui concerne l'industrie, la Belgique et les Pays-Bas se comportent presque comme une seule entité et la gestion de la configuration de ces hélicoptères est toujours alignée, à quelques détails près.

ii. La capacité de lutte contre les mines

La nouvelle génération de navires de lutte contre les mines sont des navires polyvalents optimisés pour les missions de lutte contre les mines (y compris EOD/C-IED) en mer à l'aide de la « *Mine Counter Measures toolbox – MCM toolbox* ».

Le navire appelé « navire-mère » reste à une distance de sécurité de la menace des mines et déploie une série d'engins sous-marins, de surface et volants sans pilote, appelés la « *MCM toolbox* », qui servent à détecter, classifier, identifier et neutraliser des engins explosifs. Des plongeurs-démineurs peuvent également être déployés. Contrairement à leurs prédécesseurs, ces navires seront munis d'une capacité d'autodéfense suffisante pour faire face à une menace asymétrique, d'une endurance améliorée et d'une capacité de commandement maritime pour l'exécution d'opérations de lutte contre les mines. En plus du déploiement depuis des navires, certains systèmes doivent également pouvoir être mis en œuvre à partir de la terre dans des eaux confinées et peu profondes (*Confined and Shallow Waters – CSW*) comme, entre autres, les ports et écluses.

Réalisations actuelles et futures

Aujourd'hui, la capacité de lutte contre les mines maritimes s'articule autour de cinq chasseurs de mines tripartites (CMT), d'un navire de commandement et de soutien logistique et de systèmes de déminage en eaux peu profondes.

Les chasseurs de mines actuels et le navire de soutien seront remplacés à partir de 2024, avec les Pays-Bas et sous-direction belge, par de nouvelles plateformes pouvant être équipées de manière modulaire avec des systèmes spécifiques à la mission. Ces navires auront une autonomie accrue, une meilleure autoprotection et des modules avec des systèmes de vol, de surface et sous-marins sans pilote et (semi) autonomes. Tout comme pour la capacité *surface combatant*, des mesures ont également été prises ici pour rendre les nouveaux navires aussi écologiques que possible. Les nouveaux navires doivent être munis des certificats nécessaires garantissant qu'ils respectent les réglementations internationales les plus strictes en matière d'efficacité énergétique et les

réglementations européennes concernant l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de gaz à effet de serre.

L'aspect modulaire des plateformes permet de déployer ces navires de manière multifonctionnelle pour, par exemple, des opérations de sécurité maritime (*Maritime Security Operations – MSO*). La taille et la capacité d'embarquement plus importantes permettent d'incorporer d'autres capacités telles que des *boarding teams* provenant des *Special Operations Forces* (SOF), ce qui est un atout dans le cadre d'autres opérations maritimes dans un environnement (semi-)permissif, y compris le déploiement humanitaire. En outre, ces navires seront également utilisés pour l'éducation et la formation du personnel, y compris celui d'autres marines (missions de renforcement des capacités - *capacity building*). Leur modularité permet également de maintenir à jour la capacité MCM grâce à la mise à jour ponctuelle de la *toolbox*. À cette fin, des investissements sont prévus avant 2030. Le développement de la *toolbox* de nouvelle génération est en cours dans le projet PESCO « *Maritime (Semi-) autonomous systems for mine counter measures (MAS MCM)* », dirigé par la Belgique.

Conformément à la demande de l'OTAN pour la mise à disposition d'un banc de mesure déployable de calibration MCM, des moyens budgétaires sont prévus en 2025 pour l'acquisition de cette sous-capacité permettant de mesurer la signature des navires et des autres équipements de navigation. Des investissements sont également réalisés dans des capteurs et un centre de données pour la collecte et la gestion des données de référence en matière de lutte contre les mines (*mine warfare survey data*).

En plus des navires actuels de lutte contre les mines, la Marine belge a également développé une capacité qui peut être utilisée de manière complémentaire pour le déminage dans les eaux et les ports confinés et peu profonds. Cela se fait avec de petites plates-formes spécifiques sans pilote (modules *Very Shallow Water – VSW*) qui peuvent être contrôlées par un opérateur depuis le quai ou depuis un navire. Compte tenu des capacités de détection et de déploiement de ces modules, ils peuvent également contribuer à la capacité de protection des ports.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Dans le cadre de la « contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national », cette capacité (à la fois les navires, les plongeurs, les équipes à terre et les modules de lutte contre les mines pour les eaux confinées et peu profondes) est essentielle pour le déminage des explosifs sous-marins. Cela concerne des munitions historiques, ainsi que des engins explosifs improvisés d'origine criminelle et terroriste.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Les nouveaux navires de lutte contre les mines sont développés, acquis et soutenus par la Belgique en consultation avec la Marine néerlandaise. Notre Défense joue le rôle de directeur de programme pour les navires de lutte contre les mines au sein de la coopération navale belgo-néerlandaise (BENESAM) et reste donc responsable de la gestion des équipements et de la maintenance de tous les navires de lutte contre les mines de la flotte ABNL.

Ceci nécessite un dimensionnement correct du personnel pour l'éducation, la formation et la gestion des équipements. Le commandement opérationnel de la flotte de lutte contre les mines est, comme pour les frégates, binational. Cependant, le renouvellement des équipements a également un impact sur l'accompagnement et la gestion des capacités. Par exemple, il y aura une transformation du quartier général naval de Den Helder en un Centre d'Opérations Maritimes Amiral BENELUX (*Maritime Operations Center Admiral BENELUX – MOC ABNL*) situé à 2 endroits, à savoir Den Helder et Zeebrugge. Le MOC de Den Helder sera responsable des aspects généraux du commandement opérationnel et du soutien spécifique de la capacité *surface combatant*, tandis que le MOC de Zeebrugge sera spécifiquement responsable de la capacité de lutte contre les mines des deux pays. La nouvelle infrastructure informatique du MOC permettra également la connexion au système OTAN Triton¹⁶⁵.

¹⁶⁵ Pour remplacer le *NATO Maritime Command and Control Information System* (MCCIS), Triton propose un système intégré de planification et de surveillance des opérations maritimes et d'échange automatique d'informations pour construire la *Recognized Maritime Picture*.

Avec les Pays-Bas, nous continuerons à jouer un rôle de pionnier dans la capacité de niche euro-atlantique de l'action maritime contre les mines. Le renouvellement de la flotte pérennisera l'image internationale du Centre d'excellence de l'OTAN pour la lutte maritime contre les mines, basé dans notre pays. Ce Centre d'excellence, accrédité par le *Allied Command Transformation* de l'OTAN, est soutenu par l'Ecole belgo-néerlandaise de lutte contre les mines (EGUERMIN). Élément essentiel de la *Navy Academy* (NAC)¹⁶⁶, l'école binationale de lutte contre les mines offre une formation et un entraînement aux équipages navals internationaux et fournit des conseils aux organes de commandement et de contrôle opérationnels au sein de l'OTAN.

iii. La capacité de pose de mines

Les mines marines sont généralement connues comme des systèmes relativement simples et peu chers. Un champ de mines maritime forme une barrière à la fois physique et psychologique, permettant de restreindre sévèrement la liberté de mouvement de l'adversaire, de contrôler ou de refuser l'accès à des zones maritimes sélectionnées de manière efficace et de protéger les infrastructures maritimes. La présence potentielle d'un champ de mines provoque un impact immédiat et exponentiel, ce qui signifie qu'un très grand effet dissuasif ou retardateur peut être obtenu avec un investissement relativement faible.

Une capacité de pose de mines est, d'autant plus utile lorsque le nombre d'unités maritimes est limité, un système d'arme très puissant pour augmenter significativement la capacité de défense et/ou de contrôle dans le temps et dans l'espace. Compte tenu du faible coût et de l'appréciation de la menace attribuée à un champ de mines, les mines navales peuvent être considérées comme un véritable multiplicateur de force.

Réalisations actuelles et futures

Actuellement la Marine ne dispose pas de la capacité de pose de mines nécessaire. Or, celle-ci est considérée comme un instrument de dissuasion essentiel et décisif en appui des opérations maritimes. Une étude est actuellement menée pour déterminer comment ce nouvel objectif peut être mis en œuvre concrètement afin d'être opérationnel en 2028. Dans un premier temps, il s'agira d'examiner quelle plateforme de pose et quel type de mines marines sont les plus adaptés. Des études supplémentaires devraient préciser quelles ressources supplémentaires seront nécessaires, par exemple, pour l'analyse de l'environnement maritime, les logiciels de planification et les bases de données.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Un champ de mines offshore est utilisé pour interdire et contrôler l'accès maritime à des zones spécifiques. Ils forment en quelque sorte une clôture autour d'une installation à protéger avec un accès contrôlé. En ce sens, en cas de menace élevée, ils peuvent également être utilisés pour soutenir la sécurité des infrastructures maritimes critiques dans nos eaux nationales.

iv. La capacité de patrouille côtière (y compris le Carrefour d'information Maritime)

Cette capacité est assurée par des patrouilleurs côtiers (*Coastal Patrol Vessels – CPV*). Les patrouilleurs côtiers, dont la capacité de déploiement rapide et la vitesse élevée sont des caractéristiques cruciales, sont utilisés pour des opérations militaires dans les eaux dont l'État est responsable. Il s'agit d'assurer la connaissance de la situation maritime (*Maritime Situational Awareness – MSA*), d'accompagner et de suivre les navires militaires étrangers, et d'un large éventail d'interventions spécifiquement militaires de sécurité, comme la surveillance et la sécurisation d'infrastructures critiques. En outre, les patrouilleurs côtiers sont également une partie essentielle des tâches liées aux garde-côtes, en particulier les pouvoirs d'exécution dont dispose la marine, entre autres sur la base du code de la navigation. Ils fournissent fréquemment un soutien pour les tâches d'application et les missions de sécurité pour les autres partenaires de la Garde côtière.

¹⁶⁶ Le centre de connaissance et d'expertise de la Marine.

Ces navires ont été initialement conçus et équipés pour patrouiller sur les zones côtières de manière indépendante. Ils disposent donc d'une navigabilité et d'une endurance adaptées, d'un équipage limité et d'un petit nombre de capteurs et d'armes. En raison de leur mission spécifique et de leurs équipements, ces navires ne peuvent pas être utilisés comme capacités de combat maritime, mais peuvent être utilisés pour des tâches de sécurité maritime, de police et pour la gestion de crise.

Réalisations actuelles et futures

La capacité de patrouille côtière comprend deux patrouilleurs côtiers, dirigés et appuyés par une capacité de commandement pour des opérations dans nos eaux nationales. Ces patrouilleurs côtiers peuvent être déployés très rapidement et un navire est disponible en permanence.

Aussi bien que la capacité de commandement, en coopération interdépartementale avec la Police Fédérale, les Douanes et le SPF Mobilité, les patrouilleurs subiront une modernisation nécessaire dans les années à venir. Ainsi, le Carrefour d'Information Maritime sera co-localisé avec le Centre d'Opérations Maritimes de Zeebrugge, où il pourra utiliser des systèmes modernes pour développer la MSA. Les patrouilleurs seront prochainement équipés de capteurs dans le domaine EW. Des budgets à l'horizon 2030 seront prévus pour moderniser la suite de capteurs actuelle.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Il est déjà indiqué que cette capacité joue un rôle de soutien important dans la sécurité générale dans les eaux belges. Cela comprend le contrôle de la pêche, la lutte contre les trafics (drogues, trafic des êtres humains, armes), la préservation de l'environnement, l'appui lors de catastrophes et d'incidents tels que la pollution par les hydrocarbures, mais aussi la surveillance et la sécurisation des infrastructures critiques en mer telles que les parcs éoliens. A cet effet, du personnel de la Douane, de la Police Maritime et du SPF Mobilité (DG Maritime) a été intégré au sein de la capacité de commandement de la Marine pour les opérations dans les eaux nationales. Ensemble, ils forment le Carrefour d'Information Maritime (CIM ; *Maritiem Informatie Kruispunt* – MIK). Les quatre autorités ont chacune leurs propres missions et disposent de bases de données avec des informations sur toute la région côtière belge. Dans le MIK, ils unissent leurs forces pour collecter, analyser et partager des informations. Afin d'optimiser la surveillance et la sécurité des eaux belges et des lignes d'approvisionnement maritime et des infrastructures offshore qui s'y trouvent, une collaboration, par exemple dans le cadre du futur îlot énergétique en mer est recommandée. Compte tenu de son positionnement central, cette infrastructure est extrêmement adaptée à l'installation de capteurs, de systèmes de communication et de stations d'amarrage pour drones (UAV¹⁶⁷, ASV¹⁶⁸, UUV¹⁶⁹) afin d'améliorer les possibilités de déploiement des capacités de la Marine et la compilation d'image dans le MIK.

La coopération interdépartementale dans le MIK peut également intéresser les services de sécurité, le Centre de crise national et le *National Airspace Security Center* (NASC), en cas d'opérations d'urgence et de secours.

Possibilités d'ancrage capacitaire européen

Le MIK de Zeebrugge fait déjà partie du réseau MARSUR (*maritime surveillance*), qui est un exemple de coopération européenne de défense. MARSUR est un projet de l'Agence européenne de défense qui a démarré en 2006 et est opérationnel depuis 2014 dans 18 États membres de l'Agence, dont la Belgique, mais aussi les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. MARSUR est un réseau d'échange automatique d'informations entre les Marines européennes (notamment pour positions de navires, caps de navires, données d'identification et photos). Ainsi, nous disposons d'une image commune de la situation dans les mers européennes et d'informations à propos des opérations maritimes de la Politique de sécurité et défense commune de l'UE (PSDC).

MARSUR est également le précurseur d'un projet civilo-militaire plus large, le *Common Information Sharing Environment* (CISE) de la Commission européenne, pour une structure commune de partage de données pour le domaine maritime pour les États membres de l'UE et de l'Espace

¹⁶⁷ UAV : *unmanned aerial vehicle*.

¹⁶⁸ ASV : *autonomous surface vehicle*.

¹⁶⁹ UUV : *unmanned underwater vehicles*.

économique européen (EEE) pour tous les acteurs de la sécurité maritime. L'intention est de lier le MIK au CISE dans les années à venir.

Il existe une coopération structurelle entre le MIK et ses homologues britannique, allemand, français et néerlandais. Il existe donc *de facto* une consultation multilatérale du *Maritime Security Center* pour la région de la Mer du Nord entre ces 5 pays. Grâce à une consultation structurelle, des accords concrets sont conclus sur la poursuite de la coopération et le partage d'informations.

v. La protection des ports

La capacité déployable de protection des ports vise à protéger les ports et les navires amarrés contre les petites cibles de surface et sous-marines, y compris les nageurs. Cette capacité comprend des capteurs (ISR, par exemple : sonar, hydrophone, détection d'anomalies), un système de commandement et de contrôle interopérable de l'OTAN et des effecteurs qui permettent une réponse graduée (effecteurs létaux et non létaux) avec le personnel nécessaire.

Réalisations actuelles et futures

Les modules expéditionnaires pour la protection des ports sont une des lacunes capacitaires de l'OTAN qui ont également été identifiées au sein de l'UE comme un « *shortfall* ».

Le niveau d'ambition de la capacité de protection portuaire expéditionnaire n'inclut pas de contribution à la part de protection portuaire à terre ou de détection/neutralisation d'explosifs. Cette section est complétée par d'autres unités de protection telles que les unités SAM/VSHORAD, les équipes VSW et EOD et les unités CBRN. De plus, la Composante Marine étudie la mise en place d'une compagnie de réserve de Fusiliers de Marine, qui pourrait soutenir cette tâche.

Contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national quelle que soit la crise

Cette capacité peut également être utilisée pour soutenir la contribution à la sécurité globale de la population sur le territoire national, par exemple en cas de menace terroriste accrue contre nos ports ou autres infrastructures maritimes critiques.

vi. Capacités d'appui

Afin de garantir l'appui de la Marine, des investissements sont réalisés dans la période 2026 à 2034 pour des systèmes de communications et des plateformes en soutien de la flotte.

e. Dimension capacitaire de commandement et de soutien opérationnel

Réalisation capacitaire

Dimension capacitaire de commandement et de soutien opérationnel / Capacité d'appui médical					
Capacité	Réalisation	Investissements en matériel majeur Engagements 2023-2030 (Mio €2022)	Niveau d'ambition <i>end state</i>		
			Forme d'engagement		
Capacité d'appui médical à la capacité motorisée interarmes Terre (LAND)	Deux bataillons médicaux : un (23e bataillon médical) spécialisé dans l'appui tactique du niveau <i>Role 1</i> et l'évacuation médicale avancée / tactique et un (bataillon encore à créer) spécialisé dans l'appui opérationnel du niveau <i>Role 2</i>	93,40	Un <i>Role 1</i> pour chaque compagnie ou escadron de combat (20)	La durée d'engagement est la même que celle des capacités et formations à appuyer Terre (LAND). Les moyens des capacités d'appui médical suffisent pour soutenir simultanément le déploiement d'un Groupement tactique interarmes (GTIA) motorisé et d'une Brigade motorisée interarmes sur deux théâtres d'opérations différents.	Le délai d'engagement est le même que celui des capacités et formations à appuyer Terre (LAND)
			Un <i>Role 1</i> pour les unités de <i>Combat Service Support</i> (CSS) (1)		
			Deux <i>Role 1</i> pour les unités de <i>Combat Support</i> (CS) (2)		
			<i>National Medical Liaison Teams</i> pour les petites unités/détachements		
			<i>Ground Ambulance units</i> * (4 pelotons de 10 ambulances)		
Modules Air MEDEVAC tactiques avancés (<i>Light Utility Helicopters</i>) (<i>Aeromedical evacuation rotary wing augmentation</i> *)					
Un <i>Role 2 Forward</i>					
Deux <i>Role 2 Basic Land Medical Treatment Facility</i> *					
Un <i>Role 2 Enhanced Land Medical Treatment Facility</i> *					
Une <i>Casualty staging Unit (CSU)</i> *					
			Par théâtre d'opération, les modules nécessaires pour la médecine préventive (<i>preventive medicine team</i> *), pour le Commandement médical et Contrôle (Med C2) et pour la logistique médicale		

<p>Capacité d'appui médical à la capacité <i>Special Operations Forces</i> Terre (<i>LAND</i>)</p>	<p>Une compagnie médicale (du 14e bataillon médical) spécialisée dans l'appui tactique du niveau <i>Role 1</i> et l'évacuation médicale avancée / tactique en opérations spéciales et une (bataillon médical encore à créer) spécialisée dans l'appui opérationnel du niveau <i>Role 2</i></p>		<p>Un <i>Role 1</i> Para-commando (<i>Special Operations Resuscitation Team</i>) pour chaque compagnie de combat du <i>Special Operations Regiment</i> (6) Trois <i>Role 1</i> (<i>Special Operations Resuscitation Team</i>) pour le <i>Special Forces Group</i> (3) <i>National Medical Liaison Teams</i> pour les petites unités/détachements</p> <p><i>Ground Ambulance units</i>* (1 peloton de 10 ambulances)</p> <p>Modules Air MEDEVAC tactiques avancés (<i>Light Utility Helicopters</i>) (<i>Aeromedical evacuation rotary wing augmentation</i>*) et/ou Avion <i>Short take-off and landing</i></p> <p>Un <i>Special Operations Surgical Team (SOST)</i> Un <i>Role 2 Basic High Mobility Medical treatment facility</i>*</p> <p>Par théâtre d'opération, les modules nécessaires pour la médecine préventive (<i>preventive medicine team</i>*), pour le Commandement médical et Contrôle (Med C2) et pour la logistique médicale.</p>	<p>La durée d'engagement est la même que celle des capacités et formations à appuyer Terre (<i>LAND</i>).</p> <p>Les moyens des capacités d'appui médical suffisent pour soutenir simultanément le déploiement d'UN <i>Special Operations Task Group (SOTG)</i> ET d'UN <i>Special Operations Task Force (SOTF)</i> sur deux théâtres d'opérations différents.</p>	<p>Le délai d'engagement est le même que celui des capacités et formations à appuyer Terre (<i>LAND</i>)</p>
<p>Capacité d'appui médical à la capacité AIR</p>	<p>Une compagnie médicale (du 14e bataillon médical) spécialisée dans l'appui tactique du niveau <i>Role 1</i> aux opérations aériennes</p>		<p>Un <i>Role 1</i> par <i>Deployed Operating Base (DOB)</i> <i>National Medical Liaison Teams</i> pour les petites unités/détachements</p>	<p>La durée d'engagement est la même que celle des capacités et formations à appuyer AIR.</p> <p>Les moyens des capacités d'appui médical suffisent pour soutenir simultanément le déploiement d'un détachement d'avions de combat, d'un détachement d'avions de transport et d'un détachement d'hélicoptères de transport lourds sur trois théâtres d'opérations différents.</p>	<p>Le délai d'engagement est le même que celui des capacités et formations à appuyer AIR</p>

Capacité d'appui médical à la capacité MARITIME	Une compagnie médicale (du 14 bataillon médical) spécialisée dans l'appui du niveau <i>Role 1</i> aux opérations maritimes et une (bataillon médical encore à créer) spécialisée dans l'appui opérationnel du niveau <i>Role 2</i>		Une <i>Role 1 (Level 1 of 2)</i> par navire Un module de médecine preventive (<i>preventive medicine team*</i>) Un <i>Role 2 Forward (Level 3)</i> à bord d'une frégate	La durée d'engagement est la même que celle des capacités et formations à appuyer MARITIME.	Le délai d'engagement est le même que celui des capacités et formations à appuyer MARITIME
Capacité d'appui médical au niveau <i>Joint</i> (en appui de toutes les capacités de la Défense)	Modules opérationnels		<i>Casualty decontamination module</i> (CBRN)	Illimité	En fonction de la formation à appuyer
			<i>Deployable outbreak investigation team*</i> (DOIT)	maximum 2 mois (plusieurs fois par an)	3 jours
			Module stratégique d'AIR MEDEVAC pour le rapatriement de patients (<i>Aeromedical evacuation fixed wing augmentation*</i>)	Illimité (permanence 24/7)	4 heures
<i>Medical Hub 2030</i> et <i>Bridging Mode</i> pendant la période de transition	Un hopital militaire (<i>Role 4</i>) érigé dans le cadre du projet " <i>Medical Hub 2030</i> " - hopital national de crise. Cette unité comprend également un centre de formation médical, d'entraînement et de simulation ainsi qu'un service central de logistique médicale.		<i>Medical Hub 2030</i>	-	-
			Centre médical d'équipement médical et « <i>Bridging mode</i> » de l'HMRA existant pendant la période de transition 2021-livraison de la nouvelle infrastructure	-	-
Capacités d'appui médical supplémentaires aux opérations de l'OTAN conformément aux objectifs du <i>NATO Defence Planning Process</i> (voir également les marques * ailleurs dans le tableau)	A la suite du bataillon médical (encore à établir) spécialisé dans le soutien opérationnel de niveau <i>Role 2</i> .		UN <i>Casualty Staging Unit (CSU)*</i>	6 mois	HRF 1 (60 jours)
	A la suite de la Compagnie médicale (du 14 bataillon médical) spécialisée dans l'appui tactique de niveau <i>Role 1</i> aux opérations aériennes.		<i>Aeromedical evacuation fixed wing augmentation*</i>	6 mois	HRF 1 (60 jours) à partir de 2024

Investissements en matériel majeur

Dimension capacitaire de commandement et de soutien opérationnel			
Capacité	Investissements en matériel majeur 2023-2030 (Mio €2022)	Liquidation 2023-2030 (Mio €2022)	Projets d'investissement et calendrier prévu (Liquidation)
Appui médical (*)	93,4	42,90	<input type="checkbox"/> <i>Bridging mode</i> et équipement médicalisé du <i>medical hub</i> : 18,16 Mio (2026-2029) <input type="checkbox"/> Conteneurs de décompression au profit de la Marine: 2,04 Mio (2026) <input type="checkbox"/> <i>Role 1</i> : 5,67 Mio (2029) <input type="checkbox"/> <i>Role 2</i> : 54,48 Mio (2025, 2031, 2032) <input type="checkbox"/> Ambulance: 10,22 Mio (2028-2029) <input type="checkbox"/> <i>Casualty Staging Unit</i> : 2,84 Mio (2031)
Système intégré autour du soldat	150,38	95,90	<input type="checkbox"/> Armement standard : 34,05 Mio (2025-2030) <input type="checkbox"/> Vision nocturne et moyens d'observation thermique : 21,56 Mio (2025-2027) <input type="checkbox"/> Remplacement 5.7: 13,62 Mio (2031-2032) <input type="checkbox"/> Augmentation du stock en raison d'un recrutement accru : 8,51 Mio (2026) <input type="checkbox"/> Moyens de communication : 45,40 Mio (2027-2030 & 2032-2035) <input type="checkbox"/> Equipement pour les équipes spécialisées : 27,24 Mio (2030-2032)
<i>Space Support</i>	59,58	56,75	<input type="checkbox"/> Systèmes de navigation personnel (GNSS ¹⁷⁰): 2,83 Mio (2031) <input type="checkbox"/> NAVWAR: 11,35 Mio (2025-2026) <input type="checkbox"/> Participation belge au <i>Space Security Center</i> : 45,40 Mio (2025-2029)
Appui général	48,94	48,94	<input type="checkbox"/> Véhicules : 27,37 Mio (2025-2027) <input type="checkbox"/> Moyens de Camouflage : 15,89 Mio (2025-2028) <input type="checkbox"/> Moyens pour le contrôle des accès : 5,67 Mio (2025-2026)
TOTAL	352,30	244,49	

¹⁷⁰ GNSS : *Global Navigation Satellite Systems*.

(*) Pour une image complète des investissements nécessaires dans la capacité d'appui médical, des investissements en infrastructure ainsi que des crédits inclus dans l'exploitation doivent également être pris en compte (inclus séparément dans les autres couches budgétaires infrastructure et exploitation - voir chapitre 4).

i. Les capacités d'appui médical

L'appui médical capacitaire est une forme essentielle de soutien opérationnel (*Combat Service Support* – CSS) qui doit être dimensionné en fonction du niveau d'ambition des différentes dimensions capacitaires. Une bonne coordination avec les acteurs de la sécurité (médicale) nationale et le système de santé national doit être poursuivie afin d'optimiser le rôle d'appui des éléments médicaux militaires pour la contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national, quelle que soit la crise, et de maximiser les possibilités nationales de mise en condition (entraînement) afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle.

Tenant compte des caractéristiques des menaces en perpétuel développement et des futures évolutions des opérations militaires, il est indispensable d'intégrer dans cet environnement les nouvelles capacités et technologies médicales nécessaires à une organisation centralisée des efforts de préparation, de prévention, d'information, de promotion, d'amélioration, de restauration et d'évaluation de la santé du personnel de la Défense.

Les capacités du service médical militaire sont expressément développées sur les plans qualitatif et quantitatif pour préparer, améliorer, prodiguer des soins spécialisés, informer, évaluer, et définir les cadres normatifs en matière de Santé pour tout le personnel de la Défense. Il s'agit de mettre à la disposition du personnel, les capacités de médecine préventive, de médecine curative, de médecine d'expertise et de médecine du travail. Ces capacités sont déployées, tant en première qu'en deuxième ligne, pour fonctionner de manière intégrée, selon une approche multidisciplinaire dans les spécialités respectives, en mettant le patient au centre des processus.

Les capacités médicales militaires de la Composante Médicale sont organisées comme suit: un pilier opérationnel, un pilier de mise en condition et un pilier d'appui. En plus du personnel du pilier opérationnel, une partie du personnel qui travaille dans le pilier de réserve et de soutien est également déployable sur le plan opérationnel. La séparation entre les piliers n'est donc pas limitée en termes de personnel et permet le transfert en douceur du personnel pour les missions d'un autre pilier. Par exemple les médecins des modules opérationnels doivent être engagés parfois en tant qu'experts pour renforcer le pilier de mise en condition afin de former les collègues et des candidats militaires, et inversement, des militaires du pilier de mise en condition doivent pouvoir être engagés notamment pour des missions d'instruction.

- Le pilier opérationnel

Le pilier opérationnel comprend toutes les capacités médicales qui contribuent directement au déploiement opérationnel des capacités de la Défense. L'organisation est menée conformément aux dispositions de l'OTAN à cet égard, qui sont destinées à être en mesure de fournir aux blessés un traitement rapide et continu en fonction de la gravité de leurs blessures ou de leurs affections. Les récentes opérations ont resserré les délais dans la doctrine médicale de l'OTAN, soulignant ainsi l'importance d'une capacité médicale opérationnelle rapide. Les moyens aériens avancés¹⁷¹ et tactiques¹⁷² pour le transport sanitaire (hélicoptères et avions STOL¹⁷³) y gagnent en importance, mais constituent un déficit capacitaire au niveau européen. La capacité médicale militaire est une pénurie générale au sein de l'OTAN et de l'UE. Outre le maintien d'une capacité médicale suffisante pour pouvoir fournir un soutien médical à nos troupes au niveau national, il est important que notre Défense puisse apporter une capacité médicale quantitativement suffisante aux objectifs capacitaires de l'OTAN et de l'UE dans le cadre multilatéral du « partage du fardeau » (« *burden sharing* »).

C'est pourquoi le niveau de nos capacités médicales doit être en adéquation avec le niveau d'ambition général de la Défense pour les quatre autres dimensions capacitaires. En outre, l'organisation de la Défense doit être en mesure de mettre un nombre limité de capacités médicales dans un cadre multinational. Dans le tableau ci-dessus avec les capacités médicales,

¹⁷¹ Des moyens aériens avancés assurent le transport des blessés entre le lieu de l'accident et un centre médical *Role 1*.

¹⁷² Les moyens aériens tactiques assurent le transport des blessés entre les différentes structures médicales du théâtre d'opérations.

¹⁷³ STOL : *Short take off and landing*.

ces objectifs sont nommés avec leur nom anglais correct et munies d'un astérisque*, la plupart sont répertoriées dans les rangées des capacités de soutien aux formations de déploiement de la Défense belge et deux objectifs sont répertoriés séparément dans la rangée du bas.

Le pilier opérationnel est constitué des capacités décrites dans la doctrine de l'OTAN pour le soutien médical aux opérations militaires, qui forment ensemble ce que l'on appelle le *Continuum of Care*. Ce pilier opérationnel prévoit un échelonnement des capacités de traitement : du *Role 1* au *Role 4*.

La capacité médicale militaire ne garantit pas elle-même le niveau le plus bas de soins médicaux dans la chaîne de soins continus, mais elle assure cependant la formation et la préparation de chaque soldat et fournit même une formation médicale supplémentaire en dehors de la capacité médicale. Chaque soldat doit au moins être capable d'effectuer des actions médicales de base pour sauver des vies et prévenir des dommages irréversibles, avant qu'un soutien médical plus spécialisé ne puisse prendre le relais. Cette couche de base non spécialisée de soins médicaux est appelée *Self and Buddy Care* en terme OTAN (*First Responder Capability*).

La couche de base de la capacité médicale spécialisée est constituée des installations médicales de *Role 1*¹⁷⁴ qui assurent la stabilisation des blessés et des malades lors des opérations, afin qu'ils puissent être évacués. Les éléments de *Role 1* sont également responsables des actions médicales dans un cantonnement pendant les opérations, comparables à celles d'un médecin généraliste et d'une infirmière (*primary healthcare*). Les installations de *Role 1* sont très proches des capacités expéditionnaires et doivent être considérées comme un élément essentiel au *combat service support* qui doit être inclus autant que possible dans la préparation et l'entraînement de l'unité appuyée. C'est pourquoi les structures médicales de *Role 1* et les unités opérationnellement déployables seront autant que possible implantées au même endroit. Le déploiement et le soutien de ces installations médicales de *Role 1* continueront d'être contrôlés de manière centralisée par un état-major bataillon et par le commandement de la Composante Médicale, pour une efficacité maximale. Selon la doctrine actuelle de l'OTAN, la chirurgie vitale n'est pratiquée qu'à un niveau supérieur de soutien opérationnel médical, à savoir la capacité médicale de *Role 2*. Cependant, le déploiement opérationnel de ces dernières années a mis en évidence le besoin d'une capacité chirurgicale limitée dans la première ligne de soutien médical spécialisé qui améliore les capacités de sauver des vies et d'éviter des blessures permanentes. Des *Role 2 Forwards* sont donc également prévus et peuvent être déployés séparément, dans une installation médicale de *Role 1* ou de *Role 2* lorsque les risques opérationnels l'exigent.

Les véhicules sanitaires doivent être du même type que les unités soutenues afin d'offrir la même mobilité (tactique) et le même degré de protection afin qu'ils puissent être facilement entretenus et ravitaillés logistiquement. Ils ne doivent pas constituer un obstacle tactique pour l'unité soutenue et doivent être clairement identifiable pour les troupes amies. Certains de ces véhicules sont utilisés comme moyens d'évacuation au sol. Des moyens aériens avancés et tactiques (hélicoptères et avions STOL) peuvent également être déployés depuis l'endroit du blessé jusqu'au niveau *Role 1* ou pour assurer le lien avec un échelon supérieur de soutien opérationnel médical. La Défense belge dispose actuellement insuffisamment de capacités pour l'évacuation sanitaire aérienne avancée et tactique (via des hélicoptères ou des avions tactiques spécialisés). Cependant, les nouveaux programmes LUH et SOF Air y remédieront et offriront ainsi une solution à cette pénurie de capacité nationale (voir Dimension Terre). Une contribution belge à cette capacité spécifique d'évacuation sanitaire est également importante car elle concerne également une pénurie de capacité européenne et renforce les possibilités de la Défense de soutenir la contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national.

¹⁷⁴ Une installation de traitement médical « *Role 1* » est définie par l'OTAN comme une capacité médicale sous responsabilité nationale qui vise à dispenser des soins médicaux de base, des premiers secours spécialisés, du triage, de la réanimation et de la stabilisation.

En plus du *Role 1*, une capacité nationale de *Role 2*¹⁷⁵ est indispensable pour un soutien opérationnel suffisamment autonome et une contribution capacitaire multilatérale en *burden sharing* pour l'OTAN et de l'UE. Les installations médicales de *Role 2* sont des hôpitaux de campagne où les blessés peuvent recevoir des soins plus spécialisés, y compris une capacité chirurgicale complète avec des services de soutien et de suivi tels que les soins intensifs. Un élément de *Role 2* a une structure de base (*Role 2 basic*) qui, en fonction de la durée et/ou de la nature d'une opération, peut être étendue avec des modules plus spécialisés (*Role 2 enhanced*) comme une capacité chirurgicale plus étendue, un module de soins intensifs ou des lits supplémentaires avec des soins infirmiers.

Une partie du matériel médical (articles de consommation et certains équipements médicaux) et le personnel médicotechnique spécialisé du *Role 2* sont employés dans la structure centralisée de mise en condition de la capacité médicale : le « *Medical Hub* » (voir ci-dessous), lorsqu'ils ne sont pas déployés. Les installations médicales de *Role 1* et de *Role 2* nécessitent des investissements fréquents et récurrents en équipement afin de continuer à garantir les standards de qualité belge en matière de soins. La technologie médicale évolue relativement rapidement et l'organisation de la Défense doit respecter les normes de médecine fondée sur les faits (*evidence-based medicine*) telle qu'elle est pratiquée en Belgique.

Les structures modulaires du *Role 2* lui permettent de s'intégrer dans un hôpital de campagne multinational jusqu'au niveau *Role 3*. Ainsi, une collaboration internationale peut se faire ponctuellement et en concertation pour assurer un soutien médical aux opérations de la coalition.

La Défense devra également toujours assurer l'évacuation médicale stratégique (via les moyens aériens) qui, dans le processus d'appui médical, suit généralement la prise en charge dans une installation *Role 2* ou *Role 3*. L'évacuation médicale stratégique peut être assurée via des systèmes de transport de patients intégrables dans l'avion de transport A400M et éventuellement via un programme de coopération internationale grâce à un kit d'évacuation sanitaire stratégique pour le *pool* MRTT. Les moyens d'évacuation stratégique aérienne de la Composante Médicale seront déployables en permanence et devront pouvoir quitter la Belgique pour l'étranger à très court terme afin de récupérer des personnes malades ou blessées.

En plus des installations médicales pour le traitement des malades et des blessés et des équipements d'évacuation terrestre et aérienne, des modules spécialisés de soutien médical sont également nécessaires. Par exemple, des éléments de commandement et de contrôle médicaux, des modules médicaux de ravitaillement, des modules de médecine préventive (*Force Health Protection*) et d'autres modules spécialisés devraient pouvoir être déployés en appui aux opérations. Ces modules peuvent également être utilisés dans le cadre de la sécurité globale sur le territoire national ou pour des opérations humanitaires.

Le RDOIT (*Rapid Deployment Outbreak Investigation Team*) de la capacité CBRN sera en mesure d'appuyer le *Role 2* pour renforcer la capacité médicale CBRN, qui constitue également une lacune capacitaire au sein des pays européens de l'OTAN.

¹⁷⁵ Une installation de traitement médical de « *Role 2* » est définie par l'OTAN comme une « capacité d'intervention chirurgicale initiale » et se caractérise par la capacité d'effectuer des interventions chirurgicales, en plus de recevoir et de trier les blessés, de les réanimer et de traiter les chocs. Cette structure de soins fait suite à la capacité « *Role 1* » où les victimes sont d'abord vues par une équipe spécialisée en médecine d'urgence. L'installation « *Role 2* » dans sa forme de base (*Role 2 Basic*) garantit la capacité chirurgicale, y compris la chirurgie de contrôle des dommages et les procédures chirurgicales pour les traumatismes de guerre, pour effectuer des procédures médicales vitales ainsi que des opérations qui peuvent sauver des membres. De cette façon, le patient peut être transporté vers la prochaine formation hospitalière avec des ressources plus importantes dans les délais stipulés. Cette installation peut être améliorée par des modules médicaux spécialisés supplémentaires à un *Role 2 Enhanced* qui comprend tous les modules médico-techniques pour effectuer une chirurgie de contrôle des dommages et une réanimation de contrôle des dommages permettant une stabilisation et une préparation supplémentaires du patient pour une évacuation stratégique (aérienne). (*NATO Standard AJP-4.10 (C) Allied Joint Doctrine for Medical Support*, NATO, September 2019).

- **Le pilier de mise en condition**

Ce pilier assure à la fois la préparation de ses propres capacités médicales et l'appui à la préparation des autres Composantes.

Le pilier de mise en condition est chargé de vérifier si les nouvelles recrues ont un profil médical approprié pour pouvoir travailler au sein de la Défense (sélection) et de s'assurer qu'il est médicalement déployable (évaluation et expertise).

De plus, ce pilier assure la médecine curative au sein du Ministère de la Défense qui déjà été évoquée plus haut. Les soins curatifs militaires primaires sont déjà largement externalisés par le système de prestation de soins médicaux agréés (médecins généralistes, dentistes, physiothérapeutes, etc.).

Le centre de compétence de la Composante Médicale assure la formation spécifique militaire du personnel de la capacité médicale et l'appui à la formation médicale des autres dimensions capacitaire (*Self and Buddy Care*). La formation médicotechnique (pour les médecins, les infirmières, les psychologues, entre autres), la formation académique et la formation avancée se déroulent dans des institutions civiles¹⁷⁶ ou interdépartementales. Le projet Medical Hub 2030, décrit au chapitre 6, envisage une intégration de ce centre de compétences dans ce hub et une extension de ses capacités avec un centre de simulation et d'entraînement.

- **Le pilier d'appui**

Le pilier d'appui comprend le Commandement de la Composante médicale et la logistique médicale. La logistique médicale est chargée de l'acquisition, du stockage, de l'entretien, des réparations et de la distribution du matériel médical au profit des opérations et de la mise en condition. Dans le cadre de la rationalisation du stockage et de la distribution dans le secteur des ressources matérielles, le soutien logistique médical sera en partie externalisé, mais avec la garantie qu'une mission opérationnelle de la Défense ne soit pas mise en danger.

ii. **Le système intégré autour du soldat**

Au cours des dernières années, le soldat est devenu un système intégré, où la complémentarité de l'habillement et l'intégration complète de son armement individuel actuel et futur, de l'optronique, des équipements C4I2 (*Command, Control, Communications, Computers, Intelligence and Interoperability*) et des protections balistiques, est devenue une nécessité absolue. Afin de pouvoir fonctionner de manière efficace et efficiente en tant que soldat, il est donc essentiel d'adapter intégralement les vêtements et l'équipement à l'utilisateur et à ses tâches et missions, en tenant compte des différentes conditions climatiques et géographiques dans lesquelles il évolue. Couplé à l'augmentation du nombre de soldats et à l'augmentation du recrutement, cela nécessite un budget structurel pour l'achat de vêtements et d'équipements. Le renouvellement et l'extension de l'armement, y compris les équipements optiques et vision nocturne, font partie de l'investissement en équipements principaux. Ces investissements augmenteront la disponibilité et la capacité de déploiement de nos militaires en fonction des évolutions technologiques et des besoins opérationnels.

iii. **Space Support**

Les ambitions civiles importantes dans le domaine satellitaire en Belgique, mais également la dépendance opérationnelle importante en matière d'appui aux opérations (SAT-IMINT, SATCOM et PNT/GNSS¹⁷⁷) implique pour la Défense de ne plus négliger le développement sécuritaire spatial, notamment en matière de connaissance de la situation spatiale (*space situational awareness*).

Compte tenu des bouleversements que subit le secteur spatial actuellement, notamment le GNSS Galileo et les microsattelites multi-usages, (*multipurpose microsattelites*), il convient d'aborder de manière plus holistique ce nouveau domaine opérationnel. De très nombreux indicateurs montrent

¹⁷⁶ Par exemple via les écoles provinciales pour ambulanciers et pompiers

¹⁷⁷ PNT/GNSS : *Position, Navigation, and Timing / Global Navigation Satellite Systems*.

le changement de paradigme à l'œuvre et le regain d'intérêt général pour les aspects sécurité du spatial. Ce serait très dommageable pour la Belgique de rater ce tournant important pour toutes nos capacités au moment où nos Alliés, même les plus petits, investissent dans le domaine.

En ce qui concerne les développements à court terme, il convient de noter la résolution de la problématique légale Galileo/PRS (accès au *Public Regulated Service*), notamment par une actualisation de la Loi du 11 décembre 1998.

De manière générale, compte tenu des menaces, de l'importance lors des engagements opérationnels et des risques importants au niveau sociétal, il convient d'augmenter la résilience GNSS de la Défense ainsi que l'expertise associée par la mise en place d'une capacité de protection contre le brouillage GPS, tout en mettant à disposition cette expertise et en déployant certaines technologies sur le territoire national. Ces différentes initiatives doivent évidemment cadrer dans le développement d'une stratégie de défense pour l'espace (*space defence strategy*) qui prendra en compte différentes transformations et réflexions en cours (*NATO Space Domain Action Plan, EU CARD Defence in Space Focus Area*, stratégie nationale spatiale, aspects sécuritaires dans le programme spatial de l'UE, *ESA Cyber in Space*, initiatives des alliés, ...).

Le développement sécuritaire spatial (notamment en matière de connaissance de la situation spatiale) ne peut être négligé. Le Plan STAR initie dès lors un certain nombre d'investissements significatifs tels que le renouvellement des systèmes de navigation GNSS, le développement du C2 PRS Galileo des systèmes d'appui et déployables défensifs de moyens NAVWAR, ainsi que la participation à un centre de sécurité dans l'espace (*space security center*).

iv. Appui général

Des investissements d'intérêts général tels que, par exemple, en matière de véhicules, de moyens pour les camps d'entraînement, de moyens de camouflage ou de moyens de contrôle d'accès complètent les investissements majeurs en matière de défense.

f. Etat-major de la Défense

Les processus de l'état-major de la Défense seront réexaminés afin de les optimiser et de déterminer les compétences et qualités requises pour exercer les fonctions qui y sont liées. Cette étude visera prioritairement la gestion de la transversalité au sein de l'état-major de la Défense, l'augmentation de l'agilité et de la subsidiarité, et le renforcement de la gouvernance. Et ce, en particulier dans le contexte d'un fonctionnement dans les nouvelles installations du futur quartier général.

L'étude sera réalisée par un service externe. Les résultats sont attendus pour 2022, après quoi si nécessaire, un arrêté royal pour l'organisation de l'état-major de la Défense pourra être adapté.

« Une structure de commandement efficiente, orientée résultats et basée sur la responsabilisation des commandants locaux, est élaborée. Les principes directeurs à cet égard sont :

La rationalisation de l'empreinte en personnel de l'état-major de la Défense caractérisée par une augmentation de la transversalité et de la coordination. Il en résultera l'augmentation de l'agilité et le renforcement de la gouvernance de l'organisation. »

(Principe n° 9.a)

« Le renforcement du niveau local en lui accordant une plus grande responsabilité dans l'acquisition des ressources matérielles, des services et du personnel, une plus grande autonomie dans l'utilisation des ressources et un rôle de pilotage renforcé pour le développement et la maîtrise organisationnelle. »

(Principe n° 9.b)

Cet examen sera réalisé par un service externe. Un prestataire a été désigné. L'exploitation des résultats de l'examen aura lieu en 2022 et, le cas échéant, l'arrêté royal relatif à la structure de l'état-major de la Défense sera adapté. Les nouveaux processus devront être opérationnels lors du déménagement vers les nouvelles installations du futur quartier général.

g. Développement de compétences (*competence development*)

La récente augmentation des recrutements nécessite un ajustement de la capacité de formation actuelle. Le système de centres régionaux de formation de base décentralisés dans les Composantes, chargés de l'organisation de la phase d'instruction militaire (PIM) des volontaires, sera évalué et élargi là où nécessaire¹⁷⁸. Par ailleurs, les centres *Joint* de formation de base (CBOS¹⁷⁹/CIBE¹⁸⁰) seront maintenus.

Le recrutement accru et la double incorporation des Sous-Officiers, ainsi qu'une meilleure répartition des institutions de formation nécessitent l'extension du centre de formation logistique pour y inclure entre autres une section bilingue de l'École Royale des Sous-Officiers (ERSO). Des synergies y seront également recherchées avec les autres acteurs de la sécurité et sûreté. Les possibilités de la division préparatoire de l'ERSO sont considérablement élargies (Division Préparatoire Cadre, statut de réserviste) et l'implémentation de ces aménagements sera poursuivie.

La formation académique des Officiers à l'École Royale Militaire (ERM) initiée par la Vision stratégique est actuellement en pleine exécution pour offrir la perspective d'une formation académique, caractériel et militaire de haute qualité pour les futurs officiers, ainsi que le potentiel d'accueil nécessaire à un plus grand nombre de cadres à l'avenir.

Pour la formation professionnelle, une tâche supplémentaire sera donnée aux centres de compétences des Composantes, pour ce qui n'aura pas pu être enseigné lors de la formation à l'ERSO et lorsque, le cas échéant une formation/appui décentralisé des unités des Composantes est nécessaire.

La poursuite du développement de la capacité d'appui au développement des compétences (*competence development*) et de la capacité d'absorption de la Défense (recrutement, sélection, équipement, formation) doit garantir les objectifs élargis de recrutement afin de permettre une consolidation au niveau du personnel et, finalement, la croissance des structures du personnel pour entrevoir l'horizon 2030 et au-delà.

h. Gestion des ressources matérielles

Les ressources budgétaires pour l'investissement en matériel majeur permettront de renouveler des capacités qui restent pertinentes et de développer en parallèle de nouvelles capacités. Il y aura donc un besoin supplémentaire d'appui logistique technique et spécialisé. Dans l'établissement de la trajectoire budgétaire vers 2030 (voir chapitre 4), on prévoit également de nouveaux investissements importants en matière d'infrastructures qui devront être réalisés et suivis.

Le support des capacités et des systèmes d'armes doit garantir la disponibilité afin que les utilisateurs maintiennent un niveau opérationnel optimal. L'appel au secteur privé se fera toujours avec la garantie qu'aucune des missions opérationnelles de la Défense ne sera mise en péril et lorsque ceci réduira les coûts ou augmentera l'efficacité.

En 2030, les gestionnaires des ressources matérielles pourront encore faire appel à divers centres de compétences où il y aura des coopérations plus ou moins importantes avec des partenaires civils spécialisés. Comme aujourd'hui, il est essentiel pour le fonctionnement de la Défense de pouvoir assurer la maintenance spécialisée des systèmes avioniques (équipements volants) et électroniques

¹⁷⁸ Exemples : Lombardsijde, Tournai, Quartiers du futur.

¹⁷⁹ CBOS : *centrum Basisopleiding en Scholing Noord* - Centre d'instruction de base et d'écolage Nord.

¹⁸⁰ CIBE : centre d'instruction de base et d'écolage Sud.

de la Défense, le développement, la maintenance et le support technique du Réseau de communication territorial de défense et du Commandement opérationnel, être capable de mettre en œuvre des systèmes de contrôle et de communication de la défense (C3). Le centre de compétence matériel « volant & systèmes d'information et de communication » (Peutie) le garantira également en 2030. Le centre de compétence « matériel roulant & armement » (Rocourt) continuera d'assurer la gestion du cycle de vie du matériel roulant, de l'armement, des équipements optroniques et des munitions du ministère de la Défense, du prototypage et de la production de petits volumes, et sera le hub pour la réception de nouveaux systèmes d'armes et l'évacuation des systèmes d'armes obsolètes. Le centre de compétence « mobilité et Distribution » (Peutie) continuera d'être le moteur de la mobilité territoriale et sera chargé de la fourniture des vêtements et équipements spécifiques, ainsi que de la réception, du stockage et de la distribution des pièces détachées au profit de toutes les unités. Le centre de compétence « infrastructure » (Evere), qui est chargé de l'étude et de la réalisation des travaux d'infrastructure, et le « centre d'identification du matériel » (Evere) continueront également à employer le personnel nécessaire pour soutenir le plein fonctionnement de la Défense. L'exploitation et l'assurance de la fiabilité de la partie belgo-luxembourgeoise du *Central Europe Pipeline System* de l'OTAN, un réseau militaire pour le transport et le stockage de carburant, restent sous la responsabilité de la « *Belgian Pipeline Organisation* » (Louvain). Les activités du centre de compétence « *support material and products* » (Ypres) et du centre de distribution « pièces de rechange » (Berlaar) sont en outre progressivement externalisées dans le cadre d'un contrat dans lequel la Défense sous-traite un acteur logistique privé (Beringen).

i. Gestion des camps

Un certain nombre d'installations pourront à l'avenir être gérées par des partenaires privés. Cela concerne certains camps, les terrains de tir et les zones à vocation similaire, mais aussi les installations d'entraînement de nos quartiers telles que les pistes d'écologie, les « *skillhouses* », les infrastructures sportives et de simulation. Ces installations sont un élément essentiel de la mise en condition nationale. Le cas échéant, la gestion se déroulera en collaboration avec un partenaire privé, tandis que la Défense pourra se concentrer sur les tâches essentielles telles que la planification, l'organisation de la formation et la sécurité. Le partenaire privé sera alors principalement responsable de l'accompagnement tel que la gestion et la maintenance de l'infrastructure. On veillera toujours à ce que cette externalisation réduise les coûts ou augmente l'efficacité.

j. Le Wing Météo

Différentes structures soutiennent à la fois la mise en œuvre territoriale et expéditionnaire des moyens aériens de la Défense. Le Wing Météo répond aux besoins de la Défense en matière d'informations météorologiques. Elle a une mission territoriale importante au service de nos propres moyens aériens militaires et de ceux de nos pays partenaires. Le Wing Météo est également indispensable à la préparation du déploiement opérationnel, afin que les conditions climatiques de la zone de déploiement puissent être correctement prises en compte pendant la période de déploiement prévue. Des détachements du Wing Météo peuvent être envoyés en opérations et en soutien aux centres d'opérations. Le Wing Météo soutient également la capacité météorologique civile nationale.

k. L'Unité cynologique interarmes (UCI)

Le centre de compétence « canin » de la Défense est actuellement intégré au sein du centre de compétence « Air » (CC Air) de la Composante Air. Le siège principal de l'Unité cynologique

interarmes (UCI) est co-localisé à Oud-Heverlee (Meerdael) avec la clinique vétérinaire, tandis que différentes antennes secondaires sont réparties dans différents quartiers sur le territoire national afin de pouvoir appuyer les unités opérationnelles de manière plus efficiente. L'UCI est non seulement en charge des formations des chiens de travail militaire (*Military Working Dog* - MWD), mais également d'une partie de leur entraînement continué, de leur suivi opérationnel et des coordinations avec les différents niveaux d'autorités de l'état-major pour assurer leur mise en œuvre. Des synergies avec d'autres services publics employant des chiens de travail y sont également développés, principalement avec le centre de compétence « canin » de la Police Fédérale (Dienst Appui Canin Hondensteun – DACH).

Il existe actuellement six capacités canines différentes réparties dans trois catégories distinctes. Premièrement, la catégorie des chiens de patrouille (*Patrol Dog* – PD) est composée de trois capacités distinctes : les chiens de garde (*Guard Dog* – GD) utilisés par les veilleurs maitres-chiens (VMC) au sein de la garde professionnelle, les chiens d'intervention (*Intervention Dog* – ID) utilisés au sein de la Composante Air pour assurer la sécurité des MOB-DOB, les chiens de police militaire (*Military Police Dog* – MPD) utilisés au sein du *Military Police Group* pour créer principalement un effet de dissuasion lors des activités de police.

Ensuite, la catégorie des chiens de pistage est composée de deux capacités distinctes : les chiens détecteurs d'explosifs (*Explosives Detection Dog* – EDD) utilisés au sein de la Composante Air et des bataillons du Génie pour l'exécution de fouilles et de recherches d'explosifs, et les chiens pisteurs (*Tracking Dog* – TD) utilisés au sein de la Composante Air pour exécuter des recherches de personnel militaire (*Joint*) pour leur propre entraînement et de personnes disparues.

Enfin, la catégorie des chiens à double capacité patrouille et détection d'explosifs (*Patrol & Explosive Detection Dog* – PEDD) comporte les chiens des Forces Spéciales (*Special Force Dog* – SFD) utilisés au sein du *Special Forces Group* en appui aux opérations des *Special Forces*.

I. Les commandements de Province

La structure des commandements de province sera augmentée. Leur rôle dans la contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national sera maintenu. Le rôle du représentant militaire de la Défense auprès du Gouverneur de Province sera maintenu. L'éventuelle contribution du commandement provincial à la politique de recrutement et de formation sera étudiée plus encore. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de l'étude évoquée précédemment dans le cadre de la réorganisation de l'état-major et des structures de la Défense (chapitre 6). Les récents événements (COVID 19, inondations, ...) semblent indiquer qu'un renforcement des commandements de Province est indispensable, par exemple en utilisant encore plus la réserve opérationnelle. Dans ce cadre, une plus grande autonomie sera par exemple accordée aux Commandants de Province en cas de gestion de crise.

Par ailleurs, les objectifs d'une politique moderne de gestion des femmes et des hommes s'articuleront à l'avenir également, dans la mesure du possible, dans le cadre du rajeunissement des fonctions qui le nécessitent, à l'instar notamment des Commandants de Province et des attachés de défense. Untel rajeunissement doit permettre à celles et ceux qui occupent ce type de fonctions de pouvoir mettre à profit leur gain d'expérience dans le cadre de leur évolution future au sein de la Défense.

m. Les laboratoires de la Défense (DLD)

Les laboratoires de la Défense soutiennent la chaîne logistique des différentes capacités de la Défense en contrôlant par exemple la qualité des carburants et des tests sur les textiles.

Ils fournissent également le soutien scientifique et technique nécessaire à la capacité CBRN, car le DLD est certifié pour l'identification de matériaux CBRN. Par cette certification, les laboratoires de la Défense peuvent également contribuer à la lutte internationale contre les armes de destruction

CBRN et peuvent être appelés à soutenir la contribution à la sécurité, au sens large du terme, de la population sur le territoire national. Les laboratoires de la Défense ont également un rôle important à jouer dans le déploiement sécuritaire de nos troupes dans les opérations expéditionnaires en contrôlant des échantillons de sol à l'endroit où les détachements sont prévus d'être stationnés.

n. Les Musiques royales de la Défense

Le soutien musical des cérémonies protocolaires et l'écoute d'événements musicaux font que les trois Musiques Royales contribuent indéniablement aux traditions et à l'image de la Défense en Belgique et à l'étranger. A cet effet, les trois Musiques Royales (Guides, Force aérienne et Marine) ont chacune leur propre identité et style musical.

La mise en œuvre de ces musiciens sort du cadre des FTE_u.

o. Participation aux organisations internationales

L'ancrage stratégique poursuivi avec des partenaires privilégiés et l'objectif général d'ancrer au maximum nos capacités dans des structures internationales font que de plus en plus de militaires et civils de la Défense sont affectés en permanence à l'étranger. Cela s'applique à la fois aux fonctions associées à des capacités ou systèmes d'armes spécifiques, qui sont généralement remplies à partir des Composantes, pour des postes dans les organisations internationales, qui sont généralement pourvus d'un niveau interarmes (*Joint*). Ces fonctions internationales de défense ne fournissent pas seulement une voix nationale au niveau international, elles apportent également une contribution importante à la direction et au soutien du déploiement opérationnel.

Plusieurs fonctions internationales sont remplies à partir des Composantes. Pour la Composante Terre, il s'agit principalement d'une contribution à l'Eurocorps, l'état-major du Corps français de réaction rapide à Lille, la coopération avec l'Armée de terre française dans le cadre du projet CaMo et aux différents états-majors de l'OTAN en Belgique et à l'étranger¹⁸¹. Dans le passé, le quartier général de l'Eurocorps multinational à Strasbourg a commandé à plusieurs reprises des opérations de l'OTAN, toujours avec une participation importante de militaires belges. Les militaires belges employés à Lille et à Brunssum participent également à des opérations multinationales à l'étranger à partir de ces états-majors. Afin d'orienter le projet CaMo dans la bonne direction, il existe une coopération étroite avec la France au sein de toutes les lignes de développement (DOTMLPFI¹⁸²), afin que tous les domaines de ce projet soient correctement alignés les uns avec les autres. En outre, il existe également une coopération BENELUX dans plusieurs domaines nationaux (formation Para, ingénieur, neutralisation des explosifs et munitions, CBRN, C-IED, appui-feu indirect, interaction civilo-militaire, soutien logistique, ISTAR, exercices et entraînements terrestres, Forces spéciales) par laquelle le personnel des Forces terrestres est employé au sein de la structure de commandement et de contrôle des Forces armées néerlandaises, en plus des fonctions de liaison. La Composante Air est représentée dans divers états-majors et organisations internationaux au profit de la planification et de l'exécution des opérations aériennes et de la préparation de nos unités. Pour l'OTAN, il s'agit du quartier général de l'AirCOM à Ramstein, du *Combined Air Operations Center* (CAOC) à Uedem et du *Joint Air Power Competence Center* (JAPCC) à Kalkar, tous situés en Allemagne. Dans le cas d'une opération OTAN, ces personnes peuvent être déployées au sein de la structure OTAN. Par ailleurs, il existe également une coopération bilatérale avec la France avec la participation de personnels au sein de la structure de commandement et de contrôle de la Composante Aérienne Interarmées à Lyon et la présence de militaires belges dans les écoles de

¹⁸¹ Quartier général de l'OTAN à Evre, Commandement des Forces interarmées de l'OTAN à Brunssum, quartier général de niveau stratégique, quartier général suprême des Puissances alliées en Europe (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe – SHAPE*) à Mons et le quartier général de la Composante Terre de l'OTAN à Izmir.

¹⁸² DOTMLPFI : *doctrine, organisation, training, material, leadership, personnel, facilities, interoperability.*

pilotage françaises de Dax et Avord. Notre Composante Air contribue également au personnel permanent de l'*European Air Group* à High Wycombe au Royaume-Uni, du *European Air Transport Command* (EATC) à Eindhoven (Pays-Bas) et du *European Personnel Recovery Center* (EPRC) à Poggio (Italie). L'EATC soutient activement les opérations en coordonnant le transport aérien pour le déploiement opérationnel logistique et l'approvisionnement. En outre, un certain nombre de spécialistes sont employés à Sigonella (Italie), dans le cadre de la capacité *Alliance Ground Surveillance* (AGS) de l'OTAN. Enfin, la Défense a également employé des experts en la matière dans le cadre de partenariats avec d'autres pays tels que le F-16 MNFP (*Multi-National Fighter Program*), le *F-35 Joint Program Office* (JPO), au sein de l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) pour l'achat et le support des A400M et au sein de la NAHEMA (*NATO Helicopter Management Agency*) et du BeNeSam pour les hélicoptères NH90.

Les positions internationales de la Marine se trouvent principalement dans les quartiers généraux et les écoles belgo-néerlandais. Au sein de la Direction des opérations du quartier général binational Amiral BENELUX, les militaires belges et néerlandais sont responsables de la planification et de la gestion des unités maritimes belges et néerlandaises. Les personnes employées au sein du NLMARFOR (l'état-major de l'escadre néerlandais) sont déployées dans les différentes opérations menées par cet état-major (par exemple ATALANTA). Il existe également des structures binationales pour superviser et évaluer les frégates et les navires de lutte contre les mines lors de leur mise à niveau vers des navires opérationnels. Les écoles binationales assurent la formation des militaires belges et néerlandais dans les domaines opérationnels et techniques. Un certain nombre de soldats belges sont également employés en soutien matériel à Den Helder, Utrecht et La Haye. La Composante Marine est également présente à Northwood, le quartier général maritime soutenant les opérations de l'OTAN, et a une présence permanente dans les états-majors opérationnels de l'UE d'ATALANTA à Brest et d'EMASOH à Abu Dhabi. Il existe également un poste au sein du bureau du projet OTAN Seasparrow à Washington et, en rotation avec la défense néerlandaise, un poste au *Naval Surface and Mine Warfighting Development Center* ou au *Mine Warfare Training Center* à San Diego. La Marine coopérera également avec la France sur la formation professionnelle et l'échange de personnel.

Toujours dans le domaine de capacité Information/Intel-Cyber-Influence, des fonctions sont fournies respectivement dans les Centres d'excellence (*Centers of Excellence – CoE*) Cyber, CiMiC, StratCom et Hybrid. Au niveau tactique, il existe déjà une coopération avec des unités-sœurs aux Pays-Bas (*Civiel en Militaire Interactie Commando*), en France (Centre Interarmées d'Action sur l'Environnement) et en Allemagne (*Bundeswehr Operational Communication Center, Deutsches CIMIC Zentrum*). Il sera étudié dans quelle mesure la coopération avec la composante Cyber-Influence devra être élargie.

En plus des fonctions internationales associées aux capacités employées par les composantes de la Défense, notre Défense contribue également en personnel aux quartiers généraux des organisations internationales de sécurité. Il est important que l'attachement de la Défense et du gouvernement belge à nos partenariats multilatéraux se reflète également en permanence dans nos positions au sein de ces institutions. Cela fait également partie d'une contribution solidaire multilatérale de *burden & responsibility sharing*. Ces fonctions sont également de la plus haute importance opérationnelle car le déploiement opérationnel de notre Défense s'effectue généralement dans le cadre de ces organisations. Outre les fonctions diplomatiques, le contrôle et l'influence sur ces opérations et la politique de ces organisations internationales s'exercent également via des fonctions militaires à un niveau militaro-stratégique.

La Défense est représentée dans les structures internationales de l'OTAN suivantes au niveau militaro-stratégique : *International Staff* (IS) à Bruxelles, *Allied Command Operations* (ACO - SHAPE) à Mons, *Allied Command Transformation* (ACT) à Norfolk, *Joint Forces Command* (JFC) à Brunssum, *NATO Defense College* (NDC) à Rome, *NATO Communications and Information Agency* (NCIA) (principalement à Mons et à La Haye) et *NATO Support and Procurement Agency* (NSPA) (principalement à Kapellen au Luxembourg).

En outre, notre pays participe également au siège de l'UE à Bruxelles et il existe des fonctions de liaison internationale au niveau militaro-stratégique dans les structures de planification et de commandement avec la France et les États-Unis.

p. Les attachés de défense et conseillers militaires

L'attaché de défense est un militaire qui représente la ou le Ministre de la Défense et le Chef de la Défense dans les pays pour lesquels il a été accrédité. Un attaché de défense assume des responsabilités tant dans le domaine diplomatique et militaire, ainsi que dans le domaine du renseignement.

L'attaché de défense est le représentant militaire belge au sein de l'environnement diplomatique militaire. Il joue un rôle central dans la diplomatie de défense. Dans le cadre de négociations diplomatiques ou d'autres matières présentant des aspects fortement militaro-opérationnels et technico-militaires, l'attaché de défense peut fournir aux diplomates une aide basée sur son expérience professionnelle et sur des connaissances acquises pendant sa carrière militaire.

L'attaché de défense joue également un rôle militaire et opérationnel important pour le respect des procédures locales dans le cadre de la protection des ressortissants dans le monde. Afin de remplir sa mission militaire, il est essentiel que l'attaché de défense entretienne les contacts nécessaires avec les autorités (militaires) locales et la représentation (militaire) internationale. Il obtiendra ainsi l'aperçu stratégique le plus récent et correct du pays et des acteurs (militaires) concernés. L'attaché de défense suit activement les développements (militaires), les risques de sécurité et les opportunités dans sa région, notamment dans le cadre de possibles activités et opérations bilatérales et/ou multilatérales, en cours ou planifiées.

Le rôle de l'attaché de défense comme maillon essentiel dans le dispositif du renseignement de notre pays a déjà été évoqué ci-dessus. Tout en restant dans le cadre légal, il informe la ou le Ministre de la Défense, le CHOD et l'état-major de la Défense au sujet des Forces armées et de la politique militaire et de défense des pays d'accréditation.

La Défense dispose aujourd'hui d'un réseau global d'attachés de défense et de conseillers militaires, en plus du personnel d'état-major en appui. Les attachés de défense résident dans un des pays pour lesquels ils sont accrédités.

Les conseillers militaires travaillent au sein des délégations belges auprès des Nations-unies à New York et de l'OSCE à Vienne. Certains attachés de défense sont également conseillers militaires auprès d'organisations régionales.

La répartition géographique et les accréditations résultent d'une analyse récurrente au niveau de la Défense, qui ne tient pas seulement compte de l'environnement de sécurité géopolitique, mais également de nos relations bilatérales et/ou multilatérales. La répartition géographique est également coordonnée avec les Affaires étrangères et la Coopération au développement, en vue de renforcer une approche globale (*comprehensive approach*) nationale en matière de politique de sécurité et de défense.

Par ailleurs, tout comme pour la fonction de Commandant de Province notamment, la fonction d'attaché de défense mérite d'être rajeunie, dans la mesure du possible, pour répondre elle aussi aux objectifs d'une politique moderne de gestion des femmes et des hommes. Untel rajeunissement doit, comme déjà évoqué, permettre à celles et ceux qui occupent ces fonctions de pouvoir mettre à profit leur gain d'expérience dans le cadre de leur évolution future au sein de la Défense.

q. Belgian Pipeline Organisation (BPO)

La *Belgian Pipeline Organisation* (BPO) assure l'exploitation et le maintien en état de la partie belgo-

luxembourgeoise du système de pipeline d'Europe centrale (le *Central Europe Pipeline System*¹⁸³ - CEPS). Ce système logistique constitue l'épine dorsale pour l'approvisionnement en vrac de carburant avion des bases aériennes en France, Belgique, Allemagne et au Pays-Bas et Luxembourg. Hormis ces cinq Nations hôtes, les Etats-Unis sont également membres du CEPS. La capacité totale de ce système robuste dépasse largement les besoins militaires en temps de paix. La capacité excédentaire est mise à disposition de clients civils, ce qui permet de continuer à assurer un entraînement optimal du personnel ainsi qu'une rotation suffisante de produit nécessaire au maintien de sa qualité. Cet usage civil contribue également au financement du système et donc à la réduction des coûts pour les pays membres. D'importants aéroports civils comme Schiphol, Zaventem et Francfort sont notamment raccordés au réseau.

A côté de l'intérêt militaire évident, l'importance économique de cette unité pour la Belgique ne doit pas être sous-estimée. Le carburant avion pour Zaventem et Findel (Luxembourg) est fourni exclusivement par la BPO et il en va de même pour une très grande partie du réapprovisionnement de Bierset (Liège). De par sa position centrale dans le réseau, la BPO joue le rôle de plaque tournante dans le réseau en reliant les points d'entrée de la zone ARA¹⁸⁴ avec les différents clients en Belgique et à l'étranger. La moitié du volume transporté au sein de la BPO continue son chemin vers les organisations sœurs des nations voisines. La combinaison des besoins militaires et civils nécessite l'emploi très intensif du système, qui est opérationnel de façon permanente. Le transport par pipeline est, en outre, un mode de transport durable¹⁸⁵. Il fournit une solution partielle aux problématiques de la mobilité¹⁸⁶ tout en étant fiable, écologique, durable et économique. En conclusion, la BPO est un outil militaire indispensable à la Belgique et à l'OTAN, tout en jouant un rôle non négligeable dans le tissu économique belge.

r. L'Institut royal supérieur de défense (IRSD)

L'Institut royal supérieur de défense est le centre de réflexion (« *think tank* ») du Ministère de la Défense dans le domaine de la sécurité et de la défense et est le coordinateur et l'animateur du programme de recherche scientifique et technologique du Département. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, il vise à être un centre de référence et de réflexion reconnu au niveau national et international et à offrir une plateforme de rencontre interdisciplinaire au service des décideurs politiques belges et de la société. A cet effet, il dispose de ses propres chercheurs et assure également des conférences et des formations civilo-militaires de haut niveau dans ce même domaine.

L'IRSD définit, coordonne et facilite une politique de R&T innovante et ambitieuse, avec des ressources financières correspondant au niveau d'ambition belge, stimulant la coopération entre les acteurs de la Défense et les acteurs n'appartenant pas aux structures de la Défense, tels que les acteurs académiques et industriels, à la fois en Belgique et à l'étranger. L'IRSD souhaite être l'un des moteurs de l'expansion et du renforcement de la base de connaissances et techno-industrielles belge en matière de défense, dans un contexte européen et OTAN, afin de disposer d'une base de connaissances plus large et meilleure, des capacités militaires et industrielles performantes et d'une plus grande autonomie stratégique en matière de sécurité et de défense. Elle y contribue en coordonnant le développement et l'opérationnalisation d'une véritable *Defence, Industry and Research Strategy* (DIRS) belge en concertation avec les parties prenantes concernées (voir chapitre 6).

¹⁸³ Il s'agit d'un système de pipelines de 5278 km, avec 71 stations de pompage et une capacité de stockage de 1.200.000 m³.

¹⁸⁴ La zone ARA (Amsterdam - Rotterdam - Antwerpen) est une très importante zone pétrochimique en Europe occidentale, constituée notamment de raffineries et parcs de stockage. La BPO transporte plus de 90% de tout le carburant avion pour la Belgique et le Luxembourg. « *Le réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) : vestige de la guerre froide ou capacité importante de l'OTAN pour l'avenir ?* », Guy Clément, in *Belgian Military Review* 20.

¹⁸⁵ *Transport par pipeline - Memorandum Fetrapl - Essencia 2007.*

¹⁸⁶ En 2019, la BPO a transporté l'équivalent de 146.325 camions citernes. La majorité de ceux-ci devrait transiter par le Ring d'Anvers.

6. La Défense : une organisation résiliente

Partant des conséquences de l'évolution de l'environnement sécuritaire sur les missions de la Défense et son portfolio capacitaire, mais aussi de l'impact sur le Département du rajeunissement des effectifs, il est évident qu'une attention renouvelée doit être accordée à une Défense plus résiliente. Le chapitre 3 énonce également la volonté de soutenir notre capacité de Défense nationale via un ancrage capacitaire avec nos partenaires stratégiques.

« Des formes poussées de coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux publics et d'autres acteurs privés seront recherchées. Le recours au secteur privé pour l'appui et services sera appliqué lorsque celui-ci s'avérera économique ou générateur d'efficacité, mais toujours avec la garantie qu'aucune mission opérationnelle de la Défense ne soit compromise et que des tâches militaires spécifiques soient exécutées par du personnel de la Défense. Le fonctionnement de la Défense sera optimisé autant que possible. »

(Principe n° 5.a)

« Un ancrage capacitaire avec nos partenaires privilégiés européens et internationaux sera recherché, renforçant l'efficacité et l'efficacités de la Défense et soutenant une politique de défense plus européenne. Cela contribuera à une réelle stratégie et autonomie européennes et renforce également le 'pilier européen' au sein de l'OTAN. »

(Principe n° 5.b)

Dans ce chapitre, d'autres directives sont données afin de développer une organisation de Défense résiliente¹⁸⁷. Cela concerne : les structures, le *sourcing* dans le cadre de la stabilisation en matière de personnel, le soutien médical, le développement des compétences, les politiques de santé et de bien-être, la recapitalisation des infrastructures dans une perspective durable, la relation avec l'industrie et les établissements de recherche, ainsi que les objectifs de développement durable.

a. Les structures en fonction des processus

Le Plan STAR offre une nouvelle opportunité pour optimiser les structures existantes de la Défense, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La règle générale est que les structures découlent des processus. Les processus doivent être centrés sur les tâches de la Défense et sur l'engagement opérationnel.

« Une organisation responsable de la sécurité du pays et de la population doit être en mesure d'exécuter ses propres tâches et procédures internes à tout moment, sans avoir à faire de compromis susceptibles de mettre la sécurité des citoyens et de ses collaborateurs en danger. »

(Principe n° 3 - Extrait)

Un élément additionnel est que l'augmentation attendue du caractère international de l'organisation des capacités, conduira encore plus vers une structure de défense qui fonctionne en réseau avec les structures européennes, euro-atlantiques, et les structures des pays partenaires, plutôt qu'en structure exclusivement nationale. A terme, certains de nos états-majors et de nos structures de commandement s'intégreront donc largement dans un réseau international, avec une attention particulière sur nos pays voisins. L'accent sera mis de manière croissante sur l'intégration de ces structures à l'intérieur de celles de nos partenaires les plus proches avec qui nous coopérons

¹⁸⁷ Resilience, Sustainability, Readiness.

sur les préparations opérationnelles communes. Le chapitre 5 souligne le caractère opérationnel des capacités pour le contrôle et le soutien opérationnel. Le chapitre 5 a déjà traité l'organisation adéquate de l'état-major et des structures de la Défense.

b. *Sourcing* des activités non-militaires

Comme indiqué ci-dessus, une Défense axée sur le déploiement opérationnel devra être assistée par des prestations de service civiles pour un certain nombre de tâches et services de soutien territoriaux. La Défense va poursuivre la mise en place des politiques de *sourcing*, non seulement pour la fourniture de services, mais aussi pour les investissements en équipement et en infrastructure. Lors de l'application d'une politique de *sourcing*, la question structurelle se pose de savoir si la garantie/l'acquisition d'un certain service/matériel/infrastructure est mieux réalisée en interne ou en sous-traitance avec des partenaires civils ou publics. Cette réflexion sur le *sourcing* n'est pas nouvelle pour la Défense. Pour différents domaines dans la Défense, il y a en effet déjà eu une approche de *sourcing* par le passé. Tant pour les services autour des bâtiments (entretien des installations techniques, nettoyage, entretien des espaces verts), la surveillance, la flotte d'avions commerciaux (flotte blanche), le transport commercial (taxis à Bruxelles, *leasing* de véhicules commerciaux), le développement de logiciels et le matériel informatique, que pour la maintenance de niveau industriel (navires, avions, véhicules commerciaux), il est d'ailleurs actuellement fait appel au marché civil.

La Défense poursuivra cette politique et examinera - pour chaque service/matériel/infrastructure actuel et nouveau - si une coopération ou une sous-traitance avec un partenaire civil ou public est opportune. Une surveillance et un suivi (*monitoring*) des « ententes de niveau de service » (*Service Level Agreements*) permanents doivent être effectués afin de s'assurer de la flexibilité et de la qualité des services et d'assurer le bien-être du personnel. La priorité restera qu'en aucun moment les missions opérationnelles ne soient compromises par l'appel au *sourcing* et que des tâches spécifiquement militaires soient exécutées par du personnel de la Défense

« Le recours au secteur privé pour l'appui et services sera appliqué lorsque celui-ci s'avérera économique ou générateur d'efficacité, mais toujours avec la garantie qu'aucune mission opérationnelle de la Défense ne soit compromise et que des tâches spécifiquement militaires soient exécutées par du personnel de la Défense. Le fonctionnement de la Défense sera optimisé autant que possible. »

(Principe n° 5.a - Extrait)

Au sein de la Défense, divers projets qui nécessitent d'être mis en œuvre sont actuellement en cours, tels que le *sourcing* des services territoriaux associés aux quartiers et aux autres tâches liées au territoire (*Territorial Service Support – TSS*)¹⁸⁸, pour lequel l'intention est de créer des contrats globaux au lieu de nombreux contrats séparés (des économies d'échelle sont ainsi générées ce qui est budgétairement avantageux et nécessite moins de personnel de la Défense pour la gestion) ; l'externalisation de la maintenance et du soutien technico-logistique des systèmes d'armes au niveau industriel (au niveau dépôt) ; l'externalisation de l'organisation du patrimoine actuel des

¹⁸⁸ L'élargissement du *sourcing* pour les TSS est en cours pour différents domaines. Dans le domaine de la gestion des installations (*Facility Management*), l'hébergement, la restauration et les cafeterias, qui sont actuellement organisés en interne, seront externalisés et les tâches de maintenance (traitement des déchets, espaces verts et travaux hivernaux), qui ont déjà partiellement été externalisés, le seront entièrement. Les niveaux inférieurs du *Facility Management* technique, à savoir le petit entretien et les réparations mineures, seront entièrement sous-traités, en plus de l'externalisation déjà existante pour la maintenance des installations techniques et les inspections légales. La surveillance des infrastructures, y compris l'accueil, la garde et l'intervention, sera adaptée aux prescriptions de sécurité et externalisée en utilisant au maximum les ressources technologiques. Il y aura davantage de *sourcing* pour le tri et la livraison du courrier et des colis. La mobilité territoriale (telle que les délocalisations de services individuels et collectifs), l'éco-mobilité dans le cadre de déplacements du personnel et l'exploitation des stations-services pour les véhicules militaires seront externalisées.

camps d'entraînement ; le *sourcing* partiel du stockage et de la distribution du matériel, des vêtements et des équipements.

c. Renforcement de la résilience du soutien médical

La Défense a défini ses propres besoins spécifiques en matière de gestion de crise militaire au plan territorial ou en opération et entraînement afin de pouvoir faire face à des situations complexes qui génèrent de nombreuses victimes. Les capacités de l'Hôpital Militaire Reine Astrid (HMRA) et du futur « *Medical Hub 2030* » sont prévues pour faire face à ces situations. De plus, depuis sa création, l'HMRA a toujours apporté une contribution non négligeable dans toutes les situations de catastrophes régionales, nationales ou internationales. Dans ce contexte de crise civile, la Composante Médicale doit être capable d'assurer une première réponse urgente et doit contribuer à la montée en puissance ponctuelle des soins médicaux (*surge capacity*) au profit des victimes et de leurs familles.

Dans une vision étagée de la gestion des victimes d'un incident majeur ou d'une catastrophe, en complément des déploiements habituels des plans d'urgence hospitaliers locaux ou régionaux, des situations qui génèrent un afflux massif de blessés ou de morts, ou des situations très particulières et dangereuses (CBRNe, empoisonnements, maladies infectieuses dangereuses, ...), l'HMRA doit pouvoir proposer des capacités hautement spécialisées en appui des départements fédéraux (Santé Publique, Affaires Intérieures, Affaires Etrangères, Justice) ou institutions régionales (réseaux hospitaliers cliniques locaux bruxellois, autorités sanitaires régionales, ...).

Les niches d'expertise militaire en médecine d'urgence et de catastrophe, en ambiance toxique CBRNe, en soins spécifiques aux blessés de guerre (inclus les grands brûlés), en matière de pathologies infectieuses, en matière de psychologie de crise ou en matière d'équipements médicaux très particuliers (caissons hyper- et hypobares) doivent faire l'objet de coordination et d'intégration dans la planification d'urgence civile. Des discussions interdépartementales aboutiront à la finalisation de cette approche duale des capacités militaires dans le cadre de la contribution de la Défense à la sécurité, au sens large, de la population sur le territoire national.

Ce modèle capacitaire « d'hôpital de crise » intégré au *Medical Hub 2030* doit impliquer les différents départements fédéraux et les autorités régionales responsables de la gestion des crises sanitaires, tant dans les aspects de planification que dans la phase d'exécution. En dehors de ces périodes critiques, une orientation « formation-entraînement » doit permettre d'exploiter de manière duale le centre médical de formation, de simulation et d'entraînement. Par ailleurs, avec la capacité logistique médicale, il faut analyser les modèles potentiels de gestion des stocks stratégiques (vaccins, médicaments antidotes, matériels médicaux, ...). Ici aussi, il faut tendre vers des modes de financement qui tiennent compte de modèles de gestion hybrides, avec comme seul objectif un « partage équitable de la charge ».

Enfin, des collaborations doivent être analysées avec des structures nationales pour la gestion de crise à l'étranger, par exemple avec le Centre de Crise National dans le cadre du concept B-FAST, de même qu'au travers de collaborations possibles avec des Zones de secours et des Unités de la Protection Civile.

d. Développement des compétences

En tant qu'employeur moderne, la Défense continue d'investir dans le développement et l'employabilité durable de ses salariés. Les changements sur le marché du travail et dans l'organisation de celui-ci, les évolutions démographiques et les possibilités technologiques croissantes ont créé une énorme demande de développement continu des compétences et nécessitent une capacité d'adaptation permanente. Les formations sont un atout important sur lequel la Défense continuera de se focaliser, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue et de

la reconnaissance de ces formations et compétences acquises. La Défense considère l'apprentissage tout au long de la carrière comme un catalyseur clé et une responsabilité partagée de l'organisation et de l'individu.

Le développement des compétences comprend l'apprentissage de ces compétences par l'éducation et/ou l'expérience et l'approfondissement de celles-ci par compagnonnage (*on the job*). Par exemple, la Défense continuera donc à travailler sur la reconnaissance des compétences acquises antérieurement, mais aussi à investir dans la qualité pédagogique, dans des outils d'apprentissage modernes, performants et puissants. La professionnalisation des acteurs de la formation et de l'environnement d'apprentissage est une priorité, en prêtant attention à la valorisation des formateurs¹⁸⁹, d'une part, et en optimisant la gestion intégrée de la formation, d'autre part.

Les cours seront organisés dans le contexte le plus approprié (virtuellement ou en unité et avec une utilisation optimale du matériel didactique). L'apprentissage mixte sera davantage développé sur une base de projet et avec le soutien de partenaires. Des classes virtuelles seront prévues dans divers quartiers. La Défense va considérablement augmenter l'offre de formation à distance. Des modules spécifiques (en ligne) seront identifiés et développés en soutien à l'intégration du personnel civil - dont le nombre augmentera - de la Défense. La délocalisation¹⁹⁰ ou la décentralisation¹⁹¹ de la formation sera élargie autant que possible. Où cela est opportun et dans le respect des domaines de compétence respectifs, on organise des coopérations entre partenaires militaires et civils, tant internationaux que nationaux.

On recherchera une coopération optimale avec d'autres établissements d'enseignement et de formation (spécifiquement militaires) de nos pays partenaires stratégiques en organisant conjointement certaines formations. Cela donne également corps à l'ancrage capacitaire européen énoncé aux chapitres 3 et 5. La formation commune peut être optimisée en travaillant également avec des doctrines communes et du matériel identique (ou similaire). Comme indiqué au chapitre 5, la majeure partie de la formation de la dimension maritime se déroule déjà avec les Pays-Bas dans les établissements de formation binationaux. Notre Défense utilise également les institutions de l'UE et de l'OTAN, ainsi que les Centres d'excellence de l'Alliance pour la formation du personnel. Pour les cours à l'ERM, l'objectif sera également un partenariat plus étroit avec des institutions universitaires civiles. Ce partenariat doit renforcer la formation académique et la recherche à l'ERM. Cela peut se faire par l'échange d'enseignants et de chercheurs, l'alignement des domaines de recherche et la recherche de complémentarité entre certains cours. Ces cours seront donc ouverts aux étudiants civils. Le lien étroit avec les institutions universitaires civiles sera également renforcé par les recherches menées au sein de l'ERM (et plus largement au sein de la Défense). Ce lien peut en complément renforcer nos intérêts de sécurité (voir également le point g. ci-dessous en ce qui concerne l'ancrage du développement et le soutien du potentiel scientifique, technologique et industriel dans le domaine de la sécurité et de la défense). Pour les nouveaux programmes universitaires de l'ERM, de nouvelles opportunités de coopération interdépartementale et de coopération militaire internationale seront recherchées de manière proactive.

Pour les formations non spécifiquement militaires, un maximum de synergies seront recherchées avec les acteurs responsables au niveau des régions ou communautés.

e. Une politique de santé et de bien-être intégrée

Une politique de santé et de bien-être adéquate qui englobe la prévention, l'aptitude médico-militaire spécifique, l'évaluation des effets du travail et de l'environnement sur la santé, les soins

¹⁸⁹ La valorisation des instructeurs est revue en profondeur, incluant la valorisation salariale, la charte des instructeurs, la formation de l'instructeur et une campagne contre les comportements indésirables lors de la formation. La Défense révisera également le concept de formation des instructeurs à la lumière de la structure actuelle du personnel et l'adaptera aux méthodes d'apprentissage modernes.

¹⁹⁰ La délocalisation signifie que la formation sera organisée en différents lieux par l'organisme de formation responsable de la formation et avec les enseignants de cet organisme de formation.

¹⁹¹ La décentralisation signifie que les formations sont réalisées dans différents endroits sous contrôle de l'organisme de formation central. Il s'agit ici de rechercher des synergies avec les unités sur place.

et l'expertise spécifiques, est nécessaire pour préserver le potentiel en personnel de la Défense et optimiser le rendement. Pour répondre à ces besoins, la Défense développe un modèle intégré de santé et de bien-être par une approche systématique et planifiée qui assure la cohérence de tous les efforts visant directement ou indirectement à promouvoir, maintenir et préserver la santé physique et psychologique du personnel. Ce modèle sera réalisé en offrant une prévention intégrée, une médecine du travail, un soutien psychosocial et des soins primaires et secondaires ponctuels. Le futur de cette politique fera partie de l'analyse visant à améliorer encore l'efficacité du soutien médical militaire.

f. Recapitalisation des infrastructures dans une perspective durable

« La Défense s'engage à réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et installations militaires, sans compromettre la sécurité du personnel ou l'efficacité opérationnelle. »

« La modernisation et le développement des infrastructures de la Défense s'effectuera dans le respect des normes actuelles en matière de sécurité et de bien-être au travail. Ceci s'accompagnera d'un plan ambitieux afin de tendre vers un patrimoine immobilier de la Défense neutre en carbone et durable à l'horizon 2040, y compris à travers des modes de financement innovants pour le développement et la rénovation des infrastructures de défense. »

(Principe n° 7 - Extrait)

Une infrastructure de qualité est un maillon important pour soutenir les besoins opérationnels. De plus, elle offre un environnement de travail qui contribue au fonctionnement efficace et durable de la Défense où le bien-être du personnel est primordial.

Un effort d'investissement soutenu, évoluant de 155 millions d'euro_{cst22} en 2022 à 485 millions d'euro_{cst22} en 2030, doit permettre de rénover progressivement le parc immobilier et de l'adapter aux besoins et normes actuels.

D'importants investissements seront également réalisés sur la période 2022-2030 pour appuyer les nouvelles capacités au niveau de l'infrastructure et ce, sur la base du plan « quartier » qui correspond à l'acquisition des capacités telles que décrites au chapitre 5, et en tenant compte de la qualité et du potentiel futur des quartiers, des équilibres régionaux et d'une bonne répartition géographique qui contribuent au recrutement et au bien-être du personnel. Quelques exemples d'investissements dans ce domaine sont mentionnés ci-dessous.

En 2023 débutent les modifications des infrastructures pour le stockage et la maintenance des véhicules CaMo dans les unités de combat, et à partir de 2027 pour les unités d'appui au combat. A partir de 2022, des travaux d'infrastructure sont planifiés dans le cadre du MALE et des F-35 à Florennes, ainsi que d'importants aménagements à Melsbroek, entre autre au profit la flotte de MRTT. Par la suite, en 2023, débute le projet d'infrastructure F-35 à Kleine-Brogel. Sur la base Marine de Zeebrugge, des travaux de modification et de rénovation des quais sont prévus à partir de 2022. Des moyens financiers sont également prévus respectivement à partir de 2023 et 2024 pour la construction d'une école binationale de catering et pour la suite de l'aménagement de la *Navy Academy* d'Ostende.

Il est également planifié d'établir la flotte d'hélicoptères de recherche et sauvetage (*Search And Rescue – SAR*) et d'appui à la Marine sur l'aéroport d'Ostende et d'installer une partie du personnel de la Marine au sein de la future tour DEF à Zeebrugge.

Un montant de 400 millions d'euros est prévu sur la période 2025-2030 pour la construction du nouvel hôpital militaire (dans le cadre du projet *Medical Hub 2030*), qui doit être opérationnel à partir de 2030 et, outre une unité de formation médicale, un centre de formation et de simulation

et un service logistique médical, comprend également une fonctionnalité d'hôpital de crise national.

Des investissements supplémentaires sont également prévus dans le cadre du développement des « quartiers du futur » Nord - en Flandre orientale - et Sud - à Charleroi -, et de l'extension en Hainaut du centre de formation de Tournai en campus de formation pour Sous-Officiers.

Un hub logistique (*Joint Support Hub*) sera développé dans le cadre de l'amélioration de la rapidité de projection de la Défense, de la mobilité militaire et de la résilience du pays.

Les investissements dans l'infrastructure du nouveau quartier général de la Défense à Evere seront exécutés durant la période 2023-2026.

Lorsque cela est possible, la coopération avec des acteurs publics et privés pour la réalisation et l'utilisation d'infrastructures conduira à des synergies et à des gains en efficacité et contribuera à l'ancrage dans le tissu socio-économique local. Ce concept prend forme dans un premier temps, à travers la construction des « quartiers du futur » en Hainaut et en Flandre orientale, provinces caractérisées par une faible présence militaire. Il va de soi que l'intégration de la Défense dans l'écosystème local, par le partage d'infrastructures, mais aussi de personnel, de connaissances et de compétences, ne se limitera pas à ces deux nouveaux quartiers, mais trouvera aussi une application dans les quartiers existants.

L'infrastructure appuiera les nouveaux modes de travail (*New Ways of Working – NWoW*) grâce à un environnement de bureau adapté permettant une nouvelle manière de travailler, flexible et productive. La complexité technologique des bâtiments et l'interdépendance entre CIS et Infra augmentent. L'infrastructure du bâtiment et du réseau fournit un support pour le CIS et celui-ci est utilisé pour l'exploitation et la gestion des systèmes de bâtiment.

Le parc immobilier de la Défense est responsable d'une part importante de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ de la Défense. Pour les réduire conformément aux objectifs de réduction des émissions issus du Plan national pour l'Énergie et le Climat (PNEC) et du *Green Deal* européen, des efforts seront déployés pour parvenir à une gestion efficace de l'énergie, une amélioration des performances énergétiques des bâtiments et une production d'énergie renouvelable. Une attention particulière est également portée à l'utilisation parcimonieuse des matières premières rares, en plus de l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés, conformément au Plan d'action fédéral pour l'économie circulaire. La Défense travaille à la facilitation de la mobilité douce, à l'accessibilité en transport en commun et à la limitation au maximum des kilomètres à parcourir pour les trajets « domicile-travail ». Dans la mesure du possible, les principes de « *Low/Nearly zero impact* » et « *do no significant harm* » sur l'environnement seront mis en œuvre. En plus de l'effort d'investissement sur ses ressources propres, la Défense fera appel à des ressources extérieures pour ces objectifs à travers des contrats de performance énergétique et des financements tiers.

La Défense continuera son action de protection et d'amélioration de la biodiversité de ses sites, conformément à la Stratégie nationale pour la biodiversité. Pour la gestion de la nature et des forêts des domaines militaires, la Défense continue de collaborer avec les agences régionales *ad hoc* afin de maximiser la valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'utilisation militaire restant toujours une priorité.

g. Renforcer le potentiel scientifique, technologique et industriel

Les investissements pour la Défense mentionnés dans les chapitres précédents sont en première place destinés à permettre au gouvernement belge de rester un partenaire solidaire, dans un cadre multilatéral dans l'environnement de sécurité décrit.

La Belgique reconnaît également la nécessité d'une contribution nationale substantielle et solidaire à la recherche, au développement, à l'intégration, à la production, au soutien et au développement de capacités (de niches) dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cela nous permettra, d'une part, quand il s'agit plutôt de responsabilités nationales, d'agir de la manière la plus autonome et, d'autre part, de contribuer au développement d'une autonomie stratégique européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense.

« En consultation avec les autres acteurs régionaux et fédéraux compétents, la Défense soutiendra pleinement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une Stratégie de recherche, d'industrie et de défense (DIRS). Elle contribuera à garantir que les investissements dans le domaine de la Défense pour le développement des capacités ou la recherche bénéficie à la société sous forme de connaissances, de technologie et d'emploi, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur. Outre les partenariats atlantiques, une attention particulière sera portée aux projets de coopération dans le cadre du Fonds européen de la défense (FED) et aux coopérations permanentes structurées (PESCO). L'ensemble doit intensifier le lien entre la Défense, la recherche et l'industrie pour maximiser la valeur ajoutée pour notre sécurité nationale et les retombées sociétales. De plus, les domaines de production et de services critiques pour la Défense seront identifiés afin d'assurer leur disponibilité pour les situations de crise. »

(Principe n° 8)

Le gouvernement belge s'engage à développer et à intégrer une Stratégie de recherche, d'industrie et de défense (*Defence Industry and Research Strategy – DIRS*) pour le développement et le soutien du potentiel scientifique, technologique et industriel national dans le domaine de la sécurité et de la défense. Une DIRS est nécessaire en premier lieu pour soutenir la politique de sécurité nationale. Le retour économique et social dérivé sous forme de savoir, de technologie et d'emplois qui résulte du lien entre la Défense, l'industrie et le monde académique est un effet secondaire du Plan STAR et ne peut mettre en péril les intérêts premiers de la Défense.

i. La Defence Industry and Research Strategy (DIRS)

La DIRS sera le fil conducteur pour le développement et le soutien du potentiel scientifique, technologique et industriel national dans le domaine de la sécurité et de la défense. Elle documentera les objectifs finaux, les principes, les structures et les responsabilités, les vecteurs et instruments de soutien, les domaines d'intervention et les objectifs y afférent. La DIRS indiquera quels domaines de recherche scientifique et technologique et quelles capacités industrielles sont pertinents pour la sécurité nationale. Il s'agit d'une pertinence directe du point de vue des capacités qui seront acquises par la Défense belge dans le cadre de la Vision stratégique, du Plan STAR ou qui sont liées aux propositions de priorités technologiques à long terme de la Défense. Mais cela concerne aussi la pertinence indirecte, par laquelle la Base industrielle et technologique de Défense (BITD) belge peut être un partenaire technologique crédible et fiable pour les capacités nécessaires à la réalisation d'une autonomie stratégique européenne, dans le cadre de lacunes capacitaires européennes (*capability gaps*) ou de participation à des projets de coopération en matière de sécurité et de défense. La coopération dans le cadre de la PESCO, du FED, de l'AED et de l'OTAN est l'un des piliers les plus importants.

La DIRS décrira les responsabilités, l'orientation et la contribution des gouvernements (fédéral, ainsi que les autorités régionales et communautaires compétentes) en ce qui concerne la coopération entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ceci est essentiel pour permettre un développement planifié du lien entre la Défense, l'industrie et les institutions de recherche.

ii. La loi de programmation militaire comme pierre angulaire de la politique d'accompagnement de la DIRS

La loi de programmation militaire prévoira un budget conséquent qui sera consacré aux lignes de forces définies par la DIRS.

La DIRS part du principe qu'une base industrielle et technologique de défense (BITD) nationale forte est un intérêt essentiel de sécurité (IES ; *Essential Security Interests* – ESI) pour la Belgique. En effet, une BITD nationale dotée d'un savoir-faire et de compétences pertinents dans un certain nombre de domaines :

- contribue à la construction de la BITD européenne (BITDe) et au développement d'une autonomie stratégique européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense,
- renforce la position de la Belgique en tant que partenaire crédible et attractif pour la coopération internationale dans le domaine des programmes de sécurité et de défense,
- met à disposition le savoir-faire et les compétences pertinentes dans des domaines (de niches) spécifiques pour développer, produire et soutenir certaines solutions capacitaires au niveau national, afin que le pays conserve une capacité d'adaptation suffisante pour être en mesure de répondre à l'environnement de sécurité en constante évolution, et
- renforce l'interconnexion entre la Belgique et ses partenaires internationaux, assurant ainsi la sécurité d'approvisionnement.

D'un point de vue juridique, ce point de départ constitue la pierre angulaire du développement ultérieur de la politique d'accompagnement. C'est en effet la base pour prendre des mesures spécifiques pour protéger ces intérêts essentiels de sécurité et pour pouvoir s'écarter, le cas échéant, de certaines obligations qui ont été contractées suite à des traités (par exemple, le traité sur le fonctionnement de l'UE¹⁹²). Lors de l'élaboration de la politique d'accompagnement, une attention particulière sera accordée à la justification de la base juridique et les conditions préalables à son utilisation seront soigneusement déterminées.

Le document « Intérêts belges dans le domaine de la politique de sécurité et de défense », approuvé par le gouvernement fédéral le 28 octobre 2016, reste une ligne directrice et sera révisé suite à l'élaboration d'une DIRS à part entière.

iii. Interaction avec les politiques d'autres domaines

Une DIRS à part entière, avec une politique d'accompagnement spécifique, est un fait nouveau qui peut interagir avec les politiques dans d'autres domaines aux niveaux fédéral, régional et communautaire. L'objectif sera une interaction et une coopération optimales avec les différentes autorités, pour permettre un soutien efficace et efficient de la DIRS.

Pour ce faire, il est nécessaire que la Défense puisse développer une vision à long terme de ses besoins capacitaires. Cette vision doit principalement se baser sur un processus politico-militaire de planification de défense qui dépasse le terme d'une législature. Pour cette planification, le contexte géopolitique et l'analyse des risques sécuritaires nationaux et internationaux doivent déterminer le niveau d'ambition de la Défense à long terme. Les besoins du Département en termes capacitaires découlent de cette ambition et déterminent à leur tour les domaines dans lesquels l'industrie, en particulier l'industrie belge, peut s'investir.

Cette Vision à long terme doit être réaliste, cohérente, et refléter un consensus entre les différents acteurs publics, industriels et de la recherche, et tenir compte de manière globale des aspects

¹⁹² Article 346 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

« 1. Les dispositions des traités ne font pas obstacle aux règles ci-après :

a) aucun État membre n'est tenu de fournir des renseignements dont il estimerait la divulgation contraire aux intérêts essentiels de sa sécurité ;

b) tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre; ces mesures ne doivent pas altérer les conditions de la concurrence dans le marché intérieur en ce qui concerne les produits non destinés à des fins spécifiquement militaires.

2. Le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, peut apporter des modifications à la liste, qu'il a fixée le 15 avril 1958, des produits auxquels les dispositions du paragraphe 1, point b), s'appliquent. »

recherche, développement et acquisition de capacités dans un *continuum*. Elle doit permettre de déterminer les ressources budgétaires et en personnel disponibles et nécessaires pour la réalisation de cette Vision, non seulement au sein de la Défense mais aussi des autres acteurs impliqués.

Les sources de financement mis à la disposition des entreprises belges doivent conduire à augmenter la compétitivité de ces dernières sur le plan européen et mondial, de manière à les rendre essentielles dans les chaînes d’approvisionnement des grands équipementiers et prestataires de services. Dans ce contexte, il est indispensable d’effectuer une cartographie de l’écosystème industriel belge pouvant contribuer à la défense et à la sécurité et de ses capacités.

Le Directeur général des Ressources Matérielles (*Directorate General Material Resources – DGMR*) de la Défense, en tant que Directeur national de l’Armement (*National Armament Directorate – NAD*), et le Directeur général de l’Institut royal supérieur de défense (IRSD) joueront un rôle clé dans la relation avec l’industrie de défense.

De manière à faciliter les contacts entre les entreprises et la Défense, le NAD mettra en place un point de contact unique qui réorientera ces questions vers le responsable de la Défense concerné. Une fois les premiers contacts établis entre l’entreprise et ce responsable, les échanges pourront avoir lieu directement entre eux. En parallèle, de manière à assurer la cohérence des positions des différents intervenants de la Défense vis-à-vis des entreprises et des organisations industrielles, le NAD mettra en place un *forum* de coordination interne comportant un niveau stratégique et un niveau opérationnel, ce dernier étant chargé de la coordination journalière.

Au niveau interfédéral, un organe subsidiaire compétent pour les Affaires de défense sera désigné ou créé. Il permettra la coordination entre la Défense, le SPF Economie, les Communautés, les Régions et autres SPF et organes concernés pour tout financement international nécessitant un cofinancement belge. En plus de cet organe, qui assurera la coordination opérationnelle concrète entre les acteurs institutionnels, la plateforme de consultation stratégique pour la sécurité et la défense pourra servir de plateforme de consultation globale pour l’échange d’informations et la coordination de la DIRS. Sa composition actuelle¹⁹³ sera ajustée si nécessaire.

Dans un premier temps, des travaux seront menés sur les aspects de politique suivants:

- la politique de R&T de la Défense,
- la politique de soutien à la participation belge à des projets de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, et
- la politique de protection des intérêts essentiels de sécurité dans le cadre de la loi de programmation militaire.

iv. Politique de Défense en matière de Recherche et Technologie

Le gouvernement belge souhaite être un acteur actif dans le domaine de l’innovation, de la recherche et du développement dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le Plan STAR prévoit une augmentation progressive de la contribution R&T de la Défense à 2% de l’effort de défense (Chapitre 4b - Investissements en R&T). Dans ce contexte, l’IRSD développera à court terme un plan pour évoluer d’un programme interne de recherche scientifique et technologique à une politique de recherche, de technologie et d’innovation, ancrée dans un cadre national et européen. Cette politique s’articule autour de 5 axes :

- renforcer structurellement les capacités R&T de la Défense,
- débloquer et développer une base de connaissances plus large,
- stimuler et soutenir la recherche collaborative,
- faire grandir des écosystèmes locaux de recherche et d’innovation, et
- faciliter les projets d’innovation à cycle court pour la Défense.

Il sera examiné dans quelle mesure l’intégration de la protection des intérêts essentiels de sécurité dans la politique de R&T de Défense permet un soutien financier des projets plus importants que

¹⁹³ Cette plateforme de concertation est actuellement composée de 3 représentants du SPF Economie, 3 représentants du Ministère de la Défense, 3 représentants des Régions et 3 représentants des Communautés. Pour traiter des aspects spécifiques, la plateforme de consultation peut être élargie sur une base *ad hoc* pour inclure d’autres parties prenantes (par exemple d’autres SPF ou des organisations faitières).

dans le cadre des réglementations européennes en matière de recherche, développement et innovation.

v. Politique de soutien à la participation belge à des projets de coopération

Afin de permettre aux centres de connaissances belges, aux entreprises en général et aux petites ou moyennes entreprises (PME) belges en particulier de participer aux projets de coopération européens dans de meilleures conditions (par exemple, dans le cadre de la PESCO, du FED ou de l'AED) et à d'autres projets de coopération internationale (par exemple, dans le cadre de l'OTAN, avec un groupe *ad hoc* de pays) dans le domaine de la sécurité et de la défense, la possibilité de développer une politique d'accompagnement spécifique sera étudiée autour des sujets suivants :

- partage d'informations sur les besoins capacitaires de la Défense et sur les projets de coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité,
- facilitation de la création de consortiums de programmes,
- accompagnement des acteurs belges concernés par l'élaboration de propositions pour la participation à des projets collaboratifs, et
- accompagnement des acteurs belges impliqués dans la mise en œuvre et le financement des projets sélectionnés dans le cadre des projets de coopération.

Pour ce qui est du FED, le SPF Economie sera le point focal national (*national focal point*) pour la Belgique. En ce sens, il sera responsable de la coordination des flux d'information vers les entreprises belges, l'IRSD étant le point focal alternatif. Le SPF Economie mettra en place un site internet d'information adressé à l'industrie belge et constituera un réseau avec les Communautés et les Régions de manière à informer au mieux les entreprises intéressées. La Défense représentera la Belgique au sein du comité de concertation multinational du FED.

Les subventions mises à disposition par la Défense pour le cofinancement des projets de coopération seront budgétisées de manière pluriannuelle dans le cadre de l'enveloppe de la DIRS. A cette fin, la loi de programmation militaire prévoira - de manière transparente - des ressources qui seront incluses dans l'enveloppe de la DIRS. Il sera également examiné dans quelle mesure il est possible d'utiliser conjointement des ressources mises à disposition par d'autres entités fédérales ou fédérées pour de telles politiques d'accompagnement.

Les méthodes de gestion de ces nouvelles initiatives de coopération internationales au sein de la Défense seront optimisées, entre autres par la désignation de gestionnaires de projets, et les services responsables seront renforcés en termes de personnel.

vi. Protection des intérêts essentiels de sécurité

La politique de renouvellement et de rééquipement et la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire visent en premier lieu à doter nos militaires du meilleur équipement possible pour l'exécution des missions qui leur sont confiées. Cela permet à la Belgique de rester un partenaire de sécurité multilatéral solidaire dans un environnement sécuritaire de plus en plus complexe et incertain.

Dans le cadre du renforcement de la BITD, la Défense, en collaboration avec le SPF Economie, continuera de se concentrer sur l'optimisation de l'efficacité des investissements dans les équipements majeurs en rapatriant de la connaissance, de la technologie et de l'emploi, conformément aux législations nationales et européennes en vigueur. Il sera examiné quelle valeur ajoutée peut découler de la protection des intérêts de sécurité ou si l'article 346 du Traité sur le fonctionnement de l'UE doit être invoqué à cette fin. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux possibilités d'un soutien au cycle de vie (*life cycle support*) souverain des équipements militaires.

Des ressources spécifiques seront fournies de manière transparente dans une enveloppe budgétaire pour la réalisation des projets avec intérêts essentiels de sécurité découlant des programmes concernés (voir chapitre 4). En effet, compte tenu des gros investissements en capital et des effets retour à long terme incertains, le développement et le soutien d'une BITD nationale nécessitent dans certains cas le soutien du gouvernement pour absorber le risque non transférable

économiquement. Il sera également examiné dans quelle mesure il est possible d'utiliser conjointement les ressources mises à disposition par d'autres entités fédérales ou fédérées pour de telles politiques d'accompagnement.

L'octroi d'un soutien financier pour la réalisation de projets avec intérêts essentiels de sécurité est possible dans le contexte de la protection des intérêts essentiels de sécurité et, à ce titre, relève de la décision souveraine de l'article 346 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Les projets avec intérêts essentiels de sécurité visent à renforcer la BITD belge et nécessitent pour ce faire un transfert de technologie/de savoir-faire et/ou de recherche et de développement et/ou un *capability stand-up* en matière de production. Ces activités entraînent des coûts spécifiques pour les acteurs belges. Un soutien financier est donc nécessaire et justifié pour la mise en œuvre de certains projets avec intérêts essentiels de sécurité, car ils peuvent ne pas être réalisables sur la seule base des lois du marché.

Les modalités existantes autour des intérêts essentiels de sécurité, y compris leurs propres modalités d'accompagnement, seront révisées sur la base de l'expérience des dossiers réalisés et en fonction de la nouvelle DIRS. Lors de l'examen du mécanisme de soutien des intérêts essentiels de sécurité, une distinction sera faite selon la nature des projets (par exemple : recherche universitaire, recherche industrielle, développement expérimental et innovation). Des mécanismes de soutien appropriés seront élaborés pour chacune des phases.

Afin de maximiser la contribution à la relance, les moyens réservés pour soutenir la réalisation des projets avec intérêts essentiels de sécurité issus des différents dossiers d'investissement, seront regroupées et inclus dans une enveloppe DIRS (voir chapitre 4).

vii. Niches prioritaires

Compte tenu des responsabilités de l'IRSD dans le domaine de la R&T et de son rôle de plateforme de réflexion et de coordination, l'IRSD étudiera dans quelle mesure une contribution significative peut être apportée via la contribution R&T ou via d'autres vecteurs pour soutenir des niches spécifiques telles que :

- l'approfondissement des capacités souveraines dans le domaine cyber militaire (par exemple, pour soutenir la future Composante Cyber) et le développement d'un écosystème d'excellence transversal et robuste dans le domaine cyber,
- le développement d'un écosystème d'excellence dans la lutte contre les mines marines pour jouer un rôle de pionnier dans le développement de technologies et de capacités futures dans ce domaine (par exemple, pour le développement ultérieur de la capacité de lutte contre les mines),
- le développement d'un écosystème d'excellence pour les applications aéronautiques et spatiales dans le domaine de la sécurité et de la défense (par exemple, en appui d'institutions académiques pour la participation à des projets de coopération dans le cadre du développement d'une capacité de combat aérien européenne),
- le développement de technologies sur le territoire national pour la défense contre les interférences et les abus dans le spectre radio et micro-ondes (par exemple, les interférences GPS/GSM/5G),
- la défense contre les engins sans pilotes (*Unmanned Aerial Systems* – UAS ou drones),
- les soins de santé avancés (*advanced health care*) et la capacité d'hospitalisation militaire qui peut s'intégrer dans une capacité hospitalière de crise nationale,
- le développement de technologies duales,
- de nouvelles énergies durables avec des applications dans le domaine de la sécurité et de la défense.

L'IRSD veillera à établir un processus d'actualisation périodique de la liste de ces niches prioritaires.

h. Une Défense durable

La durabilité est également un principe important pour l'avenir. Un plan d'action sera développé pour faire de la Défense une organisation plus durable d'ici 2030. Une Défense durable utilise l'énergie de manière plus efficace, mise sur une plus grande utilisation des sources d'énergies durables et évite les déchets, afin de limiter l'empreinte opérationnelle nationale et militaire. Lors de l'achat d'équipements, il est systématiquement examiné si et comment l'impact négatif sur le climat et l'environnement peut être réduit, conformément à la politique fédérale d'achat et s'inspirant du Guide d'achat durable de l'Institut fédéral du développement durable. Dans les opérations expéditionnaires, cela devrait assurer une moindre pression sur la population locale et une meilleure acceptation et donc une meilleure chance de succès de l'intervention militaire.

« La Défense s'engage à réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et installations militaires, sans compromettre la sécurité du personnel ou l'efficacité opérationnelle. La modernisation et le développement des infrastructures de la Défense s'effectuera dans le respect des normes actuelles en matière de sécurité et de bien-être au travail. Ceci s'accompagnera d'un plan ambitieux afin de tendre vers un patrimoine immobilier de la Défense neutre en carbone et durable à l'horizon 2040, y compris à travers des modes de financement innovants pour le développement et la rénovation des infrastructures de défense. Lors de l'achat d'équipements, il est systématiquement examiné si et comment l'impact négatif sur le climat et l'environnement peut être réduit, conformément à la politique fédérale d'achat. La Défense continuera son action de protection et d'amélioration de la biodiversité de ses sites, conformément à la stratégie nationale pour la biodiversité. »

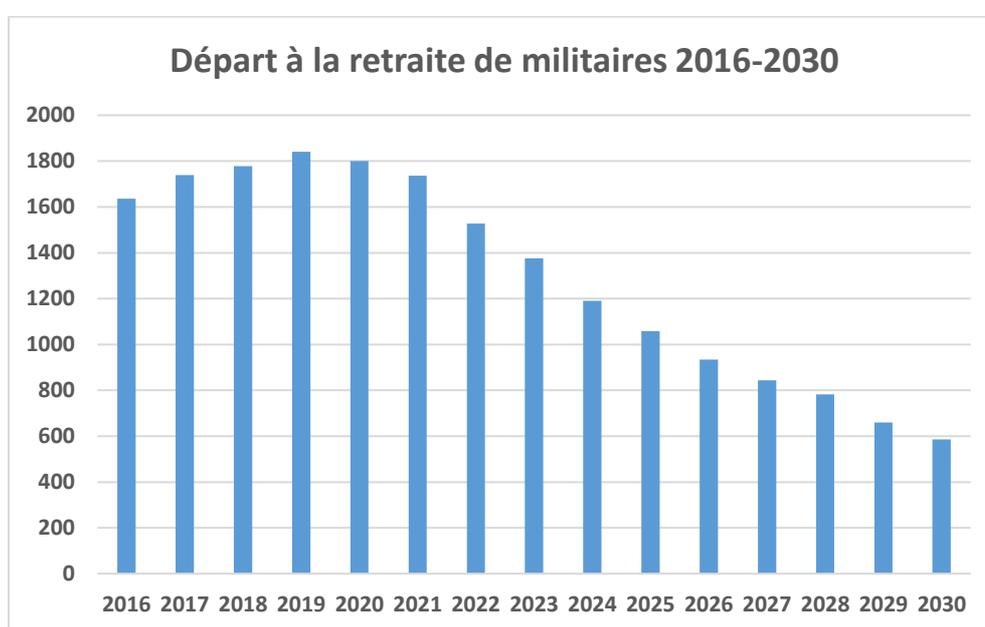
(Principe n° 7)

La croissance des budgets d'infrastructures permettra de corriger l'efficacité énergétique des infrastructures de la Défense. Cela ira de pair avec un plan ambitieux afin de tendre vers un patrimoine immobilier de la Défense neutre en carbone et durable à l'horizon 2040. Une Défense durable vise une efficacité maximale dans le cycle de vie des équipements de défense, comme la limitation des pièces de rechange et la maintenance, qui contribuent également à l'efficacité et à l'efficacité des déploiements opérationnels.

Une politique de R&T renforcée (voir ci-dessus) avec des liens plus étroits entre la Défense, les centres de recherche civils et notre industrie peut également garantir dans ces domaines que notre Défense puisse répondre de manière optimale aux opportunités de rendre son fonctionnement plus efficace. Dans ce contexte on peut penser aux générateurs et véhicules hybrides. Cet aspect de la durabilité sera également pris en compte dans les initiatives de *sourcing*.

7. Une Défense plus attrayante avec une gestion moderne de son personnel

La Défense offre des opportunités d'emplois intéressants et dynamiques, au profit de la sécurité, au sens large, de la population et de notre pays, mais aussi de nos partenaires stratégiques et de la paix dans le monde. Elle dispose pour cela d'un personnel très dévoué et professionnel. C'est essentiel car un personnel bien formé et déployable sur le plan opérationnel est la clé de voûte de toute capacité militaire. Sans militaires suffisamment entraînés et prêts à être engagés en opérations, un système d'arme, aussi performant soit-il, ne pourra contribuer à notre politique de Défense. Au-delà des indispensables connaissances et expériences professionnelles, ce sont les compétences comportementales des militaires, à savoir l'intégrité, la loyauté, le respect, la flexibilité et l'esprit de coopération qui constituent le facteur de succès critique de toute capacité. La recapitalisation du domaine du personnel constitue dès lors une priorité absolue, notamment dans un contexte d'attrition et de perte massive de connaissances et d'expérience suite à la vague de pensions.



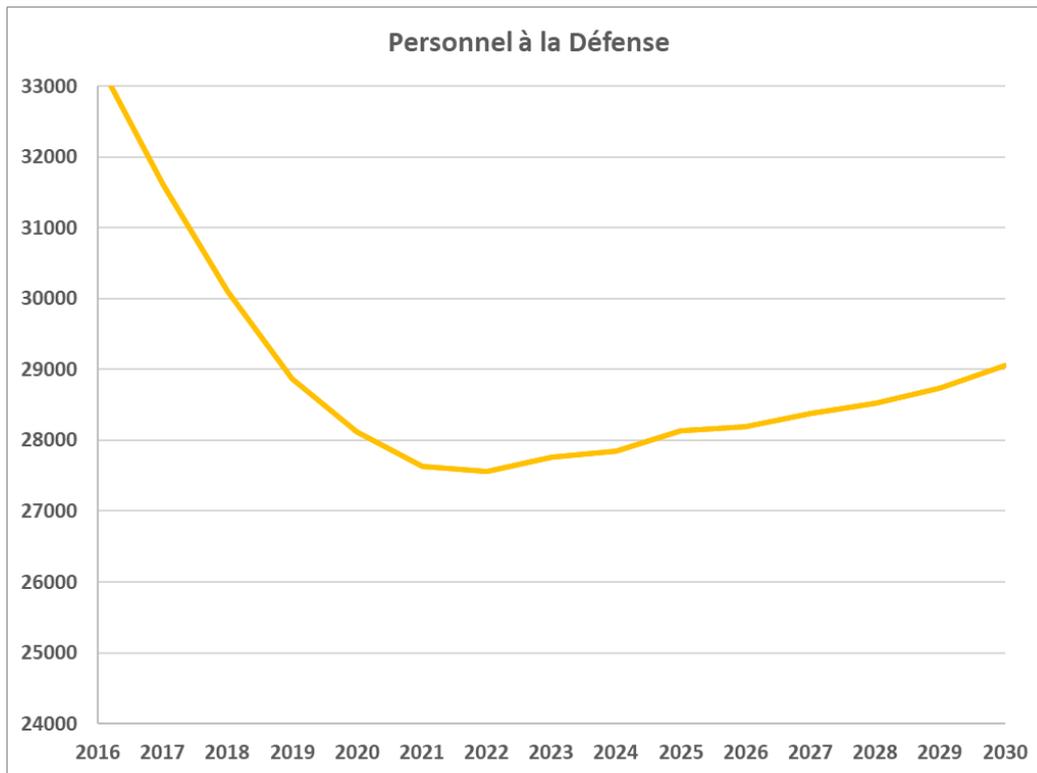
Graphique 3 : L'évolution du nombre de départs à la retraite de militaires au cours de la période 2016-2030 (illustration de la vague de départs à la retraite).

a. Stabilisation et consolidation des effectifs en personnel

Il convient en premier lieu et à brève échéance de consolider et par la suite de renforcer l'enveloppe du personnel, qui doit en effet connaître une phase de croissance. Ceci nécessite un effort spécifique et important à court terme, vu l'importante vague de départs à la pension jusque 2025 mais aussi le problème de rétention du personnel en général.

Début 2021, la Défense comptait environ 27 600 collaborateurs (26 100 militaires et 1500 civils), dont 2800 militaires en formation. La Défense comptera en 2030 au minimum¹⁹⁴ 29 100 collaborateurs (25 300 militaires et 3800 civils), dont 3500 militaires en formation. La proportion de civils au sein du département sera progressivement augmentée.

¹⁹⁴ Cette prévision 2030 est basée sur le processus actuel et ne tient donc pas compte des effets des mesures à implémenter ultérieurement qui pourraient, entre autres, mener à une plus grande enveloppe de personnel.



Graphique 4: Evolution du personnel de la Défense au cours de la période 2016-2030, intégrant les principes de « consolidation » et de « croissance » au travers de nouvelles politiques en matière de personnel concrétisées au cours de cette législature et basée sur le tableau 2 ci-dessous, qui reprend les prévisions de recrutement de militaires et de civils.

HAD PERS CONSOLIDATION (EFFET POLITIQUE ≤ 2024)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recrutement de militaires	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Recrutement de civils	308	310	460	560	260	260	240	120	120	140
Contingent Rosetta	78	400	700	700	700	700	700	700	700	700
Total Pers 1 Jan	27639	27567	27766	27855	28135	28197	28375	28530	28737	29056

Tableau 2: Tableau des prévisions de recrutement de militaires et de civils au cours de la période 2023-2030 (sans mesures additionnelles au cours de la prochaine législature).

Un recrutement poussé à son niveau maximum est essentiel pour faire croître les effectifs du personnel militaire de la Défense au niveau nécessaire afin d'assurer l'entrée en service des nouveaux systèmes d'armes dans les meilleures circonstances possibles. L'augmentation drastique du recrutement de 2500 militaires, tant de civils que de militaires, aura pour effet pour la première fois depuis longtemps de consolider les effectifs en personnel, pour qu'ils restent stables par rapport au niveau actuel et, ensuite, de les faire croître petit à petit à partir de 2023.

A côté de l'aspect quantitatif, deux aspects qualitatifs de la politique de recrutement joueront un rôle opérationnel majeur pour la Défense. Tout d'abord, les nouveaux systèmes de défense seront plus complexes et requerront davantage de personnel disposant d'un niveau de scolarité plus élevé, principalement des sous-officiers spécialisés. Il en découlera un glissement des besoins quantitatifs de la catégorie des volontaires vers celle des sous-officiers, ce qui renforcera encore l'importance du recrutement interne (promotion sociale). D'autre part la Défense fera plus appel à du personnel civil. Cette catégorie de personnel est actuellement sous-représentée au sein de l'organisation bien qu'elle dispose de grands atouts, tels que l'ancrage de connaissances spécifiques au sein de la Défense, ainsi que la possibilité de servir de tremplin d'accès pour tous via les contrats de premier

emploi (contingent Rosetta dans le tableau 1) pour des fonctions d'appui général. Ceci permettra également aux militaires d'être plus disponibles pour les fonctions opérationnelles. Ces deux aspects qualitatifs constitueront deux des lignes de force du recrutement pendant la période soustendue par le Plan STAR.

« Une politique du personnel inclusive et souple sera mise en œuvre, allant de l'éveil des vocations à l'accompagnement après la fin de carrière, qui fait de la Défense un employeur moderne, conscient de son rôle sociétal, et pour lequel respect, compétence, intégrité, diversité et développement sont centraux.

La part de civils dans l'enveloppe totale du personnel sera alignée sur la moyenne des pays voisins. Le nombre de militaires évoluera vers la moyenne des pays alliés de l'OTAN où la conscription n'est plus appliquée.

La Défense augmentera l'attractivité du métier de militaire, entre autres en travaillant en permanence sur une rémunération conforme au marché dans le secteur de la sécurité et de la défense et plus généralement s'aligne sur les grilles salariales de la fonction publique fédérale pour assurer une attractivité équilibrée de l'emploi public. A cette fin la garantie d'un environnement de travail socialement sûr est également importante.

En ce qui concerne la diversité, le genre et les personnes porteuses de handicap, la Défense se veut autant que possible un reflet fidèle de la société et assume, par ailleurs, son rôle d'ascenseur social par l'emploi de personnes peu qualifiées et par la promotion sociale. A cet égard, la Défense, à l'image des autres employeurs publics, utilisera des objectifs chiffrés.

Le niveau d'expertise et de formation requis pour assurer l'ensemble des tâches de la Défense, reste garanti à tout moment.

La sélection et la formation seront effectuées, dans la mesure du possible, en collaboration avec les institutions régionales compétentes. L'éducation et la formation doivent continuer à intégrer le know-how dans l'ensemble de l'organisation de la Défense et contribuer à assurer l'accueil et l'accompagnement des nouvelles recrues. La Réserve se verra donner un nouveau contenu grâce à la mise en œuvre du concept de militaire à temps partiel.

La révision des possibilités de recrutement latéral contribuera également à une politique du personnel plus souple.

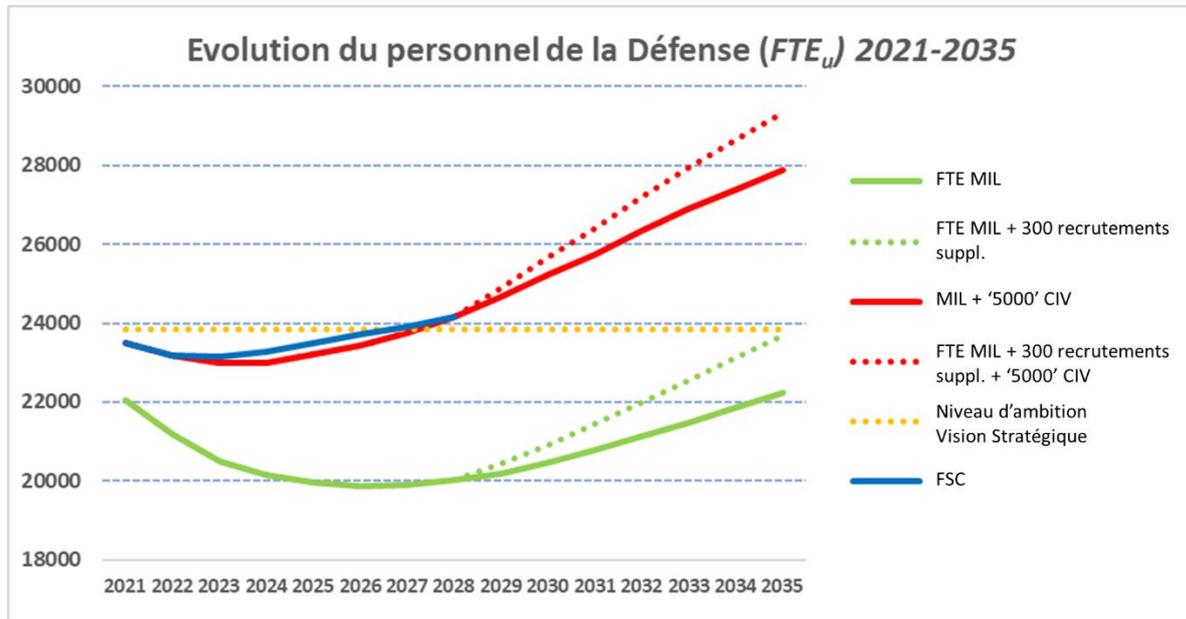
L'objectif reste d'atteindre une pyramide des âges équilibrée et correspondant aux besoins d'une Défense fonctionnelle. »

(Principe n° 10)

b. Consolidation et croissance des effectifs en personnel après 2025

Grâce à trois mesures supplémentaires prévues après 2025 (reprises dans la trajectoire budgétaire explicitée au chapitre 4), les conditions seront effectivement réunies non seulement pour la pérennisation de la phase de consolidation, mais aussi pour une croissance des effectifs de la Défense jusqu'à l'horizon 2030. Ces trois mesures concernent l'augmentation de la capacité de développement de compétences (*competence development*) entre autres via l'extension du centre de formation de Tournai vers un campus de formation pour Sous-Officiers et les « quartiers du futur

», dont découlera une augmentation du recrutement de militaires à raison de 300 supplémentaires chaque année à partir de 2026 (y compris l'équipement individuel requis), ainsi que la mise à disposition de moyens pour des initiatives supplémentaires visant à un meilleur alignement avec le marché du travail.



Graphique 5: Evolution du personnel de la Défense (exprimée en FTE_u) sur la période 2021-2035 avec prise en compte des mesures supplémentaires post 2025 axées sur les principes de « consolidation » et de « croissance » (augmentation de la capacité en matière de compétences de développement (competence development), recrutement supplémentaire de 300 militaires à partir de 2026 et mesures supplémentaires pour l'alignement avec le marché du travail).

HAD PERS CONSOLIDATION GROWTH (EFFET POLITIQUES COMBINEES ≤2024 et >2024)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recrutement de militaires	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800
Recrutement de civils	308	310	460	560	480	480	480	480	480	410
Contingent Rosetta	78	400	700	700	700	700	700	700	700	700

Tableau 3: Tableau des prévisions de recrutement de militaires et de civils au cours de la période 2021-2030 (avec mesures additionnelles au cours de la prochaine législature).

c. Mesures initiées à court terme

i. Raviver l'intérêt pour la Défense

La Défense a avant tout besoin de jeunes militaires, avec en sus la possibilité pour un nombre suffisant de militaires de pouvoir gravir les échelons au sein de l'organisation en vue d'occuper des fonctions qui nécessitent des connaissances et/ou une expérience préalable et de garantir la continuité nécessaire dans les domaines technico-militaires et opérationnels au sein de l'organisation.

Vu notamment le départ massif à la pension, tant au sein de la Défense qu'en dehors, la compétition sur le marché de l'emploi s'est durcie au cours des dernières années. De manière générale, il est dès lors essentiel pour la Défense d'être un acteur plus dynamique sur le marché du travail. Elle

doit davantage se faire connaître auprès d'un public cible le plus large et le plus diversifié possible, ainsi que se positionner en tant qu'employeur attractif. S'efforcer de mieux refléter la société en engageant notamment plus de femmes et en veillant à une plus grande diversité de même que plus d'inclusivité, pas seulement en ce qui concerne le genre mais aussi notamment les personnes en situation de handicap ou avec des racines migratoires, cadre parfaitement avec ce double objectif. La Défense doit aussi permettre éventuellement le transfert vers d'autres départements de militaires devenus inaptes au service. Quant à l'accessibilité des futurs quartiers généraux et l'aménagement en ce sens de ceux déjà existants, les services d'infrastructure de la Défense s'inscrivent pleinement dans le plan d'action fédéral handicap (2021-2024). En effet, au-delà du respect des diverses législations européennes, fédérales et régionales en matière d'accessibilité des bâtiments, et des bâtiments publics en particulier, c'est une politique inclusive d'accessibilité universelle de ses équipements et infrastructures que la Défense entend promouvoir. Il s'agit d'une conception de l'accessibilité axée sur la diversité humaine, l'adaptation fonctionnelle et une ergonomie d'usage des infrastructures, dans le but de favoriser une inclusion professionnelle et sociale de tous les utilisateurs dans leur environnement. Pour la Défense, l'objectif est de tendre vers des infrastructures disposant de toutes les facilités d'usages, adaptées multifonctions et multi-utilisateurs, tenant compte des aspects opérationnels spécifiques de notre armée ainsi que du cadre budgétaire. Par ailleurs, des initiatives sportives pour le personnel militaire et les vétérans en situation de handicap seront aussi développées. Pour raviver l'intérêt pour ses fonctions, la Défense participe en plus au développement d'un troisième cycle de l'enseignement secondaire axé sur l'orientation des élèves vers les métiers du secteur de la sécurité. Dans le même esprit, les stages à l'attention de la jeunesse et les journées de contact dans les unités pendant les périodes de vacances scolaires seront davantage développés. La Défense développera une initiative visant à favoriser l'éveil aux carrières à la Défense en adaptant la législation relative au Service d'utilité collective (SUC). A travers un brassage permettant à des jeunes filles et garçons, de la même tranche d'âge mais provenant d'horizons divers, de faire connaissance les uns avec les autres et de se mettre au service de la population tout en bénéficiant d'un encadrement par le Ministère de la Défense, cette initiative visera à développer les potentialités individuelles et collectives ainsi que l'esprit de solidarité de ces jeunes. Elle offrira à chacun les chances de s'épanouir, de se former et de mettre ses compétences à disposition de la collectivité dans une fonction valorisante. Les tâches effectuées dans le cadre de cette initiative seront d'ordre civil. Elle s'adressera aux jeunes demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, lesquels continueront à bénéficier d'une protection sociale pleine et entière et toucheront aussi une solde nette en complément de leurs allocations, qu'elles soient familiales, de chômage ou d'intégration sociale. Ils seront par ailleurs couverts par une assurance hospitalisation outre la couverture classique. La durée pourra être interrompue notamment si le volontaire a trouvé un emploi. Durant cette période, les jeunes resteront en effet disponibles sur le marché du travail, l'objectif principal étant de faire découvrir à ces jeunes les différentes facettes du métier de militaire et les fonctions du personnel civil à la Défense, ainsi que de contribuer notamment à l'éveil des vocations pour une carrière au sein de la Défense. Dans le même esprit de contribuer à l'éveil des vocations pour les métiers de la Défense, un Corps des Cadets de la Défense, basé sur l'appui de la Composante Terre et de la Composante Médicale sera créé, tandis que l'appui au Corps royal des Cadets de Marine (CRCM) et des Cadets de l'Air de Belgique sera renforcé.

Grace à des initiatives spécifiques axées sur les personnes sans emploi et en décrochage scolaire (*Not in Education, Employment or Training – NEET*) dans les différentes régions, la Défense renforcera son rôle sociétal en touchant un nouveau type de public cible et, par-là, favorisera son intégration sociale.

Vu le grand besoin en techniciens, la Défense continuera à contribuer aux diverses initiatives régionales et fédérales visant à stimuler l'intérêt des jeunes pour les métiers techniques et scientifiques (*Science, Technology, Engineering and Mathematics – STEM*). Le cours préparatoire à une formation technique au sein de la Défense (DPTech) tout récemment proposé, par analogie au cours préparatoire à l'examen d'admission à l'ERM (DPERM), cadre dans ce domaine.

Il ressort d'études que, bien qu'elle possède une image institutionnelle relativement positive, la Défense souffre d'un déficit d'intérêt et d'une méconnaissance de la part de la population. De surcroît, son image en tant qu'employeur laisse à désirer et elle est confrontée à un manque de fierté de son personnel. Il est évident que ces trois éléments sont liés et s'influencent mutuellement. Par conséquent, la politique de communication stratégique de la Défense a été adaptée au profit d'une communication inclusive agissant sur ces trois éléments simultanément, et l'exécution de cette nouvelle politique de communication a débuté. Cette communication se veut professionnelle, transparente et proactive, sans pour autant négliger la capacité à réagir rapidement vis-à-vis des différents groupes cibles, en particulier le personnel. Cela permettra d'améliorer la connaissance et la raison d'être du département, de renforcer l'attractivité de ses métiers tout en mettant en valeur le travail du personnel. Tout ceci nécessitera du personnel et des moyens budgétaires, ainsi que le développement d'une meilleure capacité d'analyse et de suivi des domaines de l'information et de la communication. Plus spécifiquement, une attention toute particulière sera accordée à l'utilisation optimale des canaux de communication (tels que les médias sociaux) afin de toucher les groupes-cibles visés par la politique de recrutement de la Défense. Les postulants doivent via ces canaux pouvoir disposer d'une information réaliste et compréhensible, et la Défense doit elle-même pouvoir atteindre de manière plus proactive davantage de postulants potentiels.

ii. La Défense, un employeur attractif

Les initiatives ci-dessus doivent aussi être accompagnées d'une modernisation de la gestion du personnel de la Défense mettant plus l'accent sur la conduite personnelle de sa carrière et offrant plus de possibilités d'évolution, tant au sein qu'en dehors de la Défense, le tout combiné à une rétribution plus attractive.

A cet effet, le statut "*Beperkte Duur/Durée Limitée*" (BDL) a déjà été rendu plus flexible en permettant sur simple demande de prolonger la période BDL de 8 jusqu'à maximum 12 ans. Les possibilités de passage vers le statut de carrière (jusqu'à l'âge de la pension) sont revues à la hausse. Ceci permettra, d'une part, de garder à bord les membres du personnel qui souhaitent rester et, d'autre part, de préserver l'atout essentiel de la possibilité de l'emploi à vie (*lifetime employment*). Au-delà, on étudiera pour les volontaires (qui depuis 2014 sont tous recrutés sous le statut BDL) les possibilités d'étoffer les voies d'accès au cadre des sous-officiers via un système de candidature pour des postes qui confèrent le grade de base de sous-officier, moyennant le fait de répondre à une série de critères.

Les mesures d'accompagnement des militaires sous statut BDL qui quittent la Défense après minimum 5 années de service, resteront bien entendu maintenues et devront être renforcées là où c'est nécessaire. Au-delà des possibilités de passage prévues vers le secteur public, la Défense analysera parmi les formations et les partenaires préférentiels lesquels maximalisent les chances des militaires par rapport au marché du travail externe. Les militaires qui par le passé ont franchi ce pas sont valorisés pour les compétences qu'ils ont acquises à la Défense, telles que la loyauté, le sens de la discipline, l'aisance en groupe, la flexibilité, le sens de l'organisation et la connaissance des langues. Cette valeur intrinsèque du personnel de la Défense sur le marché du travail peut encore être renforcée où cela est nécessaire par des formations préparatoires, entre autres en coopération avec les partenaires régionaux.

D'autre part, ceux qui choisissent de rester à la Défense doivent pouvoir trouver un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Ceci peut être atteint en pouvant opter pour une période de plus faible intensité au cours de la carrière. On étudiera également le renforcement des possibilités de travail à temps partiel pour les militaires.

Ensuite, les militaires doivent disposer d'une meilleure vue sur les possibilités de carrière au sein du Département. Grâce à la création des cellules « HR4U », des spécialistes sont dorénavant disponibles sur 23 sites avec pour mission de faire parvenir ce type d'information à un maximum

de personnel et ce, indépendamment de la chaîne hiérarchique. Il faut également cultiver la transparence de sorte que chaque militaire dispose d'une meilleure vue quant à son propre potentiel et aux possibilités que cela lui offre. Dans ce cadre, le système actuel de promotion au moyen de comités sera réévalué. En combinant ceci au libre choix du moment où suivre une formation continuée, on facilitera les possibilités pour le militaire de mieux contrôler l'évolution de sa propre carrière.

Un élément supplémentaire qui pèse sur l'attractivité de la Défense est l'état de ses infrastructures. Les investissements nécessaires à leur modernisation seront poursuivis dans le but de satisfaire aux exigences actuelles en matière de bien-être au travail. Lors de cette modernisation, une attention particulière sera accordée à la réduction de l'empreinte écologique du patrimoine immobilier.

La poursuite de la mise en œuvre des nouveaux modes de travail (*new ways of working*), à savoir le télétravail, le travail satellite ou la transition vers la formation mixte (*blended learning*¹⁹⁵), est également une priorité absolue pour rester suffisamment attractif, en plus d'augmenter la stabilité géographique. La mise en œuvre récente d'une partie de l'instruction de base au niveau régional cadre également dans cet objectif.

A cela s'ajoute la nécessité de pérenniser l'alignement engrangé des allocations pour le service à l'étranger et de l'étendre via une amélioration du soutien aux familles des militaires qui accompagnent ces derniers vers l'étranger. Vu l'augmentation du nombre de militaires en poste à l'étranger suite à l'augmentation des collaborations internationales, ces mesures de renforcement sont essentielles pour maintenir l'attractivité de ces fonctions.

Enfin, une meilleure répartition géographique doit faire en sorte que la Défense soit suffisamment présente sur, littéralement, l'ensemble du territoire. Une meilleure répartition et composition des quartiers ainsi qu'un éventail plus large de fonctions au sein de chaque quartier, combinées avec une meilleure organisation du travail, devraient permettre à plus de personnel de passer une plus grande part de sa carrière près de chez lui. A côté du maintien au maximum des quartiers existants et de la redistribution déjà en cours des unités au sein de ces quartiers, deux nouveaux quartiers seront construits dans des régions où la présence militaire est très faible (un à Charleroi et un en Flandre Orientale). Pour ces quartiers dénommés « quartiers du futur », l'accent est mis sur l'intégration de la Défense dans l'écosystème local par le truchement de trois piliers, à savoir le partage de l'infrastructure, la mise en commun et le partage du personnel, et le développement de pôles d'innovation avec les acteurs locaux dans le domaine académique et/ou industriel/entrepreneurial. Le tout peut ainsi s'intégrer dans une politique de développement durable au niveau régional et dans le renforcement du lien armée-nation. Le développement de pôles d'innovation devrait à son tour favoriser les carrières alternant entre la Défense et les autres secteurs.

Par ailleurs, la Défense augmentera également l'attractivité du métier de militaire en travaillant en permanence sur une rémunération conforme au marché dans le secteur de la sécurité et de la défense et, plus généralement, en s'alignant sur les grilles salariales de la Fonction publique fédérale pour assurer une attractivité équilibrée de l'emploi public. Ainsi, après la revalorisation pécuniaire annoncée pour les militaires à partir de 2022, et pour les actuels et futurs militaires pensionnés à partir de 2025, il faudra veiller à ce que cet effort soit pérennisé et suivent effectivement les rémunérations conformes au marché idoine et à la Fonction publique fédérale. Dans ce cadre également, on étudiera les possibilités d'élargissement du panel d'avantages (*benefits*) qui sont essentiellement fournis par l'Office Central d'Action Sociale et Culturelle (OCASC) la Défense.

Afin de renforcer notre position sur le marché du travail par rapport aux métiers en pénurie, on confèrera en premier lieu une prime d'encouragement aux candidats qui accèdent à des fonctions

¹⁹⁵ Le « *blended learning* » est le mix optimal de différentes formes d'apprentissage.

critiques. On étudiera par la suite les possibilités d'introduire une prime de rétention visant à conserver ce public cible dans les rangs de la Défense.

Une augmentation des moyens financiers est également prévue à partir de 2026 dans le but de réaliser de nouvelles initiatives au profit du personnel. Ceci permettra d'enclencher un effort continu visant à devenir et rester concurrentiel sur le marché du travail.

iii. Un rôle renforcé pour les civils au sein de la Défense

L'augmentation du nombre de civils à la Défense est indispensable à la réalisation d'une gestion du personnel efficace. Les civils auront donc une place plus importante au sein de la Défense en 2030 et leur nombre dans l'enveloppe totale du personnel augmentera, puisqu'il est prévu d'évoluer vers une proportion de 15 à 20% des effectifs remplis par du personnel civil¹⁹⁶. Le nombre de militaires évoluera lui vers la moyenne des pays alliés de l'OTAN où la conscription n'est plus appliquée, sans toutefois constituer un objectif contraignant puisque l'approche de la Défense est basée sur ses besoins et pas sur la comparaison avec d'autres nations.

Les civils de la Défense devront apporter dans le futur une expertise spécialisée au sein du Département et ce, tant dans les capacités opérationnelles que dans les services d'appui de la Défense. Les civils faisant partie des capacités opérationnelles se trouveront principalement dans le SGRS, ainsi qu'au sein des capacités cyber et *Influence*. L'élaboration d'un statut uniforme pour les services de renseignements (SGRS - Sûreté de l'Etat) et l'OCAM est nécessaire pour mieux faire face aux menaces auxquelles notre pays est confronté.

En ce qui concerne le soutien, le nombre de civils au sein de l'état-major de la Défense, des écoles et des centres de compétences de la DGMR augmentera sensiblement. Là où aujourd'hui un ratio de 1 à 5 prévaut au niveau de l'état-major, un ratio de minimum 1 à 3 deviendra la norme en 2030, ce qui permettra de mieux ancrer les connaissances dans ces entités et nécessitera moins de transitions de militaires vers ce type de fonctions. L'expertise déjà présente au sein de l'état-major via du personnel civil affecté essentiellement dans les domaines juridiques, du personnel et du budget sera étendue à d'autres domaines. L'expertise du personnel civil également sera plus fortement requise au sein des instituts de recherche de la Défense (principalement le DLD¹⁹⁷ et l'ERM) afin de soutenir la mise en œuvre du renforcement de la politique en matière de R&D (voir chapitre 6).

Les civils à la Défense contribueront également plus au soutien technico-logistique spécialisé sur le territoire national. Grâce au statut de la Réserve, un cadre juridique a été créé pour autoriser la participation de personnel civil à des opérations, ce qui permet, là où et quand cela est nécessaire, de mettre ce soutien spécialisé en œuvre dans un contexte opérationnel.

L'augmentation du nombre de civils dans l'ensemble de l'organisation se traduira également en une augmentation du personnel civil dans bon nombre de fonctions d'appui et ce, tant au niveau des états-majors que des grands plateaux régionaux. Pour ce faire, il sera largement fait appel à des contrats de première embauche, ce qui permettra aux intéressés de découvrir la Défense lors de leur première expérience de travail et de les inciter à entamer une carrière en tant que militaire ou civil au sein de notre organisation.

Cette évolution du nombre de civils à la Défense va de pair avec une forte augmentation relative de hauts diplômés au sein de l'organisation (niveau A et B). Pour mieux rétribuer le personnel civil à la Défense, on étudiera la possibilité de lui octroyer certaines allocations aujourd'hui uniquement réservées aux militaires.

iv. Une Défense plus jeune

Vu que bon nombre de métiers requièrent des exigences relativement élevées en matière de condition physique, une pyramide des âges qui répond aux besoins reste un objectif majeur. Cela

¹⁹⁶ En 2019, la proportion de civils respectivement dans la Défense, par exemple, de Slovaquie était de 35% ; 33,18% au Pays-Bas ; 31,06% en Allemagne ; 27,39% au Royaume-Uni ; 25,74% en Hongrie ; 24,24% en Autriche ; 23,54% en République tchèque ; 22,90% en France, 12,39% en Espagne et 5,01% en Belgique.

¹⁹⁷ DLD : *Defensielaboratoria* - Laboratoire de la Défense.

devrait se traduire par une évolution de l'âge moyen des militaires de 40 ans au 1^{er} janvier 2022 vers 35 ans en 2030.

v. Effort maximum sur le recrutement interne

Un effort maximum sera fait au niveau du recrutement interne (promotion sociale). Ceci signifie en pratique le passage vers une catégorie supérieure du personnel ou vers une échelle barémique plus élevée au sein de la même catégorie de personnel. Ceci offre non seulement l'accès pour le personnel à d'autres possibilités de carrière, mais s'avère également indispensable pour répondre au besoin en sous-officiers, qui constitue actuellement un grand défi en matière de personnel. Promouvoir le recrutement interne augmente de surcroît l'attractivité de la Défense en tant qu'employeur vu que l'on ouvre des possibilités de promotion interne pour le personnel. D'autre part, l'attrition pendant la formation est très faible (voir paragraphe suivant) étant donné que les candidats connaissent déjà la culture d'entreprise et peuvent faire appel aux compétences qu'ils ont déjà acquises. La réglementation est adaptée sur de nombreux points afin de permettre l'accès au recrutement interne à beaucoup plus de gens, mais aussi de supprimer des obstacles inutiles lors de la sélection et mieux évaluer le potentiel du personnel concerné. Au-delà, on mise également sur le recrutement interne pour encourager le personnel de la Défense à faire le pas vers les métiers en pénurie, ceci pouvant aller de pair avec des formations externes financées par la Défense. Cet ensemble de mesures devrait permettre à la Défense d'exceller dans son rôle d'ascenseur social.

vi. La nécessité d'encore augmenter la rétention

On distingue à la Défense l'attrition pendant la formation (départ du personnel pendant la période de formation ou au cours des années de candidature - en moyenne 3 années) et l'attrition pendant la carrière. Le tableau reprenant les prévisions de recrutement pour les militaires et les civils tient compte de l'attrition des années précédentes. L'attrition pendant la formation atteint actuellement une moyenne de 50% pour l'ensemble des catégories de militaires. L'attrition pendant la carrière est quant à elle nettement inférieure, à savoir 2%.

Il est crucial de faire en sorte de réduire encore plus l'attrition, principalement pendant la formation.

Chaque recrue aura la possibilité, lors de sessions structurelles de retours d'information (*feedback*) pendant la formation de base, de signaler s'il ou elle a choisi son métier en connaissance de cause, et, si tel n'est pas le cas, de recevoir une information quant aux possibilités de réorientation, y compris d'un passage dans la Réserve, de façon à ce qu'il ou elle choisisse de préférence un autre métier à la Défense au lieu de quitter notre organisation. On étudiera également la possibilité de retarder le choix d'un métier spécifique en engageant davantage pour des groupes de métiers.

En ce qui concerne la formation de base, des initiatives seront prises dans le but d'améliorer la progressivité du programme. Malgré l'introduction récente de deux levées annuelles pour les sous-officiers, cette progressivité a pu être améliorée selon le principe « *back to basics* », en vertu duquel les compétences qui ne sont pas nécessaires au début de la carrière ne sont dispensées que plus tard lorsque nécessaires. Il a également été investi dans l'accompagnement médico-sportif pendant la formation ainsi que dans la valorisation des instructeurs, entre autres par l'introduction d'une allocation d'instruction.

vii. Evaluation de la formation et du statut

Après la révision de la formation de base, il est utile de revoir la formation continuée dans le but d'augmenter la flexibilité de la gestion du personnel. Plus d'assouplissement dans la formation continuée permettra également d'offrir plus de formations calquées sur le principe *JIT/JAN (Just in time/Just as needed)* en faisant appel à des formations externes adaptées aux besoins des collaborateurs. Le nouveau système d'évaluation destiné à améliorer la gestion des compétences

est progressivement mis en application. Après un démarrage avec l'évaluation des compétences génériques, l'évaluation est actuellement étendue aux compétences de poste, et elle sera par la suite complétée par l'évaluation de potentiel qui permettra de mettre un accent spécifique sur une meilleure estimation du potentiel de carrière du personnel.

Le concept des soins médicaux à la Défense est une des clés de voûte essentielles de la spécificité militaire. La modernisation de ce concept, avec notamment la simplification des procédures actuelles, doit être poursuivie de sorte que la reconnaissance sociétale du caractère spécifique du métier des armes soit encore mieux exprimée. D'autre part, les efforts visant à l'établissement d'une politique de réinsertion après maladie ou accident et d'une politique par rapport à l'absentéisme, seront poursuivis. Dans le même ordre d'idées, la problématique des assurances vies a été récemment résolue avec Assuralia et le statut de vétéran devra être revu. Le besoin de passerelles supplémentaires entre le statut de militaire et celui de civil sera également étudié.

viii. Modernisation du concept de la Réserve et des militaires à temps partiel

Une Réserve jeune et dynamique est très importante pour raffermir le lien entre la Défense, la population et le monde de l'entreprise. Le statut de militaire de Réserve a été revalorisé récemment pour le rendre plus attractif et plus accessible, notamment via une augmentation de la rétribution. Une politique de formation plus flexible est également en préparation. À terme, le statut BDL offre également plus de possibilités de pourvoir les fonctions de réservistes via les membres du personnel qui optent pour un retour au monde civil tout en souhaitant maintenir un lien avec la Défense. Plus généralement, la Réserve doit devenir le cadre qui facilite et stimule au cours d'une même carrière un ou plusieurs passages flexibles entre un travail à la Défense et hors Défense.

Il est également très important de poursuivre le travail de mise en place d'un « *Employer Support* » au profit des employeurs premiers des réservistes, afin que les réservistes puissent exercer leur fonction au sein de la Défense et bénéficier de suffisamment de possibilités de s'entraîner à cette fin. Il est important de bien informer les employeurs quant à la valeur ajoutée de la fonction militaire de leurs employés pour leur emploi civil et d'examiner quelles mesures de rémunération supplémentaires peuvent être prises pour renforcer le système *win-win-win* autour de la Réserve, tant pour la Défense que pour les concernés et leurs employeurs. En outre, la Défense étudiera les possibilités d'utiliser la Réserve en tant que vecteur de partenariats avec les secteurs public et privé, partenariats qui peuvent prendre des formes telles que l'activation conjointe, la formation conjointe et le partage de main-d'œuvre, en particulier pour les professions en pénurie.

Le nombre de militaires dans le cadre de Réserve ayant accès à des tâches militaires à temps partiel sera augmenté. Ici aussi, il faudra que la Défense puisse faire appel aux instances régionales en charge de l'emploi afin de promouvoir ce statut et d'intervenir dans les processus de recrutement et de formation.

ix. Le rôle essentiel des partenaires sociaux

Les partenaires sociaux, en tant que représentants du personnel et de par leur expertise, doivent être impliqués au maximum dans cette modernisation de la gestion du personnel et ce, dès la phase conceptuelle des différents projets, afin que le dialogue actuel positif et constructif puisse encore être renforcé.

d. Valorisation continue

Il sera fondamental de conserver une attention particulière par rapport à l'harmonisation avec le marché du travail. Cela n'exclut pas une politique différenciée. Une gestion des ressources humaines souple est nécessaire si on veut pouvoir répondre en conséquence à ce marché et à l'évolution de la population. Les ressources nécessaires ont été prévues à cette fin dans la trajectoire budgétaire post-2025, explicitée au chapitre 4. Toutefois, les mesures concrètes devront être identifiées ultérieurement puis déployées progressivement en tenant compte de l'évolution

des effectifs de la Défense, des carences en recrutement et en rétention de certains profils, ainsi que de la valorisation des efforts et de la disponibilité des militaires et civils du Département pour leur contribution à la mission sociétale de la Défense.

8. Next steps

L'actualisation de la Vision Stratégique dans ce Plan STAR et les perspectives sont claires. Les fondations sont établies. Le travail peut commencer.

Il est important que les lignes de force de cette vision soient concrétisées le plus rapidement possible, afin d'en garantir la mise en œuvre effective à l'horizon 2030 et, à très court terme, d'initier bon nombre de projets. Les efforts nécessaires en matière de personnel seront déterminant pour la réussite de l'implémentation de ce portfolio capacitaire.

Le développement du portefeuille capacitaire futur de la Défense nécessitera également des interactions avec l'UE et l'OTAN en matière de contribution à des projets au niveau européen avec nos partenaires stratégiques. Ceci peut potentiellement influencer la réalisation concrète du planning capacitaire de la Défense étant donné que l'objectif recherché est d'aligner au maximum possible ce planning capacitaire avec celui de nos partenaires.

L'échelonnement dans le temps des investissements en matériel majeur prévus dans cette vision doit être traduit dans une loi de programmation militaire actualisée reprenant les engagements au niveau programme pour la période jusque 2030. Cette loi apporte la stabilité et la souplesse nécessaires quant à la réalisation du portefeuille capacitaire. Un projet d'actualisation de cette loi de programmation militaire doit être soumis au Parlement fédéral. Le timing ambitieux qui est imposé témoigne de la volonté d'y ancrer au maximum les perspectives futures développées dans le Plan STAR. Cela est important pour continuer à positionner la Défense en tant qu'allié fiable de l'OTAN et de l'EU, tout en devenant un partenaire fiable de l'industrie et des institutions de recherche. Mais il est encore plus important que la Défense soit un pilier fiable de l'architecture de sécurité belge, européenne et euro-atlantique, œuvrant à la défense collective, à la sécurité collective, à la protection des ressortissants belges à l'étranger (et des personnes habilitées par le gouvernement à pouvoir bénéficier de cette protection), et à la sécurité, au sens large, des habitants de notre pays, quelle que soit la crise.

« Une loi de programmation militaire actualisée qui prévoit, en continuité et en cohérence avec une vision à long terme :
les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la Vision Stratégique actualisée. Cela permettra de générer la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour la Défense, pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises ;
(Principe n° 6a)
l'évolution des effectifs de la Défense en cohérence avec le niveau d'ambition nationale et la valorisation du personnel de la Défense. »
(Principe n° 6b)

Tous les dossiers ponctuels qui découlent de ces plans seront soumis systématiquement au Conseil des Ministres. Mais il est clair que l'interaction ne se limitera pas au seul Conseil des Ministres.

La mise en œuvre du Plan STAR nécessitera des interactions constantes entre le gouvernement et la ou le Ministre de la Défense, entre la ou le Ministre et le Parlement ainsi qu'entre la ou le Ministre et l'état-major de la Défense. Tous les projets seront établis et suivis de manière concrète et cohérente par l'état-major de la Défense, gérés via le plan d'Entreprise actualisé du Chef de la Défense et rapporté à la ou le Ministre de la Défense.

La ou le Ministre de la Défense fait annuellement rapport à la Chambre des représentants sur l'exécution du plan d'investissements et du plan d'évolution des effectifs du personnel. La loi de

programmation militaire et la Vision stratégique seront soumises à une évaluation de la ou du Ministre de la Défense après chaque renouvellement de la Chambre des représentants.

La Société civile doit être bien informée quant aux valeurs de la Défense et doit se sentir impliquée dans ce domaine afin de (continuer à) soutenir la nécessaire recapitalisation de la Défense et ce, dans tous les domaines allant du personnel au matériel, à l'infrastructure et à l'innovation.

Le pas suivant le plus important est à présent de traduire le Plan STAR à tous les niveaux sous forme de projets qui apporteront davantage de sécurité, de liberté, de bien-être et de prospérité à l'ensemble de nos concitoyens. En même temps, ces projets doivent contribuer à plus d'Europe pour plus de sécurité en Europe, dans son voisinage, ainsi que dans le monde.

“Vision without action is just a dream, action without vision just passes the time, vision with action can change the world.”

(Nelson Mandela)

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
3D	3 dimensions
5G	5 ^{ème} génération
A/C	Aircraft
ABNL	Admiraal BENELUX
ACO	Allied Command Operations
ACT	Allied Command Transformation
ACU	Air Conditioning Unit
AED	Agence Européenne de Défense
AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire
AFSC	Alliance Future Surveillance and Control
AGE	Aircraft Ground Equipment
AGS	Alliance Ground Surveillance
Aie	Artillery
AJP	Allied Joint Publication
AMPT	Air Mobile Protection Teams
ARA	Amsterdam, Rotterdam, Antwerpen
ASD	Aviation Safety Directorate
ASE	Agence Spatiale Européenne
ASR	Airfield/Airport Surveillance Radar
ASuW	Anti-Surface Warfare
ASV	Autonomous Surface Vehicle
ASW	Anti-Submarine Warfare
ASWF	Anti-Submarine Warfare Frigate
ATCC	Air Traffic Control Center
ATM	Air Traffic Management
Avn	Aviation
AWACS	Airborne Warning And Control System
BATX	Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi
Bde	Brigade
BDL	Beperkte Duur, Durée Limitée
BEL	Belgique
BELSPO	Belgian Science Policy Office
BELUX	Belgique, Luxembourg
BENELUX	Belgique, Nederland, Luxembourg
BENESAM	BElgisch-NEderlandse SAMenwerking
B-FAST	Belgian First Aid and Support Team
BITD	Base Industrielle et Technologique de Défense
BITDe	BITD européenne
BMD	Ballistic Missile Defense
BMS	Battle Management System
Bn	Battalion
BNU	Belgium-Luxembourg BiNational Air Transport Unit
BPO	Belgian Pipeline Organisation
BSSG	BENELUX Sub-Steering Group
C2 ou C ²	Command and Control
C3	Command, Control and Communications
C4I	Command, Control, Communications, Computers, Intelligence
C4I2	Command, Control, Communications, Computers, Intelligence and Interoperability
C4ISR	Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance
CaMo	Capacité Motorisée

Abréviation	Signification
CAOC	Combined Air Operations Center
Cap	Capability
CARD	Coordinated Annual Review on Defence
CAS	Close Air Support
Cav	Cavalry
CBOS	Centrum BasisOpleiding en Scholing
CBRN	Chemical, Biological, Radiological, Nuclear
CBRNe	Chemical, Biological, Radiological, Nuclear and explosives
Cbt	Combat
CBTREC-M	ComBaT REConnaissance-Medium
CC	Centre de Compétences
CCB	Centre pour la Cybersécurité Belgique
CDP	Common Defense Policy
CDP	Capability Development Plan
CEPS	Central Europe Pipeline System
CFACC	Combined Forces Air Component Command
CHOD	Chief Of Defence
CIBE	Centre d'Instruction de Base et d'Ecolage
C-IED	Counter-Improvised Explosive Device
CIM	Carrefour d'Information Maritime
CIMIC	Civilian-Military Cooperation
CIO	Chief Information Officer
CIS	Communication and Information System
CISE	Common Information Sharing Environment
CIV	Civilian
CLV	Command and Liaison Vehicle
CMT	Chasseurs de Mines Tripartites
CNS	Conseil National de Sécurité
CoE	Center of Excellence
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPV	Coastal Patrol Vessel
C-RAM	Counter Rocket Artillery Mortar
CRC	Control and Reporting Center
CRO	Crisis Response Operations
CS	Combat Support
CSD	Coalition Shared Data
CSO	Composante Spatiale Optique
C-SOCC	Composite SO Component Command
C-SOMTG	Composite Special Operations Maritime Task Group
CSS	Combat Service Support
CSU	Casualty Staging Unit
CSW	Confined and Shallow Waters
C-UAS	Counter UAS
DACH	Dienst Appui Canin Hondensteun
D-ATM	Deployed ATM
DEU	Deutschland
DF	Direct Fire
DGMR	Director General Material Ressources
DGTA	Direction Générale Transport Aérien
DIRCM	Directed Energy Countermeasures
DIRS	Defense, Industry and Research Strategy
DLD	Defensie Laboratoria, Laboratoires de la Défense
DLMC	Data-Link Management Cell
DOB	Deployed Operating Base

Abréviation	Signification
DOIT	Deployable Outbreak Investigation Team
DOTMLPFI	Doctrine, Organisation, Training, Material, Leadership, Personnel, Facilities, Interoperability
DPERM	Division Préparatoire à l'ERM
D-SAPF	Deployable Special Access Program Facility
EAI	European Amphibious Initiative
EATC	European Air Transport Command
EBRC	Engin Blindé de Reconnaissance et de Combat
EDA	European Defence Agency (=AED)
EDD	Explosives Detection Dog
EDT	Emerging and Disruptive Technologies
EEAW	European Participating Air Forces (EPAF) Expeditionary Air Wing
EEE	Espace Economique Européen
EGUERMIN	Ecole de GUERre des MINes
ELOC	Effects Liaison Observation Coordination
EMASOH	European Maritime Awareness in The Strait of Hormuz
ENG	Engagement
ENJJPT	Euro-NATO Joint Jet Pilot Training
EOD	Explosive Ordnance Disposal
EPRC	European Personnel Recovery Center
ERI	Escadron de Recherche et d'Intervention
ERM	Ecole Royale Militaire
ERSO	Ecole Royale des Sous-Officiers
ESA	European Space Agency (= ASE)
ESI	Essential Security Interest (= IES)
EUBG	EU Battlegroup
EW	Electronic Warfare
FAU	Field Accomodation Unit
FCCU	Federal Computer Crime Unit
FED	Fonds Européen de la Défense
FMFT	Full Mission Flight Trainer
FNC	Framework Nation Concept
FP	Force Protection
FRISC	Fast Raiding and Interception Special Forces Craft
FSC	Full Service Contract
FTE	Full time Equivalent
FTE _u	Useful Full Time Equivalent
Fus	Fusillier
FW	Fixed Wing
GAFA	Google, Amazon, Facebook, Apple
GD	Guard Dog
GDP	Gross Domestic Product (= PIB)
Gen	General
Gn	Genie
GNSS	Global Navigation Satellite System
GPS	Global Positioning System
GSM	Global System for Mobile communication
HAD	Halt-Any-Decline
HALE	High Altitude Long Endurance
HAPS	High Altitude Platform Station
HF	High Frequency
HMRA	Hôpital Militaire Reine Astrid
HORECA	Hotels, Restaurants, Cafés
HQ	Headquarter
HRF	High Readiness Force

Abréviation	Signification
HTH	Heavy Transport Helicopter
I&T	Information and Technology
IA	Intelligence Artificielle
IAMD	Integrated Air & Missile Defence
I-CI	Intelligence - Cyber - Influence
ICT	Information and Communication Technologies (= TIC)
IED	Improvised Explosive Device
IEDD	Improvised Explosive Devices Disposal
IES	Intérêt Essentiel de Sécurité
IFS	Indirect Fire Support
IG	Intervention Dog
IGN	Institut Géographique National
IMINT	Imagery Intelligence
Inf	Infantry
IoT	Internet of Things
IRSD	Institut Royal Supérieur de Défense
IS	International Staff
ISR	Intelligence, Surveillance and Reconnaissance
ISTAR	Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, and Reconnaissance
ISTC	International Special Training Center
JAN	Just As Needed
JAPCC	Joint Air Power Competence Center
JCAI	Joint Collection Assets Integration
JCOP	Joint Common Operational Picture
JDEAL	Joint Deployable Exploitation and Analysis Laboratory
JDLMC	Joint Data-Link Management Center
JFAC	Joint Forces Air Component
JFC	Joint Forces Command
JICO	Joint Interface Controller
JIT	Just In Time
JPO	Joint strike fighter Program Office
JTAC	Joint Terminal Attack Controller
KIM	Kleine Investerings Materieel
LMBI	Lockheed Martin - Belgian Industry
Log	Logistics
LOGFAS	Logistics Functional Area Services
LR	Long Range
LTTV	Light Troop Transport Vehicle
LUH	Light Utility Helicopter
LVCT	Live Virtual Constructive Training
MALE	Medium Altitude Long Endurance
MANPADS	MAN Portable Air Defense System
MAR	Maritime
MARSUR	MARitime SURveillance
MAS MCM	Maritime (Semi-) Autonomous Systems for Mine Counter Measures
MCCIS	Maritime Command and Control Information Services
MCG	Movement Control Group
MCM	Mine Counter Measures
MDF	Mission Data File
MEDEVAC	Medical Evacuation
MEPAC	Mortier Embarqué Pour l'Appui au Contact
MERT	Multirole Exploitation and Reconnaissance Team
MIK	Maritiem Informatie Kruispunt (= CMI)
Mil / MIL	Military

Abréviation	Signification
MLU	Mid-Life Update
MMF	Multinational Multirole tanker transport (MRTT) Fleet
MMU	Multinational Multirole tanker transport (MRTT) Unit
MNFP	Multi-National Fighter Program
Mob	Mobility
MOB	Main Operating Base
MOC	Maritime Operations Center
MOTS	Military Off The Shelf
MOU	Memorandum Of Understanding
MovCon	Movements Control
MP	Military Police
MPD	Military Police Dog
MREC	Multi Role Engineer Compagnies
MRTT	Multi-Role Tanker Transport
MSA	Maritime Situational Awareness
MSO	Maritime Security Operations
MTH	Medium Transport Helicopter
MTUAS	Maritime Tac UAS
MUM-T	Manned-UnManned Teaming
MUSIS	Multinational Space-based Imaging System for surveillance, reconnaissance and observation
MWD	Military Working Dog
NAC	Navy Academy
NAD	National Armament Director
NAHEMA	NATO Helicopter design and development, production and logistics Management Agency
NASC	National Air Security Center
NATINAMDS	NATO Integrated Air and Missile Defence System
NATO	North Atlantic Threaty Organization
NAVWAR	NAVigation WARfare
NCCN	National CrisisCentrum - Centre Crise National
NCIA	NATO Communications and Information Agency
NDLMC	NDL Data-Link Management Cell
NDPP	NATO Defence Planning Process
NEET	Not in Education, Employment or Training
NEO	Non-combatant Evacuation Operation
NFH	NATO Frigate Helicopter
NFTE	NATO Flight Training Europe
NH90	NATO Helicopter of the nineties
NIP	Neighbourhood Investment Platform (= PIV)
NLD	Nederland
N-MCMV	Naval Mine Countermeasures Vessel
NRF	NATO Response Force
NSO	Non Source Operations
NSPA	NATO Support and Procurement Agency
NTM	Notice To Move
NWoW	New Ways of Working
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OCAM	Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace
OCASC	Office Central d'Action Sociale et Culturelle
OCCAR	Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement
OIAC	Organisation Pour l'interdiction des Armes Chimiques
ONU	Organisation des Nations Unies
Ops	Operations / Operational
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

Abréviation	Signification
OSINT	Open Source Intelligence
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTI	Operational Training Infrastructure
OVG	Operation Vigilant Guardian
PA	Public Affairs
ParaCdo	Para Commando
PD	Patrol Dog
PEB	Prestation Energétique du Bâtiment
PED	Processing, Evaluation and Dissemination
PEDD	Patrol & Explosive Detection Dog
PESCO	Permanent Structured Cooperation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIM	Phase d'Instruction Militaire
PIV	Plateforme d'Investissement pour le Voisinage
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PMOU	USAF-BEL F-35 Program MOU
PNEC	Plan National pour l'Energie et le Climat
PNT	Positioning, Navigation and Time
POD	Port Of Debarkation
POE	Port Of Embarkation
POP	People Our Priority
PRS	Public Regulated Service
PSDC	Politique de Sécurité et Défense Commune
PSNR	Plan Stratégique National du Renseignement
PSYOPS	Psychological Operations
PVE	Prestation Volontaire d'Encadrement
QRA	Quick Reaction Alert
R&D	Research and Development
R&T	Research and Technology
RAP	Recognized Air Picture
RDOIT	Rapid Deployable Outbreak Investigation Team
Recce	Reconnaissance
RMSD	Rearward Movement Staging and Dispatch
RPA	Remotely Piloted Aircraft
RRF	Recovery and Resilience Facility
RRO	Rapid Reaction Operations
RRV	Rapid Reaction Vehicle
RSOM	Reception, Staging, Onwards Movement
RW	Rotary Wings
SA	Situational Awareness
SAM	Sol-Air Missile / Surface to Air Missile
SAR	Search-and-Rescue
SAT	SATellite
SATCOM	Satellite Communications
SBAMD	Surface Based Air and Missile Defence
SCORPION	Synergie du COnтакт Renforcée par la Polyvalence et l'Infovalorisation
SD	Soutien direct
SEDEE	Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs
SF	Special Forces
SFA	Special Forces Aviation
SFD	Special Force Dog
SFG	Special Forces Group
SFSG	Special Forces Support Group
SG	Soutien Général

Abréviation	Signification
SGRS	Service Général du Renseignement Militaire
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe
SHORAD	SHORt Range Air Defense
SIAMU	Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
SIBCRA	Sampling and Identification of Chemical, Biological, Radiological and nuclear Agents
SICS	Système d'Information du Combat Scorpion
SIGINT	Signal Intelligence
SLOC	Sea Lines Of Communication
SLR	Strategic Level Report
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SO	Special Operations ou Source Operations
SOATU	SO Air Task Unit
SOCOM	Special Operations Command
SOF	SO Forces
SOLTG	Special Operations Land Task Group
SOMTG	Special Operations Maritime Task Group
SOR	SO Regiment
SORT	Special Operations Surgical and Resuscitation Team
SOST	Special Operations Surgical Team
SOTF	SO Task Force
SOTG	SO Task Group
Sp	Support
SPF	Service Public Fédéral
SPOF	Single Point Of Failure
SR	Short Range
SRTUAS	Short Range Tactical UAS
STAR	Security and Service, Technology, Ambition, Resilience
STEM	Science, Technology, Engineering and Mathematics
STOL	Short Take Off and Landing
SUV	Sport Utility Vehicle
Tac	Tactical
TACAN	Tac Air Navigation
TD	Tracking Dog
TDL	Tactical Data-Link
TESSOC	Terrorism, Espionage, Subversion, Sabotage, Organised Crime
TIC	Technologies de l'Information et la Communication
TSS	Territorial Service Support
TTH	Troop Transport Helicopter
UAS	Unmanned Aerial System
UAV	Unmanned Aerial Vehicle
UCI	Unité Cynologique Interarmes
UE	Union Européenne
US	United States
UUV	Unmanned Underwater Vehicles
VBAE	Véhicule Blindé d'Aide à l'Engagement
VBMR	Véhicule Blindé Multi-Rôles
VBMR-L	VBMR Léger
VCS	Voice Communication System / Voice Control system
VJTF	Very high readiness Joint Task Force
VSHORAD	Very SHORt Range Air Defense
VSW	Very Shallow Water
WFS	Wheeled Fire Support
WG	Working Group
WMD	Weapons of Mass Destruction

Abréviation	Signification
WS	Weapon System

Annexe 1

Principe n° 1 : Tâches principales

Les tâches principales de la Défense belge sont la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges à l'étranger. Par ailleurs, de par son ancrage dans la société, pour soutenir les services responsables et lorsque ses ressources le permettent, la Défense pourra être appelée à contribuer à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national, quelle que soit la crise.

Dans le fonctionnement de la Défense, il sera également tenu compte de sa contribution à la capacité de résilience nationale, qui est garantie par les structures publiques. A ce titre, la Défense s'inscrira pleinement dans la stratégie nationale de sécurité en cours d'élaboration.

La transparence dans l'exécution des tâches de la Défense demeure une préoccupation centrale.

Principe n° 2 : Solidarité en ce qui concerne l'effort de défense

L'ancrage multilatéral de la Défense belge génère une sécurité au travers de la solidarité internationale. Cet objectif sera atteint grâce au développement et au déploiement de capacités militaires. A cet égard, il sera examiné comment tracer une trajectoire de croissance soutenable d'ici 2030, afin de réaligner notre effort de défense sur celui des alliés européens non nucléaires de l'OTAN. Cela permettra à la Belgique de remplir son rôle de partenaire international fiable, qui partage les risques et les charges, avec une influence et un impact durables sur la sécurité internationale.

Principe n° 3 : Equilibre entre les capacités, l'infrastructure, le personnel et les opérations

Une organisation responsable de la sécurité du pays et de la population doit être en mesure d'exécuter ses propres tâches et procédures internes à tout moment, sans avoir à faire de compromis susceptibles de mettre la sécurité des citoyens et de ses collaborateurs en danger.

Dans ce cadre, le réinvestissement dans la Défense entamé sous la précédente législature, doit se poursuivre en passant par une phase de consolidation avant une phase de croissance.

Par la réalisation de l'actualisation de la Vision Stratégique, on tendra vers un meilleur équilibre au sein de la Défense belge, ce qui veut dire :

- Principe n° 3a : Une structure des coûts et des effectifs de la Défense qui garantit l'exécution sûre des processus internes, assure le rendement opérationnel de la Défense, se concentre sur l'attractivité pour le personnel et accorde une attention particulière à l'infrastructure appropriée, à la préparation générale, à la pérennité des forces armées et à l'investissement nécessaire dans l'équipement militaire de base. En d'autres termes, il s'agit d'élaborer un plan cohérent, avec les moyens

nécessaires relatifs à l'infrastructure, à l'entretien des matériels, aux équipements individuels, aux investissements et à la préparation opérationnelle.

- Principe n° 3b : des capacités qui permettent la réalisation adéquate des missions clés et qui sont couplées aux intérêts belges et à l'ancrage multilatéral ;
- Principe n° 3c : un équilibre entre les quatre dimensions capacitaires (renseignement-cyber-influence, terre, air, maritime) et les éléments de Commandement et appui opérationnel, afin de permettre une contribution crédible, durable et soutenable à la Défense collective dans chaque dimension. La valeur ajoutée, la coopération et les synergies dans le contexte de l'UE y contribueront. Une boîte à outils nationale suffisamment large avec les capacités de combat nécessaires dans chaque dimension fait de la Belgique un partenaire international crédible et assure la contribution et l'influence belges sur la sécurité internationale. Un apport équilibré au travers d'un effort de défense optimal, pour des risques partagés, est essentiel pour assurer un output solidaire dans un cadre multilatéral et au service des intérêts nationaux ;
- Principe n° 3d : Les capacités de soutien stratégiques (*strategic enablers*) et les capacités interarmées/facilitatrices (*joint/enabling capabilities*) qui sont nécessaires pour soutenir ses propres capacités ainsi que celles des alliés seront renforcées. Ceci contribuera à une réduction des lacunes capacitaires européennes.
- Principe n° 3e : Les capacités non cinétiques, civilo-militaires et duales qui sont importantes pour prévenir les conflits armés, pour la stabilisation après un conflit et pour la contribution à la sécurité dans la zone de conflit, seront renforcées. Par ailleurs, ces capacités peuvent s'avérer de première importance lors de la contribution à la sécurité, dans le sens large du terme, de la population sur le territoire national.

Principe n° 4 : Empreinte géographique

Un équilibre régional qui répond aux réalités démographiques sera poursuivi dans le cadre de la répartition géographique des quartiers, du personnel et des capacités. La Défense renforcera sa présence dans le tissu socio-économique du pays par :

- la mutualisation accrue des infrastructures ;
- la coopération avec les entités fédérées pour optimiser les capacités de recrutement, de sélection et de formation ;
- la coopération avec les entités fédérées, les autorités provinciales et locales, entre autres, en matière de politique territoriale et de gestion de la nature ;

- la collaboration dans le domaine de la recherche, de la technologie et du développement avec le monde académique et le monde de l'entreprise.

Par ailleurs, ce nouvel équilibre aura un impact positif sur la mobilité du personnel de la Défense qui verra ainsi la distance entre le domicile et le lieu de travail sensiblement diminuée.

Principe n° 5 : Collaboration

- Principe n° 5a : Des formes poussées de coopération avec d'autres partenaires de sécurité nationaux publics et d'autres acteurs privés seront recherchées. Le recours au secteur privé pour l'appui et services sera appliqué lorsque celui-ci s'avérera économique ou générateur d'efficacité, mais toujours avec la garantie qu'aucune mission opérationnelle de la Défense ne soit compromise et que des tâches militaires spécifiques soient exécutées par du personnel de la Défense. Le fonctionnement de la Défense sera optimisé autant que possible.
- Principe n° 5b : Un ancrage capacitaire avec nos partenaires privilégiés européens et internationaux sera recherché, renforçant l'efficacité et l'efficacités de la Défense et soutenant une politique de défense plus européenne. Cela contribuera à une réelle stratégie et autonomie européennes et renforce également le 'pilier européen' au sein de l'OTAN.

Principe n° 6 : Loi de programmation

Une loi de programmation militaire actualisée qui prévoit, en continuité et en cohérence avec une vision à long terme :

- Principe n° 6a : les investissements en matériel majeur de la Défense belge pour la durée de la Vision Stratégique actualisée. Cela permettra de générer la stabilité et la prévisibilité nécessaires pour la Défense, pour la société, pour nos alliés et pour les entreprises ;
- Principe n° 6b : L'évolution des effectifs de la Défense en cohérence avec le niveau d'ambition nationale et la valorisation du personnel de la Défense.

Principe n° 7 : Engagements environnementaux

La Défense s'engage à réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et installations militaires, sans compromettre la sécurité du personnel ou l'efficacité opérationnelle.

La modernisation et le développement des infrastructures de la Défense s'effectuera dans le respect des normes actuelles en matière de sécurité et de bien-être au travail. Ceci s'accompagnera d'un plan ambitieux afin de tendre vers un patrimoine immobilier de la

Défense neutre en carbone et durable à l'horizon 2040, y compris à travers des modes de financement innovants pour le développement et la rénovation des infrastructures de défense.

Lors de l'achat d'équipements, il est systématiquement examiné si et comment l'impact négatif sur le climat et l'environnement peut être réduit, conformément à la politique fédérale d'achat. La Défense continuera son action de protection et d'amélioration de la biodiversité de ses sites, conformément à la stratégie nationale pour la biodiversité.³

Principe n° 8 : *Research & Development*

En consultation avec les autres acteurs régionaux et fédéraux compétents, la Défense soutiendra pleinement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une Stratégie de recherche, d'industrie et de défense (DIRS). Elle contribuera à garantir que les investissements dans le domaine de la Défense pour le développement des capacités ou la recherche bénéficie à la société sous forme de connaissances, de technologie et d'emploi, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur. Outre les partenariats atlantiques, une attention particulière sera portée aux projets de coopération dans le cadre du Fonds européen de la défense (FED) et aux coopérations permanentes structurées (PESCO). L'ensemble doit intensifier le lien entre la Défense, la recherche et l'industrie pour maximiser la valeur ajoutée pour notre sécurité nationale et les retombées sociétales. De plus, les domaines de production et de services critiques pour la Défense seront identifiés afin d'assurer leur disponibilité pour les situations de crise

Principe n° 9 : Décentralisation

Une structure de commandement efficiente, orientée résultats et basée sur la responsabilisation des commandants locaux, est élaborée. Les principes directeurs à cet égard sont :

- Principe n° 9a : La rationalisation de l'empreinte en personnel de l'état-major de la Défense caractérisée par une augmentation de la transversalité et de la coordination. Il en résultera l'augmentation de l'agilité et le renforcement de la gouvernance de l'organisation.
- Principe n° 9b : Le renforcement du niveau local en lui accordant :
 - une plus grande responsabilité dans l'acquisition des ressources matérielles, des services et du personnel ;
 - une plus grande autonomie dans l'utilisation des ressources ;
 - un rôle de pilotage renforcé pour le développement et la maîtrise organisationnelle.

Principe n° 10 : Politique du personnel et diversité

Une politique du personnel inclusive et souple sera mise en œuvre, allant de l'éveil des vocations à l'accompagnement après la fin de carrière, qui fait de la Défense un employeur moderne, conscient de son rôle sociétal, et pour lequel respect, compétence, intégrité, diversité et développement sont centraux.

La part de civils dans l'enveloppe totale du personnel sera alignée sur la moyenne des pays voisins. Le nombre de militaires évoluera vers la moyenne des pays alliés de l'OTAN où la conscription n'est plus appliquée.

La Défense augmentera l'attractivité du métier de militaire, entre autres en travaillant en permanence sur une rémunération conforme au marché dans le secteur de la sécurité et de la défense et plus généralement s'aligne sur les grilles salariales de la fonction publique fédérale pour assurer une attractivité équilibrée de l'emploi public. A cette fin la garantie d'un environnement de travail socialement sûr est également importante.

En ce qui concerne la diversité, le genre et les personnes porteuses de handicap, la Défense se veut autant que possible un reflet fidèle de la société et assume, par ailleurs, son rôle d'ascenseur social par l'emploi de personnes peu qualifiées et par la promotion sociale. A cet égard, la Défense, à l'image des autres employeurs publics, utilisera des objectifs chiffrés.

Le niveau d'expertise et de formation requis pour assurer l'ensemble des tâches de la Défense, reste garanti à tout moment.

La sélection et la formation seront effectuées, dans la mesure du possible, en collaboration avec les institutions régionales compétentes. L'éducation et la formation doivent continuer à intégrer le know-how dans l'ensemble de l'organisation de la Défense et contribuer à assurer l'accueil et l'accompagnement des nouvelles recrues.

La Réserve se verra donner un nouveau contenu grâce à la mise en œuvre du concept de militaire à temps partiel.

La révision des possibilités de recrutement latéral contribuera également à une politique du personnel plus souple.

L'objectif reste d'atteindre une pyramide des âges équilibrée et correspondant aux besoins d'une Défense fonctionnelle.